MATAM 2017-2018

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Matam

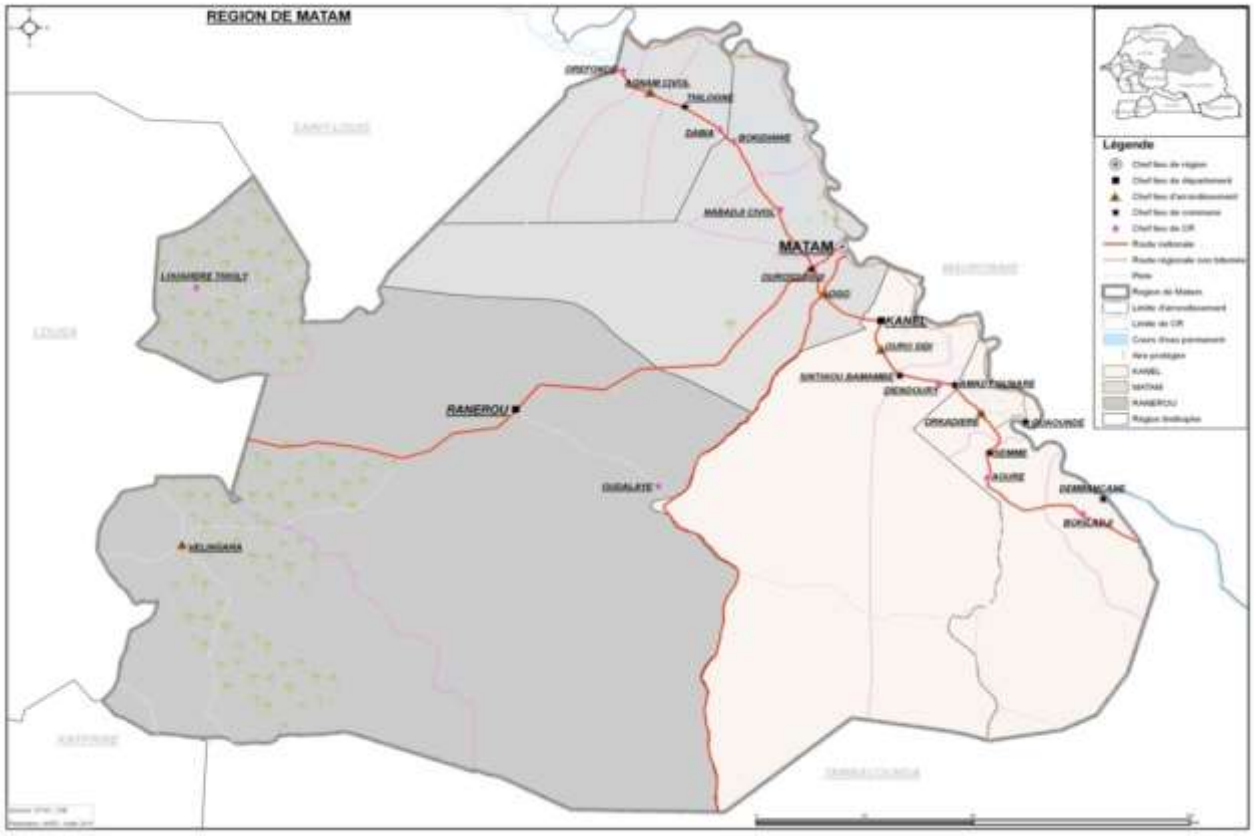

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2017-2018

Juillet 2020

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Babacar Ndir
Directeur Général Adjoint	Allé Nar Diop
Coordonnateur de l'Action Régionale	Saliou Mbengue

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Serigne Thiam
Adjoint Chef du SRSD	Moustapha Boye

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Assane THIOUNE	Direction Générale
Saliou MBENGUE	Direction Générale
Momath CISSE	CGP
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain François DIATTA (Rapporteur)	DMIS
Djiby DIOP	DSDS
Serge MANEL	DSDS
Awa Cissokho FAYE	DSDS
Samba NDIAYE	DSDS
Macoumba DIOUF	DSDS
Jean P. D. BAHOUM	DSDS
Wouddou DEME KEITA	DSECN
Ramlatou Diallo BA	DSECN
Mamadou DAFFE	DSECN
Insa SADIO	DSECN
Oumy DIOP	DSECN
Jean Paul DIAGNE	DSECN
Omar SENE	ENSAE
Mamadou BALDE	ENSAE

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DELA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann –Bel-air–Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221)33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Matam
Adresse : Quartier Gourel Serigne / Commune de Matam
Tél :33 966 61 14 **B.P. :**98

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX X

LISTE DES GRAPHIQUES XV

SIGLES ET ABREVIATIONS XVI

AVANT PROPOS XIX

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION 20

I.1. DONNEES PHYSIQUES 20
I.2. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT 20
I.3. RELIEF ET TYPES DE SOL 20
I.4. VEGETATION ET FAUNE 21
I.4.1. Forêts classées 22
I.4.2. Réserves de faune 22
I.5. DONNEES CLIMATOLOGIQUES 23
I.5.1. Pluviométrie 23
I.5.2. Température et humidité 23
I.5.3. Vents 23
I.5.4. Insolation 24
I.6. DONNEES HYDROGRAPHIQUES 24
I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 25
I.8. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES 25

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE 26

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION 26
II.1.1. Niveau et évolution de la population 26
II.1.2. Structure par âge et par sexe 27
II.1.2.1. II.1.2.1 Analyse de la pyramide des âges 27
II.1.2.2. II.1.2.2 Rapport de masculinité par groupe d'âges 28
II.1.2.3. Rapport de dépendance 29
II.2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE 30
II.2.1. Répartition spatiale de la population 30
II.2.2. Densité de la population 31

CHAPITRE III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 32

III.1. URBANISATION 32
III.1.1. Taux d'urbanisation 32
III.1.2. Répartition de la population urbaine 33
III.1.3. Les lotissements et distributions de parcelles 34
III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT 34
III.2.1. Les autorisations de construire 34
III.2.2. Les réalisations de l'Etat en matière d'habitat social 36
III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 36
III.3.1. Atouts 37
III.3.2. Contraintes 37

CHAPITRE IV : EDUCATION 38

IV.1. LES PRIORITES 39
IV.2. LA PETITE ENFANCE 40
IV.2.1. Les infrastructures 40
IV.2.2. Le personnel 42
IV.2.3. Les effectifs 45
IV.2.4. Intensité de la préscolarisation 47
IV.3. L'ELEMENTAIRE 48
IV.3.1. Les infrastructures 49
IV.3.2. Le personnel 50
IV.3.3. Les effectifs 53
IV.3.4. Intensité de la fréquentation scolaire et performances dans l'élémentaire 55
IV.3.4.1 Le TBS 55
IV.3.4.2 LE TAP 58
IV.4. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL 58
IV.4.1. La transition 58
IV.4.2. Les infrastructures 59
IV.4.3. Le personnel 60
IV.4.4. Les effectifs 63
IV.4.5. Intensité de fréquentation scolaire et performances du moyen et du secondaire 66
IV.5. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE 70
IV.5.1. Les infrastructures 70
IV.5.2. Le personnel 71
IV.5.3. Les effectifs 71
IV.5.4. Performances de l'ETFP 72
IV.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 73
IV.6.1. Atouts et potentialités 73
IV.6.2. Contraintes 75
IV.6.3. Perspectives 76

CHAPITRE V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 78

V.1. INTRODUCTION 78
V.2. SANTE 78
V.2.1. Les infrastructures de santé 78
V.2.2. Le personnel de santé 80
V.2.3. Bilan des programmes de santé 82
V.1.3.1 Santé de la reproduction 82
V.1.3.2 Programme Elargi de Vaccination (PEV) 84
V.1.3.3 Programme national de lutte contre le paludisme 86
V.1.3.4 Programme de lutte contre la tuberculose 87
V.1.3.5 Programme de lutte contre le VIH/sida 88
V.1.3.6 Surveillance des maladies à potentiel épidémique 89
V.1.3.7 Activités de nutrition 90
V.3. HYGIENE PUBLIQUE 91
V.3.1. Présentation de la Brigade Régionale d'Hygiène de Matam (BRH) 91
V.3.2. LES VISITES DOMICILIAIRES 93
V.3.3. LES INSPECTIONS DES ERP 94
V.3.4. Les activités d'Information, Education et Communication (IEC) 97
V.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 98
V.4.1. Atouts et potentialités 98

V.4.2. Contraintes *98*
V.4.3. Perspectives *98*

CHAPITRE VI : ASSISTANCE 99

VI.1. ACTION SOCIALE 99
VI.1.1. INTRODUCTION *99*
VI.1.2. PRESENTATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE *99*
VI.1.1.1 Missions 99
VI.1.3. PRESENTATION DU MECANISME ET DES DOMAINES *100*
VI.1.4. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE LA DGAS *101*
VI.1.5. PROGRAMME D'APPUI ET DE PROMOTION DES AINES (PAPA) *102*
VI.1.6. Programme PED *103*
VI.1.7. Programme national de réhabilitation à base communautaire (RBC) *104*
VI.2. SAPEURS POMPIERS 105
VI.2.1. INTRODUCTION *105*
VI.2.2. MATERIELS *105*
VI.2.3. BILAN DES INTREVENTIONS *106*
VI.2.4. LES CONTRAINTES *106*
VI.2.5. RECOMMANDATIONS *107*
VI.2.6. PERSPECTIVES *107*

CHAPITRE VII : JUSTICE 109

VII.1. INTRODUCTION 109
VII.2. SITUATION CARCERALE 109
VII.2.1. La population carcérale *109*
VII.2.2. Les écroués *110*
VII.2.3. Les détenus *111*
VII.2.4. Les sorties *112*
VII.2.5. Les conditions de détention *112*
VII.3. DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS 113
VII.3.1. Atouts *113*
VII.3.2. Contraintes *113*
VII.3.3. Perspectives *113*

CHAPITRE VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT 114

VIII.1. INTRODUCTION 114
VIII.2. L'EAU 114
VIII.2.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures *115*
VIII.1.1.1Les services techniques 115
VIII.1.1.2 Les autres intervenants 115
VIII.2.2. Les infrastructures *115*
VIII.2.3. Les ressources en eau *116*
VIII.1.3.1 Les eaux de surface 117
VIII.1.3.2 Les eaux souterraines 117
VIII.2.4. L'accès à l'eau *117*
VIII.1.4.1 En milieu urbain 117
VIII.1.4.2 En milieu rural 118
VIII.2.5. La qualité de l'eau *120*
VIII.3. L'ASSAINISSEMENT 121
VIII.4. -LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 122
VIII.4.1. Les services techniques *122*

VIII.4.2. Les autres intervenants *123*
VIII.4.3. Les infrastructures *123*
VIII.4.4. L'accès *124*
VIII.4.4.1. En milieu urbain 124
VIII.4.4.2. En milieu rural 124
VIII.5. DIAGNOSTIC DU SOUS SECTEUR 125
VIII.5.1. Atouts et potentialités *125*
VIII.5.2. Contraintes *125*
VIII.5.3. Perspectives *125*
I.1.1.1. En matière d'assainissement : 125

CHAPITRE IX : AGRICULTURE 127

IX.1. INTRODUCTION 127
IX.2. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 128
IX.2.1. es services techniques *128*
IX.2.2. Les autres intervenants *128*
IX.1.2.1 PROJETS ET PROGRAMMES DU MAER 128
IX.2.3. Les infrastructures et équipements *131*
IX.3. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 131
IX.3.1. La mise en place des semences *131*
IX.3.2. La mise en place des engrais et autres fertilisants *133*
IX.3.3. La mise en place des produits phytosanitaires *134*
IX.3.4. La mise en place des matériels et équipements agricoles *134*
IX.4. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 135
IX.4.1. Les cultures vivrières *135*
IX.4.2. Les cultures industrielles *135*

CHAPITRE X : ELEVAGE 137

X.1. INTRODUCTION 137
X.2. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 137
X.2.1. Les services techniques *137*
X.2.2. Les autres intervenants *138*
X.2.3. Les infrastructures et équipements *139*
X.3. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE 140
X.4. LES PRODUCTIONS 141
X.4.1. La production de viande *141*
X.4.2. La production contrôlée des cuirs et peaux *142*
X.5. LES MOUVEMENTS DU BETAIL 143
X.5.1. Les entrées et sorties *143*
X.6. LA SITUATION ZOOSANITAIRE 144
X.6.1. Les résultats des campagnes de vaccination *144*
X.6.2. LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE D'INSEMINATION BOVINE *145*
X.7. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 145
X.7.1. Contraintes *145*
X.7.2. Perspectives *145*

CHAPITRE XI : PECHE ET AQUACULTURE 146

XI.1. INTRODUCTION 146
XI.2. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES 146
XI.2.1. Les services techniques *146*

XI.2.2. Les autres intervenants *147*
XI.2.3. LES INFRASTRUCTURES *148*
XI.3. LA PECHE ARTISANALE 149
XI.3.1. Les sites et l'armement de pêche *149*
XI.3.2. La production *150*
XI.3.3. La ventilation de la production *152*
XI.3.4. La transformation des produits de la pêche artisanale *152*
XI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 153
XI.4.1. ATOUTS *153*
XI.4.2. CONTRAINTES *153*
XI.4.3. PERSPECTIVES *154*

CHAPITRE XII : RESSOURCES NATURELLES 155

XII.1. INTRODUCTION 155
XII.2. LE SERVICE FORESTIER REGIONAL ET LES AUTRES INTERVENANTS 155
XII.2.1. Le service forestier régional *155*
XII.2.2. Les autres intervenants *157*
XII.3. GESTION DU DOMAINE FORESTIER 158
XII.3.1. Présentation du domaine forestier régional *158*
XII.3.2. Lutte contre les feux de brousse *158*
XII.1.1.1 Lutte préventive 158
XII.1.1.2 Lutte active 160
XII.3.3. Reboisement et conservation des sols *162*
XII.1.1.3 Production de plants 162
XII.1.1.4 Plantations réalisées 164
XII.4. EXPLOITATIONS FORESTIERES 165
XII.5. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 166
XII.5.1. Potentiel faunique *166*
XII.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 167

CHAPITRE XIII : ENVIRONNEMENT 169

XIII.1. INTRODUCTION 169
XIII.2. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 170
XIII.3. LA COLLECTE ET L'EVACUATION DES DECHETS 170
XIII.3.1. Déchets solides *170*
XIII.3.2. Gestion des déchets biomédicaux *171*
XIII.3.3. Estimation de la production de déchets *171*
XIII.3.4. La gestion des déchets *172*
XIII.4. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES 172
XIII.5. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) 174
XIII.6. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 175
XIII.7. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS 176
XIII.7.1. La situation des berges du fleuve Sénégal dans la région de Matam *176*
XIII.7.2. Incidence des changements climatiques dans la région *177*
XIII.8. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 178
XIII.8.1. Atouts et potentialités *178*
XIII.8.2. Contraintes *179*
XIII.8.3. Perspectives *179*

CHAPITRE XIV : EMPLOI ET TRAVAIL 180

XIV.1. INTRODUCTION 180
XIV.2. LA FORCE DE TRAVAIL 180
XIV.3. L'ACTIVITE ECONOMIQUE 182
XIV.4. LES CONTRATS DE TRAVAIL 184
XIV.5. LES CONFLITS DE TRAVAIL 185
XIV.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 186
XIV.6.1. Atouts et potentialités 186
XIV.6.2. Contraintes 187
XIV.6.3. Perspectives 187

CHAPITRE XV : TRANSPORT 188

XV.1. INTRODUCTION 188
XV.2. LES TRANSPORTS TERRESTRES 188
XV.2.1. Le réseau routier 188
XV.2.2. Le parc automobile 189
XV.1.2.1 Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules 191

CHAPITRE XVI : INDUSTRIE, MINES ET ENERGIE 193

XVI.1. INTRODUCTION 193
XVI.2. MINES 193
XVI.2.1. Situation des carrières et des mines 193
XVI.2.2. Production des mines et carrières 193

CHAPITRE XVII : COMMERCE ET ARTISANAT 195

XVII.1. INTRODUCTION 195
XVII.2. LES MARCHES 195
XVII.3. LES COMMERÇANTS 196
XVII.4. LE COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES CONSOMMEES 196
XVII.4.1. Les stocks 196
XVII.5. LES PRIX 197
XVII.6. LA VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE LA QUALITE DES PRODUITS 198
XVII.6.1. La vérification des instruments de mesure 198
XV.1.5.2 Le contrôle de la qualité des produits 198
XVII.7. ARTISANAT 199
XVII.7.1. Les infrastructures 199
XVII.7.2. Les artisans inscrits à la Chambre de métiers 199
XVII.8. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 200
XVII.8.1. Atouts et Potentialités 200
XVII.7.1.1 En matière de commerce 200
XVII.7.1.2 En matière d'artisanat 200
XVII.8.2. Contraintes 201
XVII.7.2.1En matière de commerce 201
XVII.8.3. Perspectives 201
XVII.8.3.1. En matière de commerce 201
XVII.8.3.2. En matière d'artisanat 202

CHAPITRE XVIII : JEUNESSE ET SPORTS 203

XVIII.1. INTRODUCTION 203
XVIII.2. JEUNESSE 204

XVIII.2.1. Les infrastructures de jeunesse *204*
XVIII.2.2. Les associations de jeunes *204*
XVIII.3. SPORTS 205
XVIII.3.1. Les disciplines sportives pratiquées *205*
XVIII.3.2. Les infrastructures sportives *207*
XVIII.3.3. Les associations et centres de formation sportive *207*
XVIII.3.4. Les pratiquants *208*
XVIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 209
XVIII.4.1. Atouts et potentialités *209*
XVIII.3.1.1 En Matière de jeunesse : 209
XVIII.3.1.2 En matière de sport 209
XVIII.4.2. Contraintes *210*
XVIII.3.2.1 En matière de jeunesse 210
XVIII.3.2.2 En matière de sport 210
XVIII.4.3. Perspectives *211*
XVIII.3.3.1 En matière de jeunesse : 211
XVIII.3.3.2 En matière de sport 212

CHAPITRE XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS 213

XIX.1. INTRODUCTION 213
XIX.2. TOURISME 213
XIX.2.1. Situation des réceptifs *213*
XIX.2.2. Les entrées de touristes *214*
XIX.3. CULTURE ET LOISIRS 214
XIX.3.1. Infrastructures culturelles *214*
XIX.3.2. Patrimoine culturel *215*
XIX.2.2.1 Patrimoine matériel 215
XIX.2.2.2 Patrimoine immatériel 215
XIX.2.2.3 Activités culturelles 216
XIX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 216
XIX.4.1. Atouts et potentialités *216*
XIX.4.2. Contraintes *217*
XIX.4.3. Perspectives *217*

CHAPITRE XX : POSTE ET SFD 218

XX.1. INTRODUCTION 218
XX.2. POSTE 218
XX.2.1. Couverture en bureau de poste de la région *218*
XX.2.2. Mandat émis et structure de transfert d'argent *219*
XX.3. SFD 223
XX.3.1. Couverture en SFD de la région *223*
XX.3.2. Evolution des encours d'épargne et de crédits dans la région *223*
XX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 226
XX.4.1. Atouts et potentialités *226*
XX.4.2. Contraintes *226*
XX.4.3. Perspectives *226*

CHAPITRE XXI : CONCLUSION GENERALE 227

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II-1 : Répartition de la population de Matam selon le milieu de résidence, par circonscription administrative 31
Tableau II-2 : Densité de population de la région de Matam selon le département en 2018 31
Tableau III-1 : Taux d'urbanisation de la région de selon la circonscription administrative 32
Tableau 3.III-2 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe 33
Tableau III-3 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles 34
Tableau III-4 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire 35
Tableau III-5 : Evolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative 35
Tableau IV-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative 41
Tableau IV-2.1 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance du public et du privé de la circonscription administrative 42
Tableau IV-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 43
Tableau IV-4 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 44
Tableau IV-5 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative 44
Tableau IV-6 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative 45
Tableau IV-7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 46
Tableau IV-8 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 47
Tableau IV-9 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 48
Tableau IV-10 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut 49
Tableau IV-11 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative 50
Tableau IV-12 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 51
Tableau IV-13 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative 52
Tableau IV-14 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique 53
Tableau IV-15 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Matam selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative 54
Tableau IV-16 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative 54
Tableau IV-17 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) (%) selon le sexe, par circonscription administrative dans l'élémentaire 55
Tableau IV-18 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) (%) selon le sexe, par circonscription administrative 56
Tableau IV-19 : Répartition des flux (%) selon le niveau d'étude, par circonscription administrative 57
Tableau IV-20 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) (%) selon le sexe, par circonscription administrative 58
Tableau IV-21 : Evolution du taux de transition (%) selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative 59
Tableau IV-22 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative 60
Tableau IV-23 : Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le corps et le sexe, par circonscription administrative 61
Tableau IV-24 : Répartition du personnel enseignant du secondaire général selon le corps et le sexe, par circonscription administrative 62

Tableau IV-25 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative 62
Tableau IV-26 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique..... 63
Tableau IV-27 : Evolution et répartition des pourcentages d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative..... 64
Tableau IV-28 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative 65
Tableau IV-29 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative..... 67
Tableau IV-30 : Répartition des indicateurs de flux (%) selon le niveau d'étude..... 68
Tableau IV-31 : Evolution du taux d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative 69
Tableau IV-32 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative ... 71
Tableau IV-33 : Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative..... 72
Tableau IV-34 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme..... 72
Tableau V-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative..... 79
Tableau V-2 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département..... 80
Tableau V-3 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative..... 81
Tableau V-4 : Répartition et évolution des effectifs du personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture..... 82
Tableau V-5 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts.. 83
Tableau V-6 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district..... 84
Tableau V-7 : Evolution des taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en 2016 et 2017..... 85
Tableau V-8 : Evolution des taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en 2016 et 2017..... 86
Tableau V-9 : Evolution de la situation des malades vus en consultation externe selon la catégorie de malades, par district..... 87
Tableau V-10 : Taux de détection (%) de la tuberculose selon le district 88
Tableau V-11 : Evolution des indicateurs VIH/sida 89
Tableau V-12 : Evolution des résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Matam selon le département et le district..... 90
Tableau V-13 : Evolution des résultats des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Matam (année 2018)..... 91
Tableau V-14 : Personnel des Services d'Hygiène en 2018..... 92
Tableau V-15 : Matériel roulant des Brigades d'Hygiène en 2018..... 92
Tableau V-16 : Moyens techniques d'intervention de la BRH 93
Tableau V-17 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées 93
Tableau 5.V-18 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le Département 95
Tableau V-19 : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département 97
Tableau VI-1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région selon le type de demande 102
Tableau VI-2 : Répartition du parc automobile..... 105
Tableau VI-3 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Matam selon la nature..... 106
Tableau VII-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative 110
Tableau VII-2 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2017..... 111
Tableau VII-3 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe 111
Tableau VII-4 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative..... 112
Tableau VIII-1 : Abonnés de la SDE dans la Commune de Matam 118
Tableau VIII-2 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement selon la circonscription administrative..... 124
Tableau IX-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Matam..... 132

Tableau IX-2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Matam 133
Tableau IX-3 : Situation des interventions en matière de protection des végétaux 134
Tableau IX-4 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région 134
Tableau IX-5 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 135
Tableau IX-6 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative 136
Tableau X-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection 138
Tableau X-2 : Liste des autres intervenants 139
Tableau X-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative 140
Tableau X-4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative 141
Tableau X-5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Matam selon les espèces, par circonscription administrative 142
Tableau X-6 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative . 142
Tableau X-7 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative 143
Tableau X-8 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative 144
Tableau X-9 : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination selon l'affection, par circonscription administrative 144
Tableau XI-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service 147
Tableau XI-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 148
Tableau11.XI-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative 149
Tableau11.XI-4 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative 149
Tableau11.XI-5 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative 150
Tableau XI-6 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative 151
Tableau XI-7 : Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative 151
Tableau XI-8 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative 152
Tableau XI-9 : Répartition et évolution des quantités et valeurs des produits transformés selon le type 152
Tableau XII-1 : Evolution des effectifs du personnel du service des Eaux et Forêts selon le diplôme et par structure 156
Tableau XII-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 157
Tableau XII-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative 158
Tableau XII-4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative 159
Tableau XII-5 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative 160
Tableau XII-6 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative 161
Tableau XII-7 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative 161
Tableau XII-8 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative 162
Tableau XII-9 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative 163
Tableau XII-10 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de pépinière année 2016 . 164
Tableau XII-11 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative 165

Tableau XII-12 : Evolution des quantités et valeurs de la production forestière par circonscription administrative 166
Tableau XIII-1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe en 2017-2018 174
Tableau XIII-2 : Evolution des types d'évaluation environnementale réalisés par circonscription administrative en 2017-2018 175
Tableau XIV-1 : Répartition de la population en âge de travailler et de la population active selon le sexe, par circonscription administrative 181
Tableau XIV-2 : Répartition de la population active occupée et du taux de chômage selon le sexe, par circonscription administrative 181
Tableau XIV-3 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi selon le statut 182
Tableau XIV-4 : Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative 182
Tableau XIV-5 : Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique, par circonscription administrative 183
Tableau XIV-6 : Evolution du nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative 184
Tableau XIV-7 : Evolution du nombre de contrats de travail selon le type 184
Tableau XIV-8 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail selon le type 185
Tableau XIV-9 : Situation du nombre de conflits de travail selon le secteur d'activité de l'établissement en 2018 186
Tableau XV-1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative 189
Tableau XV-2 : Projets en cours dans la région 189
Tableau XV-3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative 190
Tableau XV-4 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules 191
Tableau XV-5 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type 192
Tableau XV-6 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état 192
Tableau XV-7 : Evolution des opérations sans attribution de nouveau numéro 192
Tableau 16.XVI-1 : Evolution de la production des mines selon le volume et la valeur 194
Tableau 17.XVII-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative en 2018 195
Tableau 17.XVII-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative ... 196
Tableau 17.XVII-3 : Evolution des stocks (en tonnes) des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative 197
Tableau 17.XVII-4 : Evolution des prix (en FCFA) des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative : 197
Tableau 17.XVII-5 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure 198
Tableau XVII-6 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité du sel iodé 199
Tableau XVII-7 : Nombre d'artisans inscrits à la Chambre de métiers en 2018 selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative 200
Tableau XVII-8 : En matière d'artisanat 201
Tableau XVIII-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative 204
Tableau XVIII-2 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative 205
Tableau XVIII-3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région 206
Tableau XVIII-4 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative 207
Tableau XVIII-5 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative 208
Tableau XVIII-6 : Evolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe 209
Tableau XIX-1 : Liste des sites historiques de la région, par département 215
Tableau XIX-2 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région 216
Tableau XIX-3 : Répertoire des activités culturelles de la région en 2016 216
Tableau XX-1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative 219
Tableau XX-2 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative 220

Tableau XX-3 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative 221
Tableau XX-4 : Evolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative 222
Tableau XX-5 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative..... 222
Tableau XX-6 : Evolution du nombre de SFD dans la région..... 223
Tableau XX-7 : Evolution des encours de crédits et d'épargne dans la région 224
Tableau XX-8 : Répartition des encours (en FCFA) selon le type de bénéficiaires 225
Tableau XX-9 : Répartition de la production de crédit selon l'objet et le secteur d'activités 226

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique II-1: Pyramide des âges de la population de la région de Matam en 2018 28
Graphique II-1: Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Matam en 2018 29
Graphique V-1 : Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP 96
Graphique II-1: Répartition des écroués dans les prisons de la région de Matam selon la classe d'âges en année 2017 110
Graphique II-1: Concentration des forages dans les circonscriptions administratives de la région, 2016 116

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACT	:	Artemisinin-based Combinationtherapy (combinaisons à base d'artémisinine)
ADOS	:	ARDECHE DROME OUROSSOGUI SENEGAL
ANCAR	:	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANSD	:	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASUFOR	:	Association des Usagers de Forages
BAC	:	Baccalauréat
BAMTAARE	:	Développement en Pular
BCG	:	Bacille de Calmette et Guérin
BFEM	:	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BRH	:	Brigade régionale d'Hygiène
BRH	:	Brigade Régionale d'Hygiène
BTP	:	Bâtiment et Travaux Publics
CAF	:	Classe d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAM	:	Camelin
CAP	:	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CDSMT	:	Cadre de dépenses sectorielles à moyen terme
CEM	:	Collège d'Enseignement Moyen
CFEE	:	Certificat de Fin d'Etudes Élémentaires
CFPEFS	:	Centre de Formation Professionnelle en Economie Familiale et Sociale
CHR	:	Centre Hospitalier Régional
CHRO	:	Centre Hospitalier régional de Ourossogui
CI	:	Cours d'Initiation
CPN	:	Consultation Pré-natale
CRD	:	Comité régional de Développement
CTP	:	Case des Tout-petits
DG	:	Diagnostic de gestation
DRDR	:	Direction Régionale du Développement Rural
DREC	:	Division Régionale des Etablissements Classés
DRH	:	Division Régionale de l'Hydraulique
DRTP	:	Division Régionale des Travaux Publics
DRTT	:	Division Régionale des Transports Terrestres
DRUH	:	Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
DSK	:	District sanitaire de Kanel
DSM	:	District sanitaire de Matam
DSR	:	District sanitaire de Ranérou-Ferlo
E R P	:	Etablissement Recevant du Public
E.F.I	:	Ecole de Formation des Instituteurs
ECB	:	Ecole Communautaire de Base
EPS	:	Education Physique et Sportive
FAR	:	Femme en Age de Reproduction
FERAM	:	Fédération Régionale des Aquaculteurs de Matam
FJ	:	Fièvre Jaune
GIS		Groupement d'Incendie et de Secours
GMP	:	Groupe Motopompe

GOANA	**:**	Grande offensive Agricole pour la Nourriture et l'abondance
HTA	**:**	Hypertension Artérielle
IA	**:**	Inspection d'Académie
ICPE	**:**	Installations Classées Pour La Protection de l'Environnement
IDEN	**:**	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC	**:**	Information Education Communication
IMF	**:**	Institutions de Micro-Finances
INF/AS	**:**	Infirmier / Agent de Santé
IRA	**:**	Infection Respiratoire Aigue
IREF	**:**	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	**:**	Inspection régionale des services vétérinaires
IST	**:**	Infection Sexuellement Transmissible
MAC	**:**	Maison d'Arrêt et de Correction
MC	**:**	Maitre contractuel
MIA	**:**	Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
OMS	**:**	Organisation Mondiale de la Santé
ORL	**:**	Oto-rhino-laryngologie
PAIS	**:**	Programme d'Alphabétisation Intensive du Sénégal
PAPA2	**:**	Projet d'Appui au Plan d'Action (2ème phase)
PAPEL	**:**	Projet d'appui à l'élevage
PAST-BOV	**:**	Pasteurellose bovine
PAST-PR PPR	**:**	Peste des petits ruminants
PCIME	**:**	Prise en Charge Intégrée de la Maladie de l'Enfant
PENTA3	**:**	Pentavalent3
PEV	**:**	Programme Elargi de Vaccination
PGIES	**:**	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans quatre zones éco géographiques du Sénégal
PIP	**:**	Projet Intégré du Podor
PIV	**:**	Périmètre Irrigué villageois
PMI	**:**	Presidential Malaria Initiative
PNDS	**:**	Programme National de Développement Sanitaire
PNIA	**:**	Programme National d'Intensification Agricole
POAS	**:**	Plan d'occupation et d'affectation des sols
PRA	**:**	Pharmacie régionale d'Approvisionnement
PRODAM	**:**	projet de Développement Agricole de Matam
PROMER	**:**	Projet de Promotion de la Micro Entreprise Rurale
REVA	**:**	Retour vers l'agriculture
RIM	**:**	République Islamique de Mauritanie
RGPHAE	**:**	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RM	**:**	Région Médicale
RNEA	**:**	Répertoire National des Entreprises et Associations
ROUVAX	**:**	Vaccin contre la rougeole
SAED	**:**	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du Fleuve

Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé

SDE : Sénégalaise Des Eaux
SOU : Soins Obstétricaux d'Urgence
SRAT : Service Régional de l'Aménagement du Territoire
SRP : Service Régional de la Planification
SRPS : Service Régional de la Pêche et de la Surveillance
SRSD : Service Régional de la Statistique et de la Démographie
TBA : Taux brut d'admission
TBPS : Taux Brut de Préscolarisation
TBS : Taux Brut de Scolarisation
TOSTAN : ONG, TOSTAN signifie éclore
TPI : Traitement Préventif Intermittent
USE : Union pour la Solidarité et l'entre aide
VE : Volontaire de l'éducation

AVANT PROPOS

Le Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) assure au niveau régional le service déconcentré de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Sa mission qui s'inscrit ainsi dans le cadre global de celle dévolue à l'ANSD, consiste au niveau local à :

i. collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale ainsi qu'à l'appréciation des résultats de cette politique ;
ii. assurer la coordination technique des activités statistiques ;
iii. mener des études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale ;
iv. assurer la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services déconcentrés de l'administration ;
v. préparer et suivre des programmes économiques et financiers de court terme en relation avec d'autres services et organisations sous régionales.

Dans ce cadre, les SRSD dressent chaque année un panorama de la situation économique et sociale des régions du Sénégal, en mettant en exergue les atouts, les contraintes et les perspectives.

Cet exercice d'analyse de la conjoncture n'a évidemment pas l'ambition d'être exhaustif et complet, mais se veut une présentation synthétique des caractéristiques et des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale. Il met en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

La présente édition essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Cependant, contrairement à celles qui l'ont précédée, elle traite des performances enregistrées au cours des années 2017 et 2018 et analyse leurs évolutions au regard de la situation de l'année 2016.

Que les responsables des services techniques et des partenaires de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur précieuse collaboration et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Babacar NDIR

Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

I.1. DONNEES PHYSIQUES

Créée par la loi 2002-02 du 15 février 2002 et par le décret 2002–166 du 21 février 2002, la région de Matam est située entre 14°20 et 16°10 de latitude Nord, 12°40 et 14°60 de longitude Ouest.

Elle est limitée au Nord par la République Islamique de Mauritanie et la région de Saint-Louis, au Sud et au Sud-Est par la région de Tambacounda, au Sud-Ouest par la région de Kaffrine, à l'Est par la République Islamique de Mauritanie et à l'Ouest par la région de Louga. Le fleuve Sénégal borde la région sur toute sa partie orientale et septentrionale, sur une longueur d'environ 200 Km.

La région couvre une superficie de 29 616 Km², soit environ un septième du territoire national. C'est ce qui fait d'elle la seconde région la plus vaste du pays après celle de Tambacounda.

I.2. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT

Le peuplement de la région est lié en partie aux vagues de migrations consécutives à l'éclatement de l'empire du Mali. Les premiers occupants de l'espace régional se seraient installés à Orkadiéré (Village situé dans le département de Kanel) qui a été à l'origine de la création de plusieurs autres villages de la région.

La région a enregistré l'afflux de populations venues de « Toro » (département de Podor) et du Djolof.

Ces populations qui se sont déplacées pour éviter les conflits qui sévissaient dans leurs anciens terroirs, ont trouvé sur place des terres d'accueil relativement paisibles et propices aux activités agropastorales et à l'apprentissage du coran.

I.3. RELIEF ET TYPES DE SOL

La région de Matam est située dans les zones sahéliennes et soudano–sahéliennes (partie Sud). Cette position lui confère un milieu naturel diversifié et un environnement écologique riche et assez favorable.

Le relief est relativement plat par rapport au reste du pays. Il est caractérisé par une vaste plaine incisée de vallées.

Ce relief permet de distinguer trois (03) zones éco-géographiques distinctes :

- la vallée du fleuve constituée de dépressions et de micro reliefs, communément appelée «Dandé Mayo» ;
- la zone du Ferlo, elle est latéritique dans la majeure partie de son espace et sableuse dans sa partie occidentale (vers Lougré Thioly et Vélingara) ;
- le Diéri ou zone intermédiaire.

On distingue quatre grandes catégories de sols:

1. les sols des cuvettes de décantation (walo) autrement dénommés hollaldé, sont soumis, en l'absence d'endiguement artificiel, à une submersion de longue durée au moment de la crue.

   Les sols hollaldé sont destinés à la riziculture dans les zones aménagées ou aux cultures de décrue dans les cuvettes naturelles.
2. les sols des levées fluvio-deltaïques (fondé), dont la cote peut atteindre 15 m à Matam, se trouvent ainsi à l'abri des faibles crues.

   Les sols de fondé sont essentiellement destinés aux productions de diversification.
3. les sols de « falo », sur les berges du fleuve ou des marigots, sont constitués de dépôts actuels, de texture sableuse à sablo-argileuse. Le falo constitue le lit mineur du fleuve ; il est inondé pendant la période des hautes eaux et exondé en étiage. Durant cette période, les populations s'adonnent aux cultures de falo.
4. les sols dunaires (diéri et ferlo sableux), de texture essentiellement sableuse (dior). Toutefois on note quelques poches de sols latéritiques (dans le ferlo et une partie du diéri).

I.4. VEGETATION ET FAUNE

La végétation au niveau des différentes zones éco géographiques de la région est constituée de savanes et de pseudo-steppes arbustives. Une biomasse herbacée très importante y est aussi rencontrée.

Ces ressources végétales organisées sous différentes formations constituent l'essence même de la zone écologique du Ferlo ou zone sylvopastorale par excellence.

Aussi, les formations forestières qui les regroupent (forêts classées, réserves de faune et réserves sylvopastorales) constituent-elles la dernière bande qui freine l'avancée du désert dans la partie septentrionale du pays.

I.4.1. FORETS CLASSEES

Le département de Matam dispose de quatre (04) forêts classées d'une superficie totale de 12 280 ha, soit un taux de classement de 2,2%. Le département de Ranérou-Ferlo renferme une bonne partie du domaine forestier existant dans la région. Il est constitué de sept (07) massifs classés dont cinq (05) réserves sylvopastorales et deux (02) réserves de faune qui occupent une superficie de 1 550 100 ha, soit 92,4% du territoire départemental. Le département de Kanel, qui a une seule forêt classée, a un taux de classement très faible.

I.4.2. RESERVES DE FAUNE

La création des réserves de faune dans le Ferlo a pour objectif de préserver la faune relique et favoriser l'équilibre naturel du site. Le département de Ranérou-Ferlo concentre toutes les réserves recensées dans la région. Ces réserves se caractérisent par une riche biodiversité d'espèces végétales et fauniques.

Les réserves du Ferlo figurent également parmi les 12 sites du monde qui abritent la gazelle *Dama-Mhorr*. Elles servent d'habitats et de zones de migration hivernale à plusieurs espèces d'oiseaux. Aujourd'hui, la préservation des écosystèmes, dans un contexte d'aménagement hydro agricole et d'urbanisation anarchique, constitue une préoccupation environnementale majeure.

L'évolution de ces réserves de faune en réserve biosphère du Ferlo comprenant, entre autres, les réserves sylvopastorales, les réserves naturelles communautaires et les unités pastorales vont contribuer à préserver davantage ces aires protégées.

I.5. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

I.5.1. PLUVIOMETRIE

Les données recueillies dans les stations météorologiques de Matam et Ranérou montrent que le cumul (mm) de la pluviométrie de la station de Matam à la date du 31 août 2018 s'élève à 225,8 mm contre 306,0 mm à la date du 31 août 2017. Pour la station de Ranérou, 230,2 mm de pluies ont été enregistrées le 31 août 2018contre 186,4 mm le 31 août 2017. Pour Matam, le cumul de pluviométrie enregistré en 2017 et 2018 est supérieur à la normale qui est 165,9mm. Cependant, Ranérou a enregistré un cumul déficitaire qui est inférieur à la normale (265,3mm).

Il faut noter que Matam est plus pluvieux en 2017 qu'en 2018 pour la période de référence du 31 août. Cependant, on observe la situation inverse à Ranérou.

En 2017, la pause pluviométrique observée pendant le mois de septembre a entrainé des mortalités de certaines cultures (sorgho, de maïs et de mil).

I.5.2. TEMPERATURE ET HUMIDITE

Le climat de la région est caractérisé par une période de hautes températures qui dure cinq (05) mois (de février à juin) avec des maxima qui atteignent plus de 45° C et une période de basse température de sept (07) mois (de juillet à janvier) avec un adoucissement du climat dû aux précipitations et à l'installation de la saison froide.

La température moyenne régionale est estimée à38,2°C. Il faut aussi noter que cette moyenne cache de fortes disparités si l'on sait que la région enregistre plusieurs fois des températures qui sont généralement supérieures à 45°C.

La région connait une humidité relative avec une évolution en dent de scie puisqu'on enregistre des hauts et des bas. La plus faible valeur atteinte est celle de 1998 avec 42% et la plus forte valeur correspond à celle de 2003 qui pourrait peut-être trouvé explication dans les fortes pluies de cette année.

I.5.3. VENTS

La région est balayée par : l'Harmattan (chaud et sec, de direction Nord/Nord-Est) et la Mousson (chaud et humide, qui souffle pendant l'hivernage).

Ces vents constituent un potentiel fort pour réduire la facture pétrolière en exploitant l'énergie éolienne.

I.5.4. INSOLATION

La durée moyenne de l'ensoleillement est d'environ 7 à 8 heures par jour. Il faut noter qu'il arrive des périodes où on a environ 12 heures d'ensoleillement par jour. Ce fort potentiel cumulé permet de bénéficier pendant environ d'un tiers du temps du Soleil. Ce constat permet de déduire qu'avec de bonnes installations solaires, on pourrait réduire la facture pétrolière et peut être même accroître notre potentiel électrique. De ce fait, une politique orientée vers une diversification des sources de production doit d'être mise en œuvre afin de mieux satisfaire les besoins croissants des populations de la région.

I.6. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

Le potentiel hydraulique de la région reste important et est constitué des eaux de surface et des eaux souterraines.

Les eaux de surface sont constituées par le fleuve Sénégal (qui longe la région sur environ 200 km à l'Est et au Nord).Ses principaux défluents sont le Diamel et le Diolol. A cela il faut ajouter de nombreux marigots et mares temporaires et permanents disséminés dans la région.

La mise en service des barrages de Diama et Manantali a permis à la région d'améliorer le potentiel en eau de surface.

Les eaux souterraines sont dans l'ensemble abondantes. Elles sont contenues dans :

- les nappes peu profondes ou phréatiques où elles sont atteintes à partir de puits dont la profondeur varie entre 25 et 100 mètres ;
- les nappes du Maastrichtien dont la profondeur peut atteindre parfois 300 mètres.

Les nappes phréatiques sont généralement captées avec des puits tandis que pour les nappes du Maastrichtien, le captage n'est possible que par forage.

Hormis la zone du socle située dans la partie Sud-Est de la région (dans la CR de Bokiladji), ces deux types de nappes généralisées et renouvelables produisent une importante quantité d'eau de bonne qualité. Le niveau d'exploitation des eaux souterraines est faible à cause surtout de la profondeur des nappes engendrant des coûts d'exhaure de l'eau très élevés.

I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'espace régional est constitué par l'ancien département de Matam (région de Saint-Louis) auquel sont rattachées les communautés rurales de Lougré Thioly (Arrondissement de Dodji) et Vélingara (Arrondissement de Barkédji), qui faisaient partie de la région de Louga.

La région de Matam compte trois (03) départements, cinq (05) Arrondissements, vingt et six (26) Communes, 424 villages et 495 hameaux. Le département de Ranérou-Ferlo occupe plus de la moitié du territoire régional (51%). Les départements de Kanel et Matam font respectivement 30% et 19% de la superficie totale.

Les entités administratives de la région sont, de manière générale, vastes. En effet, chaque département de la région, pris individuellement, a une superficie supérieure à celle des régions de Diourbel et Dakar réunies. Le département de Ranérou-Ferlo, qui fait trois fois la région de Diourbel (4 559,3 Km²), est plus vaste que les régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor et Fatick. Hormis Agnam-Civol, tous les autres arrondissements de la région de Matam ont une superficie plus étendue que les départements des régions de Thiès et Diourbel.

L'étendue de la région et de ses entités administratives, combinée à l'enclavement interne et externe, pose de réels problèmes de liaison, d'encadrement administratif et technique, et de sécurité des populations.

I.8. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

Dans la région de Matam, l'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques. Elles occupent plus de la moitié de la population. La sylviculture, la pêche, l'artisanat et le commerce y sont également importants et constituent des atouts de taille.

Chapitre II : DEMOGRAPHIE

La dynamique démographique est un phénomène complexe dont le déterminant demeure le rapport fécondité/natalité et mortalité. Le Sénégal apparaît ainsi comme un pays à forte fécondité, même si une baisse est observée travers les différentes enquêtes démographiques et de santé (EDS).

Autant de par son aspect quantitatif que qualitatif, la population demeure le fondement du développement économique et social d'un pays. Pour l'avoir bien compris, l'Etat du Sénégal a élaboré et mis en œuvre depuis 1988 une déclaration de politique de population pour donner une réponse adéquate aux phénomènes.

L'adoption de la Déclaration de Politique de Population (DPP) en avril 1988 par le Gouvernement marque ainsi une nouvelle étape très déterminante dans la prise de conscience du rôle de la population dans le processus de développement économique et social. Des politiques sont ainsi menées pour améliorer la qualité de la vie et le bien-être de toutes les couches de la population.

Ce chapitre présente d'abord le niveau et l'évolution de la population et sa structure par âge et sexe, ensuite analyse la pyramide des âges, le rapport de masculinité par groupe d'âge et enfin donne la répartition spatiale de la population.

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.1.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

La population de la région de Matam est estimée à 654 981 habitants en 2017 et 680 086 en 2018. Ces estimations sont basées sur le recensement de 2013 qui avait donné une population de 562 539 habitants. De 2013 à 2014, la population de Matam a connu une augmentation relative de 3,91%, passant de 562 539 habitants à 584 514 habitants. Il faut noter que cette population ne cesse d'augmenter, elle a été estimée à 654 981 habitants en 2017 contre 680 086 en 2018, soit un taux de croissance de 3,83%. Ces taux de croissance étaient plus faibles durant les années antérieures au RGPHAE de 2013, à l'exception de 2002. En effet, la population s'élevait à 168 575 habitants en 1976 contre 220 221 habitants en 1988 ; soit un taux de croissance moyen de 2,25% et à 423 915 habitants en 2002, soit un taux de croissance démographique de 4,79%. De 2002 à 2013, le taux de croissance démographique a connu une hausse de 2,61% (des localités ont été ajoutées à

l'ancien département de Matam pour former la région en 2002) ; la population passait de 423 915 habitants en 2002 à 562 539 habitants en 2013.

Tableau 2.1 : Evolution de la population de la région de Matam de 1976 à 2018

Désignation	RGP 1976	RGPH 1988	RGPH 2002	RGPHAE 2013	Proj. 2014	Proj. 2015	Proj. 2016	Proj. 2017	Proj. 2018
Population résidente	168575	220221	423915	562 539	584 519	607 231	630 703	654 981	680 086
Taux d'accroissement moyen annuel (%)		2,25	4,79	2,61	3,91	3,89	3,87	3,84	3,83

Source :ANSD

II.1.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.1.2.1. II.1.2.1 Analyse de la pyramide des âges

La région de Matam, à l'instar des autres régions du Sénégal, a une pyramide des âges qui reflète une pyramide des âges a une base élargie et un sommet rétréci (fécondité forte et une mortalité élevée); ce qui indique une population jeune. Que ce soit du côté des hommes ou de celui des femmes, le constat est que la population âgée de moins de 40 ans représente plus de 80% de la population totale de la région tandis que celle âgée de plus de 60 ans représente de moins de 6%.

En effet, sur un total de 335 866 hommes dans la région de Matam, les 289 639 ont moins de 40 ans, soit 86,24% de la population masculine. Chez les femmes, pour une population de 344 221, les 283 775 sont âgées de moins de 40 ans, soit 82,44% de la population féminine. Cette jeunesse de la population témoigne de l'existence d'un fort taux de natalité dans la région de Matam et cela peut être un atout pour son développement si la jeunesse bénéficie d'une formation et/ou d'une éducation de qualité leur permettant de prendre en main la problématique du développement de la localité.

La faiblesse de la population âgée de 60 ans et plus témoigne de la faible espérance de vie à la naissance dans la région. En effet, chez les hommes, il y'a seulement 13 377 personnes âgées de 60 ans et plus, soit 4,0%. Chez les femmes, la population âgée de 60 ans et plus représente 16 242, soit 4,7%. La faiblesse des effectifs au-delà de 60 ans s'explique en partie par le niveau de mortalité encore élevé au-delà de cet âge mais aussi par l'émigration et l'exode rural qui touchent plus les actifs et les jeunes.

Graphique II-1: Pyramide des âges de la population de la région de Matam en 2018

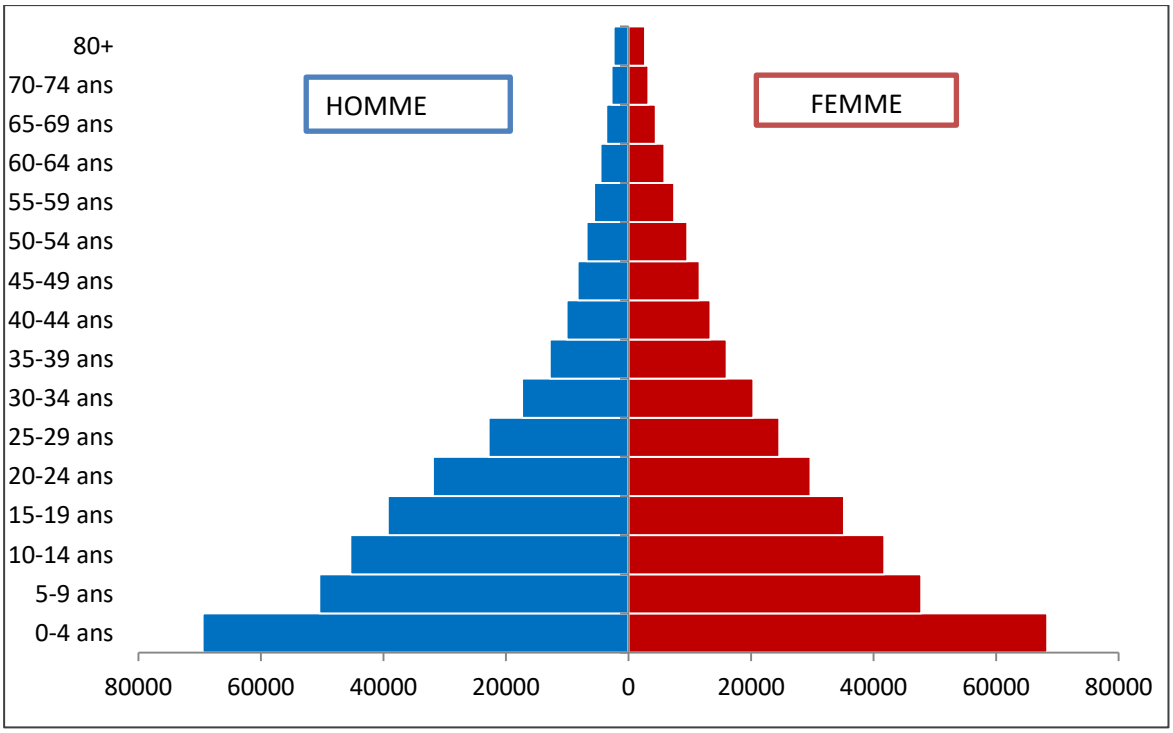

Source :ANSD

II.1.2.2. II.1.2.2 Rapport de masculinité par groupe d'âges

Le rapport de masculinité désigne le rapport, dans une population donnée, ou d'un groupe d'âges, de l'effectif masculin à l'effectif féminin, il est exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Une valeur inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes ; une valeur supérieure à 100 indique que les hommes sont plus nombreux que les femmes. Le graphique ci-dessus donne le rapport de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Matam en 2018.

Graphique II-2: Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Matam en 2018

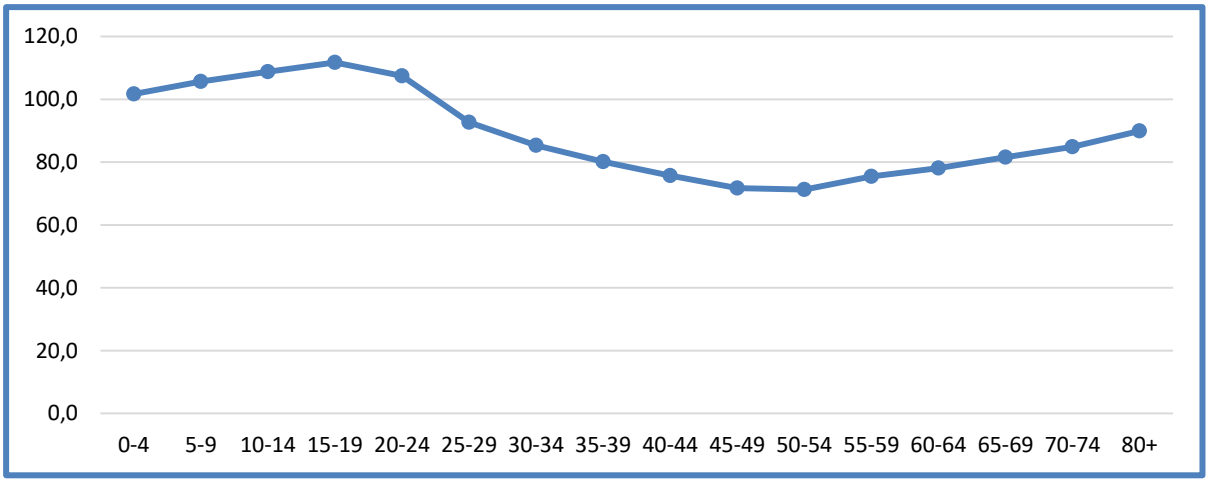

Source :ANSD

L'analyse de ce graphique montre que dans la région de Matam, il nait plus de garçons que de filles, soit 101 garçons pour 100 filles. Ce rapport de masculinité évolue en faveur de la population masculine jusqu'à l'âge de 25 ans. Ce qui signifie que de 0 à 25 ans, on trouve plus de garçons que de filles dans la région de Matam. Le niveau le plus élevé atteint par le rapport de masculinité dans la région est de 111 garçons pour 100 filles, et c'est au groupe d'âges 15-19 ans. Autrement dit, de 0 à 14 ans, le nombre de filles diminue plus que celui des garçons. Cette tendance va commencer à s'inverser à partir de 14 ans. Il faut noter que c'est entre 24 et 25 ans que l'on constate une égalité statistiquement entre le nombre d'hommes et de femmes. Autrement dit, c'est au niveau de ce groupe d'âges que l'on a un rapport de masculinité égal à 100. A partir de 25 ans, le rapport de masculinité est inférieur à 100. Son plus bas niveau est atteint au groupe d'âges 45-49 ans avec une valeur de 71 (la région ayant une longue tradition d'émigration laquelle, touche plus les hommes que les femmes). Dans ce groupe d'âges, on trouve 71 hommes pour 100 femmes. Au-delà, le rapport de masculinité commence à augmenter à nouveau, mais reste toujours en dessous de 100. Il augmente jusqu'à l'âge de 79 ans, en passant de 71 à 89.

II.1.2.3. Rapport de dépendance

Le rapport de dépendance démographique globale est défini comme étant le rapport de la population composée de jeunes (personnes âgées de 0 à 15 ans) et de personnes âgées (personnes âgées de 60 ans et plus) à la population en âge de travailler (personnes âgées de 16 à 64 ans). Autrement dit, il s'agit du rapport entre la population potentiellement inactive et la population potentiellement active.

L'analyse du tableau ci-dessous, en l'occurrence le rapport de dépendance de la population de Matam, donne une valeur globale de 121. Autrement dit, dans la région de Matam, 100 personnes potentiellement actives prendront en charge 121 personnes potentiellement inactives.

Tableau 2.2 : Rapport de dépendance de la population de Matam

Population	2018		
	Homme	Femme	Ensemble
Potentiellement inactive	189121	183870	372 991
Potentiellement active	146745	160351	307 096
Rapport de dépendance	129	115	121

Source :ANSD

II.2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

II.2.1. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

La répartition spatiale de la population de Matam laisse apparaitre une disparité notable entre les trois départements d'une part et entre le milieu urbain et le milieu rural d'autre part.

Sur une population de 680 086 habitants, les 329 587 vivent dans le département de Matam, soit 48,5%. Il s'en suit le département de Kanel avec une population de 288 463 habitants (42,4%) et celui de Ranérou (62035, soit 9,1%). Cette répartition montre une forte concentration de la population de Matam au niveau des départements de Matam et Kanel.

Il faut noter que la plus grande partie de la population de Matam vit en milieu rural. En effet, 503 944 personnes vivent en milieu rural, soit 74,1% contre seulement 176 142 personnes pour le milieu urbain, soit 26,9%.

Cette répartition inégale entre le milieu urbain et le milieu rural est pratiquement la même, quel que soit le département considéré. En effet, dans le département de Matam, 264 596 personnes vivent en milieu rural, soit 80,3%. Dans le département de Kanel, sur une population de 288 463 habitants, les 212 299 vivent en milieu rural, soit 73,6%. Enfin, dans le département de Ranérou, sur une population de 62035 habitants, les 58 376 vivent en milieu rural, soit 94,1%.

Tableau II-1 : Répartition de la population de Matam selon le milieu de résidence, par circonscription administrative

Département	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Matam	39,1%	34,7%	36,9%	51,5%	53,5%	52,5%	49,2%	50,8%	329 587
Kanel	58,6%	63,4%	61,0%	36,6%	35,2%	35,9%	48,7%	51,3%	288 463
Ranérou-Ferlo	2,2%	1,9%	2,1%	11,9%	11,3%	11,6%	50,9%	49,1%	62 035
Région	86 989	89 153	176 142	248 877	255 067	503 944	335 866	344 220	680 086

Source :ANSD

II.2.2. DENSITE DE LA POPULATION

La région de Matam s'étend sur une superficie de 28 532 km^2 qui est répartie de façon inégale entre les trois départements. C'est le département de Ranérou-Ferlo qui occupe la plus grande superficie de la région avec 13 329 Km², soit 46,7% de la superficie globale. Il est suivi par le département de Kanel, avec une superficie de 9198 Km², soit 32,2% de la superficie régionale et le département de Matam, avec une superficie de 6005 Km², soit 21,1% de la superficie totale de la région.

Globalement, la région de Matam qui est occupée par une population de 680 086 habitants, affiche une densité de 22 habitants au Km². Avec une part 48,5% de la population régionale, le département de Matam est le plus dense de la région avec 51 habitants au Km². Il est suivi par le département de Kanel avec une densité de 29 habitants au Km² et celui de Ranérou-Ferlo, avec 4 habitants au Km².

Tableau II-2 : Densité de population de la région de Matam selon le département en 2018

Département	Superficie (km²)	Superficie Région	Population	Population Région	Densité (hts/km²)
Matam	6 005	21,10%	329 587	48,5%	55
Kanel	9 198	32,20%	288 463	42,4%	31
Ranérou	13 329	46,70%	62 035	9,1%	5
Région	28 532	100,00%	680 086	100,0%	24

Source : ANSD

Chapitre III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

La politique en matière d'urbanisme et d'habitat repose essentiellement sur la gestion de l'espace des villes et autres agglomérations, la production de logements et de parcelles viabilisées, la promotion de l'habitat social, l'aménagement des espaces ouverts et la surveillance de l'occupation du sol et des constructions.

Dans cette partie, il sera question de faire le point sur le niveau d'urbanisation dans la région, présenter la répartition de la population urbaine, parcourir quelques aspects relatifs à l'habitat avant de boucler par une analyse diagnostic du secteur.

III.1. URBANISATION

III.1.1. TAUX D'URBANISATION

Il faut préciser que toutes les communes qui existaient jusqu'avant la mise en place de l'acte III de la décentralisation sont considérées comme faisant partie du milieu urbain. Il en est de même pour les anciennes communautés rurales qui sont jusque-là considérées comme représentant le milieu rural.

La région de Matam est faiblement urbanisée. Seuls 21,29% des habitants vivent en milieu urbain. Même si le département de Matam qui abrite la capitale régionale est plus peuplé avec une population de 329 587 habitants, le département de Kanel est le plus urbanisé avec un taux d'urbanisme de 26,40%.

Tableau III-1 : Taux d'urbanisation de la région de selon la circonscription administrative

Localité	Population	Taux d'urbanisme
DEPARTEMENT MATAM	329 587	19,72%
DEPARTEMENT KANEL	288 463	26,40%
DEPARTEMENT RANEROU-FERLO	62 035	5,90%
REGION	680 086	21,29%

Source :ANSD, 2018

Le département de Ranérou-Ferlo qui ne compte qu'une seule commune -la commune de Ranérou-Ferlo- est très faiblement urbanisé avec un taux de 5,90%.

III.1.2. REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE

Le tableau ci-dessous présente les différentes collectivités locales du milieu urbain de la région de Matam.

Tableau 3.III-2 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe

NOM LOCALITE	2018		
	Homme	Femme	Ensemble
REGION DE MATAM	335866	344221	680086
ZONE URBAINE	73959	70856	144815
DEPARTEMENT MATAM	**162171**	**167416**	**329587**
COM .MATAM	11073	9743	20816
COM. OUROSSOGUI	10141	8785	18925
COM. THILOGNE	6399	6224	12623
COM. NGUIDILOGNE	6409	6218	12626
DEPARTEMENT KANEL	**140527**	**147937**	**288463**
COM. KANEL	8208	7478	15686
COM. SEMME	4120	4210	8331
COM. WAOUNDE	4678	4770	9448
COM. DEMBANCANE	3132	3268	6399
COM. HAMADY OUNARE	6019	6282	12301
COM. SINTHIOU BAMANBE-BANADJI	8279	8432	16710
COM. ODOBERE	3545	3743	7288
DEPARTEMENT RANEROU	**31556**	**30479**	**62035**
COM. RANEROU	1956	1703	3658

Source :ANSD, 2018

Le département de Kanel est le plus urbanisé, il compte sept communes (Kanel, Semme, Waounde, Dembancane, Hamady Ounare, Sinthiou Amanbe-Banadji, Odobere), tant disque celui de Ranérou-Ferlo, le moins urbanisé en compte une seule : la commune de Ranérou.

A travers le tableau ci-dessus, on note que les hommes sont plus nombreux que les femmes dans la population urbaine du département de Matam. Cependant, la tendance s'inverse au niveau du département de Kanel où il y a plus de femmes que d'hommes.

III.1.3. LES LOTISSEMENTS ET DISTRIBUTIONS DE PARCELLES

L'analyse du tableau 3.2 montre qu'il n'y a pas eu de lotissement et de distribution de parcelles sur la période 2016-2017.

Tableau III-3 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles

Circonscription administrative	Année	Superficies loties	Nombre de parcelles attribuées	Variation %	Nombre de localités concernées
Matam	**2016**	00	00		
	2017	00	00		
	2018	6 963 656 m²	3 905		Ourossogui (01), Ogo (01), Nguidjilone (04)
Région	**2016**	00	**00**		
	2017	00	**00**		
	2018	6 963 656 m²	3 905		Ourossogui (01), Ogo (01), Nguidjilone (04)

Source : DRUH, 2018

Pour l'année 2018, 06 projets de lotissements ont été instruits par la division régionale de l'urbanisme de Matam, pour le compte des Communes de Nguidjilone (Nguidjilone 1,2, Aly Oury et Kédélé), Ogo et Ourossogui. La superficie totale des parcelles loties est de 696ha 36a 56ca pour une production de près de 3 905 parcelles à usage d'habitation et des réserves d'équipement.

III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT

III.2.1. LES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Presque toutes les demandes enregistrées et les autorisations délivrées dans la région concernent le département de Matam. Dans toutes les circonscriptions administratives, le nombre de demandes et d'autorisations a augmenté sur la période 2017-2018.

Tableau III-4 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Variation %
Matam	2016			
	2017	28	26	
	2018	80	59	
Kanel	2016			
	2017	01	01	
	2018	02	02	
Ranérou	2016			
	2017	00	00	
	2018	02	02	
Région	2016			
	2017	29	27	
	2018	84	63	

Source : DRUH, 2018

En 2017, le département de Ranérou-Ferlo n'a enregistré aucune demande d'autorisation de construire et par conséquent n'en a pas délivré. En 2018, le nombre de demandes enregistrées et d'autorisations délivrées a plus que doublé ; ceci peut être expliqué par l'importance du nombre de parcelles attribuées dans le cadre du lotissement réalisé en 2018.

Ces autorisations concernent principalement la construction de lieux d'habitation, d'établissements commerciaux et distinguent les rez-de-chaussée des étages.

Tableau III-5 : Evolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative

Destination		Région		
		2016	2017	2018
Lieux d'habitation	Rez-de-chaussée	0	17	53
	Etage	0	9	21
	Total	0	0	73
Etablissements commerciaux	Rez-de-chaussée	0	1	6
	Etage	0	2	4
	Total	0	0	7

Source : DRUH, 2018

Les autorisations de construire des lieux d'habitation en rez-de-chaussée dépassent de loin celles en étage dans les départements de Matam et Kanel pour la période 2017-2018. En 2018, le département de Matam a enregistré 52 autorisations de

construire des lieux d'habitation en rez-de-chaussée contre 21 autorisations de construire des lieux d'habitation en étage.

III.2.2. LES REALISATIONS DE L'ETAT EN MATIERE D'HABITAT SOCIAL

Depuis le projet des HLM des années 1960, aucun projet de construction de logements sociaux n'a été réalisé dans la région. Cependant, dix (10) ha ont été viabilisés en (année) pour environ 220 parcelles dans la ZAC de Ourossogui. Lesdites parcelles ont été attribuées aux enseignants.

En perspective de la mise en œuvre du programme des 100 000logements initiés par le chef de l'Etat, des requêtes ont été adressées aux communes afin d'identifier environ 150 parcelles pour ledit programme.

III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Les contraintes du sous-secteur sont liées à la faiblesse des moyens d'intervention du service de l'urbanisme, à l'insuffisance d'outils de gestion et de planification urbaine (excepté les communes de Matam, Ranérou, Kanel et Ourossogui), l'occupation anarchique et parfois illégale de l'espace, l'absence de réseaux d'assainissement, l'insuffisance de la voirie urbaine et de l'éclairage public, un transport urbain peu développé et onéreux, des difficultés d'extension pour certaines localités, l'absence de réserve foncière pour certaines localités, la faible prise en charge de la gestion des ordures ménagères par les collectivités locales, l'enclavement des zones de Dandé mayo et du Ferlo, la cherté des matériaux de construction, l'éloignement des centres d'approvisionnement, l'absence de promoteurs immobiliers, l'absence de contrôle systématique dans la construction, l'absence d'organisation et le manque d'expertise des acteurs du BTP, la non-généralisation des programmes de branchements sociaux (eau), l'absence de lotissement ou d'alignement au niveau de certains établissements humains et l'inexistence de coopératives d'habitat.

Pour essayer de résoudre ces difficultés, des projets et programmes sont initiés dans la région tels que le programme villes religieuses (Matam, Ourossogui et Boynadji) pour environ 550 ha, le projet ISEP (Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel) dans la commune de Matam pour lequel les travaux ont commencé, les travaux de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Ourossogui sont en phase de relance, le projet villes nouvelles d'une superficie de 57 km² sur l'axe Ourossogui, Ogo et Dantiadi, la réhabilitation de la RN7 et de la RN2 et le déplacement de l'aéroport de Ourossogui dans un autre lieu plus adéquat.

III.3.1. ATOUTS

1. En matière d'urbanisation :
    a. Forte volonté des collectivités territoriales pour une urbanisation des territoires communaux. En effet 06 lotissements ont été autorisés en 2018, et 07 projets de lotissement en cours d'instruction en 2019.
2. En matière de construction et d'habitat
    a. Généralisation des autorisations de construire dans toute les communes de la région ;
    b. Modernisation du secteur de l'habitat et de la construction

III.3.2. CONTRAINTES

1. En matière d'urbanisation :
    a. Faible couverture des collectivités territoriales en document de planification : PDU et PUD ;
    b. Absence de politique de restructuration et de régularisation des quartiers irréguliers.
2. En matière de construction et d'habitat
3. Non-respect des normes de construction.

Chapitre IV : EDUCATION

L'Inspection d'Académie de Matam couvre trois Inspections de l'Education et de la Formation (IEF) (Matam, Kanel et Ranérou). Chaque IEF est responsable de l'Education Préscolaire, de l'Enseignement Elémentaire, de l'Enseignement Moyen, de l'Education de Base des Jeunes et des Adultes (EBJA) et de la Formation Technique et Professionnelle dans sa circonscription administrative.

Au niveau des IEF, il a été créé des districts et des Collectifs des Directeurs d'Ecole (CODEC) pour renforcer le pilotage de proximité. En dehors des IEF, il existe des structures rattachées à l'Inspection d'Académie :

- **l'Inspection Médicale des Ecoles (IME)** : elle se trouve dans le quartier Gourel Serigne et est chargée des soins médicaux, du suivi médical, de la prévention sanitaire des élèves, des visites d'aptitude et du suivi de la politique de santé nutrition ;
- **le Centre Académique d'Orientation Scolaire et Professionnelle (CAOSP)** : il est situé dans le quartier Gourel Serigne et s'occupe de l'information, des conseils et de l'orientation des élèves ;
- **le Centre Régional de Formation des personnels de l'Education (CRFPE),** créé en 2005, se charge de la formation initiale et continue des enseignants (Elèves maîtres, Elèves professeurs). Il se trouve dans le quartier Médina Gounass (Soubalo).
- **le sous-secteur de la Petite Enfance** comprend l'Agence régionale de la Case des Tout-petits (située dans le quartier Gourel Serigne) et le préscolaire, géré respectivement par le Coordonnateur Régional de la ARCTP et les 3 IEF.

L'Inspection d'Académie de Matam compte :

- 65 structures de développement intégré de la petite enfance (DIPE) dont 10 communautaires, 43 cases des tous petits (CDTP), 12 écoles maternelles, 8 classes préparatoires à l'Elémentaire, 1 Garderie d'enfants et 1 communautaire ;
- 425 écoles élémentaires ;
- 68 collèges dont 2 privés ;
- 32 lycées dont 6 privés.

Pour ce qui est des effectifs :

- le DIPE polarise 5 866 enfants dont 3 228 filles ;
- l'Enseignement élémentaire compte 83 672 élèves dont 51 162 filles ;

- l'Enseignement moyen compte 23 337 élèves dont 13 849 filles ;
- l'Enseignement secondaire totalise 9 456 élèves dont 5 024 filles.

L'Inspection d'Académie compte 3505 enseignants parmi lesquels on compte :

- 1 688 enseignants fonctionnaires dont 344 femmes ;
- 1 817 enseignants contractuels dont 424 femmes.

En prenant le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET-EF), comme cadre de référence et d'opérationnalisation de la politique d'éducation et de formation, l'Académie de Matam s'est inscrite dans un contexte marqué par une vision politique essentiellement centrée sur l'émergence du Sénégal. Les missions de l'Inspection d'Académie

L'Inspection d'Académie a pour mission de mettre en œuvre les politiques de développement de l'Education et de la Formation à l'échelle de la circonscription administrative de manière à contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs des programmes nationaux et régionaux en référence à la loi d'orientation en vigueur.

A ce titre, elle impulse le développement de l'Education et de la Formation dans la circonscription académique et veille à la gestion des ressources. Dans ce cadre, l'Inspecteur d'Académie assure des missions de pilotage, de coordination, d'accompagnement et de contrôle des lycées, des centres régionaux de formation, des structures rattachées et des IEF[1].

IV.1. LES PRIORITES

Les priorités de l'Académie de Matam seront essentiellement celles du secteur de l'Education et de la Formation qui reposent sur les options suivantes :

- l'universalisation de l'achèvement du cycle élémentaire ;
- l'achèvement de toutes les constructions ;
- la prise en charge réelle des daara ;
- la résorption des déficits en personnel enseignant ;
- le développement du cycle fondamental dans la perspective de mettre en place une éducation de base universelle conformément au droit universel à l'éducation ;

[1]cf. Décret 2012-1276 relatif à la création des Inspections d'Académie et des Inspections de l'Education et de la Formation, et l'Arrêté n°010656 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Inspections d'Académie et des Inspections de l'Education et de la Formation

- la création des conditions d'une éducation de qualité à tous les niveaux d'éducation et de formation avec une attention accrue à l'amélioration de la Qualité et de l'Equité de l'Education de Base ;
- le développement de l'enseignement des Sciences, de la Technologie et des Innovations (STI);
- l'éradication de l'analphabétisme, la promotion des langues nationales et de l'Education de Base des Jeunes et des Adultes (EBJA) ;
- l'adaptation, en partenariat avec le secteur privé, de l'offre de formation professionnelle, technique et de l'apprentissage rénové des jeunes et adultes aux besoins du développement économique ;
- la promotion d'une formation professionnelle et technique;
- la promotion d'un partenariat efficace, bien coordonné et la mise en place de cadres de dialogue politique, technique et social fonctionnels ;
- la décentralisation et la déconcentration renforcée de la gestion du système dans une dynamique de responsabilisation et de participation accrue des collectivités et des communautés ;
- la gestion transparente, efficace et efficiente des ressources matérielles, financières et humaines dans une optique de responsabilisation, d'imputabilité et de reddition de comptes.

IV.2. LA PETITE ENFANCE

L'offre d'éducation préscolaire reste dominée par les écoles maternelles, les garderies d'enfants, les cases des tout-petits et les classes préparatoires à l'élémentaire (CPE).

L'académie de Matam ambitionne de prendre en charge ce sous-secteur, conformément à la directive présidentielle issue des Assises nationales. Elle doit se traduire par une diversification de l'offre, la participation des Collectivités territoriales, des communautés, des partenaires et une responsabilisation de tous les acteurs qui développent des initiatives dans ce domaine.

IV.2.1. LES INFRASTRUCTURES

Le flux assez important d'éducateurs affectés en 2008 avait permis d'élargir la carte préscolaire en créant 11 nouvelles structures dans la région. Cet élan s'est depuis lors estompé et même inversé en 2016 avec la fermeture de certaines structures (1 CPE, et 3 CTP, faute de personnel alors que la demande reste encore forte. La région compte 69 structures en 2018 contre 65 en 2017 (dont 63 publiques et 2 pour le privé soit 3,08%.) et 72 en 2016.

Tableau IV-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Case communautaire/CPE	Public	7	6	7	1	0	1	2	2	2	10	8	10
	Privé	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0
	Total	7	6	7	1	0	1	2	3	2	10	9	10
Case des Tout-Petits	Public	1	1	1	22	18	21	24	24	23	47	43	45
	Privé	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	Total	1	1	1	22	18	21	24	24	24	47	43	46
Ecole maternelle	Public	0	0	0	3	3	3	9	9	9	12	12	12
	Privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	0	3	3	3	9	9	9	12	12	12
Garderie d'enfants	Public	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2	0	0
	Privé	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	Total	0	0	0	1	1	1	1	0	0	2	1	1
Total	Public	8	7	8	28	21	25	36	35	34	72	63	67
	Privé	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	2	2
	Total	8	7	8	28	22	26	36	36	35	72	65	69

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

Pour asseoir une bonne extension du sous-secteur de la petite enfance, il est nécessaire d'accroitre la participation des collectivités territoriales, des communautés et de diversifier le modèle de structures en ouvrant des classes préscolaires à l'Elémentaire et en développant des structures communautaires.

Les établissements publics d'accueil sont principalement composés d'écoles maternelles et de cases des tout-petits conformément au tableau ci-dessous :

Tableau IV-2.1 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance du public et du privé de la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Case communautaire/CPE	2016	7	0	7	1	0	1	2	0	2	10	0	10
	2017	7	0	7	1	0	1	2	0	2	10	0	10
	2018	6	0	6	0	0	0	2	1	3	8	1	9
Case des Tout Petits	2016	1	0	1	22	0	22	24	1	25	47	1	48
	2017	1	0	1	21	0	21	23	1	24	45	1	46
	2018	1	0	1	18	0	18	24	0	24	43	0	43
Ecole maternelle	2016	0	0	0	3	0	3	9	0	9	12	0	12
	2017	0	0	0	3	0	3	9	0	9	12	0	12
	2018	0	0	0	3	0	3	9	0	9	12	0	12
Garderie d'enfants	2016	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	2017	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	2018	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Total	2016	8	0	8	26	1	27	35	1	36	69	2	71
	2017	8	0	8	25	1	26	34	1	35	67	2	69
	2018	7	0	7	21	1	22	35	1	36	63	2	65

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

Les structures de la Petite Enfance sont passées de 4 en 2002 à 71 en 2016. Cette évolution s'explique par l'érection de Matam en région et l'extension du réseau par les cases des Tout-petits. Cet élan s'est depuis lors estompé et même inversé en 2017 (69) avec la fermeture de deux (02) structures (un à Kanel et un à Matam). En 2018, la fermeture d'une infrastructure publique à Ranérou ainsi que celle de quatre (04) publics dans le département de Kanel ont été notées. Toutefois, le nombre d'établissements privés accueillant la petite enfance n'a pas évolué.

IV.2.2. LE PERSONNEL

Le personnel enseignant du préscolaire compte 167 agents en 2018 contre 184 en 2017 (dont 61,7 % de femmes) et 188 en 2016. Il est composé d'encadreurs polyvalents, de maîtres coraniques, de mères assistantes et des gardiens. Ils ont tous reçu une formation initiale pour remplir leurs différentes missions.

Tableau IV-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Case communautaire /CPE	**Hommes**	0	1	2	0	0	0	3	0	0	3	1	2
	Femmes	1	6	4	3	1	0	10	2	3	11	9	7
	Ensemble	1	7	6	3	1	0	13	2	3	17	10	9
Case des Tout-Petits	**Hommes**	0	0	0	5	16	13	11	24	25	25	40	38
	Femmes	2	1	1	30	25	20	57	26	23	89	52	44
	Ensemble	3	1	1	43	41	33	68	50	48	114	92	82
Ecole maternelle	**Hommes**	0	0	0	5	3	4	10	18	18	16	21	22
	Femmes	4	0	0	10	8	7	21	50	44	35	58	51
	Ensemble	4	0	0	16	11	11	31	68	62	51	79	73
Garderie d'enfants	**Hommes**	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	2	2
	Femmes	0	0	0	2	1	1	4	0	0	6	1	1
	Ensemble	0	0	0	2	3	3	4	0	0	6	3	3
Total	**Hommes**	1	1	**2**	29	21	**19**	39	42	**43**	70	**64**	64
	Femmes	6	7	**5**	35	35	**28**	77	78	**70**	118	**120**	103
	Ensemble	7	8	7	64	56	47	116	120	113	188	184	167

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

Le personnel est concentré, pour l'essentiel, dans les écoles maternelles (79 dont 58 femmes en 2017 contre 73 dont 51 femmes en 2018) et les CTP (92 dont 52 femmes contre 82 dont 44). Entre 2016 et 2018, les effectifs du personnel enregistrent une baisse dans tous les types d'établissement sauf pour les écoles maternelles. Pour ces dernières, on observe une forte hausse entre 2016 et 2017 (35,2%) suivi d'une baisse de 7,5%.

Tableau IV-4 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Case communautaire/CPE	Case des Tout Petits	Ecole maternelle	Garderie d'enfants	Total
Ranérou	**2016**	7	1	0	0	8
	2017	7	1	0	0	8
	2018	6	1	0	0	7
Kanel	**2016**	1	46	12	2	61
	2017	1	41	11	3	56
	2018	0	33	11	3	47
Matam	**2016**	2	52	65	0	119
	2017	2	50	68	0	120
	2018	3	48	62	0	113
Région	**2016**	10	99	77	2	188
	2017	10	92	79	3	184
	2018	9	82	73	3	167

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

La mobilité des enseignants ne permet pas d'améliorer la qualité des enseignements-apprentissages dans ce sous-secteur. Le personnel communautaire joue un rôle non négligeable dans le processus d'encadrement et de prise en charge des enfants. Au courant de l'année 2017, l'IEF de Ranérou n'a pas connu d'évolution par rapport à 2016, celle de Kanel a enregistré une baisse de 8,93% et celle de Matam a réalisé une légère évolution de 0,83% (1 enseignant) sur la période 2016-2017. En 2018, une diminution du corps professoral est constatée dans tous les départements (un enseignant à Ranérou, 9 à Kanel et 7 à Matam).

Le sous-secteur DIPE a connu une baisse des effectifs lors du dernier mouvement national. Plus du tiers du personnel des cases a été muté et non remplacé ; ce qui va occasionner des fermetures de structures.

Tableau IV-5 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative

Fonction / Circonscription administrative	Directeur						Educateur " craie en main"						Ensemble	
	Ranérou		Kanel		Matam		Ranérou		Kanel		Matam			
Année	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
DEUG	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	2	1
BAC	0	2	7	6	6	7	4	1	15	12	15	9	47	37
BFEM	1	2	18	16	27	26	2	1	15	13	69	67	132	125
CFEE	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Sans diplôme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	3

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018.

L'essentiel des enseignants du préscolaire ont le niveau du BFEM (74,9% en 2018 contre 71,7% en 2017), suivent les titulaires du bac (respectivement 22,2% en 2018 contre 25,54% en 2017).

Tableau IV-6 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut établissement	CAP			CEAP			Sans diplôme		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Ranérou	Public	0	5	6	6	2	0	0	1	1
	Privé		0	0		0	0		0	0
	Total	0	5	6	6	2	0	0	1	1
Kanel	Public	15	20	18	33	28	23	11	5	3
	Privé		0	0		0	1	2	3	2
	Total	15	20	18	33	28	24	13	8	5
Matam	Public	25	29	32	85	81	76	7	9	4
	Privé		0	0		0	0	2	1	1
	Total	25	29	32	85	81	76	9	10	5
Région	Public	40	54	56	124	111	99	18	15	8
	Privé	0	0	0	0	0	1	4	4	3
	Total	40	54	56	124	111	100	22	19	11

Source : Inspection d'académie de Matam, 2018

La réforme introduite dans la formation initiale des élèves-maîtres s'est traduite par un dépérissement des corps émergents entre 2016 et 2018. Dans les structures DIPE, on note un nombre important d'instituteurs adjoints (60,3% en 2017 et 59,9% en 2018). Alors que le reste est constitué d'instituteurs (29,3% en 2017 et 30,4% en 2018) et les enseignants sans diplôme professionnel sont toujours présents dans ce sous-secteur (10,3% en 2017 contre 5,9% en 2018).

IV.2.3. LES EFFECTIFS

Pour le compte de l'année scolaire 2017-2018, les effectifs dans le préscolaire sont de 5 866 enfants dont 3 228 filles et 2 638 garçons, soit une baisse de 1,6%. Ces effectifs sont répartis dans les trois IEF selon le tableau suivant :

Tableau IV-7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Ranérou			Kanel			Matam			Région			Variation %
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	
Case communautaire/CPE	Garçons	76	71	90	13	13	0	30	34	64	119	118	154	30,51
	Filles	111	99	108	25	23	0	46	39	67	182	161	175	8,70
	Ensemble	187	170	198	38	36	0	76	73	131	301	279	329	17,92
Case des Tout-Petits	Garçons	25	23	23	823	792	719	759	727	723	1607	1542	1465	-4,99
	Filles	29	28	22	1146	1031	804	992	995	1086	2167	2054	1912	-6,91
	Ensemble	54	51	45	1969	1823	1523	1751	1722	1809	3774	3596	3377	-6,09
Ecole maternelle	Garçons	0	0	0	159	145	161	684	737	780	843	882	941	6,69
	Filles	0	0	0	185	193	200	873	869	879	1058	1062	1079	1,60
	Ensemble	0	0	0	344	338	361	1557	1606	1659	1901	1944	2020	3,91
Garderie d'enfants	Garçons	0	0	0	65	78	78	25	0	0	90	78	78	0,00
	Filles	0	0	0	63	62	62	37	0	0	100	62	62	0,00
	Ensemble	0	0	0	128	140	140	62	0	0	190	140	140	0,00
Total	Garçons	101	94	113	1060	1028	958	1498	1498	1567	2659	2620	2638	0,69
	Filles	140	127	130	1419	1309	1066	1948	1903	2032	3507	3339	3228	-3,32
	Ensemble	241	221	243	2479	2337	2024	3446	3401	3599	6166	5959	5866	-1,56

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

Les pensionnaires du préscolaire inscrits dans le département de Matam sont majoritaires (57,1% en 2017 contre 61,4% en 2018) suivi de ceux de Kanel (39,2% en 2017 contre 34,5% en 2018). Les filles sont plus nombreuses dans toute l'Académie de Matam, sauf à Ranérou pour les Garderies d'enfants (62 filles et 78 garçons en 2018).

En analysant selon le type d'établissement, on note la prépondérance d'inscrits dans les CTP (60,3% en 2017 et 57,6% en 2018), alors que les cases communautaires/CPE n'accueillent que 4,7%.

Tableau IV-8 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Ranérou	Kanel	Matam	Région
Case communautaire/CPE	2016	187	38	76	301
	2017	170	36	73	279
	2018	198	0	131	329
Case des Tout-Petits	2016	54	1 969	1 813	3 836
	2017	51	1 823	1 722	3 596
	2018	45	1 523	1 809	3 377
Ecole maternelle	2016	0	344	1 557	1 901
	2017	0	338	1 606	1 944
	2018	0	361	1 659	2 020
Garderie d'enfants	2016	0	128	0	128
	2017	0	140	0	140
	2018	0	140	0	140
Total	2016	241	2 479	3 446	6 166
	2017	221	2 337	3 401	5 959
	2018	243	2 024	3 599	5 866

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

Dans l'Académie de Matam, les effectifs enrôlés dans le Préscolaire ont connu une baisse de 2016 à 2018 de l'ordre de 3,36% entre 2016 et 2017 et 1,6% entre 2017 et 2018. Cette tendance à la baisse des effectifs risque de se poursuivre avec la saignée enregistrée en 2018 dans le personnel.

IV.2.4. INTENSITE DE LA PRESCOLARISATION

La participation des enfants dans le préscolaire est mesurée par le taux brut de préscolarisation (TBPS). Cet indicateur permet d'appréhender le niveau de couverture de la préscolarisation (population d'âge 3 à 5 ans).

Tableau IV-9 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Global	Indice de parité F/G
Ranérou	2016	2,46%	3,58%	3,01%	1,39
	2017	2,21%	3,13%	2,66%	1,35
	2018	2,67%	3,18%	2,92%	1,19
Kanel	2016	5,70%	8,07%	6,90%	1,33
	2017	5,10%	6,88%	6,01%	1,27
	2018	5,90%	6,90%	6,40%	1,17
Matam	2016	9,09%	12,53%	10,78%	1,3
	2017	9,77%	11,79%	10,23%	1,27
	2018	9,50%	13,00%	11,20%	1,37
Région	2016	8,70%	12,10%	10,30%	1,39
	2017	7,76%	10,25%	8,98%	1,32
	2018	7,80%	9,90%	8,80%	1,27

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

L'évolution du TBPS au cours des deux dernières années confirme la tendance baissière de l'Académie de Matam. Aussi, le taux brut de préscolarisation est passé de 10,30% en 2016 à 8,98% en 2017 et 8,80% en 2018. Il est encore faible et loin de la moyenne nationale qui s'évalue à 17,80%. L'Académie reste aussi marquée par les disparités entre les 3 départements : les faibles taux sont enregistrés à Ranérou (2,66% dont 3,13% pour les filles en 2017 et 2,92%% dont 3,18%pour les filles en 2018) ; Kanel (6,01% dont 6,88% pour les filles en 2017 et 6,40% dont 6,90% pour les filles en 2018) ; Matam (10,23% dont 11,79% pour les filles en 2017 et 11,20% dont 13,00% pour les filles en 2018).

L'indice de parité (1,27) est en faveur des filles mais continue de baisser depuis 2016. La contribution des collectivités territoriales, des communautés et des partenaires doit être encouragée si on veut atteindre les objectifs de la scolarisation et prendre en charge effectivement la Petite enfance dans la région.

IV.3. L'ELEMENTAIRE

L'Enseignement Elémentaire accueille les enfants âgés de 6 à 12 ans. C'est le sous-secteur le plus important du système éducatif régional tant par ses effectifs (structures, personnels, élèves) que par les moyens consacrés.

L'examen de la composition du réseau scolaire, entre 2016 et 2018, révèle des efforts de diversification et d'adaptation de l'offre éducative par la prise en compte de l'enseignement religieux, l'extension du réseau par les écoles franco-arabes et la satisfaction de la demande d'éducation des populations.

IV.3.1. LES INFRASTRUCTURES

Dans l'optique de réaliser la scolarisation universelle, le Sénégal poursuit les stratégies d'élargissement de l'accès à travers la diversification de l'offre éducative. C'est ainsi qu'une attention particulière a été accordée aux écoles et structures dispensant, outre le programme d'enseignement en français, un enseignement en arabe, voire religieux.

Tableau IV-10 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	2016			2017			2018		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Ranérou	97	0	97	97	0	97	93	0	93
Kanel	133	9	142	132	9	141	132	9	141
Matam	186	0	186	187	0	187	199	1	200
Région	416	9	425	416	9	425	424	10	434

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

Globalement, le nombre d'écoles dans la région n'a pas évolué et stagne à 425 sur la période 2016-2017. Il faut préciser qu'en 2018, le département de Matam compte plus d'établissements d'enseignement élémentaire (200), suivi du département de Kanel (141). La région compte 09établissements d'enseignement élémentaire privés. Ces derniers sont essentiellement localisés dans le département de Kanel.

Tableau IV-11 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique									Total		
		Simple			Double flux			Multigrade			général		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Ranérou	Public	194	103	98	0	0		189	229	258	383	332	356
	Privé	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	0
	Total	194	103	98	0	0		189	229	258	383	332	356
Kanel	Public	746	319	290	39	106	98	293	325	342	1078	750	730
	Privé	55	53	53	7	0	0	8	8	8	70	61	61
	Total	801	372	290	46	106	98	301	333	342	1148	811	730
Matam	Public	1435	814	840	13	26	25	441	428	439	1889	1268	1304
	Privé	6	0	5	0	0		0	0		6	0	5
	Total	1441	814	845	13	26	25	441	428	439	1895	1268	1309
Région	Public	2375	1236	1228	52	132	123	923	982	1039	3350	2350	2390
	Privé	61	53	5	7	0	0	8	8	0	76	61	5
	Total	2436	1289	1233	59	132	123	931	990	1039	3426	2411	2395

Sources : Inspection d'académie de Matam, mars 2018.

Dans l'Académie, les structures d'accueil des élèves de l'Elémentaire sont les classes simples, doubles flux et multigrades. Les classes doubles flux et multigrades sont encore nombreuses dans le système éducatif sénégalais. Sur les 2411 classes de l'Académie durant l'année scolaire de 2016-2017, 41,06% sont multigrades, 5,47% sont à double flux et les classes simples constituent les 53,46%. Dans le département de Ranérou-Ferlo, les classes multigrades (CMG) constituent 69,0% du réseau.

Concernant l'année 2017-2018, l'Académie compte 2 395 classes, 1 038 sont multigrades (43,38%), 123 sont double flux (5,14%) et les classes simples sont de 1 233 (51,48%). Dans le département de Ranérou, les classes multigrades (CMG) constituent 72,47% (258 sur les 356) du réseau et traduisent la faiblesse des effectifs et le déficit en personnel enseignant surtout en milieu rural.

IV.3.2. LE PERSONNEL

Le personnel enseignant de l'élémentaire est le plus important de l'Académie en 2017. Cependant, il a connu une évolution au cours des 2 années.

Tableau IV-12 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	Public			Privé		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018
Ranérou	H	219	207	201			
	F	52	50	61			
	Total	271	257	262			0
Kanel	H	548	503	500	45	47	
	F	167	149	143	5	7	
	Total	715	652	643	50	54	
Matam	H	988	934	1 002			6
	F	280	278	273			1
	Total	1268	1 212	1 275			7
Région	H	1 755	1 644	1 703	45	47	6
	F	499	477	477	5	7	1
	Total	2 254	2 121	2 180	50	54	7

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

Entre 2016 et 2017, les enseignants de l'Elémentaire sont passés de 2 304 à 2 175, soit une baisse de 5,60%, alors qu'entre 2017 et 2018, le nombre d'enseignants de l'Elémentaire est passé de 2175 à 2187, soit un accroissement de 0,55%. Ce fait est la résultante des départs massifs de Matam vers les autres Académies. Le personnel officiant dans le privé est très faible (54 enseignants en 2017 et 7 en 2018) et traduit les efforts à faire dans l'accès. La proportion de filles est faible (28,0% en 2017 contre 21,9% en 2018.

Tableau IV-13 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut du personnel	2016	2017	2018
Ranérou	Permanents	31	51	56
	Contractuels	240	206	206
	Volontaires	0	0	0
	Ensemble	271	257	262
Kanel	Permanents	220	238	211
	Contractuels	490	406	432
	Volontaires	4	1	0
	Ensemble	714	645	643
Matam	Permanents	574	609	686
	Contractuels	684	594	588
	Volontaires	0	0	1
	Ensemble	1 258	1 203	1 275
Région	Permanents	825	898	953
	Contractuels	1 414	1 206	1 226
	Volontaires	4	1	1
	Ensemble	2 243	2 105	2 180

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

Le personnel de l'élémentaire passe de 2 243 à 2 180 enseignants entre 2016 et 2018. Malgré les nombreuses affectations une bonne partie du personnel enseignant quitte la région chaque année via le mouvement national.

Par ailleurs, le sous-secteur de l'élémentaire connaît un déficit notable, les prévisions d'ouverture, de dégel ou d'extension d'écoles n'ont pu être réalisées à cause des départs massifs des enseignants. Les 165 nouveaux enseignants affectés dans la région n'ont servi en réalité qu'à couvrir les départs massifs du mouvement national en 2017 (151 enseignants de l'élémentaire et 14 du préscolaire).

A la faveur de la politique gouvernementale de reclassement universel, on note un dépérissement du corps des contractuels au profit de celui des permanents (825 en 2016, 898 en 2017 et 953 en 2018), une tendance à l'extinction du corps des volontaires (4 en 2016 et 1 en 2017 et 2018).

Tableau IV-14 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique

Diplôme académique	2016		2017		2018	
	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)
Maîtrise et +	21	0,9	31	1,4	53	2,4
Licence	88	3,8	97	4,5	132	6,1
DEUG	37	1,6	57	2,6	68	3,1
BAC	1 142	49,6	1 057	48,6	1 093	50,1
BFEM	1 005	43,6	905	41,6	829	38,0
CFEE	1	0,04	4	0,2	2	0,1
Sans diplôme	10	0,4	18	0,8	3	0,1
Total	2 304	100	2 175	100,0	2 180	100,0

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

L'analyse du niveau du personnel de l'élémentaire révèle que les titulaires du Bac et BFEM constituent l'essentiel du personnel enseignant dans le sous-secteur de l'Elémentaire (90,2% en 2017 et 88,2% en 2018). Ceux qui ont au moins un des diplômes de l'enseignement supérieur (DEUG, licence, Maîtrise et +) représentent 8,50% de l'effectif de 2017 et 11,6% de celui de 2018.

Depuis 2011, le niveau de recrutement est relevé au baccalauréat, ce qui explique la forte proportion des diplômes de l'enseignement supérieur dans ce sous-secteur. Cependant entre 2017 et 2018, les enseignants sans diplômes sont passés de 0,83% en 2017 à 0,1% en 2018.

IV.3.3. LES EFFECTIFS

Avec 83 672 élèves en 2018 contre 82 863 élèves en 2017 et 79939 en 2016, les effectifs de l'Académie ont connu une évolution de 3,66% entre 2016 et 2017 et de 1% entre 2017 et 2018. Le tableau dresse la situation des structures et de l'évolution des effectifs.

Tableau IV-15 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Matam selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Garçons			Filles		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018
Ranérou	Public	1 750	1 931	1 964	2 840	3 088	3 249
	Total	1 750	1 931	1 964	2 840	3 088	3 249
Kanel	Public	10 747	11 153	11 150	19 041	20 097	20 588
	Privé	1 180	1 344	0	1 526	1 336	0
	Total	11 927	12 497	11 150	20 567	21 433	20 588
Matam	Public	18 342	18 653	19 291	24 513	25 261	27 219
	Privé	0	0	105	0	0	106
	Total	18 342	18 653	19 396	24 513	25 261	27 325
Région	Public	30 839	31 737	32 405	46 394	48 446	51 056
	Privé	1 180	1 344	105	1 526	1 336	106
	Total	32 019	33 081	32 510	47 920	49 782	51 162

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

L'évolution des effectifs d'élèves selon les départements est disparate. Entre 2016 et 2017, le département de Ranérou a la meilleure évolution avec 8,7% suivi de Kanel (4,4%) et Matam (3,1%).

Mais entre 2017 et 2018, les départements de Matam et Ranérou enregistrent des hausses respectives de 5,6% et 3,7%, tandis qu'une baisse des effectifs de 6,9% est notée dans l'IEF de Kanel. L'offre éducative des enfants de 6 - 12 ans dans la région devra être adaptée aux demandes d'éducation des zones à besoins spécifiques (franco-arabe, éducation inclusive, etc.).

Tableau IV-16 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	Nb élèves/ classe			Nb élèves/ enseignant		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018
Ranérou	Hommes	5	6	6	6	8	10
	Femmes	9	9	9	10	12	53
	Ensemble	14	15	15	17	20	20
Kanel	Hommes	15	15	15	16	18	22
	Femmes	25	27	28	27	30	144
	Ensemble	40	42	43	42	48	49
Matam	Hommes	14	15	15	14	15	19
	Femmes	19	20	21	19	21	100
	Ensemble	33	35	36	34	36	36
Région	Hommes	13	14	14	14	15	19
	Femmes	20	21	21	21	23	107
	Ensemble	33	35	35	35	38	38

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018.

Les ratios élèves/classes et élèves/enseignants ont évolué entre 2016 et 2017 avec respectivement 6,1% et 8,6% pour stagner entre 2017 et 2018 respectivement à 35% et 38%. Ces performances résultent des efforts soutenus de scolarisation ces dernières années. Cependant, on note des disparités entre l'IEF de Ranérou qui enregistre des ratios faibles (15 élèves/classe et 20 élèves/enseignant) et les deux autres.

IV.3.4. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DANS L'ELEMENTAIRE

L'accès à l'école élémentaire est mesuré à partir du taux brut d'admission (TBA) qui indique la proportion d'enfants nouvellement admis au cours d'initiation (CI). Le tableau ci-après fait le point sur cet indicateur de 2016 à 2018.

Tableau IV-17 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) (%) selon le sexe, par circonscription administrative dans l'élémentaire

Indicateurs	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
TBA Garçons	52,2	48,8	44,77	60,7	56,7	49,10	79,5	82,1	87,40	76,1	75,1	67,40
TBA Filles	92,4	88,3	73,73	99	100	89,00	106,9	115,1	127,20	113,2	116,2	109,30
TBA Global	71,8	68	58,93	79,1	77,5	68,40	92,7	98,1	106,90	93,9	95,1	87,80
Indice de parité F/G	1,7	1,7	1,58	1,6	1,8	1,81	1,3	1,4	1,46	1,5	1,6	1,62

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

Le taux d'accès au CI est passé de 93,9% en 2016 à 95,1% en 2017 non loin de l'objectif national estimé à 105.5%. Cependant, il a chuté en 2018 pour s'établir à 87,8%. Celui des filles est partout plus élevé et dépasse 100% (113,2% contre 76,1% pour les garçons en 2016) comme en 2018 (109,3% contre 67,4%). L'indice de parité est en faveur des filles avec 1,5 en 2016, 1,6 en 2017 et 2018. La chute du TBS s'explique par les contreperformances notées dans les départements de Kanel et Ranerou lesquels, enregistrent une forte baisse entre 2017 et 2018. En revanche, le département de Matam connait une hausse de son TBS au cours de la période sous revue.

IV.3.4.1 Le TBS

L'intensité de la scolarisation est mesurée par le Taux Brut de Scolarisation (TBS). Cet indicateur mesure la capacité du système éducatif à accueillir les enfants

scolarisables. Le tableau ci-après présente l'évolution du TBS au cours des deux années.

Tableau IV-18 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) (%) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
TBS Garçons	30,5	32,5	31,6	43,2	63	41,3	63	61,7	66,3	57,7	57,2	53,6
TBS Filles	52,1	54,6	50,88	82,5	91,6	78,3	94,4	93,7	99,7	93,7	92,2	87,8
TBS Global	41,1	43,2	41,2	62	86,6	59,3	77,8	76,8	82,4	74,9	74,1	70,3
Indice de parité F/G	1,6	1,5	1,61	0,5	0,6	1,9	1,3	1,3	1,5	1,6	1,6	1,64

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018.

Avec un TBS de 74,1%, la région enregistre une baisse de 0,8 points entre 2016 et 2017 contre une baisse de 3,8 points entre 2017 et 2018. Il se situe encore très en dessous de la moyenne nationale (93,0%).

Toutefois, le TBS des filles (92,2% en 2017 et 87,8% en 2018) est supérieur à celui des garçons (57,2% en 2017 et 53,6% en 2018), correspondant à un indice de parité de 1,6 en faveur des filles. La forte intensité de la fréquentation scolaire des filles se justifie en partie, par l'effet des nombreux projets et programmes initiés en leur faveur, pour leur maintien et leur promotion à l'école.

Le faible accès des garçons à l'Elémentaire peut s'expliquer par les pratiques socio-culturelles (dont la transhumance des pasteurs du Ferlo) et religieuses qui favorisent leur éducation dans les daaras ou dans les écoles arabo-islamiques, plutôt que dans les écoles formelles.

L'efficacité interne renseigne sur ce que sont devenus les élèves inscrits dans le système éducatif de l'année précédente. En effet, les performances du système éducatif sont analysées, en partie, à partir de l'efficacité interne (la promotion, le redoublement et l'abandon).

Tableau IV-19 : Répartition des flux (%) selon le niveau d'étude, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Indicateur de flux	CI		CP		CE 1		CE 2		CM 1		CM 2	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Ranérou	taux de promotion			95,6	73,14	96,2	81,41	96	87,89	94,3	75,47	87,7	74,76
	taux de redoublement	0,8		1,2	2,57	1,9	1,03	2,2	3,78	3,4	1,54	8,3	5,31
	taux d'abandon	1,5		3,2	24,30	2	17,56	1,8	8,33	2,3	22,98	4	19,94
Kanel	taux de promotion			98,5	88,25	97,6	89,64	95,9	84,00	95,7	77,27	89,6	-
	taux de redoublement	0,5	0,26 %	2,5	2,32	1,3	1,17	3,2	3,49	2,5	1,15	4,1	-
	taux d'abandon	0,2	7,59 %	1,7	9,42	1,3	9,19	2,7	12,51	3,9	21,59	6,3	-
Matam	taux de promotion			95,8	92,95	97,4	88,93	95,7	92,10	94,7	73,99	85,2	65,17
	taux de redoublement	0,5	0,91 %	3,5	5,43	1,6	2,52	3,2	6,22	1,8	3,94	8,3	11,56
	taux d'abandon	0,8	1,26 %	0,7	1,62	1	8,55	1,2	1,68	3,5	22,07	6,5	23,26
Région	taux de promotion			95,6	87,26	97,9	86,16	96,7	85,49	94	73,47	87,5	74,04
	taux de redoublement	0,6	0,62 %	2,9	3,94	1,3	1,85	3,1	4,92	1,7	2,70	8,6	3,35
	taux d'abandon	0,8	15,31 %	1,4	8,80	0,8	11,99	0,2	9,59	4,3	23,83	3,9	22,61

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

L'analyse de la situation des flux scolaires à l'Elémentaire montre une évolution en dents de scie pour le taux de promotion alors que les taux de redoublement et d'abandon progressent vertigineusement du CI au CM2. A Kanel, le taux de promotion a chuté en 2017, passant respectivement de 98,5% en 2017 au CP à 89,6% en 2017 au CM2. Concernant le département de Matam, hormis une hausse au CE1, les autres cours connaissent une baisse de leur taux de promotion (95,8% au CP, 95,68% au CE2 et 85,2% au CM2).

Sur la période 2017-2018 le taux d"abandon est passé de 1,4% à 8,80% au CP, 4,3% à 23,83% au CM1 et 3,9% à 22,61% au CM2. Ces hausses serait en partie favorisé par des facteurs scolaires ou économiques entre autres les difficultés d'accès à l'école surtout en milieu rural, écoles à cycle incomplet où le redoublement n'est pas possible ou encore la pauvreté.

IV.3.4.2 LE TAP

La scolarisation universelle telle que définie dans la Lettre de Politique Sectorielle de 2013 vise l'achèvement du cycle élémentaire. Le Sénégal s'est fixé comme objectif à l'Horizon 2030 l'atteinte d'un taux d'achèvement de presque 100%. Le tableau ci-après dresse l'évolution de cet indicateur.

Tableau IV-20 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) (%) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	Ranérou	Kanel	Matam	Région
TAP Garçons	**2016**	37	48,5	49,6	35,2
	2017	33,5	47,2	48	35,3
	2018	27,70	23,80	36,40	30,40
TAP Filles	**2016**	49,5	49,3	74,6	64
	2017	40,5	43,7	82,2	66,3
	2018	37,00	57,60	62,30	58,60
TAP Global	**2016**	43,2	47,9	61,7	48,9
	2017	36,9	46,2	64,6	50,1
	2018	32,30	17,30	49	44,10

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

En 2018, le taux d'achèvement du primaire s'établit à 44,1%. Il faut noter qu'il a connu une baisse en passant de 48,9% en 2016 à 50,1% en 2017. Autrement dit un enfant sur deux qui s'inscrivent à l'école élémentaire dans la région de Matam ne termine pas son cursus. Il se situe toujours en deçà de la moyenne nationale (61,50% dont 67, 60% pour les filles).

IV.4. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

Le sous-secteur de l'Enseignement moyen, d'une durée de quatre ans, est destiné à la population de la tranche d'âge de 12-15 ans et le secondaire, d'une durée de trois (3) ans, accueille les enfants de 16 à 18 ans.

IV.4.1. LA TRANSITION

Le passage du cycle élémentaire au cycle moyen et de ce dernier au cycle secondaire sont des phases très importantes en analyse de population scolaire. A ce niveau, l'indicateur d'appréciation le plus couramment utilisé est le taux de transition. Il permet de déterminer, d'une part, la proportion d'élèves de la classe de CM2 de

l'année précédente qui passe en classe de sixième des collèges l'année suivante et, d'autre part, celle des élèves de 3ème qui passe en classe de seconde des lycées l'année suivante.

Tableau IV-21 : Evolution du taux de transition (%) selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Cycle	Sexe	Année Scolaire	Ranérou	Kanel	Matam	Région
Moyen	Masc.	2016	84,3	41,1	50,4	52,5
		2017	71,7	53,3	63,4	57,1
		2018	73,18	57,60	66,78	65,30
	Fille.	2016	69,9	39,2	48,3	47,5
		2017	54,8	55	62,4	54,1
		2018	60,10	52,40	64,09	57,50
Secondaire	Masc.	2016	50,9	52,7	69,1	63
		2017	63,7	40,8	62,1	55,5
		2018	58,30	64,50	61,90	62,40
	Fille.	2016	48,6	48,8	57,3	54,2
		2017	39,7	47,4	58,5	54,3
		2018	43,80	45,80	55,30	52,00

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

De 2017 à 2018, le taux de transition au Moyen a connu une hausse de 5,29%, passant de 55,21% à 60,5%, alors qu'il avait régressé de 2,3% entre 2016 et 2018. Partout dans les trois IEF, les niveaux de transition CM2-Sixième des filles sont en-dessous de ceux des garçons sauf pour Kanel en 2017.

IV.4.2. LES INFRASTRUCTURES

Dans l'Académie de Matam, l'enseignement moyen compte 75 collèges en 2018 contre 70 collèges en 2017 et 73 en 2016. La moitié des structures sont implantées dans l'IEF de Matam (34 CEM, soit 45,3% du réseau).

Tableau IV-22 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

Cycle	Statut	Année Scolaire	Ranérou	Kanel	Matam	Région
Moyen	Public	2016	7	27	37	68
		2017	7	27	34	68
		2018	7	28	33	68
	Privé	2016	0	1	1	2
		2017	0	2	0	2
		2018	0	4	3	7
	Nb. Groupe Pédagogique	2016	43	160	300	503
		2017	32	132	265	429
		2018	29	183	303	515
Secondaire	Public	2016	2	7	15	24
		2017	2	7	15	24
		2018	2	7	17	26
	Privé	2016	0	3	1	4
		2017	0	4	3	7
		2018	0	3	3	6
	Nb. Groupe Pédagogique	2016	12	106	182	300
		2017	13	107	209	329
		2018	16	80	184	280

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

Le nombre d'établissements secondaires dans la région est de 34 lycées dont 7 privés. La carte scolaire du moyen et du secondaire montre une inégalité dans la distribution des établissements. L'IEF de Matam est bien dotée en collèges et lycées avec 56 structures de l'enseignement moyen et secondaire. Le secteur privé est encore embryonnaire dans la région. Dans l'Académie, on constate une baisse du nombre de groupes pédagogiques dans les trois (3) IEF entre 2016 et 2018. De 803 GP en 2016, le nombre est passé à 758 en 2017 et à 795 en 2018.

IV.4.3. LE PERSONNEL

Le personnel enseignant de l'Académie est composé de plusieurs corps que sont les permanents, les contractuels et les vacataires. Le tableau ci-après retrace la répartition par circonscription du personnel dans le public. Les données du privé ne sont pas disponibles.

Tableau IV-23 : Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le corps et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Corps	Région								
		2016			2017			2018		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Ranérou	Permanents	17	1	18	19	2	21	14	2	16
	Contractuels	29	4	33	39	4	43	31	2	33
	Vacataires				-	-	-	-	-	-
	Total	46	5	51	58	6	64	45	4	49
Kanel	Permanents	31	6	37	98	10	108	78	16	94
	Contractuels	161	28	189	117	22	139	116	19	135
	Vacataires				1	0	1	-	-	-
	Total	192	34	226	216	32	248	194	35	229
Matam	Permanents	117	31	148	122	27	149	134	40	174
	Contractuels	206	65	271	237	73	310	211	50	261
	Vacataires				-	-	-	-	-	-
	Total	323	96	419	359	100	459	345	90	435
Région	Permanents	165	38	203	239	39	278	226	58	284
	Contractuels	396	97	493	393	99	492	358	71	429
	Vacataires	0	0	0	1	0	1	0	0	
	Total	561	135	696	633	138	771	584	129	713

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

Le personnel enseignant officiant dans le moyen est de 713 en 2018 et 771professeurs en 2017. L'analyse de ce personnel va s'articuler autour de trois (3) composantes : les permanents, les contractuels et les vacataires. Plus de la moitié du personnel est composée par les corps émergeants (contractuels et vacataires, soit 63,94%). La part des femmes dans les effectifs du personnel enseignant est de 17,9% en 2017.

Le personnel enseignant des lycées est composé pour l'essentiel de permanents ou titulaires, contractuels et de vacataires ainsi répartis dans le tableau suivant.

Tableau IV-24 : Répartition du personnel enseignant du secondaire général selon le corps et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Corps	Région								
		2016			2017			2018		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Ranérou	Permanents	20	1	21	11	1	12	7		7
	Contractuels	-	-	-	15	1	16	14		14
	Vacataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	20	1	21	26	2	28	21		21
Kanel	Permanents	73	10	83	78	4	82	55	4	59
	Contractuels	76	11	87	85	12	97	67	10	77
	Vacataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	149	21	170	163	16	179	122	14	136
Matam	Permanents	174	27	201	148	21	169	119	18	137
	Contractuels	135	28	163	153	37	190	118	26	144
	Vacataires	-	-	-	6	0	6			
	Total	309	55	364	307	58	365	237	44	281
Région	Permanents	267	38	305	237	26	263	181	22	203
	Contractuels	211	39	250	253	50	303	199	36	235
	Vacataires	-	-	-	6	0	6	-	-	-
	Total	478	77	555	496	76	572	380	58	438

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

L'essentiel du personnel est composé de corps contractuels (235 en 2018, soit 53,65%, 303 en 2017, soit 54,02% et 250 en 2016, soit 45,05%), et de permanents (203 en 2018, soit 46,34% et 263 en 2017, soit 45,98% et 305 en 2016, soit 54,95%).

Tableau IV-25 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative

Cycle	Circonscription administrative	Total		
		2016	2017	2018
Moyen	Ranérou	51	64	49
	Kanel	221	248	229
	Matam	446	459	435
	Région	**718**	**771**	713
Secondaire	Ranérou	21	28	21
	Kanel	156	179	136
	Matam	323	365	281
	Région	**500**	**572**	**438**

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

De 500 enseignants du cycle secondaire général en 2016 à 572 en 2017, le personnel a connu une évolution de plus de 72 enseignants, soit une hausse de

14,40%. Toutefois, on observe une forte baisse (23,42%) des effectifs d'enseignants entre 2017 et 2018. Plus globalement, dans le Moyen et le Secondaire général, l'effectif des enseignants est passé de 1343 enseignants en 2017 à 1151 en 2018, soit une baisse de 192 enseignants (14,30%).

Dans le moyen comme dans le secondaire, le personnel est concentré à Matam et à Kanel pour l'essentiel. Cela s'explique par le nombre important d'établissements et d'apprenants dans ces deux départements.

Le corps enseignant de l'Académie est réparti selon le type de diplôme renseigné par le tableau ci-après :

Tableau IV-26 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique

Diplôme académique	2016		2017		2018	
	Moyen	Secondaire	Moyen	Secondaire	Moyen	Secondaire
Maîtrise et +	17	238	21	220	25	241
Licence	83	184	88	180	72	161
DEUG	45	17	53	10	27	5
BAC	499	105	510	79	548	29
BFEM	52	11	39	8	41	2
Total	**696**	**555**	**711**	**497**	**713**	**438**

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

Le personnel de l'enseignement moyen est dominé par les titulaires du Bac qui représentent 71,70% des enseignants en 2016, 71,73% en 2017 et 76,86% en 2018. Celui du cycle secondaire de 2017 est dominé par des titulaires de la licence ou de la maîtrise, ils forment 80,48% du personnel. Dans le secondaire, les titulaires du BFEM sont surtout constitués des maîtres d'éducation physique et sportive (MEPS).

IV.4.4. LES EFFECTIFS

L'analyse des effectifs dans le cycle moyen secondaire général présente la distribution d'élèves inscrits dans les différents cycles durant l'année scolaire. Dans le cycle moyen, les effectifs connaissent une baisse de 5,58% entre 2016 et 2017 passant de 23 819 élèves en 2016 à 22 489 élèves en 2017, tandis que dans le secondaire, les effectifs enregistrent une augmentation de 4,9% entre 2016 et 2017.

Tableau IV-27 : Evolution et répartition des pourcentages d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen		Cycle secondaire	
		Filles	Garçons	Filles	Garçons
Ranérou					
2016	**Public**	579	556	120	127
	Total	579	556	120	127
2017	**Public**	519	541	130	174
	Total	519	541	130	174
2018	**Public**	592	628	159	216
	Total	592	628	159	216
Kanel					
2016	**Public**	4478	3212	993	906
	Privé	191	163	132	79
	Total	4669	3375	1125	985
2017	**Public**	4510	2608	1098	1025
	Privé	116	112	54	108
	Total	4616	2720	1152	1133
2018	**Public**	4674	2727	1154	1053
	Privé	190	220	178	175
	Total	4864	2947	1332	1228
Matam					
2016	**Public**	8544	6096	2878	2807
	Total	8544	6096	2878	2807
2017	**Public**	8331	5751	3072	2776
	Total	8331	5752	3072	2776
2018	**Public**	8359	5879	3406	2896
	Privé	34	34	127	92
	Total	8393	5913	3533	2988
Région					
2016	**Public**	13601	9864	3991	3840
	Privé	191	163	132	79
	Total	13792	10027	4123	3919
2017	**Public**	13360	8900	4300	3975
	Privé	116	112	54	108
	Total	13466	9013	4354	4083
2018	**Public**	13625	9234	4719	4165
	Privé	224	254	305	267
	Total	13849	9488	5024	4432

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

En 2017, l'Enseignement Moyen comptait 22 489 élèves dont 13466 filles soit 59,87%. En 2018, il compte 23 337 élèves dont 13 849 filles soit 59,34%. Les effectifs de ce sous-secteur connaissent une augmentation de 3,63% entre 2017 et 2018.

Le Secondaire comptait en 2017, 8 437 élèves dont 4354 filles soit 51,60%. En 2018, il compte 9 456 élèves dont 5 024 filles soit 53,13%. Les effectifs de ce sous-secteur enregistrent une augmentation de 10,78% entre 2017 et 2018. Cette augmentation peut être articulée à l'accès qui s'est beaucoup amélioré mais aussi et surtout aux différentes politiques visant à éradiquer les décrochages.

Dans l'enseignement secondaire, en 2018, 6 974 élèves fréquentent les séries littéraires (81,87%), alors que dans les séries scientifiques, ils ne sont que 1 544 élèves (18,12%).

Les séries scientifiques dans l'Académie ne concernent que la S1 et la S2. En 2018, les filles sont de 777 élèves (50,32%), alors que les garçons représentent 770 élèves (49,87%).

Tableau IV-28 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Niveau	Public				Privé			
		Filles 2017	Filles 2018	Garçons 2017	Garçons 2018	Filles 2017	Filles 2018	Garçons 2017	Garçons 2018
Ranérou									
Séries littéraires	Seconde	74	73	72	81				
	Première	20	35	33	54				
	Terminale	9	26	18	26				
Séries scientifiques	Seconde	11	10	28	26				
	Première	9	9	15	14				
	Terminale	7	6	8	15				
Kanel									
Séries littéraires	Seconde	394	354	296	306	9	38	31	53
	Première	261	291	256	223	15	52	24	45
	Terminale	252	285	276	328	30	88	53	77
Séries scientifiques	Seconde	83	82	84	61				
	Première	65	80	63	67				
	Terminale	43	62	50	68				
Matam									
Séries littéraires	Seconde	1186	1075	889	706		36		28
	Première	800	1041	754	819		31		22
	Terminale	602	853	611	863		60		42
Séries scientifiques	Seconde	207	172	207	184				
	Première	152	128	146	177				
	Terminale	200	137	169	147				
Région									
Séries littéraires	Seconde	1654	1502	1257	1093	9	74	31	81
	Première	1081	1367	1043	1096	15	83	24	67
	Terminale	863	1164	905	1217	30	148	53	119
Séries scientifiques	Seconde	301	264	319	271	0	0	0	0
	Première	226	217	224	258	0	0	0	0
	Terminale	250	205	227	230	0	0	0	0

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

En 2018, 8 011 élèves fréquentent les séries littéraires (84,72%), alors que dans les séries scientifiques, ils ne sont que 1 445 élèves (15,28%). Les séries scientifiques

dans l'Académie ne concernent que la S1 et la S2. Les filles sont de 686 élèves (47,47%alors que les garçons représentent 759 élèves (52,52%).Par ailleurs, on remarque aussi que la part de ces effectifs est plus importante en seconde qu'en première et terminale.

La série S1 est faiblement représentée avec 33 élèves, soit 2,28% (Matam 31 élèves, Kanel 2 élèves et Ranérou 0 élève). Il n y a pas de séries scientifiques dans le privé.
Le niveau de cet indicateur traduit la prédominance des séries littéraires et pose le défi de la promotion des sciences et de la technologie. La faible fréquentation dans les séries scientifiques peut être imputée à des contraintes socio-culturelles défavorables à l'accès et au maintien des filles dans ces séries mais aussi à la mutation de certains éléments des équipes pédagogiques. Ce qui signifie qu'il y a lieu de renforcer les stratégies visant à orienter et surtout à maintenir les élèves dans les séries scientifiques d'où l'importance de l'option du gouvernement qui consiste à inverser la tendance dans l'orientation des élèves en classe de seconde vers les séries scientifiques.
A cet effet, sept (07) collèges ont bénéficié de financement dans le cadre des projets d'établissements à orientation scientifiques (PEOS). L'ouverture du Bloc Scientifique et Technologique (BST) participera à cet effort de promotion des sciences.

IV.4.5. INTENSITE DE FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DU MOYEN ET DU SECONDAIRE

L'enseignement secondaire général constitue la destination privilégiée des élèves en provenance des collèges. Les efforts de scolarisation des enfants n'ont pas laissé en rade la question de l'amélioration de l'environnement scolaire. L'obtention d'une moyenne annuelle de 10/20 en classe de troisième (fin du premier cycle) suffit pour passer en seconde même sans le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). Ainsi, le tableau ci-après décrit l'évolution du TBS au secondaire de 2016 à 2017.

Tableau IV-29 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Cycle	Années	TBS Garçons (%)	TBS Filles (%)	TBS Global (%)	Indice de parité
Ranérou	Moyen	2016	20,1	21,2	20,6	1,0
		2017	12,2	12,2	12,2	1,0
		2018	22,5	20,6	21,6	0,9
	Secondaire	2016	7,4	6,7	7,0	0,9
		2017	9,7	7,0	4,8	0,7
		2018	11,4	8,0	9,7	0,7
Kanel	Moyen	2016	26,5	40,2	32,9	1,3
		2017	22,8	38,8	30,3	1,4
		2018	27,7	43,4	35,7	1,6
	Secondaire	2016	10,8	13,2	12,0	1,2
		2017	12,0	13,0	12,5	1,1
		2018	13,0	14,8	13,9	1,1
Matam	Moyen	2016	34,1	54,0	43,4	1,6
		2017	30,9	50,7	40,2	1,6
		2018	35,1	54,2	44,3	1,5
	Secondaire	2016	25,5	29,0	27,2	1,1
		2017	24,3	29,8	26,9	1,2
		2018	0,3	0,3	0,3	1,3
Région	Moyen	2016	31,1	47,9	39,0	1,5
		2017	26,5	43,8	34,7	1,7
		2018	27,6	42,8	35,0	1,6
	Secondaire	2016	18,4	21,4	19,8	1,2
		2017	17,9	21,3	19,5	1,2
		2018	19,7	23,7	21,6	1,2

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

En 2017, le TBS au Moyen est de 34,69% dont 43,81% pour les filles et 26,46% pour les garçons ; celui du Secondaire est de 19,50% dont 21,33% pour les filles et 17,87% pour les garçons. Au Moyen comme au Secondaire, les filles ont les meilleurs TBS. Ainsi, l'indice de parité est de 1,65 au Moyen et 1,19 au Secondaire.

En 2018, le TBS au Moyen est de 21,60% dont 23,70% pour les filles et 19,70% pour les garçons, soit un indice de parité en faveur des filles de 1,2.

Les performances enregistrées dans le TBS entre 2017 et 2018 s'expliquent par les initiatives prises dans le cadre de l'amélioration de la qualité des enseignements et

apprentissages et une meilleure gestion des problèmes de prise en charge des élèves vulnérables à la déperdition scolaire, l'émigration des jeunes et les abandons liés à des problèmes de tutorat par la création de structures de proximité.

Notons toutefois que des difficultés liées aux dures conditions de travail dans les zones rurales (équipements insuffisants ou inexistants, accès difficiles, déficit de professeurs, etc.) plombent le TBS autour de 21% en 2018. Les indices de parité du TBS qui sont en faveur des filles résultent des efforts fournis pour l'équité en matière de scolarisation dans le Moyen et le Secondaire. Le niveau atteint par le TBS au Secondaire en 2018 signifie qu'un grand nombre de jeunes âgés de 16 à 18 ans sont encore en dehors du Secondaire. Il y a donc lieu de fournir des efforts supplémentaires pour scolariser le maximum d'enfants de cet âge.

L'efficacité interne renseigne sur ce que sont devenus les élèves inscrits dans le système éducatif de l'année précédente. En effet, l'efficacité interne du système est analysée à partir des taux de flux (taux de promotion, de redoublement et d'abandon).

Le taux de promotion qui indique la proportion d'une cohorte d'élèves qui passe en classe supérieure se situe en 2017 à 81,52% en 6eme, 70,11% en 3eme et 74,72% en Terminale. S'agissant du taux de redoublement, il est particulièrement élevé dans la région atteignant 15,06% en sixième 21,64% en troisième et 22,02% en Terminale.

Tableau IV-30 : Répartition des indicateurs de flux (%) selon le niveau d'étude

Indicateurs de flux	6ème		5ème		4ème		3ème		2nde		1ère		Tle	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
taux de promotion	81,5	82,7	73,9	73,2	72	61,1	70,1	71,2	69,2	66,5	79,2	80,6	74,7	52,4
taux de redoublement	15,1	13,2	21,4	17,8	22,4	24,4	21,6	23,1	26,5	22,9	17,1	27,2	22	43,3
taux d'abandon	3,4	4,1	4,7	8,9	5,6	14,4	8,3	5,7	4,3	10,5	3,7	-	3,3	4,3

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

En 2018, le taux de promotion se situe à 82,7% en 6eme, 71,2% en 3eme et 52,4% en Terminale.

S'agissant du taux de redoublement, il est particulièrement élevé dans la région atteignant 13,2% en 6^{ième}, 23,1% en troisième et 43,3% en Terminale. Dans le détail, on remarque que la déperdition est plus importante à partir de la 4^{ième}, où le taux de redoublement dépasse sensiblement les valeurs nationales. Les principales difficultés rencontrées tournent autour du manque de professeur surtout dans les

disciplines telles que l'espagnol, les mathématiques, l'arabe, la philosophie, et l'EPS, de la faiblesse de l'encadrement des professeurs (pas d'IEMS dans l'Académie), la récurrence des grèves et les mariages et grossesses précoces.

Les résultats dans le sous-secteur de l'Enseignement moyen sont sensiblement en deçà des prévisions ; ce qui donne des écarts négatifs. Avec un taux de réussite au BFEM de 68,48% en 2017, les résultats ont fortement régressé de 9,08 points par rapport à ceux de 2016. L'analyse, selon le sexe, montre qu'en 2017, les garçons (71,67%) réussissent mieux que les filles (66,37%) au BFEM et au BAC, c'est 44,16% contre 38,1%. L'écart entre les taux de réussite des garçons et des filles est très important dans l'Académie en particulier dans les départements de Matam et Ranérou.

Tableau IV-31 : Evolution du taux d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	BFEM			BAC		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018
Ranérou	Garçons	89,6	86,9	87,6	-	53,6	37,5
	Filles	82,5	68,9	79,6	-	57,9	19,4
	Ensemble	85,9	78,3	83,57	35,7	55,3	29,6
Kanel	Garçons	89,1	76,1	78,42	-	34,3	54
	Filles	84,5	77,1	74,84	-	34	46,1
	Ensemble	86,4	76,8	76,10	43	34,2	50,3
Matam	Garçons	76	71,7	73,39	-	47,7	44
	Filles	70,6	66,4	61,04	-	38,6	36
	Ensemble	72,8	68,5	65,7	49,9	43	40
Région	Garçons	80,9	71,7	75,9	51,8	44,2	46,5
	Filles	75,2	66,4	65,4	43,9	38,1	38,2
	Ensemble	77,6	68,5	69,3	48	41,1	42,4

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

Le taux de réussite au BFEM en 2018 est de 69,30% (42,4% pour le BAC), les résultats ont progressé de 0,82 point (1,3% pour le BAC) par rapport à ceux de 2017. L'analyse, selon le sexe, montre que les garçons avec 75,90% au BFEM et 46,50% au BAC, réussissent mieux que les filles avec 65,40% et 38,20%. Le déséquilibre observé au niveau des taux de réussite des garçons et des filles indique, en effet, qu'il y a des efforts à faire pour non seulement le maintien des filles mais aussi et surtout leur réussite aux examens.

De manière globale, les résultats au BFEM et au BAC confirment ceux des différentes évaluations.

Les performances de l'Académie au BFEM (+0,82%) et au BAC (+1,35%) entre 2017 et 2018 sont significatives et se justifient par les nombreuses initiatives et stratégies pertinentes pour l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages et la mise en place d'un dispositif de pilotage avec les cellules d'animation pédagogiques, le suivi-encadrement des chefs d'établissements et des professeurs mais aussi et surtout la préparation des élèves aux examens et concours.

IV.5. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Académie abrite des établissements publics de formation professionnelle. Ces centres s'inscrivent dans la mise en œuvre de la nouvelle réforme qui consiste à développer les axes suivants :

- l'élargissement de l'accès à la formation professionnelle et technique ;
- l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages par la mise en œuvre de l'Approche par Compétence ;
- le renforcement de la gouvernance et de l'autonomie des structures ;
- Le développement et la mise en œuvre d'un dispositif d'appui et de suivi à l'insertion socioprofessionnelle et à l'apprentissage.

IV.5.1. LES INFRASTRUCTURES

Les sept (07) établissements publics de formation professionnelle de l'Académie de Matam sont les Centres de Formation Professionnelle (CFP) de Kanel, Waoundé, Matam, Ourossogui, Ranérou, Agnam et de Sinthiou Bamambé.

Notons que 5 CFP sont fonctionnels sur les 7 que compte la région. Les 2 nouveaux CFP (Agnam et de Sinthiou Bamambé) créés en 2018, n'ont commencé à accueillir les premiers apprenants qu'en 2019.

Une poursuite de la tendance à la densification du réseau des Centres de Formation Professionnelle est constatée : le CFP de Ndouloumadji est en construction et les CFP de Nabadji Civol, Bokidiawé, Sadel, Thiemping, Doumga Ouro Alpha sont en phase d'étude d'opportunité.

Le lycée Technique Professionnel de Matam a déjà obtenu une délibération et le démarrage des travaux reste imminent.

Tableau IV-32 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	2016			2017			2018		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Ranérou	1	0	1	1	0	1	1	0	1
Kanel	2	0	2	2	0	2	3	0	3
Matam	2e	0	2	2	0	2	3	0	3
Région	**5**	**0**	**5**	**5**	**0**	**5**	**7**	**0**	**7**

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

IV.5.2. LE PERSONNEL

Dans l'Académie, l'effectif des formateurs comprend 27 femmes en 2017 contre 24 en 2018 et 65 hommes, soit un total de 92 enseignants en 2017 contre 89 en 2018, soit une baisse de 3,26%. Si l'effectif des hommes (65) n'a pas évolué, celui des femmes par contre a baissé de 13%. Dans le recrutement du personnel enseignant, certains besoins spécifiques ne sont pas couverts. Le déficit de formateurs est surtout noté dans les métiers du secteur industriel. Ainsi, il est souhaitable de recruter un personnel enseignant ayant un profil adapté.

Notons que les CFP de Agnam et de Sinthiou Bamambé, en phase de démarrage, ne disposent pas de personnel enseignant.

IV.5.3. LES EFFECTIFS

Les CFP de l'Académie comptent 524 élèves en 2018 contre 508 en 2017, soit une augmentation de 3,15%. Les filles représentent 52% des élèves et les garçons 48%.

Tableau IV-33 : Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut établissement	Développement local	Restau/Cuisinier	couturier modéliste	horticulteur	Froid climatisation	Menuiserie bois	Fabr. mécanique	producteur en élévage	Maçonnerie	Comptabilité	assistant comptable	CASI	Coiffure	Céramiste	Electricien	Ouvrage métallique	Menuisier métallique	plombier/canalisation	Total
Ranérou	Public		2	4					16					6						28
	Privé	0	0	0	0	0	0		0			0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total		2	4					16					6						28
Kanel	Public		33	53	12	3			16					71		53	17			258
	Privé	0	0	0	0	0	0		0			0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total		33	53	12	3			16					71		53	17			258
Matam	Public	41	9	40	28				5			7	22	25	2	17		4	22	222
	Privé	0	0	0	0	0	0		0			0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	41	9	40	28				5			7	22	25	2	17		4	22	222
Région	Public	41	44	97	40	3	0		37			7	22	102	2	70	17	4	22	508
	Privé	0	0	0	0	0	0		0			0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total 2016	30	30	104	34	8	24	12	51	8	32	8	31	93	6	90	14	0	29	604
	Total 2017	41	44	97	40	3	0	0	37	0	0	7	22	102	2	70	17	4	22	508

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018

IV.5.4. PERFORMANCES DE L'ETFP

La région ne dispose pas à ce jour d'un lycée technique. Par conséquent, il les séries listées dans ce tableau n'existent pas.

Les apprenants des CFP ont participé aux examens nationaux du CAP et du BEP comme le décline le tableau ci-dessous :

Tableau IV-34 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme

Diplôme	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
CAP	17	35	87	10	32	74	58,82%	91,43%	85,06%
BEP	38	31	29	9	9	11	23,68%	29,03%	37,93%
Total	55	66	116	19	41	85	34,55%	62,12%	73,28%

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2018.

Les résultats des admis au CAP en 2017 ont triplé ceux de 2016 tandis que le nombre de candidats a doublé sur la même période. Ainsi, le taux d'admission est passé de 58,82% en 2016 à 91,43% en 2017. Entre 2017 et 2018, les effectifs ont doublé et le taux d'admission atteint 85,06%. Pour le BEP par contre, les résultats de 2018 ont augmenté de 8,90 point de pourcentage par rapport à 2017. De façon

spécifique, seuls les CFP de Matam et Ourossogui ont présenté des candidats pour 2017 et 2018.

Il n'existe pas d'apprenants pour les niveaux BP, BT et BTS dans l'Académie.

IV.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IV.6.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Dans l'Académie, le diagnostic du secteur de l'éducation permet de mettre en exergue les atouts, de corriger les contraintes et enfin de dégager des perspectives.

- **Dans le préscolaire**

- - La gestion du DIPE au niveau de l'Académie de Matam est essentiellement basée sur une cogestion des structures entre l'Inspection d'Académie, la Coordination Régionale de la Petite Enfance et de la case des Tout-petits et les Inspections de l'Éducation et de la Formation.
- - Avec le départ massif de personnel, l'accent sera particulièrement mis sur la rationalisation de la gestion des ressources humaines. Les principales stratégies se fondent sur le renforcement de la qualité des interventions relatives à la Petite Enfance, celui de l'accès à une prise en charge inclusive dans les structures DIPE et l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur. Les initiatives communautaires pour participer à la gestion des structures du DIPE, la mise en place de CGE fonctionnels ainsi que l'accompagnement des collectivités locales et des partenaires seront fortement soutenues pour booster le TBPS et atteindre les objectifs du Plan d'Accélération de la Scolarisation dans ce sous-secteur d'ici à 2020
- - Existence d'un dispositif de suivi-encadrement rapproché des éducateurs par les Collectifs départementaux des Encadreurs de la Petite Enfance (CODEPE);
- - Généralisation effective du curriculum de l'éducation de base dans les structures DIPE ;
- - Disponibilité des outils du CEB (guide pédagogique, cahier d'activités, guide des CPE) ;
- - Disponibilité d'un dispositif de renforcement de capacités des personnels d'encadrement (équipes techniques régionales petite enfance, CODEPE, Cellules d'Animation Pédagogique Polyvalente) ;
- - Mise en œuvre de l'approche holistique et intégrée dans les structures DIPE ;
- - Valorisation du patrimoine culturel, des céréales locales, de certaines pratiques liées à la stimulation psycho-sociale ;
- - Introduction des TCE dans les structures DIPE (09 structures sont dotées chacune de 20 ordinateurs pour enfant.
-

- **Dans l'élémentaire**

- - professionnalisation des enseignants ;
- - démarrage du Plan d'Accélération de la Scolarisation ;

Au regard des efforts consentis dans la mise en place des intrants (manuels scolaires, table bancs), le financement de la qualité à travers les CDP, la formation des ressources humaines dans les différents programmes (PAAME, PNL, CLM, UNICEF, Le Partenariat, SANKORE, PROGEDE etc.), l'Académie de Matam enregistre une progression assez satisfaisante dans l'amélioration des résultats scolaires

- **- Dans le moyen secondaire**

Dans l'ensemble, la parité est en faveur des filles. Cette situation s'explique par les campagnes de sensibilisation et les projets initiés en faveur de l'accès et du maintien des filles à l'école.

- - Mise en place d'un dispositif de pilotage de la qualité
- - Organisation du concours « Miss Mathématiques, Miss Sciences » pour la promotion de l'excellence des filles dans les séries scientifiques
- - Exécution des projets d'établissement axés sur les sciences pour donner un nouvel élan à l'enseignement de ces disciplines
- - Contribution des communautés et collectivités territoriales pour permettre d'améliorer les conditions de travail des élèves et des professeurs dans les établissements.

- Dans l'enseignement technique et la formation professionnelle

Pour l'apprentissage rénové, la création d'un Comité Régional pour la mise en œuvre de l'Apprentissage (CRA) par arrêté a permis de formaliser un cadre stratégique et opérationnel pour le suivi des apprentis dans les ateliers traditionnels. Ainsi, 440 apprentis sont suivis dans 102 ateliers et dans 6 métiers : Mécanique automobile, Menuiserie métallique, Menuiserie bois, Couture, Plomberie et Maçonnerie. L'apport du programme LUX-développement à travers le SEN028, prolongement du SEN024, a permis de réaliser des formations pour les maîtres artisans et apprentis dans divers modules techniques, pédagogiques et de management des micro entreprises.

L'équipement de ces micros entreprises en matériels de production a renforcé les capacités à former les apprentis sélectionnés.

Les points forts de ce programme se situent dans la forte collaboration entre la chambre de métiers de Matam et l'Inspection d'Académie pour le suivi et les formations dispensées à la cible. Les difficultés, par contre, résultent de l'absence d'un budget de fonctionnement de cet organe de suivi et de gestion des apprentis.

IV.6.2. CONTRAINTES

Dans le préscolaire

- Une saignée sans précédent lors du dernier mouvement national. Plus du tiers du personnel des cases a été muté et non remplacé ce qui va occasionner des difficultés pour l'atteinte des objectif ;
- Extension du réseau par la participation des communautés, des collectivités et des partenaires ;
- Doter les structures DIPE de personnel suffisant, d'équipement et de matériel adéquat.

Dans l'élémentaire

- Déficit en personnel enseignant accentué par une forte mobilité vers d'autres Académies ;
- Taux élevé d'abris provisoires
- Mobilité de la population (surtout dans le Ferlo) ;
- Insuffisance de la couverture en cantines scolaires ;
- Faible implication des collectivités territoriales ;
- Faiblesse du TBS et difficulté de maintenir les garçons à l'école ;
- Faiblesse du taux d'achèvement ;
- L'enclavement de certaines zones du Ferlo ;
- Le quantum est à un niveau de réalisation faible à Ranérou.
- Dans le moyen secondaire
- La formation de proximité des professeurs avec la mise en place des CAP et des zones ;
- Le recours aux chefs d'établissement chevronnés pour l'encadrement ;
- La formation et l'encadrement des professeurs responsables de CAP ;
- Les visites de classe, les inspections certificatives et les visites d'établissement ;
- Le suivi des innovations pédagogiques ;
- L'encadrement des nouveaux chefs d'établissement ;
- L'élaboration de modules de formation ;
- Les progressions harmonisées et les compositions standardisées.

L'organisation de concours comme Miss Mathématiques, Miss Sciences permet de promouvoir les filières scientifiques et participe à la promotion de l'excellence.

Dans l'enseignement technique et la formation professionnelle

- L'absence de manuels et de modules adaptés dans beaucoup de filières est aussi vécue dans les structures car elle freine les enseignements des apprenants. En somme, cette insuffisance de résultat aux examens professionnels mérite une étude à la suite de laquelle, il faut envisager un dispositif de remédiation conséquent.
- Délocalisation des examens CAP et BEP en industrie ont été délocalisés soit à Saint-Louis ou à Dakar et cette situation créé une démotivation pour l'enrôlement des apprenants au niveau des centres.

Les principales difficultés rencontrées tournent autour du manque de professeur surtout dans les disciplines telles que la philosophie, l'espagnol, les mathématiques, l'arabe et l'EPS, de la faiblesse de l'encadrement des professeurs (pas d'IEMS dans l'Académie), la récurrence des grèves et les mariages et grossesses précoces.

On note des difficultés liées aux facteurs tels que l'absence de projets pédagogiques dans les établissements, l'absence de cadre de mesure de rendements, le déficit de professeurs dans les disciplines comme la philosophie, les mathématiques, l'espagnole et l'EPS.

IV.6.3. PERSPECTIVES

Dans le préscolaire

- Élargir l'accès aux structures de la Petite Enfance notamment les Classes préscolaires à l'Élémentaire et les Cases communautaires ;
- les initiatives des partenaires surtout en milieu rural et périurbain ;
- assurer la participation effective des Collectivités Territoriales et de la communauté dans la prise en charge des structures du DIPE.
- La formation et l'encadrement de qualité des personnels de la petite enfance ;
- L'amélioration de l'environnement des structures DIPE ;
- L'amélioration des apprentissages dans les structures DIPE ;
- La généralisation de l'implantation des TICE dans les structures DIPE ;
- Le renforcement de capacités des personnels d'éducation et d'encadrement de la petite enfance à la didactique des sciences, des logicomathématiques et en lecture/écriture.

Dans l'élémentaire

- Une progression assez satisfaisante dans l'amélioration des résultats scolaires ;
- Le relèvement du taux de survie demeure une ambition à réaliser pour réduire les pertes dues aux redoublements et abandons et pour accroitre l'efficacité interne.

Dans le moyen secondaire

- Système de motivation des professeurs surtout dans les disciplines telles que la philosophie, l'espagnol, les mathématiques, l'arabe et l'EPS ;
- Réduire la mobilité du personnel enseignant vers d'autres Académies ;
- Résorber progressivement les abris provisoires
- Booster la scolarisation et le maintien des garçons dans le système;
- Réduire la récurrence des grèves ;
- Réduire les mariages et grossesses précoces par une plus grande sensibilisation
- Travailler à apaiser la situation de l'environnement des lycées et des collèges avec la cohabitation,
- Travailler à faire davantage la promotion des séries scientifiques
- Accroître le partenariat pour l'équipement de laboratoires ou la création de bibliothèques,
- Rationalisation de l'utilisation du personnel à son niveau optimal (85%).
- Dans l'enseignement technique et le formation professionnelle
- Mise en place des tables de concertation pour mieux harmoniser les interventions des partenaires ;
- Rehausser la participation des collectivités locales dans l'environnement scolaire par la mise à disposition d'un personnel d'appoint (gardien) à la disposition des CFP.

Dans le cadre de l'élargissement de l'accès et de l'offre de formation une tendance à la densification du réseau des Centres de Formation Professionnelle est constatée : 2 nouveaux CFP seront créés en 2018 (Agnam et Sinthiou Bamambé), le CFP de Ndouloumadji est en construction et les CFP de Nabadji Civol, Bokidiawé, Sadel, Thiemping, Doumga Ouro Alpha sont en phase d'étude d'opportunité. Le lycée Technique Professionnel de Ogo a déjà obtenu une délibération et le démarrage des travaux reste imminent.

En somme, cette insuffisance de résultat aux examens professionnels mérite une étude à la suite de laquelle, il faut envisager un dispositif de remédiation conséquent. Il a été constaté que les examens CAP et BEP en industrie ont été délocalisés soit à Saint-Louis ou à Dakar à cause de la faiblesse du nombre de candidats à ces examens. Cette situation créé une démotivation pour l'enrôlement des apprenants au niveau des centres.

Chapitre V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

V.1. INTRODUCTION

Le droit à la santé est consacré par la constitution du Sénégal. En effet, cette charte fondamentale stipule en son article 14 que « l'État et les Collectivités Publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique, morale et mentale de la famille ».

Le Programme national de Développement sanitaire (PNDS) qui couvre la période 2009-2018 est le guide de référence en matière de politique sanitaire au Sénégal. Un de ces objectifs phares est de permettre à toutes les populations, notamment les couches les plus vulnérables, d'accéder aux soins de santé dans les meilleures conditions. C'est dans ce sens que l'Etat a mis en place le programme de couverture maladie universelle pour garantir l'accès aux populations à un paquet minimum de soins et la promotion de l'assurance à une couverture maladie tout en améliorant la carte sanitaire.

Le présent chapitre présente d'abord les infrastructures sanitaires et le personnel de santé disponible, ensuite aborde la santé de la mère et de l'enfant, enfin expose les méthodes de prévention et de prise en charge de certaines maladies comme le paludisme et la tuberculose.

V.2. SANTE

V.2.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE

L'organisation du système sanitaire de la région de Matam est de type pyramidal.

Au sommet de la pyramide se trouve la « Région Médicale » dirigée par un Médecin spécialisé en santé publique et chargée, au plan stratégique et technique, de la planification, l'évaluation, la gestion, la coordination et la supervision de l'action sanitaire sur toute l'étendue géographique de la région.

Au niveau périphérique, la région de Matam est découpée en Districts sanitaires qui constituent le maillon opérationnel de la pyramide sanitaire. Ils sont chargés de la mise en œuvre des programmes et actions de santé à assises communautaires.

Chaque district compte au moins un centre de santé, comme infrastructure de soins primaires et secondaires de référence pour les postes de santé.

Le district dispose d'un médecin, d'une équipe cadre de district et d'un réseau de postes de santé. Il couvre une zone géographique correspondant au département administratif ou à une partie du département.

Au total, la région de Matam compte 06 centres de santé en 2017 dont 02 à Kanel, 03 à Matam et 01 à Ranérou Ferlo. En 2018, un des centres de santé du département de Matam ne fonctionnait plus ; c'est ce qui fait passer le nombre de centres de santé à 05. Le nombre de postes de santé dénombrés s'élève à90 en 2016 et 2017. Ces postes constituent la structure de base où s'exécute l'ensemble des programmes de développement sanitaire et sont aussi le premier niveau de contact entre la population et le système de santé. Il faut noter que, par rapport à 2017, le nombre de postes de Santé a augmenté de 06 unités en 2018.

Tableau V-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

Type de Structure de santé	Année	Kanel	Matam	Ranérou Ferlo	Région
Hôpital	**2016**	0	2	0	2
	2017	0	2	0	2
	2018	0	2	0	2
Centre de santé	**2016**	1	2	1	4
	2017	2	3	1	6
	2018	2	2	1	5
Poste de santé complet	**2016**	40	36	14	90
	2017	40	35	15	90
	2018	43	39	14	96
Poste de santé sans maternité	**2016**	2	9	0	11
	2017				0
	2018				0
Maternité isolée	**2016**	0	0	0	0
	2017	41	38	15	94
	2018				0
Case de santé	**2016**	16	27	14	57
	2017	22	27	12	61
	2018	16	29	16	61
Total	**2016**	59	76	29	164
	2017	105	105	43	253
	2018	61	72	31	164

Sources : Région Médicale de Matam

En 2016, la région de Matam compte 11 Postes de Santé sans maternité et 57 cases de santé. Il faut noter que le département de Matam concentre le plus d'infrastructures de santé (09 postes de santé sans maternité, 27 cases de santé) tandis que le département de Ranérou-Ferlo qui ne compte aucune poste de santé sans maternité dispose de 14 cases de santé.

Les structures sanitaires privées ne sont pas nombreuses au niveau de la région de Matam. En effet, les seules structures privées qui existent dans la région concernent les centres de soins infirmiers et sont au nombre de 06 en 2017 (dont 02 dans chaque département) et 11 structures en 2018. S'agissant des officines de pharmacie, elles sont au nombre de 27 en 2018 dont 11 à Kanel, 15 à Matam et 01 à Ranérou. Il faut noter que ce nombre a baissé de 02 unités par rapport à 2017. Les deux officines non fonctionnelles se situent dans les départements de Kanel et Matam.

Tableau V-2 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures sanitaires privées	Année	Kanel	Matam	Ranérou Ferlo	Région
Centre de soins infirmiers	2016	2	2	1	5
	2017	2	2	2	6
	2018	3	5	3	11
Officine de Pharmacie	2016	10	14	1	25
	2017	12	16	1	29
	2018	11	15	1	27
Total	2016	12	16	2	30
	2017	14	18	3	35
	2018	14	20	4	38

Sources : Région Médicale de Matam

Il faut noter que pour le nombre de postes de santé par habitant, la région de Matam est dans les normes de l'OMS avec 1 poste de santé pour 7008 habitants (1 poste de santé pour 10 000 habitants norme OMS). Il en est de même pour le nombre d'hôpitaux par habitant. Mais il faut noter que la région accuse un retard pour le nombre de centres de santé par habitant. Elle dépasse presque 04 fois les normes de l'OMS. Cela signifie que la région a besoin de construire 03 centres de santé supplémentaires.

V.2.2. LE PERSONNEL DE SANTE

Le personnel de santé de la région de Matam est composé des administrateurs, des praticiens de la santé et des pharmaciens. Il faut noter que ce personnel est composé à majorité d'assistants infirmiers. Ils sont au nombre de 93.Il s'en suit les sages-femmes et les infirmiers qui sont respectivement au nombre de 86 et 68. Les médecins généralistes sont au nombre de 25 dans la région et les spécialistes au nombre de 10. Il existe aussi dans la région de Matam 12 assistants sociaux et 28

techniciens supérieurs de santé. Il faut signaler que ce personnel se trouve pratiquement dans le public, car le privé est quasiment inexistant dans la région. Le département de Matam concentre le plus grand nombre de personnel de santé, avec 97 personnes, suivi du département de Kanel avec 82 personnes. Le département de Ranérou-Ferlo n'en compte que 40.

Tableau V-3 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative

Personnel	Région Médicale	Hôpitaux	Département Kanel			Département Matam			Département Ranérou Ferlo			Ensemble		
			public	Privé	total	Public	privé	Total	public	Privé	Total	public	Privé	Total
Administrateur	1	2	1	0	1	2	0	2	1	0	1	**7**	**0**	**7**
Médecin généraliste	1	18	1	0	1	3	0	3	1	0	1	**25**	**0**	**25**
Médecin spécialiste	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**10**	**0**	**10**
Pharmacien-Biologiste	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**4**
Chirurgien-Dentiste	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	**2**	**0**	**2**
Assistant social	6	4	0	0	0	2	0	2	0	0	0	**12**	**0**	**12**
Tech. Sup. de santé	5	17	1	0	1	3	0	3	2	0	2	28	0	28
Sage-femme	1	19	24	0	24	28	0	28	14	0	14	86	0	86
Infirmier	1	30	14	2	16	18	1	19	2	0	2	65	3	68
Assistant infirmier	0	27	29	0	29	25	0	25	12	0	12	93	0	93
Agent Hygiène		2	6	0	6	6	0	6	2	0	2	16	0	16
Secrétaire	1													
Chauffeur	4	9	3		3	9			6			29	0	29
Total	21	142	80	2	82	96	1	88	40	0	34	373	3	380

Sources : Région Médicale de Matam

Le niveau de couverture sanitaire n'est pas respecté pratiquement dans la région de Matam pour beaucoup d'indicateurs. En effet, la norme fixée par l'OMS est de un médecin pour 10 000 personnes, un infirmier pour 3000 habitants alors pour la région ces indicateurs sont de un médecin pour 24 257 personnes en 2015, un médecin pour 25 258 personnes en 2016 et un infirmier pour). S'agissant de la norme OMS pour le nombre de sage-femme par femme en âge de reproduction, la région de Matam est dans les normes avec une sage-femme pour 1944 femmes en âge de reproduction en 2015 et une pour 1650 en 2016.

NB : les données relatives à la couverture pour les années 2017 et 2018 ne sont pas encore disponibles.

Tableau V-4 : Répartition et évolution des effectifs du personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Structures de santé	Couverture	Normes OMS
		Publiques		
Médecins	2016	25	1/25228	1 méd. pour 10 000 hbts
	2017	32		
	2018	39		
Sages femmes	2016	86	1/1650	1 SF pour 6 000 FAR
	2017	114		
	2018	73		
Infirmiers d'Etat	2016	56	1/11262	1 INF/AS pour 3 000 hbts
	2017	55		
	2018	83		
Assistants infirmiers	2016	89		
	2017	88		
	2018	73		
Tech. Sup. de Santé.	2016	28		
	2017	39		
	2018	33		
Agents d'hygiène et assimilés	2016	16		
	2017	17		
	2018	13		
Assistants et aides sociaux	2016	12		
	2017	9		
	2018	10		
Total	2016	312		
	2017	354		
	2018	324		

Sources : Région Médicale de Matam

V.2.3. BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE

V.1.3.1 Santé de la reproduction

Les indicateurs de santé de la reproduction disponibles dans la région de Matam sont le nombre de premiers contacts, la CPN1 et la CPN correctes. Il faut noter que pour le nombre de premiers contacts, la région en a enregistré 24 174 en 2018 contre 23 801 en 2017, soit une hausse de 1,57%. C'est au niveau du district de Kanel où l'on trouve le plus grand nombre avec 9 891 unités et le plus petit au niveau des

hôpitaux (392 unités). Pour la CPN1, 13 895 femmes l'ont suivie en 2018 contre 12 112 femmes en 2017, soit 14,72% de hausse. Il faut noter que c'est au niveau du district de Kanel, que l'on trouve le plus de femmes suivant la CPN1 et au niveau des hôpitaux où l'on trouve le moins. En 2018, 5 456 femmes ont suivi la CPN4 contre 5 920 en 2017, soit une baisse de 7,84%. Contrairement aux deux autres, ici, c'est au niveau du district de Matam que l'on trouve le nombre le plus important de CPN4.

Tableau V-5 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts

Indicateurs	Année	Kanel	Matam	Thilogne	Ranérou	Hôpitaux	Total
Nombre de premiers contacts	2016	9470	7410	4161	2753	541	24335
	2017	9835	6916	2654	3948	448	23801
	2018	9891	7090	2386	4415	392	24174
CPN1	2016	4973	3747	1540	1780	349	12389
	2017	5095	3503	1646	1475	393	12112
	2018	6322	3736	1481	2088	268	13895
CPN4 correctes	2016	1487	2376	457	790	108	5218
	2017	2248	2170	922	447	133	5920
	2018	2158	1858	962	341	137	5456

Sources : Région Médicale de Matam

Le nombre total d'accouchements dénombré dans la région de Matam a plus que doublé ; il est passé de 15 599 en 2017 à 37 576 en 2018. Parmi ces accouchements, 14 390 ont été effectués à la maternité et 1 449 à domicile. Il faut noter que le district de Kanela enregistré le plus grand nombre d'accouchements avec 13 307, suivi du district de Matam avec 10 445. C'est au niveau des hôpitaux que l'on enregistre le moins d'accouchements.

Tableau V-6 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district

Désignation	Année	District de Kanel	District de Matam	District de Thilogne	District de Ranérou Ferlo	Hôpitaux	Total
Accouchements à la maternité	2016	5 315	5 151	1 729	822	1 425	14 442
	2017	5 760	3 838	1 790	940	1 581	13 909
	2018	5 867	3 992	1 810	1 200	1 521	14 390
Accouchements à domicile vus	2016	778	471	155	741	49	2 194
	2017	676	514	177	260	43	1 670
	2018	672	395	136	223	23	1 449
Total accouchements	2016	6 093	5 622	1 884	1 563	1 474	16 636
	2017	6 436	4 352	1 967	1 220	1 624	15 599
	2018	13 307	10 445	4 006	3 524	6 294	37 576
Accouchements assistés par un personnel qualifié	2016	4 844	2 915	1 174	778	1 425	11 136
	2017	5 424	2 995	1 296	907	1 581	12 203
	2018	5 573	3 120	1 629	1 177	1 544	13 043
Accouchements réalisés avec partogramme	2016	3 413	1 917	669	760	826	7 585
	2017	3 855	2 065	728	851	886	8 385
	2018	4 081	2 366	1 272	1 112	848	9 679
Accouchement réalisés avec GATPA	2016	4 756	2 874	1 126	762	891	10 409
	2017	5 402	2 835	1 295	886	902	11 320
	2018	5 512	3 053	1 629	1 120	803	12 117
Césarienne	2016	0	0	0	0	798	798
	2017					1 101	1 101
	2018					1 104	1 104

Sources : Région Médicale de Matam

Ces accouchements sont soit assistés par un personnel qualifié, soit réalisés avec un partogramme, soit réalisés avec GATPA, soit par la césarienne. Il faut noter que la césarienne reste encore faible dans la région et n'est réalisée que dans les hôpitaux avec 1 104 cas sur les 37 576. Les accouchements assistés par un personnel qualifié sont au nombre de 13 043 cas essentiellement dans le district sanitaire de Kanel. S'agissant des accouchements réalisés avec partogramme, le nombre de cas dans la région est de 9 679 en 2018 dont le plus grand nombre s'est déroulé dans le district de Kanel. Il en est de même pour les accouchements réalisés avec GATPA où le nombre est de 12 117 cas dans la région dont 5 512 dans le district de Kanel.

V.1.3.2 Programme Elargi de Vaccination (PEV)

Le programme élargi de vaccination fait partie des programmes sanitaires prioritaires du Ministère de la santé et de l'action sociale. Les districts de la région de Matam ont

mis en œuvre ce programme et ont eu pour la plupart des résultats probants. Le taux de couverture vaccinale en 2017 varie entre 1% et 247% pour la région de Matam. Il faut noter que la plus faible couverture concerne l'antigène VPI qui est de 1%, suivi de VAA qui est de 17% et de HEP B>24 H qui est de 20%.

Tableau V-7 : Evolution des taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en 2016 et 2017

ANTIGÈNES	DS KANEL		DS MATAM		DS RANEROU		DS THILOGNE		SYNTHESE REGION 2017	
	Total EV	Couv. V	Total EV	Couv. V	Total EV	Couv. V	Total EV	Couv. V	Total EV	Couv. V
HEP. B 24H	6 413	66%	5 866	82%	1 114	52%	1 878	57%	15 271	**70%**
HEP. B 24 H	1 674	17%	1 521	21%	876	41%	251	8%	4 322	**20%**
BCG	8781	91%	7 167	99%	2 832	133%	2 352	72%	21 132	**96%**
PENTA1	9894	102%	7 655	106%	3 627	170%	2 647	82%	23 823	**109%**
PENTA3	9356	97%	7 279	101%	3 054	143%	2 697	84%	22 386	**102%**
ROTA1	9894	102%	7 713	107%	3 618	170%	2 647	82%	23 872	**109%**
ROTA2	9615	99%	7 388	102%	3 274	153%	2 719	85%	22 996	**247%**
PNEUM3	9356	97%	7 345	102%	3 036	142%	2 647	82%	22 384	**102%**
VPI	0	0%	-	0%	-	0%	122	4%	122	**1%**
RR1	8423	87%	6 853	95%	2 749	129%	2 378	74%	20 403	**93%**
VAA	7439	77%	4 994	69%	2 459	115%	2 289	71%	17 181	**17%**
RR2	6520	67%	4 870	68%	1 644	77%	1 790	56%	14 824	**68%**
ECV	7339	76%	4 603	64%	1 960	92%	1 730	59%	15 632	**71%**
VAT2 et +	6 688	69%	4 928	68%	2 260	105%	1 646	50%	15 522	**71%**

Sources : Région Médicale de Matam

Le taux de couverture vaccinale en 2018 varie entre 2% et 77% dans la région de Matam. La couverture la plus importante concerne le PENTA1 et le ROTA1 (77%), suivi du PENTA3 et du PNEUM3 (74%).

Tableau V-8 : Evolution des taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en 2016 et 2017

ANTIGÈNES	DS KANEL		DS MATAM		DS RANEROU		DS THILOGNE		SYNTHESE REGION 2018	
	Total EV	Couv. V	Total EV	Couv. V	Total EV	Couv. V	Total EV	Couv. V	Total EV	Couv. V
HEP. B □ 24H	5 394	53%	3 779	45%	1 006	46%	1 370	39%	11 549	47%
HEP. B □ 24 H	1 871	18%	951	11%	1 864	84%	101	1%	4 787	20%
BCG	7346	71%	5 473	66%	2 463	111%	1 681	46%	16 963	69%
PENTA1	8038	78%	5 583	67%	3 483	158%	1 768	52%	18 872	77%
PENTA3	7625	74%	5 554	67%	3 003	136%	1 861	55%	18 043	74%
ROTA1	7943	77%	5 583	67%	3 478	157%	1 741	52%	18 745	77%
ROTA2	7590	74%	5 310	64%	3 120	141%	1 856	51%	17 876	73%
PNEUM3	7650	74%	5 542	67%	2 969	134%	1 861	52%	18 022	74%
VPI	6646	65%	4 673	56%	2 564	116%	1 617	52%	15 500	63%
RR1	7412	72%	5 878	71%	2 507	113%	1 815	50%	17 612	72%
VAA	6512	63%	5 217	63%	2 077	94%	1 578	41%	15 384	63%
RR2	5569	54%	4 308	52%	1 609	73%	1 330	37%	12 816	52%
ECV	0	0%	-	0%	440	56%	-	0%	440	2%
VAT2 et +	4 998	47%	4 330	52%	2 049	93%	1 112	33%	12 489	51%

Sources : Région Médicale de Matam

V.1.3.3 Programme national de lutte contre le paludisme

Le programme de lutte contre le paludisme a connu une avancée notable au Sénégal et particulièrement dans la région de Matam. En effet, depuis un certain temps, le nombre de cas ne cesse de baisser. Entre 2016 et 2017, le nombre de cas de paludisme détecté dans la région a connu une baisse de 58,93%. Il est passé de 5 997 cas en 2016 à 2 463 cas en 2017.

Tableau V-9 : Evolution de la situation des malades vus en consultation externe selon la catégorie de malades, par district

Districts	Année	Enfantsde5ans		Patients âgésde5 ans et +		Femmes enceintes malades		Ensemble	
		Nb. total decas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de casde paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total decas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de casde paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total decas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de casde paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total decas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de casde paludisme confirmé (par TDR)
District de Kanel	2016	26 173	238	121 659	2 817	13 348	42	161 180	3 097
	2017	46 643	158	137 452	1 120	14 846	19	198 941	1 297
	2018	31 972	503	115 196	5 890	12 131	114	159 299	6 507
District de Matam	2016	19 588	36	70 689	412	6 270	2	96 547	450
	2017	36 852	11	86 728	244	7 458	1	131 038	256
	2018	16 699	162	49 719	214	4 888	16	71 306	392
District de Thilogne	2016	12 171	11	27 535	190	2 813	1	42 519	202
	2017	17 352	1	35 643	58	2 923	0	55 918	59
	2018	10 414	9	30 146	210	2 546	2	43 106	221
District de Ranérou Ferlo	2016	13 780	232	34 837	1 967	2 927	49	51 544	2 248
	2017	14 682	99	40 845	732	2 570	20	58 097	851
	2018	17 595	575	48 269	3 643	3 491	49	69 355	4 267
Région	2016	71 712	517	254 720	5 386	25 358	94	351 790	5 997
	2017	115 529	269	300 668	2 154	27 797	40	443 994	2 463
	2018	76 680	1 249	243 330	9 957	23 056	181	343 066	11 387

Sources : Région Médicale de Matam

Cependant, une hausse considérable du nombre de malades atteints de paludisme est observée entre 2017 et 2018. Le nombre de cas a quintuplé en passant de 2 463 à 11 387. C'est au niveau du district de Kanel que l'on trouve le plus de cas de paludisme en 2018 avec un nombre de 6 507. Il faut signaler que le paludisme touche plus les enfants de 5 ans et plus dans la région de Matam avec un nombre de 9 957 cas en 2018 et ceci quel que soit le district considéré.

V.1.3.4 Programme de lutte contre la tuberculose

Le taux de détection de la tuberculose dans la région de Matam s'élève à 25% en 2018 avec un taux de détection toute forme de 27%. Ces taux varient selon le district. Le plus faible taux de détection concerne le district de Ranérou (17%) et le taux le plus élevé est enregistré dans le district de Matam (33%). Il en est pratiquement de même pour le taux de détection toute forme. Ici le plus faible taux est 17% et est enregistré dans le district de Ranérou et le taux le plus élevé (58%)

est obtenu par le district de Matam. Il faut noter que la tuberculose est bien maitrisée dans la région car le taux de guérison en 2017 est de 95%. Il est de 100% dans certains districts.

Tableau V-10 : Taux de détection (%) de la tuberculose selon le district

INDICATEURS	DS KANEL			DS MATAM			DS RANEROU			DS THILOGNE			TOTAL REGION		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Taux de détection TPM+	30	17	21	23	28	33	17	10	17	27	22	22	26	21	25
TauxDétection toutes formes	38	17	25	25	55	58	19	10	17	37	28	23	63	31	27
Taux Guérison	94,4	100	98	100,0	93,7	0	88,9	100	83	0,0	85,7	79	90	95	
Traitement terminé	0	0	1		1	0	0		0	0	14	4	1	3	
Taux succès	94	100	100	102	95	0	89	100	83	0	100	83	91	97	
Taux de dc sur TPM+	0	0	0	0	3	0	0	0	17	0	0	0	0	1	
taux d'échec	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Taux d'abandon	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	
Taux de transférés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Sources : Région Médicale de Matam

V.1.3.5 Programme de lutte contre le VIH/sida

Dans la région de Matam, 3 018 personnes ont été ciblées pour le test de VIH SIDA et finalement toutes les personnes ont accepté sauf une. Ce qui donne un taux de 99,9%. Parmi les 3 014 personnes qui ont récupéré leur résultat, 117 sont testées positives, soit une prévalence de 3,8%. Toutes ces personnes séropositives sont orientées pour le suivi des traitements. La tendance régionale est pratiquement la même selon le district considéré.

Tableau V-11 : Evolution des indicateurs VIH/sida

Indicateurs		DS KANEL			DS MATAM			DS RANEROU			DS THILOGNE			CHRO			TOTAL REGION	
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Nombre de personneayant bénéficié du counselling pré-test	796	559	559	2143	1908	1908	**2016**	205	205	266	238	238	135	108	108	**3585**	3018	3018
Nombre de personneayant accepté de faire le test	796	559	559	2124	1908	1908	245	205	205	264	238	238	119	107	107	**3555**	3017	3017
Nombre de personnes qui ont été testées au VIH	796	559	559	2124	1908	1908	245	205	205	264	238	238	119	107	107	**3555**	3017	3017
Nombre de personnes ayant retiré leurs résultats	794	559	559	2124	1908	1908	245	205	205	264	238	238	119	104	104	**3555**	3014	3014
Nombre de personnes testées positives au VIH	45	43	43	28	22	22	245	14	14	22	9	9	19	29	29	**134**	117	117
Nombre de test indéterminé au VIH	00	0	0	00	0	0	20	0	0	00	0	0	00	0	0	**00**	0	0
Nombre de personnes testées positives qui n'ont pas retiré leurs résultats	00	0	0	00	0	0	00	0	0	00	0	0	00	0	0	**00**	0	0
Nombre de personnes testées positives orientées	45	43	43	28	22	22	00	14	14	22	9	9	16	29	29	**131**	117	117
Nombre de personnes dépistésau cours du trimestre et ayant déjà effectué undépistage au cours de l'année et qui connaissent les résultats	00	0	0	72	132	132	20	0	0	00	0	0	00			**72**	132	132

Source : Région Médicale de Matam

V.1.3.6 Surveillance des maladies à potentiel épidémique

Plusieurs maladies à potentiel épidémique sont surveillées dans la région de Matam. Il s'agit de la Rougeole, l'Ictère fébrile, le tétanos néonatal, la méningite, etc. Le tableau suivant donne la répartition selon le district. L'analyse de ce tableau montre

un nombre de 389 cas suspectés mais aucun confirmé. Un nombre de 1 506 cas de Pneumonie chez les moins de 5 ans est suspecté aussi. S'agissant de la Rougeole, de l'Ictère fébrile, et de la Méningite, les cas suspectés sont respectivement de 32, 27 et 4. Il faut noter qu'il y'a 2 cas confirmés de PFA. Pour le reste, les cas suspectés ne sont pas confirmés. Cette tendance est pratiquement la même selon le district considéré.

Tableau V-12 : Evolution des résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Matam selon le département et le district

Maladies	DS KANEL		DS MATAM		DS RANEROU		DS THILOGNE		SYNTHESE REGION 2018	
	C susp.	C conf.	C susp.	C conf.	C susp.	C conf.	C susp.	C conf.	C susp.	C conf.
Rougeole	1	0	4	0	0	0	1	0	**6**	**0**
Ictère fébrile	2	0	0	0	1	0	0	0	**5**	**0**
Méningite	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
PFA	1	0	3	0	0	0	1	0	**5**	**0**
Morsure	22		19		17		11		**69**	
Diarrhée sanglante	5	0	61	0	96	0	51	0	**213**	**0**
MAPI	0		0		1		0		**1**	**0**
Pneumonie<5ans	1238		21		134		71		**1464**	

Sources : Région Médicale de Matam

V.1.3.7 Activités de nutrition

Le Gouvernement a mis en place à travers le Ministère de la Santé et de l'Action sociale, un Programme de Renforcement de la Nutrition. Un Programme décennal de Renforcement de la Nutrition (PRN) a été développé à cet effet. Il vise à améliorer la croissance des enfants de 0 à 5 ans, vivant dans les zones urbaines ou rurales pauvres du Sénégal et à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles pour mettre en œuvre et évaluer des interventions de nutrition.

La campagne de supplémentation en vitamine A et de déparasitage a été très bien menée dans la région de Matam. En effet, le tableau suivant montre qu'un nombre de 9 255 enfants de 6 à 11 mois sont supplémentés en vitamine A. Pour les enfants de 12 à 59 mois, un nombre de 24642 a été supplémenté en vitamine A. Il faut noter aussi que 23 412 enfants de 12 à 59 mois ont été déparasités.

Tableau V-13 : Evolution des résultats des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Matam (année 2018)

INDICATEURS	DS KANEL	DS MATAM	DS RANEROU	DS THILOGNE	TOTAL REGION
Nombre d'enfants 6 - 11 mois supplémentés en vitamine A	2 266	3 758	2 266	965	9 255
Nombre d'enfants 12 - 59 mois supplémentés en vitamine A	7 242	6 089	7 242	4 069	24 642
Nombre d'enfants 6 - 59 mois supplémentés en vitamine A	9 508	9 847	9 508	5 034	33 897
Nombre d'enfants 12 - 59 mois déparasités	6 627	6 089	6 627	4 069	23 412
Nombre de femmes enceintes qui ont reçu une prescription en fer					

Sources : Région Médicale de Matam

La couverture en infrastructures sanitaires de la région de Matam est acceptable même si, par ailleurs, certaines populations, notamment dans le département de Ranérou-Ferlo, sont confrontées à des difficultés d'accès aux postes de santé qui sont pour l'essentiel dépourvus de maternités ou sont dans un état de dégradation. Il est aussi recommandé de construire de nouveaux centres de santé dans les nouveaux districts sanitaires de la région pour une nette amélioration de la carte sanitaire.

V.3. HYGIENE PUBLIQUE

V.3.1. PRESENTATION DE LA BRIGADE REGIONALE D'HYGIENE DE MATAM (BRH)

La Brigade Régionale d'Hygiène de Matam est composée de trois Sous-Brigade d'Hygiène(SBH):

La Sous Brigade d'Hygiène de Matam. Elle occupe un bâtiment construit par le projet LUX-DEV. Elle intervient dans département de Matam.

La Sous Brigade d'Hygiène de Kanel : Elle est logée dans le Centre de Santé de Kanel et dispose de trois bureaux.

La Sous Brigade d'Hygiène de Ranérou : Elle est logée dans le Centre de Santé de Ranérou et dispose de trois bureaux.

Le personnel des Services d'hygiène comprend 20 agents qui sont majoritairement des agents d'hygiène (17) qui sont répartis comme suit : SBH de Matam (06), SBH KANEL (07), SBH RANEROU (03).

Tableau V-14 : Personnel des Services d'Hygiène en 2018

STRUCTURES	TSGS	SO-HYG	AGT-HYG	AUTRES	TOTAL
BRH	01	00	01	01	**03**
SBH MATAM	00	00	06	00	**06**
SBH KANEL	00	01	07	00	**08**
SBH RANEROU	00	00	03	00	**03**
TOTAL	**01**	**01**	**17**	**01**	**20**

Source : BRH de Matam

La BRH connait un déficit en ressources humaines.

L'analyse du tableau 5.17 montre que la logistique roulante de la BRH est très faible. En effet, la BRH de Matam dispose d'un seul véhicule. Aucune Sous brigade ne dispose de véhicule. L'essentiel de la logistique roulante est amorti. Le manque de logistiques roulantes limite les déplacements et impacte négativement sur les performances des services d'hygiène.

Tableau V-15 : Matériel roulant des Brigades d'Hygiène en 2018

MARQUES	ETAT	LOCALISATION	OBSERVATIONS
TOYOTA L200	Passable	BRH Matam	Le véhicule a été révisé en 2018 au niveau CFAO par le chef de la BRH
Mitsubishi	Panne	SBH Matam	Actuellement en panne (arrêt)
Nissan L200	Mauvais	SBH Kanel	Véhicule, rebut en arrêt
MOTO YAMAHA	Panne	SBH/ Kanel	En panne
MOTO YAMAHA	Passable	SBH/ MATAM	En panne
MOTOS SUZUKY	Rebut	SBH/ MATAM	A l'arrêt
MOTOS 125	Bons	Ranérou	
MOTOS	Rebut	SBH KANEL	En panne

Source : BRH de Matam

NB : les Sous Brigades d'Hygiène ne disposent de budget de fonctionnement.

L'analyse du tableau ci-dessous montre qu'à la date du 31 décembre 2018 la BRH ne disposait que 03 appareils pulvérisateurs moteurs, 07 appareils pulvérisateurs manuels et un kit pour l'analyse et le suivi de la qualité de l'eau.

Tableau V-16 : Moyens techniques d'intervention de la BRH

Localisation	Appareils pulvérisateurs Moteurs		Appareils pulvérisateurs manuels		Kits d'analyses	
	Existant	Fonctionnel	Existant	Fonctionnel	Existant	Fonctionnel
SBH MATAM	04	02	08	03	01	01
SBH KANEL	02	01	03	02	00	00
SBH RANÉROU	01	00	04	02	00	00
Total	**07**	**03**	**15**	**07**	**01**	**01**

Source : BRH de Matam

Les appareils non fonctionnels sont très nombreux ; ils sont 07 appareils pulvérisateurs moteurs et 15 appareils pulvérisateurs manuels

V.3.2. LES VISITES DOMICILIAIRES

Les visites domiciliaires varient suivant l'effectif d'agents disponibles pour effectuer les prospections domiciliaires. Ces visites sont effectuées par des binômes d'agents d'hygiène. Le manque d'effectif impacte de façon notoire le nombre de concessions visitées.

Cependant en 2018 ces visites ont connu une légère hausse soit plus de 2249 domiciles visités par rapport à l'année 2017. Cela s'explique par la mise en œuvre du programme dénommé « AR ASKANWI CI JANGORO ». En pratique, il s'agit ici de mobiliser l'ensemble des agents de la région dans une localité pendant au moins 72h heures pour effectuer des activités de prospections domiciliaires et de sensibilisations. C'est une activité qui permet de booster certains des indicateurs.

Tableau V-17 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

Circonscription administrative	2017		2018		Variation en
	Nb		Nb		
Département de Ranérou	2578		2672		+ 94
Département de Kanel	4919		5881		+962
Département de Matam	8510		9399		+889
Région de Matam	15703		17952		+ 1945

Source : BRH de Matam

Les prospections domiciliaires ont permis d'agents d'hygiène de relever plusieurs infractions qui impactent sur le cadre et sur la santé et le bien-être des populations.

Les types d'infractions enregistrées révèlent sur l'état d'insalubrité qui règne dans les différentes localités visitées. Cette situation est mise en relief par le nombre d'infractions constatées surtout en ce qui concerne l'absence de poubelles réglementaires, les insalubrités notoires constatées, le défaut de balayage et les jets et dépôts volontaires d'ordures sur la voie publique.

Dans tous les départements de la région ce sont ces types d'infractions de ménages qui dominent. Il se pose surtout un réel problème de salubrité publique avec l'absence de filières et de systèmes performant de gestion des ordures ménagères. Les systèmes d'assainissement pour la gestion des déchets liquides font souvent défaut dans plusieurs communes et villages de la région.

NB : les sanctions qui s'imposent ont été appliquées conformément à la loi.

V.3.3. LES INSPECTIONS DES ERP2

Les inspections des établissements recevant du publique (ERP) occupent une place prépondérante dans les activités des brigades. Elles sont également planifiées et effectuées suivant l'effectif disponible. Le contrôle varie suivant le type d'ERP. Le tableau ci-dessous résume les performances effectuées en 2017 et 2018 en ce qui concerne les inspections des établissements recevant du publique.

[2] ERP = Etablissement Recevant du Public

Tableau 5.V-18 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le Département

Nature ERP	Matam			Kanel			Ranerou			Région		
	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %
Boutiques/Epiceries	668	720	7,78	363	385	6,06	158	143	-9,49	1185	1243	4,89
Restaurants/Fast Food/Cantines/ Gargotes/Refectoires	229	261	13,97	130	154	18,46	79	65	-17,72	434	473	8,99
Cafetariat/Bars /Buvettes/Bistrots/Tangana	109	95	-12,84	42	75	78,57	53	50	-5,66	204	220	7,84
Dibiteries	101	112	10,89	48	59	22,92	47	51	8,51	196	222	13,27
Boulangeries/ Kiosques pains	64	168	162,5	46	32	-30,43	19	20	5,26	129	220	70,54
Kiosque lait	0	15		5	8	60,00	1	6	500,00	6	29	383,33
Boucheries/Charcuteries	61	85	39,34	51	67	31,37	35	41	17,14	147	193	31,29
Etablissements de production d'eau de table	2	7	250,00	0	0		0	0		2	7	250,00
Auberges/Hotels	4	7	75,00	1	0	-100,00	0	0		5	7	40,00
Ateliers meuniers	73	68	-6,85	60	56	-6,67	21	15	-28,57	154	139	-9,74
Poissonnerie	4	7	75,00	0	0		3	0	-100,00	7	7	0,00
Ecole/Daaras	64	100	56,25	67	68	1,49	54	44	-18,52	185	222	20,00
Hôpitaux/Centre, Poste et Case de santé	11	40	263,64	39	38	-2,56	18	17	-5,56	68	75	10,29
Salle de spectacle	2	2	0,00	0	0		0	0		0	0	
Marché hebdomadaire	3	3	0,00	2	4	100,00	3	4	33,33	8	11	37,50

Source : BRH de Matam

Les différents types d'ERP rencontrés dans la région ont reçu la visite des agents des Sous Brigades d'hygiène. Ce sont les boutiques et les épiceries qui ont plus fait l'objet de visite (plus de 600). L'année 2018 a enregistré le plus grand nombre d'ERP visités par rapport à l'année 2017. Les variations observées sont majoritairement positives pour l'ensemble des Sous Brigade. Ces résultats sont obtenus grâce l'intensification des contrôles dans le cadre au programme «AR ASKANWI CI JANGORO » avec la mobilisation par zone de tous l'effectif de la BRH de Matam.

Ces visites de contrôles de salubrité ont permis de relever des nombreuses infractions selon types d'ERP.

Le tableau ci-dessus est la synthèse des types infractions relevés dans les différents ERP. Les cinq infractions majeures rencontrées concernent : La vente de produits alimentaires avariés ou périmés (1296), la vente d'aliments non protégés (854), le défaut de poubelles réglementaires (874). Ces infractions mettent en relief l'ampleur du phénomène dans les différentes localités visitées. Ces produits alimentaires impropres à la consommation constituent une sérieuse menace pour la santé des populations. Il convient de souligner que les saisies les plus importantes ont été effectuées au niveau des marchés hebdomadaires de la région.

Graphique V-1 : Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP

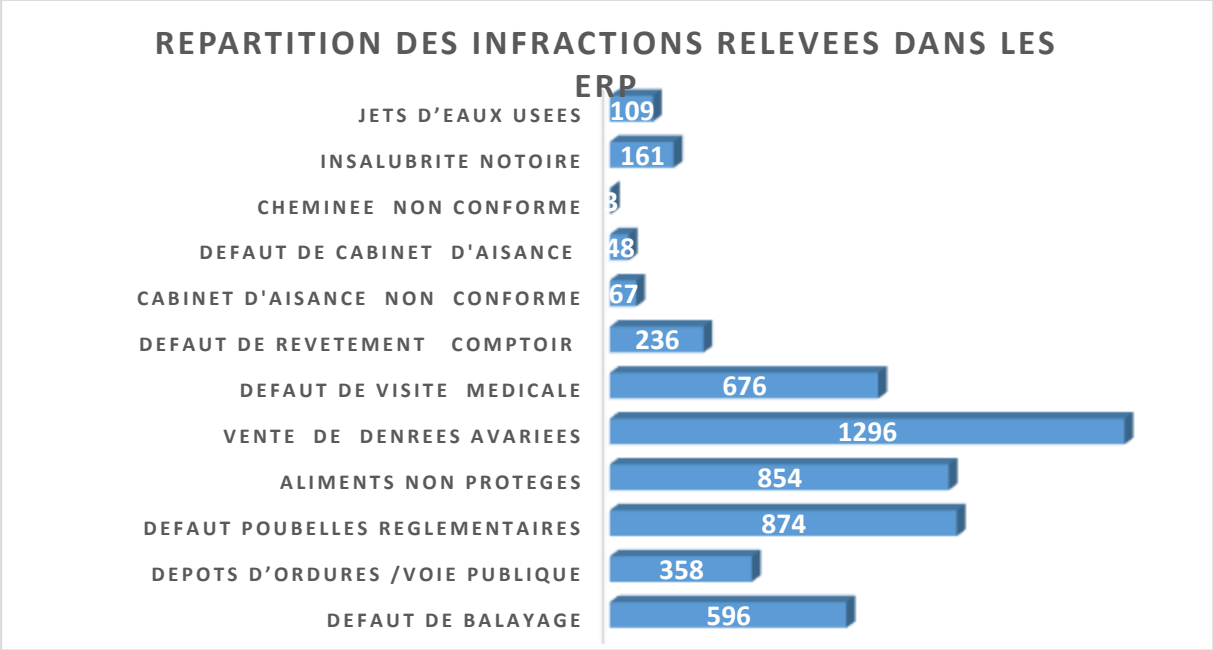

Source : BRH de Matam

En Octobre 2018, la valeur totale des produits incinérés saisis est estimée à près de dix-sept millions de francs CFA (17 000 000 CFA).

NB : Des quantités importantes de médicaments impropres à la consommation figurent parmi les saisies opérées.

V.3.4. LES ACTIVITES D'INFORMATION, EDUCATION ET COMMUNICATION (IEC)

L'analyse du tableau ci-dessous montre que les activités d'IEC sont majoritairement composées des entretiens et des causeries. Ils représentent à eux deux 99,95% des activités d'IEC en 2018. Sur la période 2017-2018, les activités d'IEC ont augmenté de 16,68%

Tableau V-19 : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département

Nature	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %
Entretiens	3 099	3 818		5 282	6 541		9 174	10 114		17 555	20 473	16,62
Causeries	12	15	3%	10	15		11	15		33	45	36,36
Projection de films	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
Radios crochets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Réunions	--	04	--	--	06		-	06	-	-	-	
Fora	00	00	00	00	00	00	00	01	-	00	01	
Emission radio	00	00	00	04	03		02	06	-	06	09	50,00
Autres à spécifier : caravanes de sensibilisations	00	00	00	00	00	00	00	01	-	-	01	
Total	3 111	3 837	0,03	5 296	6 565	0	9 187	10 143	0	17 594	20 529	16,68

Sources : BRH de Matam

Les activités de communications font partis des missions du service national de l'hygiène. Cette mission intègre l'éducation des populations pour l'adoption des bonnes pratiques en matière d'hygiène, d'assainissement et de salubrité publique. C'est une activité permanente qui est déroulée lors des prospections domiciliaires, des contrôles sanitaires des ERP. Ces activités de communications déroulées concernent des entretiens, des causeries, des émissions radiophoniques, un fora et une caravane de sensibilisation. Les variations sont toutes positives avec une nette amélioration en 2018. Ces variations positives sont obtenues dans le cadre de la mise en œuvre de l'assainissement totale piloté par les communautés (ATPC). Les activités de causeries sont également déroulées dans le cadre des activités de WASH en faveur de la lutte contre la malnutrition. Ces activités de communications sont déroulées en collaboration avec les partenaires (Radios communautaires, UNICEF, CLM, USAID-Accès, etc.).

V.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

V.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de santé

- Capacitation des agents d'hygiène dans la mise en œuvre d'activités d'appui-conseil pour la prévention des risques sanitaires, en matière d'hygiène et de salubrité publique ;

- Contribution à la surveillance des risques, en matière d'hygiène et de salubrité publique ;

V.4.2. CONTRAINTES

1. En matière de santé

- Manque de véhicules et de motos pour réaliser convenablement les missions relevant de l'hygiène ;
- Déficit en ressources humaines ;
- Manque de moyens d'intervention pour la gestion des évènements spéciaux, religieux, des urgences et des situations de crise ;

2. Aucune des brigades ne répond aux normes. en matière d'hygiène publique

- l'absence de filières et de systèmes performants de gestion des ordures ménagères dans les communes ;
- Insalubrité notoire et dégradation du cadre de vie dans la majorité des communes.

V.4.3. PERSPECTIVES

1. En matière de santé

- Renforcement du contrôle sanitaire aux frontières avec l'Ouverture de trois (03) postes de contrôles sanitaires aux frontières ;
- Poursuivre les activités d'ATPC pour mettre fin à la défécation à l'air libre ;
- Poursuivre les activités de suivi et de contrôle de la qualité de l'eau pour réduire les risques sanitaires liés à la mauvaise qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

2. En matière d'hygiène publique

- Poursuivre les activités de police de l'hygiène lors des prospections domiciliaires et des contrôles sanitaires dans les ERP ;
- Dérouler des sessions de formation des élus sur la gestion des ordures ménagères ;
- Dérouler des sessions de formation des élus sur la gestion des eaux usées.

Chapitre VI : ASSISTANCE

VI.1. ACTION SOCIALE

VI.1.1. INTRODUCTION

Le secteur de la santé et de l'action sociale constituent une préoccupation pour l'Etat à cause de son incidence sur le développement. La priorité est accordée à la protection sociale, car elle constitue le pilier 2 du PSE, lequel met un accent particulier dans l'accroissement des capacités d'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base, ainsi qu'aux opportunités économiques de manière équitable et durable.

Ainsi, des efforts ont été entrepris en faveur des groupes sociaux les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées, orphelin et enfants vulnérables, femmes sans revenu, malades mentaux)à travers des programmes tels le PNRBC, le PAPA et le PED, en vue d'infléchir la tendance, pour une réduction durable de la pauvreté.

La politique de l'Etat en matière de prise en charge des groupes vulnérables, à travers les services déconcentrés s'est inscrit à réduire les cercles de pauvreté. Toutefois, les moyens mobilisés par les pouvoirs publics restent insuffisants et parcellaires, en raison du déficit de prise en charge et/ou d'autonomisation.

VI.1.2. PRESENTATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE

L'environnement institutionnel est marqué par l'existence d'un Service régional de l'Action Sociale (SRAS) qui constitue l'un des maillons du dispositif du ministère de la santé et de l'Action Sociale (MSAS). Il couvre toute l'étendue de la circonscription régionale avec trois services départementaux à Matam, Kanel et Ranérou.

VI.1.1.1 Missions

L'amélioration des conditions de vie et la prise en charge des couches vulnérables constituent une préoccupation majeure pour le SRAS dont les différentes missions sont :

- contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la promotion économique et sociale des couches sociales défavorisées ;

- veiller à l'application de la politique d'action sociale définie par les pouvoirs publics ; et à ce titre, il doit :

Superviser et coordonner l'ensemble des structures intervenant dans le domaine de l'Action Sociale ;

Conseiller les autorités administratives et les autorités locales en matière d'action sociale ;

Assister les collectivités locales dans l'organisation et la gestion des secours au profit des nécessiteux ;

Assurer la formation continue des intervenants en matière d'action sociale;

Promouvoir toutes actions susceptibles de contribuer à l'insertion et à la réinsertion sociale des personnes en situation difficile ;

Mettre en œuvre une prophylaxie sociale susceptible de lutter contre les fléaux sociaux ;

Mettre en place une base de données relative à l'action sociale.

VI.1.3. PRESENTATION DU MECANISME ET DES DOMAINES

Deux approches sont en vigueur : une approche d'assistance qui relève d'une politique résiduelle et une approche promotionnelle qui tend à l'autonomisation des familles déshéritées et des victimes de l'exclusion sociale.

Pour ce qui est du premier mécanisme de protection sociale, il s'agit d'assister les groupes vulnérables dans certains domaines :

- assistance alimentaire ;
- prise en charge médicale ;
- appui à l'occasion des grands événements (ramadan, tabaski, tamxarit, etc.) ;
- secours aux familles nécessiteuses ;
- secours aux personnes en situation de handicap ;
- appareillage des personnes handicapées ;
- assistance aux enfants en situation difficile ;

- subventions aux veuves.

S'agissant du second mécanisme de protection sociale, il cherche à autonomiser les cibles et fait intervenir plusieurs acteurs. On peut citer :

- subventions aux centres d'éducation non conventionnelle (daaras, centres sociaux) ;
- subventions aux associations ;
- financement des projets des personnes en situation de handicap (RBC) ;
- financement de projets des aînés (PAPA) ;
- placement scolaire et formation professionnelle.

Par ailleurs, la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées est ratifiée par l'Etat du Sénégal. De même, la loi d'orientation sociale n° 2010-15 du 6 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection sociale des personnes handicapées est promulguée et publiée. C'est un mécanisme institutionnel et juridique de prise en charge des personnes en situation de handicap. Le décret d'application n°2010-1038 du 02 octobre 2010 instituant la carte d'égalité des chances avec l'objectif de produire 50 000 cartes d'ici 2017 permet aux personnes handicapées de pouvoir bénéficier de soins gratuits, d'accéder à des avantages (transport, emploi, éducation) pour éviter toute discrimination.

Rappelons que la lettre circulaire n° 023-95 /MSAS du 23septembre 1995 assure également la gratuité des soins aux personnes handicapées dans les structures sanitaires.

Le circulaire n° 2163/MSAS août 1996 permet aux talibés de bénéficier de la gratuité des soins de santé pour la consultation.

Il s'y ajoute pour le Plan SESAME la gratuité des soins de maladies chroniques (ARV, tuberculose, césarienne…).

VI.1.4. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE LA DGAS

La Direction Générale de l'Action sociale (DGAS), à travers ses services déconcentrés, déroule trois grands programmes dont le PAPA, La RBC, et le PED pour la prise en charge des différentes cibles.

Des comités départementaux sont créés par arrêté préfectoral. Leur composition, leur fonctionnement ainsi que leur mission sont précisés par lettre circulaire du Ministre de la Santé et de l'Action sociale.

Tableau VI-1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS 3dans la région selon le type de demande

Type de demande de consultation sociale	Année	Demandes reçues		Consultations effectuées	
		Nb	%	Nb	%
Secours	2016	175	64,1	98	35,9
	2017	130	63,4	75	36,6
	2018	126	71,6%	50	28,4
Prise en charge médicale	2016	150	57,7	110	42,3
	2017	162	65,3%	86	34,7
	2018	104	63,8	59	36,2
Demande d'appareillage	2016	40	57,1	30	42,9
	2017	40	62,5	24	37,5
	2018	52	67,5	25	32,5
Médiation familiale	2016	12	50,0	12	50,0
	2017	6	60,0	4	40,0
	2018	10	62,5	6	37,5
Appui et assistance aux "daara[1]"	2016	14	63,6	8	36,4
	2017	15	65,2	8	34,8
	2018	22	64,7	12	35,3
Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire	2016	90	59,6	61	40,4
	2017	63	61,2	40	38,8
	2018	71	67,0	35	33,0
Demande de financement de projet	2016	74	57,4	55	42,6
	2017	88	68,8	40	31,3
	2018	95	71,4	38	28,6
TOTAL	2016	555	59,7	374	40,3
	2017	504	64,5	277	35,5
	2018	480	68,1	225	31,9

Source : Service Régional de l'Action Sociale, Matam

VI.1.5. PROGRAMME D'APPUI ET DE PROMOTION DES AINES (PAPA)

Il vise à améliorer la prise en charge des personnes âgées. Ce programme aide les retraités qui souhaitent retrouver une activité en rapport avec leurs aptitudes physiques et intellectuelles et leurs capacités à transmettre leur expérience (extrait du décret N° 2005-580 du 22 juin 2005).

[3] SRAS = Service Régional de l'Action Sociale

Les associations les plus dynamiques sont regroupées autour de la FARPAS, dans les départements, à l'instar de celles des personnes âgées de l'lPRES et du FNR et des anciens combattants.

Des ressources destinées au financement des projets économiques sont allouées annuellement aux cibles. Une conditionnalité appelée PCS (part de contribution sociale) est fixée aux bénéficiaires. Elle consiste à rembourser à hauteur de 50% du montant alloué pour permettre à d'autres GIE du département d'en bénéficier.

Il faut cependant signaler que le financement du programme PAPA a connu une réduction drastique. Il est passé entre 2016 et 2018 de7.000 000FCFA à 3.000 000 FCFA, soit une baisse de 42,85%.

VI.1.6. PROGRAMME PED

Le programme enfance déshéritée est financé sur le budget transfert coordonné par la Division de l'enfance déshérité et vise à « améliorer la situation des enfants déshérités ». Il subventionne des daaras et structures d'encadrement des enfants déshérités. Ce programme a 3 axes stratégiques :

- **Appui aux daaras et association de promotion sociale des enfants**

L'Etat vient en appui aux daaras sous forme de subventions, suivant des critères bien définis (respect des droits de l'enfant, lutte contre la mendicité, etc.). Cet axe présente 2 composantes :

  - subvention aux daaras classiques ;
  - appui aux daaras pilote par la prise en charge médicale des talibés, le placement en apprentissage, et l'appui alimentaire.

- **Appui scolaire et formation professionnelle des enfants adolescents déshérité**

Les groupes vulnérables victimes de la déperdition scolaire sont pris en charge dans les structures d'encadrement et de formation professionnelle ouvertes à Kanel, Matam, Ourossogui et Ranérou.

❖ **Appui aux veuves pour la prise en charge des orphelins**

Les veuves sont encadrées par les structures de l'Action sociale et bénéficient de financement d'activités génératrices de revenus.

VI.1.7. PROGRAMME NATIONAL DE REHABILITATION A BASE COMMUNAUTAIRE (RBC)

C'est une stratégie de prise en charge des personnes handicapées initiée par l'OMS en 2004.Elle repose sur l'accompagnement de toute la communauté à travers ces différentes composantes et structures, vu la dimension transversale du handicap. Ce programme qui vient de boucler la première phase (2012-2017), est crédité de résultats appréciables dans son évaluation. Par ailleurs, la seconde phase (2018-2024), compte s'inscrire dans une meilleure dynamique.

Ce programme dispose des huit axes suivants :

1. **Axe projet économique :** des ressources financières sont mobilisées pour des projets socio-économiques ;
2. **Axe scolaire** : des appuis ou des kits scolaires sont accordés à des élèves en situation de handicap scolarisées ;
3. **Axe formation professionnelle** : il a pour cible des jeunes en situation d'handicapés déscolarisés qui souhaiteraient effectuer une formation professionnelle, ce qui a valu beaucoup de satisfaction à Ranérou, Matam Ourossogui et Kanel ;
4. **Soins médicaux :**appui ou assistance dans le cadre de la prise en charge médicale ;
5. **Axe Socio- culturel** : organisation de CRD, CDD ;
6. **Appareillage** : la dotation en cannes, fauteuils roulants, béquilles a permis de satisfaire la forte demande des cibles. Toutefois, il est à déplorer l'absence de dotation d'appareils auditifs pour les sourds ;
7. **Axe secours** : appui ponctuels lors d'événements religieux : tabaski, noël, etc. ;

Axe CEC : le décret 2012-1038 du 02 octobre 2012précise les modalités de production de la carte d'égalité des chances destinées aux personnes handicapées. La CEC « permet à son titulaire de bénéficier des droits et avantages en matière

d'accès aux soins de santé, de réadaptation, d'aide technique, financière, d'éducation, de formation, d'emploi, de transport, ainsi qu'à tout autre avantage susceptible de contribuer à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées »(Article 7).

Les comités départementaux chargés d'instruire les demandes de CEC sont mis en place par des arrêtés préfectoraux.

En 2018, les cartes imprimées et réceptionnées sont au nombre de 5 024.

VI.2. SAPEURS POMPIERS

VI.2.1. INTRODUCTION

La 54ème compagnie d'incendie et de secours de la région de Matam est une unité du groupement d'incendie et de secours numéro 5 ; elle dépend de l'État-major basé à Saint-Louis.

Créé en 2012 initialement sous la forme d'un détachement, il est devenu un poste d'incendie et de secours en 2013, puis une brigade centre secondaire d'incendie en décembre 2015 et enfin une compagnie d'incendie et de secours en juillet 2019.

La 54ème compagnie d'incendie et de secours est la seule unité de sapeur-pompiers présente dans toute la région, son secteur d'intervention couvre l'ensemble des trois départements (Matam, Kanel et Ranérou-Ferlo).

VI.2.2. MATERIELS

Le parc automobile de la compagnie se présente comme suit :

Tableau VI-2 : Répartition du parc automobile

Type ou Marque	Etat
4*4 Pick up Hilux	Disponible
PS (feux de forêt)	Disponible
Ambulance « Mercédès »	Disponible
FPT (feux de forêt) Capacité 5100 litres d'eau	Disponible

Source : Compagnie d'incendie et de secours de Matam, 2018

La compagnie dispose également de matériels adéquats pour l'exécution des missions qui lui sont assignées ; on peut citer le matériel d'épuisement des eaux pluviales, les motopompes et les matériels divers.

VI.2.3. BILAN DES INTREVENTIONS

Les interventions de la brigade portent sur les incendies, les accidents de la circulation, les cas de noyade et la découverte de corps sans vie. Les interventions les plus fréquentes sont les accidents de la circulation.

Tableau VI-3 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Matam selon la nature

Interventions	Sortie			Personnes sauvées			Décès		
	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %
Incendie	24	38	58,33						
Accidents de la circulation	130	159	22,31	223	251	12,56	7	8	14,29
Noyade	7	6	-14,29	1	2	100,00	6	4	-33,33
Découvertes de corps sans vie	3	8	166,67						

Source : Compagnie d'incendie et de secours de Matam, 2018

Il faut noter que les 60% des interventions de la brigade des sapeurs-pompiers sont dues aux comportements des conducteurs de moto taxi Jakarta sur les routes. Ainsi, les interventions pour les accidents ont augmenté sur la période 2017-2018 ; elles sont passées de 130 en 2017 à 159 en 2018, soit une hausse de 22,31%. Le nombre de décès par accident passe de 7en 2017 à 8 en 2018.

Il faut également préciser que, du fait la divagation des animaux surtout des ânes à tout moment, l'axe Linguère-Ranérou-Matam enregistre beaucoup d'accident de la circulation.

En ce qui concerne les incendies, ils sont passés de 24 à 38 sur la période 2017-2018, soit une augmentation de 58,33%. Le nombre de décès enregistrés pour cause de noyade reste faible, il en est également de même pour les découvertes de corps sans vie.

VI.2.4. LES CONTRAINTES

- Les Fonds de dotation du conseil départemental ne sont pas mobilisés ;
- Les communes ne prennent pas en charge les indigents;
- Les secours des collectivités locales sont disponibles seulement pendant certaines périodes (ramadan, Tabaski) malgré l'existence de fonds de dotation ;
- Le CPRS est absent;

- Le budget de fonctionnement est faible ;
- les services n'ont aucun moyen logistique ;
- le personnel est insuffisant (un agent par service) ;
- les secours d'urgence sont très insuffisants pour faire face aux nombreuses sollicitations.

RBC :

-Faiblesse des moyens dégagés pour les projets économiques et appui scolaire ;
- les composantes de la RBC (secours, subventions, …) non mobilisées ;
- mise en place tardive de certains fonds.

VI.2.5. RECOMMANDATIONS

- Faire un plaidoyer auprès des autorités locales pour le respect des articles 306 et 307 du code général des collectivités locales (loi 2013-10 du 28 décembre 2013) ;
- Doter les services de véhicules ;
- Construire des CPRS à Ourossogui, Orkadiéré et Thilogne ;
- RBC : Décentraliser tous les axes, associer les acteurs déconcentrés dans l'élaboration des cadres budgétaires, augmenter les fonds destinés aux projets économiques, motiver les gestionnaires, financer les autres composantes du programme, former les bénéficiaires qui n'ont pas eu la chance de fréquenter l'école dans les ateliers des maîtres artisans ;
- Financer le plan d'accélération des inscriptions avec des stratégies avancées, doter les structures décentralisées et déconcentrées de moyens logistiques ;
- PAPA : Revoir à la hausse le budget, mettre en place des outils de supervisions ;
- PED : Étendre le projet à tous les départements, augmenter le nombre de daaras choisis ;
- PCM : -Décentraliser la PEC, contractualiser avec les hôpitaux régionaux ;
- SIG : Revoir la connectivité.

VI.2.6. PERSPECTIVES

- Diversifier les partenaires pour faire face à la demande ;
- Signer une convention avec les hôpitaux de Matam et de Ourossogui ;
- Disposer d'une base de données fiable des cibles de la région ;

- RBC : Associer les acteurs déconcentrés dans l'élaboration des cadres budgétaires ;
- CEC : Enrôler des élèves handicapés en collaboration avec l'IEF ;
- PAPA : Mettre en place des outils de supervision ;
- PED : Etendre le programme.

Chapitre VII : JUSTICE

VII.1. INTRODUCTION

La justice pénale s'occupe des affaires qui peuvent être classées en quatre types :

- **les affaires de simple police** qui sont des contraventions de la police portées auprès des tribunaux ;
- **les affaires autres que de simple police** qui sont des crimes et délits dont la justice est saisie pour les juger ;
- **les affaires à l'instruction** : c'est le cas où un juge d'instruction est saisi pour mener l'enquête parce qu'à l'issue de l'enquête préliminaire on ne parvient pas à prendre une décision ; c'est le cas des affaires complexes ;
- **les affaires jugées** : c'est le cas où l'ensemble des éléments d'appréciation concernant une affaire sont réunis, le dossier ainsi constitué est transmis à la juridiction compétente qui donne le jugement.

VII.2. SITUATION CARCERALE

Conformément à l'article 685 du **C**ode de **P**rocédure **P**énale qui stipule : « *la mise à exécution des décisions prononçant une peine privative de liberté ou ordonnant une incarcération provisoire, la garde et l'entretien des personnes qui, dans les cas déterminés par la loi, doivent être placées ou maintenues en détention en vertu ou à la suite de décisions de justice sont assurés par l'Administration Pénitentiaire* », la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Matam a un rôle de garde physique de ses pensionnaires doublé de celui de préparation à la réinsertion sociale de ces derniers.

La MAC de la région de Matam se trouve dans le département de Matam. Avec un plafond budgétaire de 160 détenus, l'établissement a compté en moyenne 344 détenus en 2018. La population carcérale est logée dans onze (11) dortoirs fonctionnels avec six (06) dans le secteur de prévenus, trois (03) dans celui des condamnés, un (01) destiné aux mineurs et deux (02) dont un (01) non fonctionnel au niveau du quartier des femmes de l'établissement.

L'établissement compte 25 agents et dispose d'un véhicule de type pick-up mono cabine.

VII.2.1. LA POPULATION CARCERALE

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : Personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire ;
- **Détenu provisoire :** C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée. Au 31 décembre 2018, l'établissement en compte 111 ;
- **Condamné :** Personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine. 233 détenus sont condamnés à la date du 31 décembre 2018.

VII.2.2. LES ECROUES

Le nombre d'écroués s'élève à 344 en 2018, 370 en 2017 et 393 en 2016. Les écroués sont majoritairement composés d'hommes qui constituent les 96,51% en 2018.

Tableau VII-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Homme	Femme	Total
		Eff.	Eff.	Eff.
Région de Matam	2016	374	19	393
	2017	355	15	370
	2018	332	12	344
	Variation %	-5,08	-21,05	-5,85

Source : Greffe/Mac-Matam, 2018

La répartition des écroués selon la classe d'âge montre en 2018, une présence non négligeable de mineurs dans la MAC (10,97%). La population carcérale est très jeune ; plus 69,45% des écroués sont âgés entre 13 et 36 ans. Toutefois, Il faut préciser que les adultes âgés de 27 à 36 ans sont les plus représentatifs (36,29%). De plus 0,52% des écroués sont des personnes âgées de plus de 56 ans.

Graphique VII-1: Répartition des écroués dans les prisons de la région de Matam selon la classe d'âges en année 2017

tranche d'âge	Nombre d'écroués			
	2016	2017	2018	Variation %
+ de 56 ans	10	03	02	-33,33
47-56 ans	20	10	33	230,00
37-46 ans	50	20	41	105,00
27-36 ans	175	100	139	39,00
19-26ans	111	130	85	-34,62
13-18ans	27	30	42	40,00

Source : Greffe/Mac-Matam, 2018

VII.2.3. LES DETENUS

Le tableau ci-dessous montre une constance masculine de la population de l'établissement qui, en 2016, était 94,95% du total général, 96,26% en 2017 et 96,51% en 2018.

Tableau VII-2 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2017

Circonscription administrative	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Région de Matam	**2016**	74	2	76	302	18	320	**376**	**20**	**396**
	2017	34	1	35	326	13	339	**360**	**14**	**374**
	2018	108	08	111	229	04	233	**332**	**12**	**344**
	Variation %	217,65	700,00	217,14	-29,75	-69,23	-31,27	-7,78	-14,29	-8,02

Source : Greffe/Mac-Matam

Les infractions sur les biens et les infractions telles que le vol, le recel et l'escroquerie et l'abus de confiance concernent plus de 50 % des écroués en 2018 ; suivent les infractions sur les personnes (meurtre, CBV, viol, etc.) qui sont commises par 60 % des écroués. Il faut aussi préciser que les infractions liées aux stupéfiants sont également importantes et sont commises par près de 11,07 % de la population des écroués. Globalement, en 2018, 3,59% des infractions ont été commises par des femmes contre 99,40% par des hommes.

Tableau VII-3 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

Nature des infractions	2018		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Meurtre, assassinat, parricide	06	-	06
Coups et blessures volontaires	52	04	56
Homicide volontaire	18	-	18
Menaces de mort	03	-	03
Vol et tentative	131	-	131
Recel	06	-	06
Détention, trafic, usage de chanvre indien	36	01	37
Outrage, injure, rébellion	02	-	02
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	16	-	16
Infanticide, abandon	-	03	03
Viol, enlèvement mineur	12	-	12
Incendie volontaire, destruction	-	-	-
Trafic et détention d'armes	-	-	-
Infraction débits de boisson	04	-	04
Autres	46	04	50
Total	**332**	**12**	**334**

Source : Greffe/Mac-Matam, 2018

VII.2.4. LES SORTIES

Les détenus libérés en 2018 sont au nombre de 315 contre 338 en 2017 et 362 en 2016. Les motifs de libération les plus fréquents en 2018 sont l'expiration de peine 50,16%, (contre 70,41% en 2017 et 68,51% en 2016), le sursis, 22,86% (contre 17,75% en 2017 et 20,17% en 2016), l'acquittement/relaxe, 24,76% (contre 6,35% en 2016 et 8,88% en 2017).

Tableau VII-4 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative

Circonscription administrative		Région de Matam			
		2016	2017	2018	Variation %
Motifs de sortie	Expiration de peine	248	238	158	-33,61
	Liberté provisoire	14	10	07	-30,00
	Sursis	73	60	72	20,00
	Acquittement et relaxe	23	30	78	160,00
	Evasion	3	0	-	
	Décès	1	0	-	
Total	**Effectifs**	**362**	**338**	315	-6,80

Source : Greffe/Mac-Matam, 2018

VII.2.5. LES CONDITIONS DE DETENTION

La région de Matam dispose d'un seul établissement pénitentiaire qui occupe des locaux hérités de la colonisation. Il a une capacité d'accueil physique de moins de cent (100) détenus compte tenu des normes internationales qui préconisent pour chaque détenu au moins 3,4 m^2 pour garantir des conditions de détention décentes. L'ensemble des dortoirs couvre une superficie de moins de 320 m^2 pour une population carcérale moyenne de 230 détenus en 2017. Il se pose ainsi un véritable problème de promiscuité avec un espace maximal de 1.4 m^2 en moyenne pour chaque détenu.

Au plan budgétaire, le plafond est de 160 détenus. Pour la prise en charge quotidienne des pensionnaires, la MAC est confrontée à une surpopulation carcérale moyenne de soixante-dix (70) détenus.

En 2017, l'allocation journalière pour la prise en charge alimentaire et sanitaire d'un détenu est de 1000 FCFA répartis comme suit :

- 950 FCFA pour l'alimentation (trois repas) ;
- et 50 FCFA pour les soins médicaux et l'achat de médicaments.

Pour la gestion médicale, l'infirmerie de l'établissement fonctionne en parfaite synergie avec le District Médical de Matam, et à ce titre, la situation sanitaire globale est sous contrôle.

VII.3. DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS

VII.3.1. ATOUTS

La Maison d'Arrêt et de Correction de Matam dispose d'atouts certains pouvant lui permettre d'assurer la mise en œuvre de programmes de préparation à la réinsertion sociale des détenus à travers le maraichage avec ses deux jardins potagers de près de 02 ha. Néanmoins, du fait du manque de personnel d'encadrement qualifié et surtout d'appui technique au plan local, le potentiel de l'établissement reste encore inexploité.

VII.3.2. CONTRAINTES

Les contraintes majeures résident dans la surpopulation carcérale de l'établissement qui à lui seul n'arrive plus à absorber l'ensemble du flux de détenus et l'absence d'autres établissements dans la région ne facilite pas le décongestionnement de la MAC à travers les opérations de transfèrements de détenus vers les autres structures pénitentiaires.

VII.3.3. PERSPECTIVES

Dans le cadre de la mise en œuvre du **PUMA**, une enveloppe de cinq cent millions de FCFA est prévue pour la réhabilitation de la Maison d'Arrêt et de Correction de Matam ; ce projet permettra à coup sûr d'améliorer les conditions d'hébergement et de prise en charge des pensionnaires de l'établissement.

Chapitre VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT

VIII.1. INTRODUCTION

Le Programme national d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) constitue l'instrument par lequel le Gouvernement du Sénégal comptait, à l'horizon 2015, atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) en matière d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain et rural. Il a été créé par arrêté interministériel n° 5773 du 20 octobre 2005 et mis en œuvre par la Lettre de politique sectorielle de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu urbain et rural adoptée par le Gouvernement le 15 juillet 2005.

Les objectifs nationaux retenus pour l'atteinte des ODD en 2015 sont (i) pour l'eau potable, la généralisation de l'accès en milieu urbain et un taux d'accès de 82 % en milieu rural et (ii) pour l'assainissement, un taux d'accès de 78 % en milieu urbain et de 59 % en milieu rural.

En 2007, l"accès à l'eau potable en milieu urbain se situe globalement à des niveaux élevés : 98% des ménages urbains avaient accès à l'eau potable. En milieu rural, 72,4% de la population rurale dispose effectivement d'un accès qualifié de "raisonnable" à l'eau potable, au sens défini par l'OMS/UNICEF et retenu pour les ODD.

Ce présent chapitre fait le point sur le potentiel régional en eau, l'état des lieux et les thèmes sur l'hydraulique rurale et urbaine, suivi d'un aperçu global sur l'assainissement et ses spécificités. Ensuite, il est établi un diagnostic des sous-secteurs.

VIII.2. L'EAU

Pour le gouvernement du Sénégal, l'accès à l'eau potable constitue l'une des priorités, en ce sens que sa présence ou son absence impacte les activités menées par les autres secteurs comme l'éducation, la santé, etc.

Pour ce faire, le Ministère de l'Hydraulique est doté de Directions au niveau national et de services déconcentrés au niveau de toutes les régions du Sénégal.

VIII.2.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VIII.1.1.1Les services techniques

Au niveau national, le secteur de l'hydraulique est structuré comme suit :

- le Secrétariat d'Etat à l'hydraulique rurale ;
- la Direction de l'Hydraulique ;
- l'Office des Forages ruraux (OFOR) ;
- la Direction de gestion et de planification des ressources en eau ;
- la SONES, en rapport avec la SDE.

Au niveau régional :

- la Division régionale de l'Hydraulique (DRH) de Matam ;
- la Brigade des puits et forages de Matam.

VIII.1.1.2 Les autres intervenants

Les autres intervenants dans la région aidant la DRH dans sa mission sont :

- les collectivités locales ;
- l'Agence régionale de développement ;
- la SAED ;
- les projets et programmes (PUDC, PRODAM, PADAER, PASA…) ;
- les ONG (ADOS, GRDR, LE PARTENARIAT, USAID YADIENDE, ACF, ACCRA) ;
- les associations de développement des villages.

VIII.2.2. LES INFRASTRUCTURES

La région de Matam compte un nombre assez important de points d'eau réalisé par l'Etat et les partenaires intervenant dans le secteur. En 2016, la région compte 155 forages motorisés répartis en trois catégories :

- forages avec moteur thermique,
- forages avec groupe électrogène ou raccordé au réseau de la SENELEC ;
- forages équipés de système de pompage solaire.

Cependant, le maillage des infrastructures hydrauliques souffre d'une mauvaise répartition. En effet, on voit nettement que Ranérou-Ferlo ne compte pas beaucoup

d'infrastructures comparativement aux autres départements. Ceci peut s'expliquer par la concentration de la population régionale dans les départements de Matam et Kanel. Sur un total régional de 155 forages, le département de Ranérou-Ferlo n'en dispose que 26, alors qu'il a un réel besoin en eau, surtout avec tout le cheptel des régions limitrophes qui séjourne pendant plusieurs mois dans cette zone. Le département de Matam dispose du plus grand parc de forages motorisés avec 70 unités équipées, toutes des châteaux d'eau grâce aux nouveaux programmes de l'Etat. Le département de Kanel dispose de 59 forages mais la partie Ferlo reste à renforcer (beaucoup de forages sont programmés dans cette zone).

Graphique VIII-1: Concentration des forages dans les circonscriptions administratives de la région, 2016

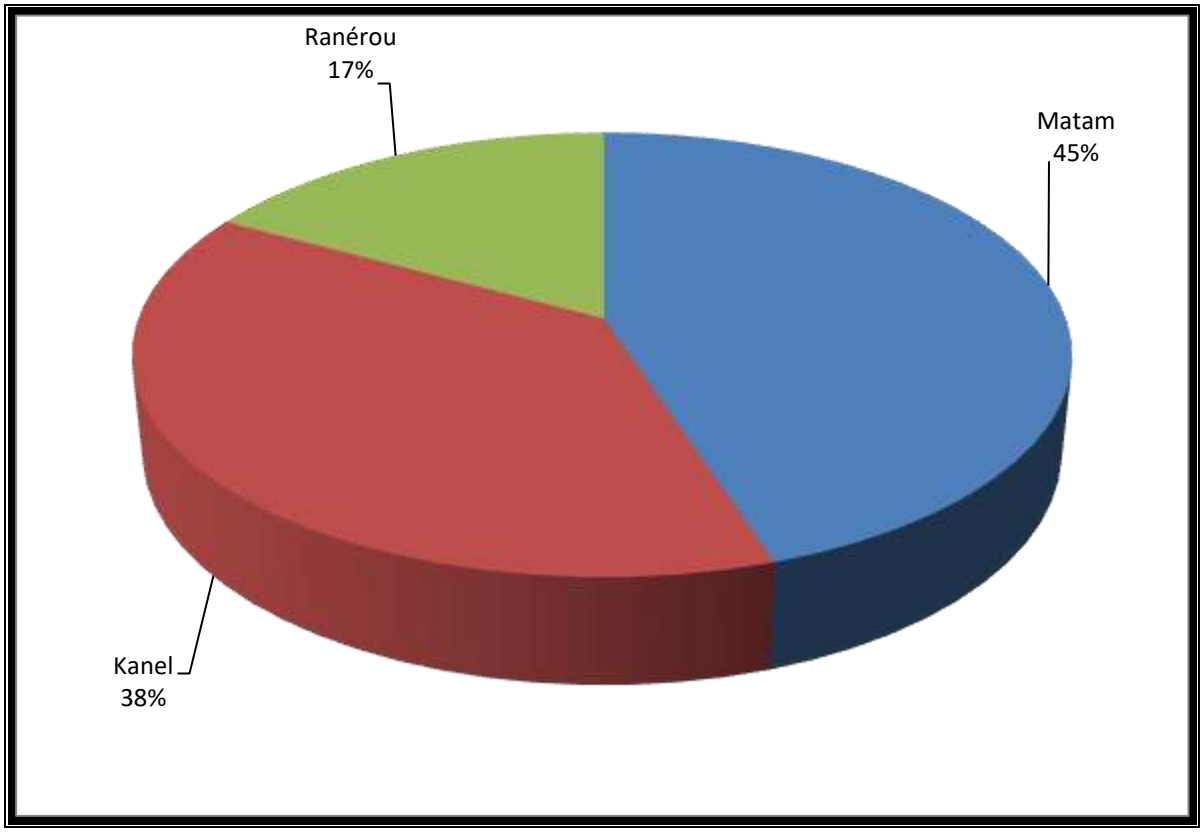

Source : Division Régionale d'Hydraulique DE Matam, 2016

Il existe également un parc de 75 forages à débit faible équipés de pompes manuelles situés principalement dans la commune de Bokiladji.

VIII.2.3. LES RESSOURCES EN EAU

Les ressources en eau sont abondantes dans la Région : les eaux de surface, avec le fleuve Sénégal et les eaux souterraines avec les différentes nappes (très abondantes) représentent un potentiel essentiel pour le développement agricole,

VIII.1.3.1 Les eaux de surface

Les eaux de surface sont constituées par le fleuve Sénégal (qui longe la région sur environ 200 km à l'est et au nord) et ses principaux défluents que sont le Diamel et le Dioulol. A cela, il faut ajouter de nombreux marigots et mares temporaires ou permanents disséminés dans la région.

Le régime hydrographique du fleuve se caractérise par une saison des hautes eaux (de juillet à octobre) et une saison de basses eaux (de décembre à début juin). Le volume moyen annuel écoulé est estimé à 20,4 milliards de m^3 à la station de Bakel.

VIII.1.3.2 Les eaux souterraines

Les ressources en eaux souterraines de la région sont, dans l'ensemble, abondantes. Les nappes phréatiques se situent entre 08 et 100 mètres de profondeur et produisent une eau de très bonne qualité. Quant à la nappe du Maestrichtien, sa profondeur peut atteindre parfois plus de 400mètres dans le Ferlo.

Il faut dire qu'au moins 80% des forages de la Région captent la nappe du Maestrichtien avec des débits importants.

VIII.2.4. L'ACCES A L'EAU

VIII.1.4.1 En milieu urbain

Le Sénégal occupe une bonne place en Afrique subsaharienne en termes d'accès à l'eau potable en milieu urbain. En effet, on enregistrait en mars 2007 déjà un taux de 98% de couverture selon la Banque Mondiale. Cependant, la couverture est moindre dans la région de Matam. En effet, seule la commune de Matam qui est gérée par la SDE pour satisfaire la demande sans cesse croissante avec les ouvrages suivants :

- 2 forages équipés chacun d'une pompe de débit égal à 50 m^3/h, soit une capacité de production totale de 100m^3/heure ;
- 2 réservoirs de stockage dont la capacité cumulée atteint 400m^3 ;
- 1 station de déferisation de l'eau.

La commune de Matam compte en 2016 un nombre de 1078 abonnés répartis comme suit : 967 abonnés privés, 73 administrations et 38 gros consommateurs. Des

branchements sociaux ont été réalisés il y a plus deux ans, dans le cadre du PEPAM IDA.

Tableau VIII-1 : Abonnés de la SDE dans la Commune de Matam

Quartiers	Nombre de souscripteurs
Soubalo	333
GourelSérigne	274
Tantadji	200
HLM	43
Nawel	71
Alwar	38
Total	959

Source : Division Régionale d'Hydraulique de Matam, 2016

Partout ailleurs, dans les autres communes de la région, ce sont des ASUFORS ou des comités de gestion de l'eau qui gèrent le service de l'eau. Même si des avancées sont notées, des difficultés existent toujours dans la gestion du service. Ces difficultés sont souvent dues à l'absence de personnes qualifiées pour la gestion des grands réseaux d'eau potable.

Pour améliorer cette situation, l'Etat a lancé un projet dans certains grands centres de la Région dans le périmètre affermé et confié à la SDE ; il s'agit de Ourossogui, Thilogne, Kanel et Bokidiawé. Ceci devrait certainement améliorer l'accès et la desserte dans ces localités.

VIII.1.4.2 En milieu rural

Les atouts de la région en matière d'hydraulique rurale sont les suivants :

- la disponibilité de l'eau souterraine dans la quasi-totalité de l'espace régional ;
- l'existence d'un réseau hydrographique relativement dense ;
- l'importance des investissements réalisés par l'Etat et ses partenaires surtout dans le Diéry (réalisation de nouveaux points d'eau dans le cadre du PEPAM dans la Région) ;
- l'implication des populations dans la construction et l'entretien des équipements hydrauliques ;
- l'amorce d'une dynamique organisationnelle avec la mise en place des ASUFOR pour faire face ensemble aux problèmes communs ;

- la construction de forages agricoles par des privés et le PRODAM avec l'aménagement de périmètres maraîchers au système « goutte à goutte » ;
- une importance contribution des ONG par la réalisation d'infrastructures hydrauliques et d'assainissement ;
- la participation remarquée des immigrés par l'achat d'équipements d'exhaure, d'extension de réseau d'AEP et la construction de nouveaux forages avec l'appui de la coopération décentralisée ;
- l'appui permanent des collectivités locales à travers la coopération décentralisée.

Certes, les ODD ont été atteints en matière d'accès à l'eau potable, mais beaucoup de problèmes restent à résoudre pour garantir l'accès à toute la population, surtout dans le Ferlo qui constitue aujourd'hui la priorité. Donc le défi à relever dans cette zone est de :

- ❖ implanter de nouveaux forages dans la zone sylvo-pastorale pour améliorer le maillage ;
- ❖ faire des extensions de réseau pour raccorder tous les villages sur un rayon de 07 km autour des points d'eau existants ;
- ❖ promouvoir les branchements sociaux subventionnés par l'Etat.

Pour professionnaliser la gestion des forages, l'Etat a créé en 2014 l'Office des forages ruraux (OFOR) (un établissement public à caractère industriel et commercial) qui a pour missions :

- la gestion du patrimoine de l'hydraulique rurale permettant d'assurer le service de l'eau potable en milieu rural notamment les ouvrages ou équipements de captage, de production, de traitement, de stockage, de transport et de distribution, les véhicules, les équipements et engins d'ateliers ou de chantiers et les terrains, bâtiments, annexes et autres dépendances ;
- l'exercice par délégation, de la responsabilité de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural.

A cet effet, l'OFOR recrute des opérateurs privés qui sont obligatoirement des personnes morales et sont chargés d'assurer la production, la maintenance et la commercialisation (facturation, recouvrement, gestion comptable) des services d'eau potable.

- L'assistance aux collectivités locales dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'hydrauliques rurales ;
- Le suivi, le contrôle, l'audit de l'exploitation des infrastructures d'hydrauliques rurales et de la qualité du service de l'eau ;
- L'accompagnement des acteurs du sous-secteur notamment les usagers, les collectivités locales, les autorités, les opérateurs, par le renforcement de capacités, l'appui-conseil, la communication et la mise en place de mécanismes de financement appropriés.

VIII.2.5. LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau en milieu urbain reste bien suivie par la SDE pour Matam, avec la station de déférisation et des prélèvements et analyses effectués plusieurs fois dans l'année.

En milieu rural, le problème est plus sérieux du fait de la présence du fer à des taux assez élevés et de l'absence d'unité de chloration au niveau des forages.

La présence de fer dans les nappes profondes est fréquente. Son origine est naturelle, par dissolution de minéraux ferreux (pyrite) ou ferro-magnésiens (micas), ou de nodules ferrugineux, notamment dans les eaux riches en CO2. Le fer dissous dans ces eaux dépourvues d'oxygène se trouve sous sa forme réduite (Fe2+), soit à l'état colloïdal, soit sous forme de complexes organiques ou minéraux.

Dès qu'il se trouve en présence d'oxygène, cet ion s'oxyde en Fe3+, et le fer dissous se transforme alors en hydroxyde ferrique Fe(OH)3, qui est, lui, insoluble dans l'eau, et qui précipite donc aussitôt. Cette précipitation commence, normalement, dès le premier contact avec l'air, c'est-à-dire dans le premier réservoir (château d'eau en général).

Ceci explique la couleur rougeâtre et très gênante de l'eau dans certains villages, surtout ceux qui se situent sur l'axe Ourossogui- Sinthiou Bamambé.

En dehors de la présence du fer, les eaux de la région restent de très bonne qualité, surtout le long du fleuve Sénégal.

VIII.3. L'ASSAINISSEMENT

Le Sénégal, à l'instar de la plupart des pays en développement, enregistre des ratios d'accès et de développement des services et pratiques d'hygiène et d'assainissement très faibles.

Le rapport de la récente revue annuelle conjointe (RAC, 2018) du PEPAM montre des performances particulièrement faibles, avec un taux d'accès à l'assainissement amélioré en milieu rural estimé à 42,3% en 2018, ce qui est inférieur à la cible fixée dans le cadre des ODD (63%).

Les faibles performances du sous-secteur de l'assainissement rural semblent liées à plusieurs facteurs parmi lesquels, la pauvreté, l'insuffisance ou l'inefficacité des stratégies de communication /changement de comportement, l'acceptation sociale de la pratique de la défécation à l'air libre, le coût élevé des ouvrages d'assainissement améliorés (paquet technologique du PEPAM) et l'absence de mécanismes financiers adéquats.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration d'une nouvelle stratégie de l'assainissement rural (SNAR) qui promeut une nouvelle approche basée sur le marché. Cette nouvelle stratégie bien que prônant une approche basée sur le marché intègre tout de même l'approche de l'ATPC qui constitue un levier important sur lequel, les acteurs doivent s'appuyer pour booster l'accès à l'assainissement.

Pour s'inscrire dans la dynamique des ODD, notamment à son objectif 6, le Sénégal s'est engagé devant la Communauté internationale à atteindre les ODD d'ici 2030.

Cet engagement a été traduit en actes concrets dans la feuille de route Post ODD du PEPAM 2015-2025 dans laquelle les ambitions du gouvernement ont été déclinées.

En matière d'assainissement global, l'objectif est d'atteindre : i) au moins 80% de taux d'accès amélioré à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats d'ici à 2025, ii) le taux de défécation à l'air libre est nul en milieu urbain et atteint au plus 10% en milieu rural d'ici à 2025 et iii) le taux de couverture en ouvrages d'assainissement fonctionnels au niveau des écoles et des structures de santé atteint au moins 90%, d'ici à 2025.

VIII.4. -LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VIII.4.1. LES SERVICES TECHNIQUES

La Direction de l'Assainissement et ses services déconcentrés sont chargés de l'application et la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'assainissement rural.

A travers l'ONAS, l'assainissement urbain (gestion des eaux usées, des boues et des eaux pluviales) des villes et communes à l'intérieur du pays est assuré.

- Direction de l'assainissement

Elle est chargée de :

- de la planification, de l'élaboration des études d'exécution et de la réalisation du contrôle des sous-programmes d'assainissement des excréta et eaux usées en milieu rural ;
- de l'élaboration, de l'exécution et du suivi des programmes de formation, d'animation et de sensibilisation des usagers d'aisance en Milieu Rural ;
- du Recensement en réalisation en matière d'Assainissement de tous les Partenaires au Développement (ONG ou autres programmes) dans le but d'avoir une lisibilité correcte du nombre d'ouvrages d'assainissement construits ou réhabilités au Sénégal ;
- de la coordination de toutes les actions consacrées à la mise en œuvre des activités en matière d'assainissement par tous les partenaires au développement installés au Sénégal ;
- du suivi de la progression des indicateurs de suivi-évaluation de l'assainissement rural.

- **Service régional de l'Assainissement**

Le service régional de l'assainissement est un service déconcentré chargé au niveau opérationnel d'appliquer les politiques et les stratégies définies par le niveau central.

De façon spécifique, le SRA a pour mission de :

- mettre en œuvre et suivre des stratégies et politiques définies par le Gouvernement en matière d'assainissement au niveau régional ;
- réaliser les études d'identification et d'exécution des programmes d'assainissement et de la coordination des actions consacrées à la mise en œuvre des activités en matière d'assainissement ;

- assurer l'exercice de la tutelle technique et du contrôle sur les représentations régionales des sociétés et autres administrations autonomes intervenants dans le secteur de l'assainissement ;
- vulgariser les technologies appropriées dans le domaine ;
- créer une synergie entre les interventions des acteurs de la région et contribuer à l'opérationnalisation de la dynamique communautaire en la matière.

VIII.4.2. LES AUTRES INTERVENANTS

- **Les communes :** elles sont dotées de compétences dans le domaine de l'environnement qui a une relation avec l'assainissement comme (i) l'élaboration de plans communaux d'action pour l'environnement et (ii) la gestion des déchets, la lutte contre l'insalubrité, la pollution et les nuisances. L'intervention des collectivités locales dans le secteur de l'assainissement se fait à travers des projets, en coopération décentralisée, en collaboration avec les ONG ou les services de l'État.
- **les organisations communautaires de base :** elles sont des relais communautaires efficaces pour l'animation et la sensibilisation des populations permettant (i) de développer un programme approprié d'éducation en matière de santé et d'hygiène, (ii) de servir de liaison entre les responsables du projet et la communauté, (iii) de motiver la communauté à participer, (iv) d'expliquer les choix technologiques et (iv) de développer des mécanismes de financement appropriés en relation avec les responsables du projet.
- **Les ONG :** elles jouent un rôle important dans le secteur de l'assainissement rural. Leurs activités concernent principalement les services d'appui, notamment pour le renforcement des capacités, mais peuvent également inclure des réalisations physiques à travers la conception et l'exécution de projets, ainsi que l'appui financier.
- **Le secteur privé** : il regroupe les bureaux d'études, les entreprises de travaux et services et les artisans. En milieu rural, ce sont principalement les artisans (notamment dans la maçonnerie) qui interviennent dans la construction et participent à la réalisation d'ouvrages d'assainissement individuels (latrines, puisards, fosses septiques, bac à laver).
- **la diaspora**: les associations des émigrés contribuent au développement de l'assainissement dans leurs localités respectives. La FADERMA est l'organe principal.

VIII.4.3. LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures les plus présentes sont : les latrines VIP, les latrines traditionnelles, les toilettes à chasse manuelle.

VIII.4.4. L'ACCES

VIII.4.4.1. En milieu urbain

En milieu urbain, les systèmes les plus utilisés sont les SAI, les fosses perdues et les latrines traditionnelles.

L'assainissement collectif des eaux vannées et eaux usées domestiques est presque inexistant, d'où un taux nul en termes de branchement à l'égout. Il existe cependant un linéaire de 3,5 km de canaux d'évacuation des eaux pluviales dans la commune de Matam.

VIII.4.4.2. En milieu rural

En milieu rural, les rares systèmes présents sont pour la plupart de types basiques, des sanplats, des DLV. La défécation à l'air libre y est fortement pratiquée.

Néanmoins, la capitalisation des acquis des projets et programmes exécutés dans le cadre des ODDet les impacts de l'ingénierie sociale développée par la plupart des ONGa permis d'améliorer sensiblement le taux d'accès global de la région. Il est passé de 31,18% en 2017 à 33,26% en 2018. Par rapport à 2016, le taux d'accès global de la région a baissé en 2017, passant de 32,01% à 31,18%. Il faut préciser que les taux obtenus sur les trois années sont largement inférieurs à la norme fixée par les ODD qui est 63%.

Ces résultats ont certainement influencé le changement de comportement des populations rurales mais l'accès à des ouvrages répondant aux normes est encore faible.

Tableau VIII-2 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Taux d'accès en %			Norme OMD en %
	2016	2017	2018	
Département de Matam	43,10%	41,20%	42%	63%
Département de Kanel	36,10%	35,50%	36,8%	63%
Département de Ranérou Ferlo	16,84%	16,84%	21%	63%
Région de Matam	32,01%	31,18%	33,26%	63%

Source : Service Régional de l'Assainissement de Matam, 2018

Sur les trois années, le département de Matam a enregistré les taux d'accès à l'assainissement les plus élevés, il s'élève à 43,10%, 41,20%, 42% respectivement en 2016, 2017 et 2018.

VIII.5. DIAGNOSTIC DU SOUS SECTEUR

VIII.5.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Existence d'une volonté politique manifeste de l'Etat à améliorer le taux d'accès en milieu rural et en milieu urbain ;
- Mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'assainissement rural ;
- Existence d'un système d'assainissement des eaux pluviales de faibles densités dans la commune de Matam ;
- Présence des partenaires au développement dans la région (ONG) ;
- Implication des collectivités territoriales dans la gestion de l'assainissement à travers la coopération décentralisée ;
- Appui des émigrés (diaspora) et des associations villageoises.

VIII.5.2. CONTRAINTES

- Insuffisance du personnel pour couvrir toute la région en temps réel ;
- Intervention timide voire inexistante des projets et programmes dans certaines zones enclavées où le taux d'accès est plus faible surtout dans les départements de Ranérou-Ferlo et Kanel ;
- Inexistence de réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales dans toute la région (à part la commune de Matam) ;
- Persistance de la défécation à l'air libre en milieu rural ;
- Faible capacité des CL dans la prise en charge des questions d'assainissement (gestion des déchets solides, des eaux pluviales, d'eaux usées et des boues de vidange) ;
- Réduction de l'approche subvention et mise en place de l'approche marché inhabituelle aux populations ;
- Faible intervention du secteur privé dans le business- marketing ;
- Non implication des IMF dans le financement du secteur ;
- Niveau de pauvreté des communautés.

VIII.5.3. PERSPECTIVES

I.1.1.1. En matière d'assainissement :

- Achever les travaux du réseau d'assainissement des eaux usées de Matam ;
- Mettre en œuvre les plans directeurs d'assainissement des communes de Ourossogui, Kanel et Ranérou déjà validés ;
- Mise en œuvre de la stratégie de l'assainissement des gros centres ;
- Promouvoir la stratégie nationale de l'assainissement rural (Approche par la demande) par une vaste campagne de sensibilisation pour un changement de comportement ;
- Promouvoir la création de l'offre de service ;

- Réaliser des EDP dans les structures recevant du public (écoles, santé, daaras, marchés) ;
- Promouvoir les systèmes de gestion des eaux pluviales et les boues de vidange dans les communes de la région ;
- Former les acteurs sur les techniques de promotion des produits d'assainissement.

Procéder à une enquête ménage pour disposer de données actuelles sur le taux d'accès dans la région.

Chapitre IX : AGRICULTURE

IX.1. INTRODUCTION

L'agriculture, sous-secteur très dynamique du Secteur primaire, s'est vu, depuis 2014 et la formulation du PSE, attribué un rôle de moteur de la croissance et du développement économique du Sénégal. Cela se traduit par la formulation et la mise en œuvre par le MAER, du PRACAS (Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise). Ce programme, dont la première phase couvrait la période 2014-2017, portait sur quatre filières prioritaires et a permis la réalisation de performances notables. Les objectifs de production pour l'atteinte de l'autosuffisance en oignon ont été réalisés depuis 2015 (plus de 350 000 tonnes produites par an).

Pour l'optimisation des performances de la filière arachidière également, les objectifs de production (1 000 000 tonnes/an) et d'exportation (150 000 tonnes/an) ont été atteints depuis 2015. Pour la filière riz, les objectifs de production de riz paddy pour l'atteinte de l'autosuffisance (1 600 000 tonnes/an) connaissent un taux de réalisation de plus de 70% (1 050 000 tonnes) et eu égard à l'évolution des performances de la filière riz depuis 2014, l'atteinte de cet objectif (résorption d'un gap de 550 000 tonnes) est juste une question de quelques années. Pour le développement de la filière de fruits et légumes de contre saison pour l'exportation, les objectifs de 157 500 tonnes ont été atteints à 65% (102 000 tonnes exportées en 2017) ; soit un gap de 55 000 tonnes.

L'atteinte de ces objectifs était adossée à la réalisation d'investissements importants aussi bien pour ce qui est des aménagements hydro agricoles, d'infrastructures et d'équipements, que la mise à disposition d'intrants de qualité en quantité suffisante et à des prix subventionnés. Eu égard à ces résultats, une seconde phase du PRACAS est en cours de formulation. Elle prendra en compte, en plus du parachèvement des objectifs de la phase 2014-17, de nouvelles filières prioritaires tout aussi importantes pour l'économie nationale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La région de Matam a contribué à la réalisation de ces performances du PRACAS. L'agriculture y est d'autant plus importante que cette région ne dispose pas de tissu industriel important, de secteur commercial dynamique, ni d'une filière touristique, à l'image de certaines régions, capables de générer des emplois en suffisance et des revenus consistants pour la population. L'agriculture reste ainsi le premier pourvoyeur d'emploi et de ressources. A cela, s'ajoutent les enjeux de sécurité

alimentaire et nutritionnelle. C'est pour cette raison que l'Etat a réservé une part importante des investissements du PRACAS à la région et que beaucoup de projets et programmes de développement rural y interviennent.

Le potentiel foncier (50000 ha aménageables) et hydrique (présence du Fleuve Sénégal et de ses défluents (Diamel et Dioulol)) permettent à la région de pratiquer plusieurs systèmes culturaux (Pluvial, irrigué, décru). Les cultures portent sur plusieurs spéculations dont les principales sont : le riz, le maïs, le sorgho, le mil, l'oignon, la pastèque et la patate douce. On note, depuis quelques années, l'émergence de la pomme de terre, principalement dans les SIPA.

IX.2. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

Eu égard à l'importance de l'agriculture dans la politique de développement nationale ainsi que dans le tissu économique national et surtout régional, les acteurs intervenant dans ce domaine sont nombreux et diversifiés dans la région de Matam.

IX.2.1. ES SERVICES TECHNIQUES

La DRDR représente le Ministère de l'agriculture au niveau régional. A ce titre, elle a pour mission de suivre l'évolution du secteur agricole, de proposer les éléments de politiques agricoles répondant aux exigences locales et de créer les conditions favorables à la réalisation des objectifs de développement dans la région en collaboration avec les conseillers régionaux et ruraux.

Parmi les services techniques, agences, projets et programme intervenant dans le secteur agricole dans la région, on peut noter ANCAR, SAED, les Projets et programmes que sont le PRODAM/CSA, le P2RS et le PADAER

IX.2.2. LES AUTRES INTERVENANTS

IX.1.2.1 PROJETS ET PROGRAMMES DU MAER

PADAER

Le Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural (PADAER) est mis en œuvre par l'Etat du Sénégal avec l'appui du FIDA et du Fonds Fiduciaire Espagnol pour la sécurité alimentaire.

Il s'inscrit dans les orientations du Programme d'Option Stratégique Pays (COSOP) de la période 2011-2015. Il prend aussi en compte la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social du Sénégal (SNDES), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et les Objectifs du millénaire pour le Développement (OMD) des Nations Unies.

Le PADAER, dans sa conception comme dans sa mise en œuvre, s'inspire des expériences réussies des projets issus du partenariat FIDA-Etat du Sénégal.

Les objectifs du PADAER sont :

- Objectif Général : contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et stimuler la croissance économique dans les régions de Kédougou, Kolda, Matam et Tambacounda.
- Objectif spécifique : améliorer durablement la sécurité alimentaire, les revenus des petits producteurs (agriculteurs et éleveurs) et créer des emplois durables pour les ruraux, en particulier les jeunes et les femmes.

Ce projet, actuellement achevé, a obtenu un financement pour la conduite d'une seconde phase eu égard aux résultats probants obtenus.

PRODAM/CSA

Le PRODAM CSA trouve sa justification dans les considérations suivantes : (i) consolidation des acquis des phases antérieures du PRODAM et la mise à l'échelle des innovations agricoles ; (ii) contribution à la sécurité alimentaire ; (iii) amélioration des revenus des jeunes et des femmes et (iv) contribution à l'adaptation au changement climatique. Il a pour objet la diffusion du Système de Riziculture Intensif (SRI) sur 2000ha, la réalisation de 30 nouveaux périmètres goutte à goutte pour une superficie globale de 1200ha, la construction d'infrastructures d'accompagnement et le renforcement des capacités.

P2RS

Le Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS) est une initiative multinationale et concerne l'ensemble des pays membres du CILSS. Il s'exécutera en quatre projets de cinq ans, le projet comprend trois composantes : (i) Développement des infrastructures rurales (ii) Développement des chaines de valeur et des marchés régionaux; et (iii) la Gestion du projet.

Le but du programme est de renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel. L'objectif spécifique est d'accroître, sur une base durable, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques au Sahel.

La stratégie de renforcement de la résilience est axée sur le développement du pastoralisme, de l'irrigation, et des marchés régionaux d'intrants et de produits agricoles ainsi que le renforcement de l'intervention des institutions privées, publiques et communautaires du secteur agricole. Elle met également l'accent sur l'élargissement des opportunités économiques pour les femmes et les jeunes.

Le P2RS Sénégal couvre six régions (Fatick, Kolda, Tambacounda, Matam, Ziguinchor et Kédougou).

PNDIL

Il s'agit du Plan National de Développement de l'Irrigation Locale (PNDIL) inspiré par les résultats probants du PAPIL (Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale).Le plan s'étendra à toutes les régions du pays, contre seulement quatre régions pour le Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale.

Ce Plan national constituera une contribution permettant d'asseoir pour l'irrigation une vision et des objectifs réalistes à moyen et long terme, ainsi que des modalités cohérentes et harmonisées de mise en œuvre des actions futures. Le Projet PARIIS (Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation dans le Sahel) qui interviendra entre autres dans la région de Matam entre en droite ligne dans ce plan.

USAID NAATAL MBAY

Comme son nom l'indique, c'est un projet de l'USAID, qui intervient dans la région de Matam, principalement sur la chaine de valeur riz. Ce projet accompagne les acteurs de la filière dans les maillons de la production, de la transformation et de la commercialisation. Il collabore avec la DRDR dans le dispositif de contrôle de la production de semences. Il accompagne également les opérateurs agréés. Les interventions de ce projet clôturé, continuent sous une autre forme à travers le nouveau projet USAID Kawolor.

YELLITAARE (Projet d´amélioration de la réponse des communautés les plus vulnérables face aux crises nutritionnelles et alimentaires dans les départements de Podor, Kanel, Ranérou et Matam).

La Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) met en œuvre le Projet Yellitaare (Projet d'amélioration de la réponse des communautés les plus vulnérables face aux crises nutritionnelles et alimentaires dans les départements de Podor, Matam, Ranérou et Kanel). Il est financé par l'Union Européenne (UE) et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Yellitaare, il est prévu l'implantation de périmètres de 0,5 à 1 hectare, des jardins en arrière cours pour la production maraîchère, des enclos pour les petits ruminants et des poulaillers pour la volaille dans les départements de Ranérou et de Kanel pour améliorer la qualité nutritive des aliments au niveau des ménages vulnérables.

Ce projet multisectoriel travaille avec les DRDR à travers les SDDR, les SREL à travers les SDEL, les AEC à travers les chefs de projets pour la prospection et le choix des sites devant abriter ces initiatives.

IX.2.3. LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Les SIPA (Sociétés d'Intensification de la Production Agricole) sont mises en place par le PRODAM, afin d'assurer une production agricole compétitive basée sur la maîtrise de l'eau dans la zone du Diéri. Le nom de ces organisations paysannes (sous forme de GIE ou de SARL) est confondu avec celui des périmètres qui leur servent de réceptacle. Il s'agit de périmètres hydro-agricoles équipés de forages et disposant d'un système d'irrigation économe en eau : Goutte à goutte ou pivots. A ce jour, il y en a 28 dans la région.

IX.3. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.3.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES

L'accès aux facteurs de production revêt un caractère essentiel dans toute campagne agricole. En effet, la disponibilité des intrants à la production en quantité et en qualité, favorise l'atteinte des résultats escomptés. Ainsi, les semences font partie des facteurs retenus pour la campagne 2015-2016.

Durant les trois dernières campagnes agricoles, la quantité d'intrants d'arachide n'a pas subi de variation, elle s'élève à 100 tonnes. Cependant, les 80% ont été octroyés à Ranérou-Ferlo qui est le bassin arachidier de la région. Quant au maïs local, les quantités de semences reçues ont baissé de 43% du fait de l'absence de fourniture en intrants des départements de Kanel et Ranérou-Ferlo entre 2016 et 2017. Néanmoins, une augmentation de plus de 150% de semences reçus a été enregistrée pour les filières Sorgo local (entre 2016 et 2018) et Niébé (entre 2016 et 2017).

Tableau IX-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Matam

Semences		Ranérou-Ferlo			Kanel			Matam			Région		
		2016/2017	2017/2018	2018/2019	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Arachide	Reçu (T)	80	80	80	10	10	10	10	10	10	100	100	100
	Vendu (T)	80	80	80	10	10	10	10	10	10	100	100	100
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maïs local	Reçu (T)	3	0	0	11	0	0	16	17	30	30	17	30
	Vendu (T)	3	0	0	11	0	0	16	17	30	30	17	30
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorgho local	Reçu (T)	0	10	10	3	10,8	9,9	18	37	14	21	57,8	33,9
	Vendu (T)	0	10	10	3	4	9,9	18	37	14	20,5	51	33,9
	Reliquat (T)	0	0	0	0	6,8	0	0	0	0	0,5	6,8	0
Riz	Reçu (T)	0	0	0	0	133	0	0	40	0		173	0
	Vendu (T)	0	0	0	0	133	0		40	0		173	0
	Reliquat (T)	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Niébé	Reçu (T)	26	30	18	8	30	27	14	100	35	50	160	80
	Vendu (T)	26	30	17	8	28	26,7	14	100	35	50	158	78,7
	Reliquat (T)	0	0	1	0	2	0,3	0	0	0	0	2	1,3
Manioc (ha)	Reçu (T)			120			85			95		0	300
	Vendu (T)			120			85			71		0	276
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	24	0	0	24
Autres spéculations (pastèque)	Reçu (T)			0,6			0,65			0,6		0	1,85
	Vendu (T)			0			0,65			0,6		0	1,85
	Reliquat (T)			0			0			0		0	0

Source : DRDR région de Matam

Le sorgho local distribué dans la région de Matam est de 57,8 tonnes en 2017 dont 37 tonnes dans le département de Matam, 10,8 dans celui de Kanel et 10 dans celui de Ranérou-Ferlo. Un reliquat de 6,8 tonnes a été enregistré dans le département de Kanel. Pour le niébé, la quantité de semence reçue en 2018 est de 80 tonnes dont 18 tonnes dans le département de Ranérou-Ferlo, 35 tonnes dans celui de Matam et 27 tonnes dans le département de Kanel. Toute cette semence a été vendue dans les départements de Matam contrairement à ceux de Ranérou-Ferlo et Kanel où respectivement des reliquats de 1 tonne et 0,3 tonne ont été enregistrés.

IX.3.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS ET AUTRES FERTILISANTS

Les engrais et autres fertilisants sont aussi des facteurs de production. La situation de la mise en place des engrais se présente dans le tableau suivant.

De manière générale, la quantité d'engrais et de fertilisants a augmenté par rapport à la dernière campagne agricole. Pour l'Urée et les Autres engrais et fertilisants, les quantités reçues en 2017 sont respectivement de 2204 T et 615,1 T contre 1250 T et 280 T en 2016, soit des variations à la baisse respectives de 76,3% et 119,7%. Cependant, par rapport à 2017, l'Urée et les Autres engrais et fertilisants ont baissé en 2018 respectivement de 12,93% et 16,57% Concernant l'Engrais 15.15.15, la quantité reçue a plus que doublée, elle passe de 117 à 320 sur la période 2017-2018. Pour l'Engrais 15.10.10, seul le département de Ranérou-Ferlo en a bénéficié pour les années 2017 et 2018.

Tableau IX-2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Matam

Engrais et autres fertilisants		Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		2016/2017	2017/2018	2018/2019	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Engrais 6.20.10	Reçu (T)	0	80	75	0	0	25	10	0	0	10	80	100
	Vendu (T)	0	80	75	0	0	1,95	5	0	0	5	80	76,95
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	23,5	5	0	0	5	0	23,5
Engrais 15.10.10	Reçu (T)	0	55	40	0	0	0	0	0	0	0	55	40
	Vendu (T)	0	55	40	0	0	0	0	0	0	0	55	40
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Engrais 15.15.15	Reçu (T)	0	0	30	107	40	165	220	77	125	327	117	320
	Vendu (T)	0	0	30	30	0,9	123,3	220	0	120	250	0,9	273,3
	Reliquat (T)	0	0	0	77	39,1	41,7	0	77	5	77	116,1	46,7
Urée	Reçu (T)	40	40	40	320	530	620	890	1634	1259	1250	2204	1919
	Vendu (T)	40	0	0	287	333,7	564,5	890	1268	1021	1217	1601,7	1585,5
	Reliquat (T)	0	40	40	33	196,3	55,5	0	366	238	33	602,3	333,5
Autres engrais et fertilisants (18.46.00 (DAP))	Reçu (T)	0	0	0	40	225,1	113,15	240	390	400	280	615,1	513,15
	Vendu (T)	0	0	0	40	110,55	101,9	240	371	370,5	280	481,55	472,4
	Reliquat (T)	0	0	0	0	114,55	11,25	0	19	29,5	0	133,55	40,75

Source : DRDR région de Matam

En 2018, on note une amélioration considérable de la quantité d'engrais et autres fertilisants vendus. Concernant l'Engrais 15.10.10, la totalité de la quantité reçue a été vendue, contrairement à l'engrais 15.15.15 et l'Urée où respectivement 85,4% et 82,6% ont été vendus, alors qu'en 2017, respectivement 0,8% et 72,7% de ces fertilisants ont été vendus.

IX.3.3. LA MISE EN PLACE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les principales interventions en termes de protection des végétaux ont porté sur la lutte anti aviaire. Celle-ci, en général, ne s'évalue pas en nombre de PIV et d'ha traités. En effet, le traitement s'effectue sur les dortoirs des oiseaux ou sur leurs couloirs de passage. La situation des interventions de la dernière campagne est donnée par le tableau ci-dessous.

Tableau IX-3 : Situation des interventions en matière de protection des végétaux

Rubriques	Nbre de Missions Prospection		Nbre de Missions Traitement		Superficies prospectées		Dortoirs identifiés		Superficies traitées		Dortoirs traités	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Décrue/Contre saison froide	5	9	3	12	119	517	1	1	80	80	1	-
Contre saison chaude	13	5	33	124	322	-	4	-	-	-	4	-
Hivernage: pluvial+irrigué	16	-	51	59	764	850	5	-	40	40	5	-
Hivernage: Riziculture	10		32		234		5	-	-		5	-
TOTAL	**44**	**14**	**119**	**195**	**1439**	**1367**	**15**	**1**	**120**	**120**	**15**	

Source : DRDR région de Matam

IX.3.4. LA MISE EN PLACE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AGRICOLES

Les subventions de l'Etat en matériels et équipements agricoles dans la région de Matam portent généralement les semoirs et les houes occidentales.

Tableau IX-4 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région

Matériels et équipements agricoles	Ranérou		Kanel		Matam		Région	
	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018
Matériels de culture attelée								
Semoir Super-éco + 3 disques	100						100	
Matériels de motorisation								
Tracteur			13	6	17	20	30	26
Groupe Moto pompe & accessoires96 24			75		111		186	
Matériels de récolte de riz								
Moissonneuse batteuse			**1**		**2**		**3**	**1**
Total	100		89	6	130	20	**319**	**27**

Source :DRDR Matam

Pour la campagne 2016/2017, 100 semoirs Super-éco ont été mis à la disposition des paysans. Pour la campagne 2017/2018 26 tracteurs ont été distribués dans la région et sont répartis entre les trois départements comme le montre le tableau 9.4. Concernant les matériels de récolte de riz, une seule moissonneuse batteuse a été

mise à la disposition de la région lors de la campagne 2017/2018, elle est installée dans le département de Kanel.

IX.4. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.4.1. LES CULTURES VIVRIERES

Les cultures vivrières sont très développées dans la région. De nombreux ménages s'y adonnent et leur production est soit autoconsommée ou partiellement vendue.

Tableau IX-5 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spéculations		Kanel			Matam			Ranérou			Région		
		2016/2017	2017/2018	2018/2019	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Mil	Sup (Ha)	8 556	8 173	5 408	13 618	11 798	6 922	11 867	13 342	9 792	34 041	33 313	22 122
	Rdt (Kg/Ha)	468	917	400	245	0	2 080	411	152	500	359	286	970
	Prod(T)	4 008	7 494	2 163	3 331	0	14 397	4 873	2 028	4 896	12 212	9 522	21 457
Sorgho	Sup (Ha)	3 601	7 497	8 247	2 221	8 648	10 500	1 046	977	1 500	6 868	17 122	20 247
	Rdt (Kg/Ha)	216	355	600	245	0	980	380	686	686	250	195	804
	Prod(T)	778	2 662	4948	544	0	10 292	398	670	1 029	1 720	3 332	16 269
Maïs	Sup (Ha)	37	458	504	44	1 007	142	1 895	1 827	2 010	1 976	3 292	2 656
	Rdt (Kg/Ha)	1 787	260	800	1 500	4 000	600	884	249	600	4 171	4 509	2 000
	Prod(T)	67	119	403	66	4 028	85	1 675	455	1 206	1 808	46 602	1 694
Riz	Sup (Ha)	1 650	ind	ind	7 496	8 707	Ind	0	0	0	9 146	8 707	9 005
	Rdt (Kg/Ha)	6 600	ind	ind	5 910	6 000	Ind	0	0	0	6 031	6 000	6 100
	Prod(T)	10 890	ind	ind	44 265	52 242	Ind	0	0	0	55 155	52 242	55 345

Source : DRDR région de Matam

Parmi toutes les espèces cultivées, les superficies destinées au mil et au sorgho sont les plus importantes. Même si celles réservées au mil ont baissé de 2 % entre 2016 et 2017 et de 66,4% entre 2017 et 2018, la superficie emblavée pour le sorgho a presque triplé entre 2016 et 2017 et a augmenté de 18,2%. Toutefois, le riz et le maïs offrent, durant la campagne 2017/2018, des rendements plus importants (respectivement 4,5T/ha et 6T/ha) par rapport au mil et au sorgho, malgré l'infériorité de leurs emblavures.

IX.4.2. LES CULTURES INDUSTRIELLES

Les cultures industrielles permettent de diversifier et de valoriser la production agricole. Elles sont généralement des cultures de plein champ et favorisent le

développement des revenus des exploitations agricoles ainsi que l'activité économique des zones rurales. Le tableau qui suit présente les rendements des cultures industrielles durant les campagnes agricoles 2017 et 2018.

Tableau IX-6 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative

Spéculations		Ranérou		Kanel		Matam		Région	
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019
Arachide d'huilerie	**Sup (Ha)**	2 990	421	145	457	3 684	1 118	6 819	1 996
	Rdt(Kg/Ha)	289	400	0	386	200	690	235	559
	Prod(T)	864	168	0	176	737	771	1 601	1 116
Pastèque	**Sup (Ha)**	2	22	1 887	2075		21	1 888	2 118
	Rdt (Kg/Ha)	3 000	12 000	13 388	13 388		15 000	13 379	13 390
	Prod(T)	6	264	25 260	27 786		315	25 264	28 365
Bissap	**Sup (Ha)**			46			4	46	4
	Rdt (Kg/Ha)			300			350	300	350
	Prod(T)			14			1	14	1
Sésame	**Sup (Ha)**				35				35
	Rdt (Kg/Ha)				475				475
	Prod(T)				17				17
Niébé	**Sup (Ha)**	441	600	7 691	8 500	5	180	8 137	9 280
	Rdt (Kg/Ha)	300	350	734	750	525	525	710	720
	Prod(T)	132	210	5 645	6 375	2,6	95	5 780	6 680

Source : DRDR région de Matam

Globalement, la filière de la pastèque a été la plus rentable durant la campagne agricole 2017/2018 et celle de 2018/2019 avec une variation relative très faible de 0,08% entre les deux campagnes. Cette filière est surtout développée dans le département de Ranérou-Ferlo où le rendement de la campagne 2018/2019 a triplé par rapport à celle de 2017/2018. Cette spéculation n'a pas été cultivée dans le département de Matam en 2017/2018 mais a donné un rendement de 15000 tonnes en 2018/2019.

La spéculation du Bissap n'a pas été recensée que durant la campagne 2018/2019 dans les départements de Kanel et Ranérou-Ferlo. Elle a été produite dans le département de Matam avec un rendement de 350Kg/Ha.

Chapitre X : ELEVAGE

X.1. INTRODUCTION

Dans la région de Matam, l'élevage constitue l'une des principales activités de la population. Malgré le potentiel animalier très important de la région, le secteur de l'élevage se heurte à de nombreuses contraintes.

Ces contraintes sont d'ordre climatique, alimentaire, sanitaire, génétique, commercial

et sociopolitique. A cela, viennent s'ajouter le déficit de personnel technique et le manque d'infrastructures. Le fourrage provenant essentiellement des pâturages naturels est fortement tributaire de la pluviométrie qui n'est plus régulière ces trois dernières années. Ce déficit pluviométrique se traduit par l'absence de conservation des fourrages d'une part, et d'autre part, l'utilisation des sous-produits agro-industriels.

Depuis 2012, l'Etat du Sénégal à travers le Ministère de l'Elevage, a pris en compte le plaidoyer des éleveurs en mettant en œuvre un programme dénommé OSB (Opération Sauvegarde du Bétail) dont l'objectif est d'appuyer les éleveurs pendant les périodes de soudure. Le Ministère de l'Elevage a également mis en place un Fonds d'appui à la stabulation (FONSTAB) pour faciliter l'accès au crédit aux acteurs qui veulent se lancer dans l'élevage intensif.

Ce chapitre présente les services techniques, autres intervenants et infrastructures de l'élevage de la région avant de donner l'estimation du cheptel et la volaille et des mouvements les concernant (entrées et sorties). Il fait également l'état de la situation zoo sanitaire et des résultats de la campagne d'insémination bovine avant de terminer par un diagnostic du secteur de l'élevage.

X.2. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

X.2.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Le service de l'élevage de la région de Matam comprend :

- un service régional dirigé par un Docteur Vétérinaire ;
- trois services départementaux dirigés par des Ingénieurs des Travaux d'Elevage ;
- des postes vétérinaires dirigés par des Agents Techniques d'Elevage ;

- les autres agents (chauffeur, commis d'administration, manœuvre) au niveau du service régional.

Le tableau ci-dessous montre qu'il n'existe pas de femme dans le personnel des Inspections de Services Vétérinaires. Par rapport à 2016, le personnel a été réduit de 3 unités; il est passé de 28 membres en 2016 à 25 en 2017 et 2018.

Tableau X-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
IRSV[4]	2016	2		2							2		2	4		4
	2017	1		1							2		2	3		3
	2018	1		1							2		2	3		3
IDSV [5]de Matam	2016				1		1	8		8	1		1	10		10
	2017				1		1	8		8				9		9
	2018				1		1	8		8				9		9
IDSV [6]de Ranérou	2016				2		2	5		5				7		7
	2017				1		1	5		5				6		6
	2018				1		1	5		5				6		6
IDSV [7]de Kanel	2016				1		1	6		6				7		7
	2017				1		1	5		5	1		1	6		6
	2018				1		1	5		5	1		1	6		6
Total	**2016**	**2**			**4**			**19**			**3**		**3**	**28**		**28**
	2017	**1**			**3**			**18**			**3**		**3**	**25**		**25**
	2018	**1**			**3**			**18**			**3**		**3**	**25**		**25**
	Variation %	**0**			**0**			**0**			**0**		**0**	**0**		**0**

Source : SRELPA Matam, 2018

La plupart du personnel des Inspections de Services Vétérinaires est constituée d'Agents Techniques d'Elevage ; ils sont au nombre de 19 en 2016 contre 18 en 2017 et 2018. Il faut noter que depuis 2017, la région de Matam ne compte qu'un seul docteur vétérinaire qui est les Chef de l'Inspection Régionale de Services Vétérinaires.

X.2.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Les autres intervenants sont constitués des ONG, des projets et programmes du gouvernement et des organismes internationaux (Banque Mondiale, USAID, FAO). La liste des autres intervenants dans le secteur de l'élevage est donnée par le tableau ci-après.

[4] IRSV = Inspection Régionale des Services Vétérinaires
[5] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires
[6] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires
[7] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires

Tableau X-2 : Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc..)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
PasaLoumakaf	Projet	Elevage	Ourossogui
PRAPS	Projet	Elevage	DéptMatam, Kanel
P2RS	Projet	Agriculture/Elevage	Dept Matam
DRIAS	Projet	Agriculture/Elevage	Dept Matam
AVSF	ONG	Agriculture/Elevage	Dept Matam, Kanel et RanérouFerlo
USAID/Yaajeende	Projet	Agriculture/Elevage	Dept Matam
PADAER	Projet	Agriculture/Elevage	Dept Matam
Elevages sans frontières	ONG	Elevage	Dept Matam
USAID/Yaajeende	Projet	Agriculture-Elevage	Dépt. Kanel
PADAER	Projet	Agriculture-Elevage	Dépt. Kanel
PASA LOU.MA.KAFF	Projet	Elevage	Dépt. Ranérou
FAO	ONG	Elevage	Dépt. Matam, Kanel et Ranérou
PADAER	Projet	Agriculture/Elevage	Dépt. Ranérou
CLM	Programme	Sécurité alimentaire	Dépt. Matam, Kanel et Ranérou
SAVE CHILDREN	ONG	Sécurité alimentaire	Dépt. Ranérou
BANQUE MONDILE	Programme	Environnement	Dépt. Ranérou
ASAM-APEFAM	Projet	Elevage	Depart Matam
Yeelitare	Projet	Agriculture-Elevage	Depart Matam

Source : SRELPA Matam, 2018

Le tableau ci-dessus montre aussi que les autres acteurs sont constitués en grande partie par les projets de développement pilotés par les organismes internationaux.

X.2.3. LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Les infrastructures pastorales et avicoles dans la région de Matam sont : les forages agropastoraux, les parcs à vaccination, les fermes modernes, les unités de transformation des produits laitiers et les pharmacies et cliniques vétérinaires.

Le tableau suivant donne la répartition et l'évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administratives. En effet, les infrastructures agropastorales sont en grande partie composées par les forages agropastoraux et les parcs à vaccination. En ce qui concerne les forages agropastoraux, c'est les départements de Matam et Ranérou-Ferlo qui en disposent le plus, avec respectivement 29 et 26 en 2018. On observe donc une augmentation de 7 unités dans le département de Matam alors que pour Ranérou, le nombre de forages

agropastoraux est resté stable entre 2016 et 2018. De même, le département de Kanel a enregistré une hausse de 2 forages entre 2016 et 2017. En revanche, pour les parcs à vaccination, la situation est quasi stable avec une petite hausse de 2% environ entre 2016 et 2018. Plus globalement, le nombre d'infrastructures agropastorales la région de Matam est passé de 58 en 2016 à 67 en 2017 et 2018.

Tableau X-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative

Infrastructures	Ranérou				Kanel				Matam				Région			
	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Variation %	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Variation %	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Variation %	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Variation %
Forages agropastoraux	26	26	26	0	10	12	12	0	22	29	29	0	58	67	67	0
Parcs à vaccination	38	36	36	0	25	29	29	0	27	27	27	0	90	92	92	0
Fermes modernes d'embouche bovine, ovine, caprine, asine, porcine ou équine					1	1	1	0					1	1	1	0
Unités de transformation de produits laitiers									1	1	1					
Pharmacies et cliniques vétérinaires	1	1	1	0	1	1	1	0	2	2	2	0	4	4	4	0

Source : SRELPA Matam, 2016

L'analyse du tableau 10.3 montre aussi une absence totale des infrastructures agropastorales du type centres zootechniques, fermes avicoles modernes et abattoirs modernes. Les autres infrastructures agropastorales sont faibles dans la région ; il n y a qu'une seule ferme moderne d'embouche bovine située dans le département de Kanel. En ce qui concerne les cliniques et pharmacies vétérinaires, Ranérou-Ferlo et Kanel en comptent chacun une (01) et Matam deux (02).

X.3. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Le cheptel recensé dans la région de Matam est au nombre de 1 508 055 têtes en

2016 contre 1 331 444 têtes en 2017, soit une baisse de 11,71% sur la période. Quant à la volaille, on en dénombre 95 362 unités en 2016 contre 120 800 unités en 2017, soit une hausse de 26,68%. Le département de Ranérou-Ferlo dispose de la plus grande quantité de volaille, il devance de loin les autres départements.

Il faut noter que le bétail a baissé dans la région ; le nombre de bovins a diminué de 1,90%, les ovins de 8,84% et les caprins de 11,2%.

Tableau X-4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %
Bovins	95 058	95 500	0,46	128 958	126 300	-2,06	139 900	135 200	-3,36	363 916	357 000	-1,90
Ovins	223 015	201 500	-9,65	204 365	182 000	-10,94	227 501	213 500	-6,15	654 881	597 000	-8,84
Caprins	110 589	100 500	-9,12	102 369	82 000	-19,90	123 433	116 000	-6,02	336 391	298 500	-11,26
Asins	15 210	14 000	-7,96	85 000	9 880	-88,38	16 393	16 230	-0,99	116 603	40 110	-65,6
Equins	12 365	15 570	25,92	9 658	9 240	-4,33	13 989	13 790	-1,42	36 012	38 600	7,19
Porcins										0	0	
Camelins	85	70	-17,65	55	49	-10,91	112	115	2,68	252	234	-7,14
Total Cheptel	456 322	427 140	-6,40	530 405	409 469	-22,80	521 328	494 835	-5,08	1508055	1 331 444	-11,71
Volaille	69 587	53 500	-23,12	18 652	28 500	52,80	7 123	38 800	444,71	95 362	120 800	26,68

Source :SRELPA Matam, 2018

L'effectif des autres espèces telles que les asins et les équins est également élevé dans la région. Les asins et les équins sont respectivement au nombre 4 0110 et 38 600 en 2017. Par contre, les camelins, qui ne font pas plus de 200 sur la période 2016-2017, ne sont pas nombreux dans la région.

NB : Pour l'année 2018, il n'existe pas de recensement du cheptel au niveau de la région de Matam.

X.4. LES PRODUCTIONS

X.4.1. LA PRODUCTION DE VIANDE

La production de viande dans la région concerne l'abattage des bovins et des petits ruminants (ovins et des caprins). En 2017, le nombre d'ovins et de caprins abattu dans la région est estimé à 26 658 contre 32 103 en 2018 soit une hausse de 20,43%. Ces abattages correspondent à une production de viande d'un poids de 343 tonnes en 2017 contre 363 tonnes en 2018, soit une hausse de 5,83%.

S'agissant des bovins, le nombre abattu en 2017 est 5 416 contre 6 135 en 2018, soit une hausse de l'ordre de 13,28% ; ce qui est équivalent à une production de viande qui pèse 720 tonnes en 2017 contre 1 183 tonnes en 2018, soit une augmentation de 64,31%.

Tableau X-5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Matam selon les espèces, par circonscription administrative

Espèces		Ranérou				Kanel				Matam				Région			
		Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne [illegible]	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne [illegible]	Variation %
Total bovin	Nb	635	391	346	-11,51	1 331	2 075	2 188	5,45	3 073	2 950	3 601	22,07	5 039	5 416	6 135	13,28
	Poids (T.)	50	24	7	-70,83	223	261	418	60,15	389	435	758	74,25	662	720	1 183	64,31
Total petit ruminant	Nb	4 514	1 514	1 580	4,36	12 254	8 905	9 175	3,03	19 310	16 239	21 348	31,46	36 078	26 658	32 103	20,43
	Poids (T.)	83	45	31	-31,11	166	123	195	58,54	257	175	137	-21,71	506	343	363	5,83

Source : SRELPA Matam, 2018

Pour toutes les espèces considérées, le département de Ranérou-Ferlo a enregistré le nombre d'abattages et la production de viande les plus faibles. Ceci peut s'expliquer par la faiblesse de sa population, comparativement aux autres départements de la région.

X.4.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DES CUIRS ET PEAUX

La production de cuirs et de peaux d'ovins et caprins a fortement augmenté sur la période 2017-2018. La production de cuir a augmenté de 53,32%, alors que celles de peaux d'ovins et caprins ont augmenté respectivement de 53,85% et 67,40%.

Tableau X-6 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative

Espèces		Région			
		Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Variation %
Cuirs	Nb.	5 613	5 000	7 666	53,32
	Qté (T.)				
Peaux ovines	Nb.	9 986	8 460	13 016	53,85
	Qté (T.)				
Peaux caprines	Nb.	18 108	13 569	22 714	67,40
	Qté (T.)				
Total	Nb.	33 707	27 029	43 396	60,55
	Qté (T.)				

Source : SRELPA Matam, 2018

Il faut préciser que sur toutes les années considérées (2016, 2017, 2018), la production de peaux de chèvres dépasse très largement celle de peaux de montons.

X.5. LES MOUVEMENTS DU BETAIL

X.5.1. LES ENTREES ET SORTIES

Les entrées sont des animaux qui nous proviennent de la République Islamique de Mauritanie et vendus dans les autres régions du Sénégal. Le graphique ci-dessus montre qu'il y a beaucoup plus d'ovins qui sont entrés dans l'intérieur de la région que les autres espèces et que pour toutes les espèces, les sorties dépassent largement les entrées, d'où le solde négatif obtenu. En outre, on observe une hausse continue des sorties de bovins et d'ovins en 2017 et 2018 tandis que les entrées ont tendance à stagner. La région étant une grande pourvoyeuse d'ovins pour les autres régions du pays, surtout en période de tabaski.

Tableau X-7 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces		Région			
		Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Variation %
Bovins	**Entrées**	3 759	2 795	2 795	0,00
	Sorties	15 608	13 607	30 226	122,14
	Solde	-11 849	-10 812	-27 431	
Ovins	**Entrées**	15 833	25 944	25 944	0,00
	Sorties	40 984	98 991	106 182	7,26
	Solde	-25 151	-73 047	-80 238	
Caprins	**Entrées**	135	665	665	0,00
	Sorties	1 271	8 675	6 401	-26,21
	Solde	-1 136	-8 010	-5 736	
Equins	**Entrées**				
	Sorties		17	428	
	Solde				
Asins	**Entrées**				
	Sorties		1 161		
	Solde				
Total	**Entrées**				
	Sorties				
	Solde				

Source : SRELPA Matam, 2018

Il faut cependant préciser que les équins et les asins ne font pas l'objet d'entrées, mais plutôt de sorties qui sont faibles.

X.6. LA SITUATION ZOOSANITAIRE

X.6.1. LES RESULTATS DES CAMPAGNES DE VACCINATION

Les résultats de la campagne de vaccination du bétail laissent apparaître une hausse de 23,65% de l'effectif vacciné sur la période 2017-2018. Malgré cette hausse, le nombre de têtes vaccinées est nettement en deçà de celui de 2016.

Tableau X-8 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Effectifs vaccinés			
	2016	2017	2018	Variation %
REGION	**745 632**	**520 128**	**643 130**	**23,65**

Source : SRELPA Matam, 2018

Cette hausse est expliquée par l'apparition de plusieurs foyers de maladies dans la région de Matam.

En effet, plusieurs types d'antigènes sont disponibles dans la région. Sur la période 2017-2018, les variations sont très importantes du fait que l'effectif vacciné à un antigène donné dépend d'une part de la disponibilité des vaccins pour la maladie considérée, et d'autre part de l'ampleur de la maladie : constitue-t-elle une épidémie?

Tableau X-9 : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination selon l'affection, par circonscription administrative

Antigènes	Région		
	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Variation %
DNCB	150 448	49 556	-67,06
PPCB	106 356	37 569	-64,68
PPR	123 856	400 338	223,23
Past bovine	39 054	28 340	-27,43
Past PR	11 507	55 974	386,43
Botulisme	23 562	5 584	-76,30
Charbon Sympt	1 927	8 206	325,84
Clavelée	57 770	46 936	-18,75
MN	4 208	9 594	127,99
Peste équine	1 440	1 033	-28,26

Source : SRELPA Matam, 2018

Sur la période 2018, l'effectif des animaux vaccinés à l'antigène de la Peste des Petits Ruminants (PPR) dépasse de très loin l'effectif vacciné aux autres antigènes tandis qu'en 2017, l'effectif des animaux vaccinés à l'antigène DNCB est supérieur à ceux

vaccinés aux autres antigènes. L'effectif vacciné à l'antigène de la peste équine reste faible sur les deux années.

X.6.2. LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE D'INSEMINATION BOVINE

La dernière campagne d'insémination artificielle remonte en 2016. En effet, les résultats obtenus lors des campagnes de 2016 et 2014 n'ont pas été satisfaisants ; c'est ce qui a fait que pour les années 2017 et 2018, l'Etat du Sénégal n'a pas financé de campagnes d'insémination dans la région de Matam.

X.7. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

La région de Matam regorge de beaucoup d'atouts et de potentialités dans le domaine de l'élevage.

X.7.1. CONTRAINTES

Les contraintes sont, entre autres :
- le manque fréquent de pâturages ;
- l'insuffisance et la faible capacité des forages ;
- la non modernisation du secteur dans la région.

X.7.2. PERSPECTIVES

- Moderniser l'élevage à travers la promotion des cultures fourragères ;
- Intensifier les productions animales (viande et lait) par l'introduction de bovins de race Guzéra du Brésil.

Chapitre XI : PECHE ET AQUACULTURE

XI.1. INTRODUCTION

Au Sénégal, le secteur de la pêche occupe une place importante dans les politiques et stratégies de développement économique et social ; il contribue de façon significative à la sécurité alimentaire, à l'emploi et à la création de richesse. Le Plan Sénégal émergent (PSE) qui constitue le cadre de référence en matière de politique économique et sociale du gouvernement considère le secteur de la pêche et de l'aquaculture comme un des piliers de l'économie devant contribuer à la transformation structurelle de l'économie afin de soutenir une dynamique de croissance forte et durable.

Au cours des six dernières années, la région de Matam a produit en moyenne 2790 tonnes de poissons par an ; ce qui correspond à une valeur commerciale moyenne estimée à 3 372 216 860 FCFA. La production annuelle des mares et marigots constitue presque la moitié des mises à terre de la région.

La Pêche est pratiquée dans deux zones éco-géographiques de la région de Matam : le Daandé Mayo (zone riveraine du fleuve) et le Diéri (zone intermédiaire). Le réseau hydrographique de la région vaste et diversifié, comprend le fleuve Sénégal sur 200 kilomètres de côte, les affluents Dioulol, Diamel, les marigots Pattowel et Gattawel et les centaines de mares au régime permanent ou temporaire. La pêche est conditionnée en grande partie d'une part par la pluviométrie notamment avec les périodes de crue et de décrue et d'autre part par l'organisation sociale interne de la pêche dans les localités riveraines des cours d'eau.

Néanmoins, beaucoup de données concernant 2018 ne sont disponibles.

XI.2. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

XI.2.1. LES SERVICES TECHNIQUES

L'effectif des services techniques de la région est composé de 04 agents. Cet effectif est le même depuis 2016 et est composé essentiellement de fonctionnaires.

Tableau XI-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRP[1]			Kanel			Matam			Région		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Docteur vétérinaire	Masc.	1	1	1		0	0	0		0	1	1	1
	Fem.	0	0	0		0	0	0		0	0	0	0
	Tot.	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Technicien supérieur des pêches	Masc.	0	0	0	1	1	1	1	1	1	2	2	2
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	0	1	1	1	1	1	1	2	2	2
Autres	Masc.	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Ensemble	Masc.	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	2	2	2	1	1	1	1	1	1	4	4	4

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2018

XI.2.2. LES AUTRES INTERVENANTS

La région de Matam comprend cinq secteurs de pêche gérés par les conseils de pêche concernés.

Ces conseils ont pour missions d'assister l'administration des pêches dans la gestion et l'exploitation des ressources halieutiques, l'encadrement réglementaire, le règlement des conflits entre acteurs et la formation.

Tableau XI-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
C P Diamel	Conseil de Pêche	Pêche	Secteur de pêche de Diamel
CP Diorbivol	Conseil de Pêche	Pêche	Secteur de pêche de Diorbivol
CP Matam	Conseil de Pêche	Pêche	Secteur de pêche de Matam
CP Dolol	Conseil de Pêche	Pêche	Secteur de pêche de Dolol
CP Waoundé	Conseil de Pêche	Pêche	Secteur de pêche de Waoundé
FDPM	Fédération Départementale des Pêcheurs de Matam	Pêche	Département de Matam
FDPK	Fédération Départementale des Pêcheurs de Kanel	Pêche	Département de Kanel
FEDEMA	Fédération Départementale des Femmes mareyeuses de Matam	Mareyage	Département de Matam
FEDEKA	Fédération Départementale des Femmes mareyeuses de Kanel	Mareyage	Département de Kanel
FERAM	Fédération Régionale des Aquaculteurs de Matam	Pisciculture	Région Matam
FERAP	Fédération Régionale des Acteurs de la Pêche	Pêche, mareyage, transformation, aquaculteurs	Région de Matam
OMVS/PGIRE II	Programme de développement	Amélioration de la Pêche Traditionnelle	Départements de Matam et Kanel
P2RS	Programme de résilience	Pisciculture en cage-ouvrages de retenus d'eau	Département de Matam

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2018

Pour une meilleure harmonisation des interventions, des fédérations sont créées par les acteurs aussi bien au niveau départemental qu'au niveau régional.

XI.2.3. LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures de pêche sont peu nombreuses dans la région de Matam. Les points de débarquement ne sont pas aménagés et sont très dispersés. Les infrastructures de pêche ne varient pas entre 2016 et 2017 sauf pour la fabrique de glace qui est non fonctionnelle en 2017 et 2018.

Tableau11.XI-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative

Infrastructures	Kanel			Matam			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Complexes frigorifiques	0	0	1	1	1	2	1	1	3
Fabriques de glace	0	0	0	1	0	0	1	0	0
Unités de transformation de produits halieutiques	1	1	1	1	1	1	2	2	2

Sources : *Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2017*

Le nombre d'infrastructures est faible en 2018 : (trois (3) complexes frigorifiques (dont deux acquis en 2018), une (1) fabrique de glace et deux (2) unités de transformation de produits halieutiques) ; c'est ce qui rend très difficile la collecte de données statistiques de la pêche, notamment sur les sorties et les captures.

XI.3. LA PECHE ARTISANALE

XI.3.1. LES SITES ET L'ARMEMENT DE PECHE

La région dispose de 99 sites d'habitation de pêcheurs dont 41 dans le département de Kanel et 58 dans le département de Matam. Sur les 2 709 ménages de pêcheurs et 1 330 pirogues, le département de Matam renferme 70 % des pêcheurs et 65 % des pirogues de la région. Le reste provient du département de Kanel. Cependant, une grande partie de ces pêcheurs ne dispose pas de pirogues.

Tableau11.XI-4 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de villages de pêcheurs		Nombre de ménage de pêcheurs		Nombre de pirogues	
		PC[1]	Total	PC[1]	Total	PC[1]	Total
Département de Kanel	2016	41	41	789	789	397	397
	2017	41	41	789	789	407	407
	2018	41	41	789	789	407	407
Département de Matam	2016	58	58	1 920	1 920	733	733
	2017	58	58	0	0	813	813
	2018	58	58	0	0	803	803
TOTAL	2016	99	99	2 709	2 709	1 130	1 130
	2017	99	99	2 709	2 709	1 310	1 310
	2018	99	99	2 709	2 709	1 300	1 300

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2018

Le nombre de villages de pêcheurs et le nombre de ménages de pêcheurs restent constants de 2016 à 2018, mais le nombre de pirogues a baissé de 10 unités en 2018.

Concernant les armements de la pêche, le nombre total d'embarcations a diminué de 20 unités entre 2016 et 2017 et également du même nombre entre 2017 et 2018. Cette baisse est plus accentuée dans le département de Kanel.

Tableau11.XI-5 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative

Armement		Kanel			Matam			Région		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Embarcation locale	Pirogues à moteur	25	25	25	35	35	35	60	60	60
	Pirogues à voile	392	382	372	878	858	858	1 270	1 240	1 230
	Total embarcations	417	407	397	913	893	893	1 330	1 300	1 290
Engin de pêche	Palangre	898	913	923	2 230	2252	2 270	3 128	3 165	3 193
	Senne de plage	40	36	36	35	34	34	75	70	70
	Filet dormant	975	1006	1 030	2 640	2 815	3 000	3 615	3 821	4 030
	Epervier	182	158	158	465	455	455	647	613	613
	Autres	26	32	32	164	160	160	190	192	192
	Total engins de pêche	2 121	2 145	2 179	5 534	5 716	5 919	7 740	7 861	8 098

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2018

Entre 2016 et 2017, le nombre d'engins de pêche a augmenté de 121 unités et est porté essentiellement par les filets de pêches dormants (hausse de 330 unités) et les palangres (+65). Toutefois, on observe une légère baisse dans les effectifs des sennes de plage (-5 unités) et des éperviers (-34 unités). En effet, sur la période 2017-2018, le nombre d'engins de pêche a augmenté de 237 unités

XI.3.2. LA PRODUCTION

Sur la période 2017-2018, la quantité de poisson produite a baissé ; elle passe de 4500,254 tonnes en 2017 à 2 233,506 tonnes en 2018. Egalement, la valeur de la quantité produite a baissé sur la période 2017-2018, passant de 54 037 744 780 FCFA en 2017 à 2 825 102 550 FCFA en 2018. Ces baisses de production sont expliquées par le tarissement précoce de certaines mares et l'absence de la crue.

Il faut noter que la quantité de poisson produite est plus importante dans le département de Matam.

En effet, en 2017, une hausse de la production de 846 746 kg est notée, soit 23 % par rapport à l'année 2016. Néanmoins, le département de Kanel a enregistré une baisse de sa production de 463 089 kg, soit 27 % par rapport à 2016.

Tableau XI-6 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Quantités de poisson (T)			Valeurs (F CFA)		
		Pêche continentale	Pêche maritime	Total	Pêche continentale	Pêche maritime	Total
Département de Kanel	2016	1688,225	-	1 688,225	2 007 811 790	-	2 007 811 790
	2017	1225,136		1 225,136	1 237 123 380		1 237 123 380
	2018	595,61	-	595,61	789 146 500	-	789 146 500
Département de Matam	2016	1965,283	-	1 965,283	2 493 877 400	-	2 493 877 400
	2017	3275,118	-	3 275,118	4 166 651 400	-	4 166 651 400
	2018	1637,896-	-	1637,896	2 035 956 050	-	2 035 956 050
TOTAL	2016	3653,508	-	3 653,508	4 501 689 190	-	4 501 689 190
	2017	4500,254	-	4 500,254	5 403 774 780	-	54 037 744 780
	2018	2 233,506	-	2 233,506	2 825 102 550	-	2 825 102 550

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2018

Les espèces halieutiques débarquées localement sont essentiellement constituées de poissons et proviennent des deux départements Matam 72,8 % et Kanel 27,2 %.

Tableau XI-7 : Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Poissons	
		Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)
Département de Kanel	2016	1688,2	2007811790
	2017	1225,1	1237123380
	2018	595,61	789 146 500
Département de Matam	2016	1965,3	2493877400
	2017	3275,1	4166651400
	2018	1637,896-	2 035 956 050
TOTAL	2016	3653,5	4501689190
	2017	4500,3	5403774780
	2018	2 233,506	2 825 102 550

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2018

Au niveau de Ranérou, c'est l'activité de mareyage qui est développée. Les populations s'approvisionnent à partir des produits provenant des autres régions notamment Saint-Louis, Thiès, Ziguinchor, Dakar, etc.

XI.3.3. LA VENTILATION DE LA PRODUCTION

La quasi-totalité de la production halieutique est consommée dans la région de Matam et elle est constituée de poissons. Ces dernières sont le plus souvent consommées à Kanel et à Matam.

Tableau XI-8 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative

Destinations	Kanel			Matam			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Consommation locale	1688,2	1225,1	595,61	1965,3	3275,1	1637,9	3653,5	4500,3	2233,51
Transformation artisanale	57,1	66,6	44,55	60	78	52,29	117,1	144,7	96,85
Total	1745,3	1291,7	640,16	2025,3	3353,1	1690,19	3770,6	4645	2330,35

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2018

Le poisson est la seule espèce produite dans la région de Matam. Les autres espèces consommés dans la région à l'état transformé, telles que les mollusques et le crustacé, sont importés et vendues par les mareyeurs.

XI.3.4. LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE ARTISANALE

La transformation locale est faible et se fait de façon artisanale. Les différents produits transformés sont le Guédj dont la valeur a baissé de 70,42% et le Tambadiang qui a subi une baisse en valeur de 25,26%.

Tableau XI-9 : Répartition et évolution des quantités et valeurs des produits transformés selon le type

Type de Produits transformés	2016		2017		2018		Variation en %	
	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids	Valeur
Guédj	54 560	45 858,8	52 898	47 448,1	25 625	14 035,600	-51,56	-70,42
Tambadiang	62 540	42 046,3	91 753	66 935,6	71 222	50 027,900	-22,38	-25,26
Total	11 7100	87 905,1	144 651	114 383,7	96 847	64 063,500	-33,05	-43,99

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2018

De façon globale, sur la période 2017-2018, les produits transformés (Guédj, Tambadiang) ont baissé *en valeur (43,99%) et en quantité (33,05%).*

XI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Le secteur de la pêche joue un rôle important dans le développement socio-économique de la région de Matam.

Jadis, la production de la région satisfaisait les besoins de la population en produits halieutiques, mais actuellement, force est de constater une baisse en raison de divers facteurs tels que :

- le déficit pluviométrique ;
- la faiblesse et l'irrégularité des crues ;
- les mauvaises méthodes et pratiques de pêches (utilisation d'engins de pêche prohibés, de filets de petites mailles non réglementaires) ;
- la modification des régimes des cours d'eau due aux constructions de barrages et aménagements hydro-agricoles ;
- l'absence de textes juridiques harmonisés règlementant la gestion des ressources halieutiques dans le fleuve Sénégal qui a un statut international ;
- la surpêche.

XI.4.1. ATOUTS

- Réseau hydrographique de la région vaste et diversifié, il comprend le fleuve Sénégal sur 200 kilomètres de côte, les affluents Dioulol, Diamel, les marigots Pattowel et Gattawel et de plus de cent mares au régime permanent ou temporaire ;
- Existe de sites favorables à la pisciculture en enclos, en cage et en étang ;
- Existence des Services de pêche et de l'Agence Nationale de l'Aquaculture ;
- Diversité de la ressource ;
- Existence d'une longue tradition de pêche ;
- Forte demande en produits halieutiques (Marché très important) ;
- Acteurs de la Pêche très dynamiques et bien organisés

XI.4.2. CONTRAINTES

- Dégradation des écosystèmes des cours d'eau (ensablement, envasement, tarissement précoce, érosion, plantes envahissantes…) ;
- Insuffisance d'agents de pêche ;
- Conflits dus à absence de textes juridiques harmonisés réglementant la gestion durable des ressources halieutiques au niveau du fleuve Sénégal entre les pays de l'OMVS ;
- Conflits récurrents liés l'utilisation de la senne de rivage (Goubol) dans certains cours d'eau ;

- Lenteur dans la mise en œuvre du PGIRE II / OMVS ;
- Faible pluviométrie et absence de la crue.
- Le complexe frigorifique de Matam ne fonctionne pas. Les Unités de transformation de Sadel et Wodobéré ont été réhabilités. Les trois débarcadères sont en état de dégradation avancée.

XI.4.3. PERSPECTIVES

- ✓ Former des agents de collecte de données statistiques de pêches ;
- ✓ Informer et sensibiliser les pêcheurs sur les bonnes pratiques de pêche ;
- ✓ Empoissonner les 04 cours d'eau dans la région en collaboration avec l'Antenne régionale de l'ANA ;
- ✓ Former les femmes en techniques de transformation ;
- ✓ Renouveler les fédérations régionales et départementales des pêcheurs et mareyeurs ;
- ✓ Renouveler la carte de mareyeur ;
- ✓ Rencontrer les Autorités des Collectivités territoriales pour la prise en compte dans les outils de planification les besoins des acteurs de la pêche et de l'aquaculture ;
- ✓ Fermer temporairement la pêche dans cinq cours d'eau ;
- ✓ Organiser des séances d'information et de sensibilisation sur la sécurité de pêche et du transport fluvial dans les cinq secteurs de pêche de la région ;
- ✓ Identifier, élaborer des projets et rechercher le financement pour les acteurs de la pêche de la région de Matam ;
- ✓ Poursuivre la mise en œuvre des actions prévues par le PGIRE II ;
- ✓ Identifier et élaborer des projets jeunes et femmes ;
- ✓ Rechercher des financements pour les projets jeunes et femmes.

Chapitre XII : RESSOURCES NATURELLES

XII.1. INTRODUCTION

Le sous-secteur forestier joue un rôle important dans la dynamique économique et sociale de la région, notamment en zone rurale où il apporte un soutien décisif aux ménages et personnes démunies. La valorisation du potentiel forestier (bois, fruits, racines, écorces, gommes et résines, huile, miel, etc.) de la région permet aux populations rurales les plus touchées par la pauvreté de s'alimenter, de se soigner, d'accroître leurs revenus, de nourrir leur bétail, d'améliorer leur cadre de vie, etc.

Dans ce contexte de précarité et face aux nombreuses mutations aux plans institutionnel, environnemental et social intervenues au cours de ces dernières années, la Nouvelle Politique Forestière du Sénégal (NPFS), élaborée en 2014, consiste à s'ajuster au cadre stratégique et opérationnel du processus de la décentralisation ainsi qu'à l'évolution du contexte socio-économique et environnemental du pays. Elle renforce l'option d'un modèle efficace et permanent de gestion de proximité des ressources forestières au Sénégal.

Au titre du présent chapitre, les points indiqués ci-après seront abordés :

- ✓ le Service forestier et les autres intervenants dans la région ;
- ✓ la gestion du domaine forestier régional ;
- ✓ l'exploitation forestière dans la région de Matam ;
- ✓ la gestion de la faune et les activités cynégétiques dans la région ;
- ✓ le diagnostic du service forestier de la région de Matam (atouts, contraintes et perspectives).

XII.2. LE SERVICE FORESTIER REGIONAL ET LES AUTRES INTERVENANTS

XII.2.1. LE SERVICE FORESTIER REGIONAL

Le personnel de l'IREF a légèrement évolué entre les années 2016 et 2017. Le personnel féminin se résume à un agent (1 ATEF nouvellement affecté à Ranérou-Ferlo en 2016). L'effectif est également peu suffisant dans le département de Ranérou-Ferlo dans la mesure où il y a des postes vacants, notamment l'adjoint au chef de secteur. La brigade centrale n'a pas de personnels. L'étendue de la région,

surtout la zone du Ferlo, nécessite le renforcement du personnel d'exécution et de surveillance (ATEF et Gardes).

Tableau XII-1 : Evolution des effectifs du personnel du service des Eaux et Forêts selon le diplôme et par structure

Diplômes	Sexe	IREF[1]			Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Ingénieur des Eaux et Forêts	Masc.	1	1	**1**	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**1**	1	1	**2**
	Fem.	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**
	Total	1	1	**1**	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**1**	1	1	**2**
ITEF[2]	Masc.	3	3	**3**	1	1	**1**	1	1	**1**	2	2	**1**	7	7	**6**
	Fem.	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**
	Total	3	3	**3**	1	1	**1**	1	1	**1**	2	2	**1**	7	7	**6**
ITPN[3]	Masc.	1	1	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**	1	1	**0**
	Fem.	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**
	Total	1	1	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**	1	1	**0**
Agent technique des Eaux et Forêts	Masc.	1	2	**2**	4	4	**6**	3	3	**3**	3	3	**3**	11	12	**14**
	Fem.	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**
	Total	1	2	**2**	4	4	**6**	3	3	**3**	3	3	**3**	11	12	**14**
Autres	Masc.	4	4	**0**	10	10	**5**	3	4	**4**	10	9	**2**	27	27	**11**
	Fem.	0	0	**0**	0	1	**1**	0	0	**0**	1	1	**0**	1	2	**1**
	Total	4	4	**0**	10	11	**6**	3	4	**4**	11	10	**2**	28	29	**12**
Ensemble	Masc.	10	11	**6**	15	15	**12**	7	8	**8**	16	15	**7**	48	49	**33**
	Fem.	0	0	**0**	0	1	**1**	0	0	**0**	0	0	**0**	0	1	**1**
	Total	10	11	**6**	15	16	**13**	7	8	**8**	16	15	**7**	48	50	**34**

Source : IREF/Matam

Par rapport à 2016, le personnel du Service des Eaux et Foret a augmenté de 02 Agents techniques des Eaux et Forêts en 2017. Il y a une seule femme dans le personnel et elle ne fait pas partie des agents techniques. Par rapport aux années 2016 et 2017, 2018 n'a pas enregistré de personnels supplémentaires hormis, le recrutement de deux agents techniques des Eaux et Forêts dans le département de Ranérou-Ferlo.

XII.2.2. LES AUTRES INTERVENANTS

La Politique Forestière du Sénégal comme les Plans d'Action Forestiers Régionaux (PAFR) accordent une part importante à l'implication des populations locales dans le processus de conservation et de restauration des ressources forestières du pays. Ainsi, pour traduire cette vision dans les faits au niveau de la région, l'IREF de Matam a privilégié le partenariat à travers l'implication de divers acteurs dans les domaines, notamment de la reforestation et de la protection des forêts. Dans ce sens, des CLD, des CDD et des CRD ainsi que des réunions impliquant l'ensemble des parties prenantes de la région sont organisés pour une mise en œuvre convenable de la politique forestière de la région et sa mise en cohérence avec les autres politiques de développement sectoriel de la Région.

Tableau XII-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
Communes et Conseils départementaux	Collectivités Territoriales	Les domaines de compétences transférées	A l'échelle de la région
L'ANGMV	Agence	Lutte contre la désertification au Sahel	Au nord du Sénégal
PASA/Loumakaf	Projet	Projet d'appui à la sécurité alimentaire	Région de Louga, de Matam et de Kaffrine
Le PARTENARIAT	ONG	En milieu scolaire	A l'échelle de la région
L'AVSF	ONG	En zone pastorale	Départements de Ranérou Ferlo et de Kanel
PRAPS	Programme	Appui au Pastoralisme au Sahel	départements de Matam et de Kanel.
LE P2RS	Programme	Renforcement de la résilience au Sénégal	départements de Matam et de Ranérou Ferlo
PADAER	Programme	Lutte contre les feux de brousse	A l'échelle de la région
PUDC	Programme	Lutte contre la désertification	A l'échelle de la région

Source : IREF/Matam

Grâce à ce partenariat particulièrement bénéfique, des résultats satisfaisants dans les domaines du reboisement et de la lutte contre les feux de brousse ont été obtenus dans la région en peu de temps.

XII.3. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XII.3.1. PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

Le domaine forestier régional comprend : le domaine classé et le domaine protégé.

- **Le domaine classé**

12 massifs couvrant une superficie totale de 1 562 550 ha composent le domaine forestier classé de la région. Ils représentent un taux de classement de 52,76 %.

- **Le domaine protégé**

Il comprend 24 massifs forestiers d'une superficie totale de 413 013 ha. Ce sont des zones de terroir mises en défens par les populations en collaboration avec le Service forestier et les Projets/Programmes.

Tableau XII-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Ranérou	1570 800 ha	07	1 397 500	88,9
Kanel	8 310	01	170	0,02
Matam	5 728,9	04	12 280	0.02
Région	29 616 Km²	12	1 562 550	52,76

Source : IREF/Matam

Le département de Ranérou Ferlo présente le plus de massifs classés.

XII.3.2. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

XII.1.1.1 Lutte préventive

Un comité villageois de lutte contre les feux de brousse est un élément important du dispositif préventif de lutte contre les feux de brousse dans la région de Matam. Grâce au concours des partenaires, du petit matériel de lutte est souvent mis à la disposition des comités de lutte de la région. Les comités équipés sont de type villageois dont la plupart sont localisés au niveau des Unités Pastorales.

Tableau XII-4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse			
		Equipés	Sous – équipés	Pas du tout équipés	Total
Ranérou	**2016**	67	0	43	110
	2017	67	0	43	110
	2018	**55**	**0**	**55**	**110**
Kanel	**2016**	0	0	123	123
	2017	0	0	65	65
	2018	**2**	**0**	**48**	**50**
Matam	**2016**	0	0	21	21
	2017	0	0	43	43
	2018	**2**	**0**	**38**	**40**
Région	**2016**	**67**	**0**	**197**	**254**
	2017	**67**	**0**	**151**	**218**
	2018	**59**	**0**	**141**	**200**

Source : IREF/Matam

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les comités de la région sont très faiblement équipés (59 équipés sur 200 en 2018). En effet, les comités des départements de Matam et Kanel n'étaient pas équipés en 2016 et 2017. Cependant, ces deux départements ont enregistré chacun 02 comités équipés en 2018. Il faut noter que le département de Ranérou a enregistré le plus grand nombre de comités équipés durant les années 2016, 2017 et 2018.

En effet, ces comités réalisent des séances d'animation qui visent à sensibiliser le maximum de personne. L'analyse du tableau ci-dessus montre qu'au niveau régional, durant les années 2016, 2017 et 2018, le nombre de séances d'animation a largement augmenté (41 en 2016, 129 en 2017 et 153 en 2018). Cependant, les départements de Kanel et Matam qui ont un nombre de comités équipés faible ont réalisé plus de séances d'animation.

Tableau XII-5 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation	Personnes touchées
		Nombre	Nombre
Ranérou	2016	21	675
	2017	44	1 704
	2018	50	
	Variation %	13,64	
Kanel	2016	4	1 041
	2017	12	1 050
	2018	73	
	Variation %	508	
Matam	2016	16	425
	2017	73	12 621
	2018	30	
	Variation %	-58,90	
Région	2016	41	2 141
	2017	129	15 375
	2018	153	6 240
	Variation %	18,60	-59,41

Source : IREF/Matam

XII.1.1.2 Lutte active

Le soutien apporté par les projets, programmes et ONG au cours de ces dernières années a été déterminant aussi bien dans la lutte active que préventive. L'analyse du tableau ci-dessous montre que le nombre de kilomètre de réseau de pare-feu a baissé sur la période 2017-2018 (345 en 2017 contre 222,5 en 2018). En effet, comparé aux autres départements, Kanel dispose de plus kilomètres de pare-feu (103 contre 94,5 pour Ranérou et 25 pour Matam en 2018).

Tableau XII-6 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative

Destinations	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Pare-feu ouverts (km)	50	190	**75**	0	70	**103**	0	65	**25**	50	325	**203**
Pare-feu réhabilités (km)	90	20	**19,5**	0	0	**0**	3	0	**0**	93	20	**19,5**
Pare-feu non réhabilités (km)	25	NR	**0**	NR	NR	**0**	NR	NR	**0**	NR	NR	**0**
Total réseau pare-feu (km)	165	210	**94,5**	0	70	**103**	3	65	**25**	168	345	**222,5**

Source : IREF/Matam

NR : Non Réhabilité.

Les pare-feu mis en place et les actions de sensibilisation menées auprès des populations, grâce au concours de divers intervenants au cours de ces dernières années, ont permis de réduire considérablement les cas de feu dans la région, notamment dans les départements de Matam (09 en 2017 contre 03 en 2018) et Ranérou (21 en 2017 contre 07 en 2018) comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau XII-7 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	2016		2017		2018		Variation en %	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Ranérou	16	8 855	21	12 965	**07**	**2 087**	-66,67	-83,90
Kanel	13	1 215,5	15	9 260	**13**	**2 540**	-13,33	-72,57
Matam	05	35	09	93	**03**	**13**	-66,67	-86,02
Région	34	10 105,5	45	22 318	**23**	**4 640**	-48,89	-79,21

Source : Rapports IREF 2016 et 2017

Il ressort de l'analyse de ce tableau que les feux sont particulièrement importants dans les départements de Kanel (2 540 ha de superficies brulées) et de Ranérou-Ferlo (2 087 ha de superficies brulées). Les feux précoces non maîtrisés provenant de la région de Tambacounda sont à l'origine de la plupart des feux déclarés dans les départements de Kanel et de Ranérou-Ferlo. En plus, il existe dans ces deux départements un potentiel fourrager qui suscite de plus en plus aujourd'hui la convoitise de plusieurs éleveurs transhumants.

XII.3.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

XII.1.1.3 Production de plants

La production de plants forestiers répond généralement à un besoin de reforestation. Le reboisement est en effet une option stratégique de lutte contre la sécheresse et la désertification qu'il convient aujourd'hui de renforcer au Sénégal. Mais la reforestation du patrimoine forestier de la région de Matam se heurte malheureusement encore de nos jours à des réticences des acteurs locaux que sont la population et les Collectivités Territoriales.

Tableau XII-8 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Type de pépinière		Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %
Régie	Pépinières	4	4	0,00	2	2	0	1	1	0	07	07	0
	Plants	245 796	276 000	12,29	11 429	13 790	+17,1	89 457	95 743	+6,6	346 682	385 533	+10 ,1
Villageoises	Pépinières	4	1	-75,00	1	0	-100	3	3	0	08	4	-50
	Plants	11 104	2 260	-79,65	500	0	-100	11 930	26 886	+55,6	23 534	29 146	+19,6
Communautaires	Pépinières	0	0		0	0	0	1	0	-100	01	0	-100
	Plants	0	0		0	0	0	24648	0	-100	24 648	0	-100
Privées / Individuelles	Pépinières	0	0		2	1	-50	6	6	0	08	07	-12,5
	Plants	0	0		1581	1200	-24,1	22490	5300	-76,4	24 071	6500	-72,9
Scolaires	Pépinières	2	1	-50,00	1	0	-100	0	0	0	03	1	-66,7
	Plants	6500	820	-87,38	230	0	-100	0	0	0	6 730	820	-87,8
Total	Pépinières	10	6	-40,00	6	3	-50	11	10	-9,1	27	19	-29,6
	Plants	263400	279080	5,95	13740	14990	+8,3	148525	127929	-13,9	425 665	421999	-0,86

Source : IREF/Matam

L'analyse du tableau par type de pépinière montre, à l'exception des pépinières en régie (+10,1%) et villageoises (+19,6%), une nette régression de la production de plants aussi bien en nombre de pépinières qu'en nombre de plants.

En outre, l'analyse de la situation de la production de plants par département donne avec moins de pépinières une tendance évolutive du nombre de plants dans les départements de Ranérou-Ferlo et Kanel avec des hausses respectives de +5,6% et de +8,3%. Ces résultats ne sont pas confirmés dans le département de Matam et à l'échelle régionale où la tendance est négative. Celle-ci traduit le désengagement et un manque réel de volonté des acteurs territoriaux.

La diversité de la production de plants comme indiquée dans le tableau ci-dessous est une réponse à plusieurs besoins exprimés par la région, à savoir :

- ✓ la reforestation du patrimoine forestier de la région ;
- ✓ la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels de la population à travers la domestication de plantes d'espèces forestières et horticoles ainsi que la promotion de vergers à haute valeur ajoutée ;
- ✓ l'amélioration du cadre de vie à travers la réalisation de plantations d'ornement.

Tableau XII-9 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces	Région			
	2016	2017	2018	Variation %
Forestières	364 204	363 733	390820	7,44
Fruitières	9 855	25 972	55039	112
Fruitières forestières	25 550	22 767	40147	76,33
Ornementales	26 056	9 527	29046	204
Total	425 665	421 999	515052	22

Source : IREF/Matam

Les données des départements de la région ne sont pas disponibles.

Les résultats du tableau ci-dessus indiquent une augmentation de la production de plants des espèces forestières (7,44%), fruitier-forestières (76,33%) et ornementales (204%) et les espèces fruitières (112%). Ces fortes augmentations s'expliquent par la prise de conscience des populations du rôle que joue la production de plants sur le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire.

Tableau XII-10 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de pépinière année 2016

Type de pépinière	Espèces									
	Forestières		Fruitières		Fruitières forestières		Ornementales		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Régie	292 733	84,44	4 460	1,29	25 550	7,37	23 939	6,91	346682	**100**
Villageois	23 534	100	0	0	0	0	0	0	23 534	**100**
Communautaire	24 648	100	0	0	0	0	0	0	24 648	**100**
Privé / Individuelle	16 559	68,8	5 395	22,4	0	0	2117	8,8	24 071	**100**
Scolaire	6 730	100	0	0	0	0	0		6 730	**100**
Total	**364 204**	**85,56**	**9855**	**2,32**	**25 550**	**6,00**	**26 056**	**6,12**	**425 665**	**100**

Source : IREF/Matam

Il ressort de l'analyse des résultats du tableau ci-dessus que sur tous les types de pépinières, les espèces forestières sont dominantes. Elles donnent une moyenne de 85,56 %. Les autres espèces ont des taux faibles n'excédant pas 6,12%.

XII.1.1.4 Plantations réalisées

Les actions de plantation entreprises dans la région visent le reboisement du domaine forestier régional. Elles concernent principalement les plantations conservatoires et de réhabilitation. L'analyse du tableau ci-dessous montre que le département de Ranérou-Ferlo a enregistré presque toutes les activités de reboisement de la région. Ces dernières sont composées pour l'essentiel des activités de plantations, de conservatoires et de réhabilitation durant les années 2016, 2017. Cependant, en 2018 aucune activité de ce type n'a été réalisée sur les trois départements.

Tableau XII-11 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantation	Ranérou				Kanel				Matam				Région			
	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %
Plantations massives (ha)	561,25	591,42	804	35,94	8,6	3,5	13,95	298,57	63,45	1,1	14,86	1250,91	633,3	596,02	832,81	39,73
Plantations linéaires (km)	12	4,2	16,5	292,86	13	1,563	17,25	1003,65	9,47	10,55	19,4	83,89	34,47	16,313	53,15	225,81
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	3853,95	5000	0	-100,00	0	0	0		125	325	0	-100,00	3978,95	5325	0	-100,00

Source : IREF/Matam

Sur la période 2016-2017, tous les types de plantation réalisés, hormis les plantations conservatoires, présentent une tendance baissière au niveau de la région. Ces résultats pourraient être expliqués par le déficit pluviométrique noté en 2017.

XII.4. EXPLOITATIONS FORESTIERES

L'arrêté N°01994/MDRH/DEFCCS/BSCEF du 25/02/1990 interdit l'exploitation des produits contingentés dans la région de Matam. L'exploitation des produits forestiers dans la région ne concerne que : la gomme arabique, la gomme de Commiphora, le pain de singe, le jujube et les fruits de *Balanites aegyptiaca.*

Considéré comme un produit de cueillette, le bois de chauffe est exploité dans la région soit à but commercial ou pour l'autoconsommation. Sa commercialisation assure aujourd'hui le ravitaillement de grands centres urbains comme Ourossogui, Matam, Kanel, Thilogne, Touba, MBacké, Louga, etc. Pour une gestion améliorée de la filière bois de chauffe dans la région, le PROGEDE2 appuie les populations locales du département de Ranérou-Ferlo à travers la formation et l'équipement des populations. L'analyse du tableau ci-dessus montre que la production en valeur est beaucoup plus importante pour le bois de chauffe que pour les produits de la cueillette. En effet, sur la période 2017-2018, la production forestière a baissé. Pour le bois de chauffe, la baisse est de 14,29% et de 43,01% pour les produits de la cueillette.

Tableau XII-12 : Evolution des quantités et valeurs de la production forestière par circonscription administrative

Espèces		Ranérou				Kanel				Matam				Région			
		2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %
Bois de chauffe	Qté (stères)	ND	25614	20781	-18,87	ND	1704	1404	-17,61	ND	8087	8159	0,89	36810	35405	30344	-14,29
	Valeur (1000FCFA)	ND	1280,7	10390,5	711,31	ND	852	702	-17,61	ND	4043,5	4079,5	0,89	18405, 5	17702,5	15172	-14,29
Produits de cueillette	Qté (-)	ND		103114		ND		9130		ND		42763		-	-	103114	
	Valeur (-FCFA)	ND	4647815	4265910	-8,22	ND	1426770	166600	-88,32	ND	1411030	663445	-52,98	16050970	7485615	4265910	-43,01

Source : IREF/Matam

Il faut noter que la production de bois de chauffe a explosé (711,31%) sur la période 2017-2018 dans le département de Ranérou-Ferlo.

XII.5. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XII.5.1. POTENTIEL FAUNIQUE

La région de Matam est fermée à la chasse depuis 1975. Elle n'abrite aujourd'hui aucune zone amodiée. Ainsi, la faune s'est peu à peu reconstituée. En effet, après une trêve d'au moins trois décennies, il a été observé le retour de certaines espèces endémiques, notamment l'autruche, le cob de Buffon, le buffle et l'hyène.

La population animalière de la région est constituée de l'avifaune et de la faune terrestre. L'avifaune regroupe essentiellement les francolins, les gangas, les pintades, les tourterelles, les outardes telles que *Eupodotis senegalensis*, A*rdeotisarabs*, N*eotisdenhami* et des bucorves d'Abyssinie (grand calao d'Abyssinie, B*ucorvusabyssinicus*). Il est aussi noté la présence des lamantins dans le fleuve Sénégal et dans les cours d'eau.

En raison des menaces de braconnage et de la pression de la charge du cheptel domestique, liées notamment à la forte transhumance dans la région, la dynamique de la faune est suivie avec un intérêt particulier par le Service forestier. L'opération « réintroduction de la gazelle dama et de l'oryx dans la Réserve du Ferlo Nord » est déjà réalisée. Les sujets maintenus en semi captivité dans l'enclos de 405 hectares à Catanais se sont bien adaptés aujourd'hui. Une opération similaire est souhaitable dans la Réserve du Ferlo Sud avec des espèces qui ont disparu ou qui sont menacées de disparition telles que l'Hippotrague et l'Autruche.

Sur le plan de la recherche, la tortue sillonnée (Geochelonesulcata) a fait l'objet d'une étude écologique dans les Réserves du Ferlo (Nord et Sud) par l'organisme SOPTOM-SOS-SULCATA 2003. Les sujets capturés sont bagués et relâchés dans la nature puis suivis par radio-tracking.

Le lamantin (Trichechussenegalensis) fait l'objet d'un suivi au niveau de Navel, de Patowel et de WendouKanel. Il est régulièrement rencontré au niveau du fleuve Sénégal en période de crue.

XII.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Le domaine forestier de la région de Matam est composé du domaine classé et du domaine protégé. Il appartient au domaine sahélien et se caractérise par une végétation arbustive et arborée dominée par des épineux avec essentiellement des Acacia. On note également la présence d'autres espèces telles que Balanites aegyptiaca, Zizyphus mauritiana, Bosciasenegalensis, Combretumglutinosum, Pterocarpuslucens et Dalbergia sp.

Cinq **(05)** forêts classées couvrant une superficie de 12 450 ha, deux **(02)** réserves de faune d'une superficie de 1 150 000 ha et cinq **(05)** réserves sylvopastorales de 400 100 ha constituent le domaine classé de la région. Il s'y ajoute la réserve de biosphère du Ferlo qui est la réserve la plus vaste du pays.

La superficie totale de celui-ci est de **1 562 550 ha**, soit un taux de classement de **52,76 %** par rapport à la superficie régionale. Toutefois, ce domaine classé n'est pas aménagé. Le seul support de référence à la disposition du Service forestier régional demeure les cartes qui, malheureusement, datent de plusieurs décennies. Ces cartes devraient être actualisées aujourd'hui du fait de l'intense empiètement de certains de ces forêts qui sont pour la plupart aujourd'hui totalement dégradées et perdues.

La région compte également huit **(08)** forêts régionales pour une superficie de 925 ha et vingt **(20)** mises en défens réalisées en collaboration avec les collectivités locales, les populations et les projets/programmes. La mise en place de ces espaces a été accompagnée de conventions locales de bonne conduite et de plans de gestion qui ont permis aujourd'hui la reconstitution de ces milieux naturels.

Concernant la gestion du domaine protégé, les interventions se limitent à la surveillance, à la sensibilisation des populations à l'ouverture et au nettoyage de

pare-feu. Mais ces forêts de terroir ne sont pas, elles aussi, aménagées malgré leurs énormes potentialités. Cette situation peut s'expliquer en partie par le peu d'intérêt que les Collectivités Territoriales accordent à la gestion de ce potentiel forestier relevant de leur ressort.

Aujourd'hui, du fait des aménagements hydro-agricoles, de la surexploitation et des feux de brousse dont les effets sont de plus en plus intensifiés par la sècheresse contemporaine, la région connaît encore de nos jours une forte érosion de son manteau forestier.

Toutefois, grâce au retour progressif de conditions naturelles, à la dynamique progressive des écosystèmes forestiers et à l'engagement résolu du Service forestier et de ses principaux partenaires, le potentiel forestier de la région se reconstitue peu à peu.

L'érection des réserves du Ferlo en Réserve de biosphère est une opportunité pour restaurer cet immense mais fragile patrimoine forestier de la région.

Chapitre XIII : ENVIRONNEMENT

XIII.1. INTRODUCTION

Au Sénégal, la politique sectorielle de l'Environnement est mise en œuvre par le Ministère en charge de l'Environnement à travers les plans et programmes suivants :

- le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ;
- le Plan National de Lutte contre la Désertification (PAN /LCD) ;
- la stratégie nationale de mise en œuvre de la convention cadre sur les changements climatiques ;
- la stratégie et le plan d'action pour la conservation de la biodiversité ;
- le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) ;
- le Plan d'Action forestier du Sénégal ;
- le plan d'action pour la Protection de la Couche d'Ozone ;
- le plan de gestion des déchets dangereux.

En plus de ces plans et programmes, il y a la Loi N° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement qui établit les principes fondamentaux de gestion et de protection de l'Environnement contre toutes les formes de dégradation. Il s'agit, entre autres, de valoriser rationnellement l'exploitation des ressources naturelles, de lutter contre les différentes sortes de pollution et nuisances et d'améliorer les conditions de vie des populations dans le respect de l'équilibre de leurs relations avec le milieu ambiant.

Les principaux acteurs de la politique sectorielle de l'Environnement sont :

- les structures centrales et déconcentrées qui ont pour mission d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les initiatives relevant des politiques nationales en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- les structures décentralisées constituées par les collectivités territoriales (Départements, communes) ;
- les entités non gouvernementales qui s'activent dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (ONG, Fondation, Associations, Secteur Privé etc.) ;
- les institutions de formation et de recherche, les bureaux d'études et autres prestataires de services ;
- les organisations de coopération (bilatérale et multilatérale) qui s'activent dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

XIII.2. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Dans toutes les communes de Matam, la problématique de l'amélioration du cadre de vie se pose avec acuité du fait de l'absence de système de gestion rationnel des ordures ménagères. Même si le ramassage des ordures se fait correctement dans la commune de Matam, le traitement pose un véritable problème. Dans la commune de Matam, le Projet de Gestion des Ordures Ménagères(GOM) en partenariat avec la coopération luxembourgeoise a permis de construire la décharge maitrisée de Gourel Défa, la mini décharge de Djamel, les Centres de transfert de Soubalou et Gourel Serigne. Il faut préciser que ces infrastructures environnementales sont en cours, elles seront finalisées dans le cadre du PIC3, c'est-à-dire la troisième phase du GOM. Il faut noter que l'avancée du front urbain compromet la distance de sécurité réglementaire entre les décharges et les habitations ; ce qui pousse la DREEC, en collaboration avec la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, de délocaliser les décharges loin des habitations.

Néanmoins, la gestion des ordures ménagères devrait s'étendre dans les autres communes, plus particulièrement dans les marchés hebdomadaires où les sachets en plastiques jetés par les habitants déciment le cheptel.

A cela s'ajoute la problématique de la gestion des eaux usées accentuée par le manque de réseaux d'évacuation et de stations de traitement. En effet, les populations déversent les eaux usées dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales ou dans des fosses dépourvues de normes d'hygiènes et de sécurité.

L'assainissement des eaux usées à Matam s'effectue le plus souvent grâce à des réseaux individuels de latrines ou de fosses septiques.

XIII.3. LA COLLECTE ET L'EVACUATION DES DECHETS

XIII.3.1. DECHETS SOLIDES

Le système de collecte dans la commune de Matam est assuré par un tracteur qui sillone les quartiers pour ramasser des ordures, mais malheureusement, il tombe souvent en panne.

Au niveau de la Commune de Ourossogui, la collecte des ordures ménagères est assurée par la mairie. Cette dernière dispose des ressources matérielles et humaines suivantes :

- ✓ deux tracteurs avec chacun une benne pour l'enlèvement des ordures;
- ✓ quinze personnes réparties en équipes de quatre éléments par tracteur, quatre éléments sur la voie publique et trois à la gare routière.

Il faut noter que la mairie ne dispose pas de poubelles ni de décharge publique et ne recouvre presque pas de taxe sur les ordures ménagères (TOM) pour prendre en charge correctement ce service.

Dans la commune de Waoundé, le système de collecte est assuré par des charrettes. En l'absence d'une décharge réglementaire, les déchets sont déposés à la périphérie de la commune, créant ainsi des dépôts sauvages.

Le constat est quasi général pour toutes les autres circonscriptions administratives.

XIII.3.2. GESTION DES DECHETS BIOMEDICAUX

Le système de gestion des déchets biomédicaux est défaillant dans la plupart des infrastructures hospitalières de la région. La majorité des incinérateurs dans ces infrastructures n'est pas normée. Au niveau des postes de santé, les déchets sont brulés ou enterrés sans aucune norme de sécurité et de protection de l'environnement ; ceci constitue une infraction vis-à-vis du code de l'environnement.

En ce qui concerne les déchets industriels, il faut noter que les unités industrielles signent des contrats avec des prestataires de service agréés pour la collecte des ordures et l'élimination des déchets liquides (huiles de vidange, autres liquides polluants).

XIII.3.3. ESTIMATION DE LA PRODUCTION DE DECHETS

La population de la région de Matam était estimée à 424 106 habitants en 2002 contre 542 201 habitants en 2010, soit un taux de croissance annuel moyen de près de 3% sur la période.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a estimé la population de la région de Matam à 680 086 habitants en 2018.

D'après le rapport d'étude d'impact environnemental et social du projet de gestion des ordures ménagères de la commune de Matam, la production brute de déchets en 2010 est de 1.37 m^3 par habitant et par an (: 18 654m^3 /13 618hbts).

Tableau13.1 : Estimation journalière de la production de déchets pour la commune de Matam en 2018

	Matam
Population en 2010	18 654
Production brute d'OM par année(en m3)	13 618
Objectifs de collecte annuelle	8 171
Besoins de Stockage après tamisage(en m3)	5447
Besoin de stockage après tassement (enm3)	3 631

Source : Commune de Matam.

Donc, la production de déchets de la région en 2018 est donnée par le produit de la population estimée en 2018 et de la production brute d'ordures ménagères par habitant en 2010, soit 680 086 hbts X1.37 m^3/hbt/an=**931717,82 m^3/an.** Ici il est supposé que la production brute d'ordures ménagères par habitant est constante au fil des années.

NB : Il faut noter que plus de la moitié des ordures ménagères sont constituées de déjections d'animaux. Ceci s'explique par le fait que l'élevage constitue l'activité principale dans la région de Matam.

XIII.3.4. LA GESTION DES DECHETS

La commune de Matam dispose de deux (02) centres de transfert (Centres de transfert de Gourel Serigne et de Soubalo), d'une décharge à Gourel Défa et d'une mini-décharge à Djamel. Les travaux de construction de la décharge, de la mini-décharge et des centres de transfert sont inachevés, c'est ce qui fait qu'il n'y a jamais eu de pré collecte ou de tri. En effet, les déchets collectés sont directement déversés à proximité des décharges.

XIII.4. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

La région de Matam est caractérisée par un tissu industriel faible ; le nombre d'usines s'élève à trois : Société d'Etude et de Recherche des Phosphates de Matam-SERPM-, Société Minière de la Vallée de Matam- SOMIVA-, Medy Industrie Moderne-MIM-. Hormis les envoles de poussière notés parfois dans les unités extractives minières et la pollution naturelle suscitée par les vents de sable, la pollution

industrielle de façon générale est quasi inexistante dans la région. Il en est de même pour la pollution automobile, du fait de la faiblesse du trafic routier.

L'année 2018 a été marquée par des interventions sur la même période et sur le même site de plusieurs projets, à savoir le projet de réhabilitation de la RN2, le PROMOVILLE, le PUDC, le projet d'assainissement de Matam.

Ceci a occasionné des envoles de poussière causant des nuisances auprès de la population. (Voir photo).

Photo 13.1 : Envol de poussière au passage des véhicules

Source : DREEC /Matam

Ce phénomène s'est beaucoup plus accentué à l'intérieur des villes comme Matam, Ourossogui, Thilogne, où les populations habitent à proximité des voies de contournement.

Cette situation avait poussé la DREEC à saisir l'autorité locale pour le rappel du chargé de l'environnement de l'entreprise PROMOVILLE.

Une mission de visite du tracé, composée des membres du CRD et du chargé de l'environnement du projet, a permis trouver des mesures immédiates en vue d'atténuer les nuisances et les risques d'accident pour la population, notamment par la mise en place de ralentisseurs, et l'arrosage périodique des voies d'accès.

Ces visites d'inspection menée par la DREEC se sont poursuivies au niveau des bases de chantier des entreprises suivantes :

- RC-Rodriguez ;
- CSE à Agnamcivo ;
- CDE à Ourossogui;
- Henan Chine à Ogo ;
- GER/ChaabaneBondji – Bakel ;
- Sintramthilogne –Ourossogui.

XIII.5. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

La région de Matam compte 03 industries dont 02 (SERPM et SOMIVA) s'activent dans le domaine minier et une (MIM) dans la fabrication d'aliments de bétail. En dehors de ces trois ICPE de première classe, tout le reste est de deuxième classe (boulangeries, dépôts de gaz, stations-services, etc.), soit un total de quarante-huit(48) installations classées pour la protection de l'environnement en 2018.

Il faut préciser que les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) n'ont pas beaucoup évolué au cours des trois dernières années. A part la disparition en 2018 de l'unique ICPE qui se trouvait dans la scierie de la commune de Matam. Il y a aussi la disparition d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) à savoir une station-service.

Tableau XIII-1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe en 2017-2018

	Classe	Kanel				Matam				Ranérou Ferlo				Région			
		2016	2017	2018	Variation	2016	2017	2018	Variation	2016	2017	2018	Variation	2016	2017	2018	Variation
Scieries	**2ième**	00	00	00	00	01	01	00	00	00	00	00	00	01	01	01	00
Stations-services	**2ième**	05	05	05	00	06	06	07	01	01	01	01	00	12	12	13	01
Boulangeries	**2ième**	05	05	05	00	11	11	11	00	00	00	01	00	16	16	17	01
Dépôts de gaz butane	**2ième**	02	02	02	00	07	07	07	00	00	00	00	00	09	09	09	00
Dépôts d'hydrocarbures	**2ième**	00	00	00	00	01	00	00	00	00	00	00	00	01	00	00	00
Usines	**1ière**	02	02	02	00	01	01	01	00	00	00	00	00	03	03	03	00
Base de chantier	**2ième**		01	01	00		04	04	00		01	04	00		05	05	00
Total														40	46	48	

Source : DREEC /Matam

NB : Il faut noter qu'en plus de ces Installations classées, il y a aussi quatre(04) hôtels, trois (03) auberges.

La construction de la route nationale numéro2 Ndioum- Bakel, et l'aménagement hydro-agricole des périmètres irrigués dans le Dandémayo ont entrainé la mise en place d'installations classées pour la protection de l'environnement(ICPE) de première classe, à savoir :

- la base de chantier de l'entreprise portugaise (RC-Rodriguez) ;
- la base de chantier entreprise CSE à Agnam Civol ;
- la base de chantier du consortium des entreprises (CDE) du projet d'assainissement de l'ONAS à Ourossogui;
- la base de chantier de l'entreprise de Henan Chine à Ogo ;
- la base de chantier entreprise Chaabane sur le tronçon Bondji – Bakel.

XIII.6. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

Conformément aux dispositions de la loi N° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement et du décret d'application N° 2001-282 du 12 avril 2001, tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement et à la santé des populations devra faire l'objet d'une évaluation environnementale des impacts potentiels avant leur mise en œuvre.

Au niveau de la région de Matam, le nombre d'études d'impact environnemental est faible sur la période 2016, 2017, 2018 ; il s'élève à 06 en 2016, 03 en 2017 et 06 en 2018.

Tableau XIII-2 : Evolution des types d'évaluation environnementale réalisés par circonscription administrative en 2017-2018

Circonscription administrative	Nombre d'étude d'impact environnemental			Nombre d'évaluation environnementale stratégique			Nombre d'analyse environnementale initiale			Variation %
	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2016	Année 2017	Année 2018	
Kanel	02	01	01	01	03	00	00	01	00	
Matam	03	02	03	01	03	00	00	00	00	
Ranérou Ferlo	01	00	00	01	03	00	00	00	00	
Région	**04**	**03**	**04**	03	**9**	**00**	00	**01**	**00**	

Source : DREEC /Matam

NB : L'étendue des projets et programmes peut concerner plusieurs départements en même temps.

Ainsi, au courant de l'année 2018, le comité technique de la DREEC a organisé :

- la réunion de pré-validation du rapport de l'étude d'impact environnemental et social du projet d'aménagement et de bitumage de la route nationale 7: tronçon Tambacounda - Touberebafal - Fetebowe -Ogo -Nawel - Matam (250 km), y compris la réalisation de 165 km de pistes connexes de production, passant par le département de Matam ;
- la réunion de pré-validation du rapport de l'étude d'impact environnemental et social approfondie du projet d'Appui à la Promotion des Exploitations Familiales (APEFAM). Ce projet concerne les départements de Matam et Kanel ;
- l'audience publique du projet d'appui à la Promotion des Exploitations Familiales (APEFAM) ;
- la réunion de pré validation du projet d'exploitation de la petite mine de Phosphate de chaux à Agnam Thiodaye dans le département de Matam.

XIII.7. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

XIII.7.1. LA SITUATION DES BERGES DU FLEUVE SENEGAL DANS LA REGION DE MATAM

Le recul des berges est un phénomène géomorphologique qui se joue sur le fleuve où d'importants transferts de sédiments s'effectuent constamment.

Les causes

Les berges du fleuve constituent des zones escarpées qui laissent apparaître d'importants ravinements.

Sur les deux rives du Fleuve Sénégal, des études ont montré que les effets combinés de plusieurs facteurs ont concouru à l'engraissement des berges de la Mauritanie au profit de celles du Sénégal, à savoir :

- des eaux de ruissellement du Dieri qui se déversent dans le fleuve ;
- des actions anthropiques telles que la fabrication de briques (en banco) sur les bords du fleuve, et le déboisement ;
- un jeu de courant fluvial plus accentué du côté du Sénégal en période de crue.

Les conséquences

Du coté sénégalais, on a pu constater ces dernières années que le fleuve avait avancé sur une cinquantaine de mètres. Entre 1905 et 1976, la Commune de Matam aurait perdu quelques 69m, soit 0.971m/an. Le phénomène se poursuit et menace même le quartier de Soubalo et l'un des monuments historiques construit pendant la période coloniale (fort de Matam).

Sur les cartes, le recul de la berge est nettement perceptible entre les cartes des années 50 et celles d'aujourd'hui.

Cependant, en Mauritanie, on note plutôt une tendance à l'engraissement des berges avec des terrasses sableuses qui se forment sur la rive du fleuve.

XIII.7.2. INCIDENCE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA REGION

La région de Matam, comme toutes les localités du monde, est exposée aux effets néfastes du changement climatique. En effet, pourront être assimilés comme les conséquences du changement climatique, les phénomènes suivants :

- **l'érosion des berges du fleuve**

L'érosion des berges est un mal qui n'a pas encore connu de solution définitive. Ce phénomène est d'autant plus grave qu'elle provoque le recul de la berge, qui est noté sur l'axe Dembancané-Diorbivol. Le phénomène est souvent amplifié par les lâchers d'eau périodiques du barrage de Manantali.

Les solutions envisageables pour la stabilisation des berges consistent en la mise en place d'ouvrages antiérosifs : mur de soutènement perrés maçonnés ou de plantations linéaires avec des espèces comme le vétiver et le filao.

- **Les inondations**

De par sa configuration géomorphologique, la région est confrontée à d'importants phénomènes d'inondations, notamment dans le Dandé mayo (Matam, Ourossogui, Bow etc.) où de nombreux ravinements et d'importants écoulements d'eau sont observés en hivernage. À cela, s'ajoute les crues du fleuve amplifiées par les lâchers d'eau du barrage de Manatali. Ces inondations engendrent les effondrements de maisons en banco, les ruptures de digues de protection, la destruction de routes et d'ouvrages d'art et accentue l'érosion hydrique.

- **La vulnérabilité de l'agriculture irriguée et de l'élevage**

Les conséquences du changement climatique sur l'agriculture irriguée et sur l'élevage se traduisent par :

- une baisse des rendements du riz dont l'essentiel de la production se fait dans la vallée du fleuve Sénégal. Les modèles sur le riz indiquent par ailleurs qu'une augmentation de 4°C peut entraîner une perte de rendement de 40 %. (IRRI, 2004) ;
- un décalage et un raccourcissement de la période favorable pour la tomate, l'oignon, la pomme de terre et le haricot vert, avec les conséquences que cela peut avoir sur les productions ;
- un allongement de la période favorable à la culture du riz dont l'intensité du froid qui ralentissait le développement en décembre et janvier s'est atténuée ;
- la réapparition de certaines maladies bactériennes sur le riz constitue un risque qu'il convient de prendre en compte ;
- l'avancée de la dégradation des ressources naturelles avec des problèmes d'érosion et de dégradation des sols qui sont partout présents dans la vallée du fleuve ;
- l'apparition de nouvelles pathologies affectant le bétail ;
- une faible productivité et une grande sensibilité aux variations climatiques et aux disponibilités en eau et pâturage de l''élevage transhumant dont les pratiques sont bien adaptées aux contraintes biophysiques et sociales car basées sur la mobilité des troupeaux dans l'espace et dans le temps est en soi une stratégie de minimisation des risques.

- **Vulnérabilité sociale**

L'une des principales conséquences du changement climatique dans la région de Matam est l'appauvrissement des populations du à la baisse de leur niveau de revenu. Cette baisse augmente davantage la pression humaine sur les ressources naturelles. Il est aujourd'hui avéré que la déforestation est responsable à 17% des émissions de gaz à effet de serre.

XIII.8. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIII.8.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Forte insolation : sept(07) à huit(08) heures d'insolation par jour favorable à la production d'énergie renouvelable : efficacité énergétique ;
- Disponibilité des déchets solides et liquides valorisables ;
- Existence de ressources minières (Phosphate de Matam) ;
- Existence de lois et textes réglementaires pour la protection de

l'environnement ;
- Existence d'Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de premières et secondes classes ;
- Faible taux de pollution des terres de l'eau et de l'air ;
- Disponibilité des ressources (terres arables et possibilités de mobilisation d'eau).

XIII.8.2. CONTRAINTES

- Erosion des berges ;
- Insuffisance du système de gestion écologiquement rationnel des déchets solides et liquides ;
- Insuffisance du système de gestion des déchets biomédicaux ;
- Absence d'infrastructures environnementales (Décharges ; CET ; CT ; STEP) ;
- Vulnérabilités par rapport aux effets des changements climatiques (Berges du fleuve) ;
- Absence d'un système de gestion des pesticides et herbicides.

XIII.8.3. PERSPECTIVES

- ❖ Lutter contre l'érosion des berges du fleuve ;
- ❖ Doter les communes d'infrastructures environnementales (CET ; CT ; Décharges ; STEP) ;
- ❖ Equiper les institutions Hospitalières d'incinérateurs règlementaires ;
- ❖ Mettre en place un système de gestion des déchets solides ;
- ❖ Mettre en place un système de gestion des déchets liquides dans toutes les communes ;
- ❖ Intégrer la dimension changement climatique dans les projets et programmes ;
- ❖ Mettre en place un système de gestion des pesticides et herbicides notamment dans le secteur agricole.

Chapitre XIV : EMPLOI ET TRAVAIL

XIV.1. INTRODUCTION

La situation sur le marché du travail au Sénégal reste préoccupante au regard de la précarité des emplois et du niveau de chômage encore élevé. Les tendances démographiques font par ailleurs état d'une hausse continue de la population, surtout celle des jeunes, qui engendre des pressions sur le marché du travail. A ces enjeux démographiques, s'ajoute l'insuffisance d'informations à jour nécessaires à l'orientation des politiques de création d'emplois et de lutte contre le chômage. Conscientes de ces enjeux, les autorités en charge des questions de l'emploi ont entrepris des initiatives dans le but de trouver des réponses adéquates à cette problématique. C'est ainsi qu'un document a été élaboré dans le cadre de la Nouvelle Politique nationale de l'Emploi. Ce plan s'inscrit, à moyen terme, dans une perspective de création d'un nombre d'emplois modernes, productifs, durables et rémunérateurs permettant d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

Les informations fournies dans ce chapitre sur l'occupation et le chômage habituels des individus permettront d'apprécier la situation du marché du travail à travers l'analyse de la force de travail, de l'activité économique et des principaux indicateurs du marché du travail (contrats de travail, conflits de travail). Cette analyse se terminera par un diagnostic du secteur dans la région (atouts et potentialités, contraintes, perspectives).

XIV.2. LA FORCE DE TRAVAIL

La population en âge de travailler est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives de celles en situation d'inactivité. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans par l'article L145 du Code du travail.

Le tableau ci-dessous indique la répartition de la population en âge de travailler et de la population active selon le sexe.

Tableau XIV-1 : Répartition de la population en âge de travailler et de la population active selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Population en âge de travailler			Population active		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Région	**129 860**	**156 108**	**285 968**	**81 968**	**50 690**	**132 658**

Source : ANSD

Ce tableau montre que les femmes sont majoritaires dans la population en âge de travailler au niveau de la région. Cependant, l'analyse comparée selon le sexe de la population active indique que la population active chez les hommes est plus importante que celle observée chez les femmes. Cette sous-représentativité des femmes dans la population active explique le faible niveau d'activité des femmes par rapport à celui des hommes.

Cette population active, relativement faible, n'est pas entièrement occupée. Le tableau suivant montre la répartition de la population active occupée et du taux de chômage selon le sexe.

Tableau XIV-2 : Répartition de la population active occupée et du taux de chômage selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Population active occupée			Taux de chômage en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Région	**49525**	**11391**	**60916**	38,90%	78,10%	54,20%

Source : ANSD.

Ce tableau nous renseigne que la population active est faiblement occupée surtout au niveau des femmes chez qui la population active occupée ne représente que 18,7% de la population active occupée de la région. Donc, les femmes majoritaires dans la population en âge de travailler sont minoritaires parmi les occupés.

Le faible taux d'occupation de la population active engendre un taux de chômage élevé. La région de Matam a le taux de chômage le plus élevé du Sénégal. Les femmes sont plus touchées que les hommes par le chômage. En effet, le taux de chômage qui est observé chez elles est au moins deux fois supérieur à celui des hommes.

Ce chômage accru dans la région devrait provoquer chez les individus actifs une recherche perpétuelle d'emploi. Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi.

Tableau XIV-3 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi selon le statut

Statut	2017			2018			Variation en %		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Manœuvres	53	1	54	**42**	**0**	**42**			
Employés				3	0	3			
Total	**53**	**1**	**54**	**45**	**0**	**45**			

Source : IRTSS Matam

Le nombre de demandeurs d'emploi auprès de l'Inspection du travail est passé de 53 en 2017 à 45 en 2018. Ce nombre est encore faible eu égard au taux de chômage élevé de la région. Toutefois, l'Inspection du travail de Matam ne dispose pas - à ce jour - de bureau de la main d'œuvre comme c'est le cas dans certaines inspections (Saint-Louis, Kaolack, Thiès). En effet, dans chacune de ces inspections, la Direction de l'emploi a affecté un conseiller en emploi chargé de la main d'œuvre qui s'occupe des demandes d'emploi, conseille et oriente les demandeurs mais aussi traite les offres d'emploi reçues.

XIV.3. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Au cours de l'année 2018, l'Inspection du travail a enregistré 16 déclarations d'ouverture d'établissement. Le tableau suivant indique l'évolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative.

Tableau XIV-4 : Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative

Activité principale	Kanel				Matam				Ranérou Ferlo				Région			
	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %
Agriculture, élevage et chasse	0	0	0		3	0	0		0	0	0		3	0	0	
Industries extractives	1	0	0		0	0	0		0	0	0		1	0	0	
Métallurgie et travail des métaux	0	0	0		1	0	1		0	0	0		1	0	1	
Préparation de sites et construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	0	0	1		4	4	3		0	0	0		4	4	4	
Autres commerces	0	1	3		3	6	5		0	0	0		3	7	8	
Services aux entreprises	0	0	0		1	0	1		0	0	0		1	0	1	
Education	0	0	0		1	1	1		0	0	0		1	1	1	
Services collectifs, sociaux et personnels	0	0	0		1	3	1		0	0	0		1	3	1	
Total	1	1	4		14	14	12	0	0	0	0		15	15	16	

Source : IRTSS Matam

Les établissements ouverts s'activent généralement dans le secteur des bâtiments et travaux publics et le commerce. Ils sont essentiellement implantés dans le département de Matam. Par contre, le département de Ranérou-Ferlo n'a enregistré aucune déclaration d'ouverture d'établissement au niveau de l'Inspection du travail.

Le tableau qui suit montre l'évolution des établissements ouverts selon le statut juridique, par circonscription administrative. En effet, les 03 établissements qui s'activaient dans le domaine de l'Agriculture, élevage et chasse en 2016 ont tous disparus en 2017.

Tableau XIV-5 : Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Statut juridique							Total
		EI	SA	SARL	SUARL	GIE	ONG	Autres	
Kanel	**2016**	0	1	0	0	0	0	0	1
	2017	1	0	0	0	0	0	0	1
	2018	1	1	0	2	0	0	0	4
Matam	**2016**	6	1	1	1	5	0	0	14
	2017	9	1	0	0	1	1	2	14
	2018	7	2	0	0	1	1	1	12
Ranérou Ferlo	**2016**	0	0	0	0	0	0	0	0
	2017	0	0	0	0	0	0	0	0
	2018	0	0	0	0	0	0	0	0
Région	**2016**	9	0	0	0	2	0	0	11
	2017	10	1	0	0	1	1	2	15
	2018	8	3	0	2	1	1	1	16

Source : Rapports statistiques 2018 IRTSS Matam

Selon le statut juridique, les établissements ouverts sont en majorité des entreprises individuelles. La raison est que, d'une part il s'agit pour l'essentiel, de petites entreprises et d'autre part, il est plus facile de mettre en place une entreprise individuelle qu'une SA ou une SARL.

En plus des déclarations d'ouverture, l'Inspection du travail enregistre aussi les déclarations de fermeture d'établissement. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale.

Tableau XIV-6 : Evolution du nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative

Activité principale	Kanel				Matam				Ranérou Ferlo				Région			
	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %
Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires	0	0	0		2	1	0		0	0	0		2	1	0	
Commerce	0	0	0		1	0	1		0	0	0		1	0	1	
Services aux entreprises	0	0	0		1	1	0		0	0	0		1	1	0	
Total	0	0	0		4	2	1		0	0	0		4	2	1	

Source : IRTSS Matam

Un seul établissement a fait une déclaration de cessation d'activités engendrant la perte de 09 emplois.

XIV.4. LES CONTRATS DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous indique le nombre de contrats de travail enregistrés au niveau de l'inspection du travail.

Tableau XIV-7 : Evolution du nombre de contrats de travail selon le type

Type de contrat de travail	sexe	Région			
		2016	2017	2018	Variation %
Contrat à durée indéterminée	**Masc.**	150	96	81	-16
	Fem.	20	43	16	-63
	Ens.	**170**	**139**	**97**	-30
Contrat à durée déterminée	**Masc.**	302	318	931	193
	Fem.	64	88	117	33
	Ens.	**366**	**406**	**1048**	158
Contrats saisonniers	**Masc.**	1	0	0	
	Fem.	0	0	0	
	Ens.	**1**	**0**	**0**	
Apprentissage	**Masc.**	0	0	0	
	Fem.	0	0	0	
	Ens.	0	00	0	
Stages	**Masc.**	5	2	4	100
	Fem.	1	0	5	
	Ens.	**6**	**2**	**9**	350
Total	**Masc.**	457	4163	1016	-76
	Fem.	85	131	138	5
	Ens.	**542**	**547**	**1154**	111

Source : IRTSS Matam

L'analyse du tableau montre une forte augmentation du nombre de contrats enregistrés en 2018 par rapport à 2017, ce nombre ayant doublé. Cette situation est due au démarrage en 2018 des travaux de réhabilitation de la RN2 et aux conséquences des contrôles effectuées par l'inspection du travail au niveau des entreprises. En effet, sur la période 2016-2017, le nombre de contrats de travail dans la région a augmenté de 0,92%.

En plus, le nombre de contrats à durée déterminée dépasse de loin celui des contrats à durée indéterminée.

XIV.5. LES CONFLITS DE TRAVAIL

Ce sont les différends de travail entre employeurs et travailleurs durant l'exécution du contrat de travail ou au moment de sa rupture. Le tableau suivant montre l'évolution de la situation du nombre de conflits de travail selon le type.

Tableau XIV-8 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail selon le type

Circonscription administrative	Année	Conflits individuels				Conflits collectifs				Ensemble			
Région		Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total	Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total	Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total
	2016	12	0	2	14	0	0	0	0	12	0	2	14
	2017	6	0	5	11	0	0	0	0	6	0	5	11
	2018	4	0	7	11	0	0	1	1	4	0	8	12
	Variation %												

Source : IRTSS Matam

Les différends de travail portés devant l'inspecteur du travail en 2018 sont essentiellement individuels. Leur nombre est relativement faible. Cela dénote un climat social apaisé dans la région et le rôle important que joue l'inspection du travail dans la prévention des conflits sociaux.

Tableau XIV-9 : Situation du nombre de conflits de travail selon le secteur d'activité de l'établissement en 2018

Secteur d'activité	Conflits individuels				Conflits collectifs				Ensemble			
	Conciliation	Conciliation	Non conciliation	Total	Conciliation	Conciliation	Non conciliation	Total	Conciliation	Conciliation	Non conciliation	Total
Industries extractives	1	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	2
Préparation de sites et construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	1	0	3	4	0	0	0	0	1	0	3	4
Commerce de véhicules, d'accessoires et de carburant	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
Autres commerces	1	0	2	3	0	0	0	0	1	0	2	3
Collectivités locales	1	0	1	2	0	0	0	0	1	0	1	2
Total	4	0	7	11	0	0	1	1	4	0	8	12

Source : IRTSS Matam

Les requêtes traitées au niveau de l'inspection du travail concernent généralement le secteur du commerce et celui des BTP.

XIV.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIV.6.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Dans le secteur agricole, la région dispose d'une superficie irrigable estimée à 55 000 hectares (ha) dont les 9 148 sont aménagés par la SAED, le PRODAM et les privés avec un système de cultures irriguées sur trois campagnes avec des spéculations différentes. Matam est naturellement l'une des régions les mieux placées pour accueillir les investissements en direction de l'Agriculture. Ce qui fait que l'on note dans la région la présence d'entreprises agro-alimentaires comme Medy Industries Modernes, Wagué Business et des exploitations agricoles de grande envergure.

Le potentiel minier est constitué de matériaux de construction (sable et latérite), de l'argile céramique (Sud-est), des Phosphates de chaux dont la réserve est estimée à 40,5 Millions de Tonnes, soit 28% de P2 O5, du calcaire (affleurement à Ourossogui, Ogo, Kanel et Thilogne) qui peut être utilisée sous forme de granulat (béton) pour la construction, et des dolomies, estimées à 10 millions de tonnes de réserves, qui sont localisées dans le département de Kanel à 25 km du gisement des phosphates de Matam. Ainsi, il existe deux grandes entreprises minières dans la région (la SERPM et la SOMIVA) en plus des entreprises de BTP (Consortium d'Entreprises, RC Construçoes, CSE, Henan chine, GER, Sintram Houar).

En outre, il est constaté l'existence d'entreprises de service constituées par des établissements bancaires, de micro finance, des ONG et projets, des pharmacies, des stations-service, etc.

XIV.6.2. CONTRAINTES

Les contraintes du secteur sont essentiellement :

- la part importante du secteur informel, souvent constitué d'entreprises de petite envergure et dont l'existence est éphémère ;
- l'importance de la population rurale ;
- l'inadéquation formation-emploi ;
- l'inexistence d'entreprises à haute intensité de main d'œuvre capables de résorber les demandeurs d'emploi ;
- le secteur informel inorganisé ;
- l'insuffisance de personnel au niveau de l'IRTSS ;
- la vétusté des locaux abritant l'IRTSS.

XIV.6.3. PERSPECTIVES

Il importe de mettre en œuvre dans la région une politique de promotion d'activités à haute intensité de main d'œuvre, afin de réduire le chômage des jeunes et le sous-emploi d'une part et de renforcer le secteur moderne d'autre part.

Cependant, des perspectives de création d'emplois en nombre important se dessinent avec les travaux de réhabilitation de la RN2 allant de Ndioum à Bakel en passant par Ourossogui, le projet d'assainissement de la ville de Matam et l'installation progressive d'entreprises et de projets à vocation agricole.

Le secteur formel est marqué par la présence d'unités industrielles minières et agricoles. Il y a également des entreprises de service constituées par des établissements bancaires, de micro-finance, des ONG et projets, des pharmacies, des stations-service, etc. Le secteur informel est très présent dans la région mais il n'est pas créateur d'emplois rémunérés. Ce secteur est dominé par le sous-secteur du commerce qui se distingue par des initiatives individuelles. Dans ce secteur, on constate que les personnes qui s'y activent n'ont pas de contrat de travail et, par conséquent, pas de protection sociale. La difficulté réside dans le fait de les convaincre à se formaliser ou au moins, à passer des contrats de travail pour les personnes qu'elles occupent.

En perspectives, les projets qui ont démarré permettront la création d'emplois qui pourront résorber un nombre important de demandeurs d'emploi.

Chapitre XV : TRANSPORT

XV.1. INTRODUCTION

La mobilité des personnes et des biens dans la région de Matam est assurée par un dispositif composé de trois réseaux de transport que sont le transport routier, le transport fluvial et le transport aérien. Le transport terrestre est assuré par un parc automobile qui fait l'objet d'une analyse dans ce chapitre. Quant au transport fluvial, il s'agit des pirogues surtout pour la traversée pour aller en Mauritanie. La région de Matam dispose d'un aérodrome qui se trouve à Ourossogui pour assurer le transport aérien.

XV.2. LES TRANSPORTS TERRESTRES

La région étant très enclavée, la route demeure le réseau le plus utilisé par les voyageurs pour s'y rendre. Ainsi, son état doit constituer l'une des préoccupations majeures des résidents de la zone et des pouvoirs publics. En effet, pour accélérer le processus de développement local, l'état des routes doit être amélioré pour désenclaver la région.

XV.2.1. LE RESEAU ROUTIER

Le réseau routier dans la région de Matam en 2018 est long de 1227,4 Km. Les routes nationales traversant la région sont longues de 685,0 Km, les routes régionales et départementales font une longueur de 529,3 Km et les voieries urbaines une longueur de 13,1 Km. Hormis les routes nationales, la plupart de ces routes ne sont pas bitumées.

Tableau XV-1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative

Classification des routes	Type de routes	2016	2017	2018
Nationales	Bitumées (km)	387	387	387
	Non bitumées (km)	298	298	298
	Total (km)	685	685	685
Régionales	Bitumées (km)	-	-	-
	Non bitumées (km)	199,3	199,3	199,3
	Total (km)	199,3	199,3	199,3
Départementales	Bitumées (km)	-	-	-
	Non bitumées (km)	330	330	330
	Total (km)	330	330	330
Voiries urbaines	Bitumées (km)	2,3	4,4	4,4
	Non bitumées (km)	8,7	8,7	8,7
	Total (km)	11	13,1	13,1
Ensemble	Bitumées (km)	389,3	391,4	391,4
	Non bitumées (km)	836	836	836
	Total (km)	1 225,3	1 227,4	1 227,4

Source : AGEROUTE/BDR

Dans la perspective d'assurer une meilleure circulation des personnes et des biens dans la zone nord, des projets de réhabilitation et de construction de routes sont en cours. Ils concernent la réhabilitation de la RN2 devant relier les régions Saint-Louis, Matam et Tambacounda sur une longueur de 200 km. Les projets de construction entrent dans le cadre de programme gouvernementale dénommé Promovilles. Il s'étend à 11 km de route et concerne le département de Matam.

Tableau XV-2 : Projets en cours dans la région

Nature	Linéaire (km)	Département
Réhabilitation de la RN2 :Ndioum-Ourossogui-Bakel	200	Matam et Kanel
Programme de Modernisation des Villes (Promovilles)	11	Matam
TOTAL	**211**	

Source : AGEROUTE

XV.2.2. LE PARC AUTOMOBILE

En 2017, le parc automobile de la région de Matam est évalué 1130, soit une hausse de 947 unités par rapport à 2016. Cette hausse est essentiellement portée par le nombre de deux roues (motos) qui ont augmenté de 783 unités, et des voitures particulières qui ont haussé de 71 unités. Le parc est composé aussi d'autres véhicules tels que les tracteurs routiers, les camions et les semi-remorques.

Il faut noter que la plus importante partie des véhicules du parc se trouve dans le département de Matam avec 951 unités et seulement 89 unités dans le département de Kanel.

Il convient de signaler qu'en 2018, le parc automobile a légèrement augmenté pour tous les types de véhicule, sauf pour les motos qui passent de 795 à 105 unités.

Tableau XV-3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative

Type de véhicule	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Voitures particulières		7	15	-	29	59	-	123	243	88	159	317
Autocars (+ de 8 places)	-	2	2	-	6	16	-	30	77	15	38	95
Camionnettes	-	11	4	-	16	20	-	70	114	38	97	138
Camions	-	0	0	-	4	4	-	10	33	6	14	37
Tracteurs routiers	-	0	0	-	0	2	-	13	14	12	13	16
Semi-remorques	-	0	1	-	0	2	-	13	13	10	13	16
Deux roues (motos)	-	70	26	-	34	13	-	691	66	12	795	105
Tricycles	-	0	0	-	0	4	-	1	7	2	1	11
Total	-	**90**	**48**	-	**89**	**120**	-	**951**	**567**	**183**	**1130**	**735**

Source : Bureau régional des Transports routiers

Le tableau suivant nous donne l'évolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules en 2017 et 2018. En 2017, le nombre de véhicules de moins de 5 ans (800 unités) est largement supérieur à celui de véhicules âgés de plus de 5 ans dont l'effectif cumulé est de 323.

Une vétusté du parc automobile de Matam est cependant observée en 2018. En effet, les véhicules âgés de plus de 10 ans sont au nombre de 220 unités (47,82% de l'effectif total) là où ceux âgés de moins de 5 ans sont au nombre de 122 unités (26,52%).

Tableau XV-4 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules

Type de véhicule	Age des véhicules								
	De 0 à 5 ans			De 6 à 10 ans			Plus de 10 ans		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Voitures particulières	82	12	5	363	73	82	1209	74	126
Taxis interurbains	0	0	0	0	0	0	78	0	0
Taxis urbains	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Autocars (+ de 8 places)	10	1	0	40	9	4	404	28	16
Camionnettes	72	23	5	189	41	22	355	37	54
Camions	7	1	1	14	1	3	168	13	12
Tracteurs routiers	0	1	0		7	7	82	5	4
Semi-remorques	0	1	0	17	0	0	93	0	8
Deux roues (motos)	0	760	101	0	26	0	0	9	0
Tricycles	0	1	10	0	0	0	0	0	0
Autres	4	0	0	9	0	0	7	0	0
Total	**175**	**800**	**122**	**632**	**157**	**118**	**2 397**	**166**	**220**

Source : Bureau régional des Transports routiers

XV.1.2.1 Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules

Les véhicules immatriculés dans la région de Matam en 2017 sont au nombre de1 130 unités. Les véhicules immatriculés le plus sont les deux roues, le nombre qui s'est immatriculé cette année est soixante (60) fois plus important qu'en 2016 mais sept fois moins important qu'en 2018. Il s'en suit des camionnettes qui représentent 27,5% des immatriculés de 2017, soit une valeur absolue de 41 unités. D'autres catégories de véhicules tels que les Autocars interurbains (5 unités), les Camions (8 unités), les Remorques Semi-remorques (6 unités) et les tracteurs (6 unités) sont immatriculés dans la région en 2015. Comparé à 2014, le nombre de véhicules immatriculés dans la région a connu une hausse de 23 unités.

Tableau XV-5 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type

Types des véhicules immatriculés	2016	2017	2018	Variation (%)	
				2016/2017	2017/2018
Voitures particulières	88	159	89	80,68	-44,03
Autocars (+ de 8 places)	**15**	**38**	0	153,33	-100,00
Camionnettes	**38**	**97**	23	155,26	-76,29
Camions	**6**	**14**	7	133,33	-50,00
Tracteurs routiers	**12**	**13**	13	8,33	0,00
Semi-remorques	**10**	**13**	9	30,00	-30,77
Deux roues (motos)	**12**	**795**	101	6 525,00	-87,30
Tricycles	**2**	**1**	10	-50,00	900,00
Total	**183**	**1130**	**252**	517,49	-77,70

Source : Bureau régional des Transports routiers

L'analyse du nombre de véhicules nouvellement immatriculés montre qu'en 2017, 819 véhicules neufs ont souscrit dont 92,8% de véhicules deux roues. Les voitures d'occasion nouvellement immatriculés sont de 311.

Ce taux a considérablement baissé en 2018 pour s'établir à 138 véhicules neufs et 114 véhicules d'occasion immatriculés.

Tableau XV-6 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état

Etat des véhicules immatriculés	2017	2018
Véhicules neufs	819 (dont 760 véhicules 2 roues)	138
Véhicules d'occasion	311	114
Total	**1 130**	**252**

Source : Bureau régional des Transports routiers

Plusieurs opérations ont été effectuées par les véhicules immatriculés parmi lesquelles des mutations dénombrées au nombre de 103 en 2017 et 133 en 2018, 34 renouvellements en 2017 (100 cas en 2018) et 18 duplicata en 2017 (85 duplicata en 2018).

Tableau XV-7 : Evolution des opérations sans attribution de nouveau numéro

Opérations	2017	2018
Mutations	103	133
Duplicata	18	85
Renouvellement	34	100
Total	**155**	**318**

Source : Bureau régional des Transports routiers

Chapitre XVI : INDUSTRIE, MINES ET ENERGIE

XVI.1. INTRODUCTION

L'industrie et les mines sont dominées par les PME/PMI et la société d'exploitation du phosphate qui est d'existence récente. Les PME/PMI se retrouvent dans l'industrie alimentaire à travers les boulangeries, la fabrique de glace et le conditionnement d'eau filtrée,les BTP et la petite unité de fabrique d'aliments de bétail Gaynako de Medy Industries modernes située à quelques kilomètres d'Ourossogui. Ces petites entreprises disposent de faibles capacités de production et fonctionnent pour la plus part de façon informelle. La Société d'Etudes et de Réalisation des Phosphates de Matam (SERPM) est implantée dans le département de Kanel. Elle est chargée de l'exploitation minière et de la transformation du phosphate en produits marchands (phosphate simple naturel, engrais binaire ou ternaire). La société est aussi dotée de moyens techniques pour la recherche de réserves additionnelles autour du gisement principal de l'usine de production de phosphates naturels qui a une capacité de trois millions de tonnes par an. Les réserves connues du gisement des phosphates de Matam sont évaluées à environ 40,5 millions de tonnes, avec une teneur moyenne de 28,7% P2O5 ou 68 BPL.

XVI.2. MINES

XVI.2.1. SITUATION DES CARRIERES ET DES MINES

Il n'y a pas de carrière officielle, c'est-à-dire des carrières ouvertes sur la base des arrêtés ministériels. Par contre, on a des sites d'extraction de sable et de latérite exploités par les camionneurs et les entreprises.

Dans la région de Matam, il existe deux(02) carrières de mines de Phosphate qui se trouvent dans le département de Kanel et plus précisément à Ndendondy.

XVI.2.2. PRODUCTION DES MINES ET CARRIERES

La production de carrière dans la région de Matam concerne entre autres la latérite et le sable. En 2018, dans la région de Matam, le volume de carrière exploité est de 150 048 m3 contre 61 882m3 en 2017et 44 585 m3 en 2016. Cette variation est imputable à la latérite dont la variation en volume entre 2016 et 2017 est de 37,4%. La valeur de la production est de 55 318 903 FCFA.

Tableau 1 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur

Type	2016	2017	2018	
	Volume (en m3)	Volume (en m3)	Volume (en m3)	Valeur
Latérite	38 775	53 284		
Sable	5 810	8 598		
Total	44 585	61 882	150 048	55 318 903

Source : Service régional des mines et de la géologie de Matam

La production de mines concerne essentiellement le phosphate. Le volume de mines exploité a considérablement baissé, en passant de 328 445m^3 en 2016 à 217 867 m^3 en 2017, soit une baisse de 33,7%. Cette variation est devenue positive entre 2017 et 2018, car la production de phosphate a doublé (486 823 m^3 en 2018 contre 217 867 m^3 en 2017).

Tableau 16.XVI-1 : Evolution de la production des mines selon le volume et la valeur

Type	2016	2017		2018	
	Volume (en m3)	Volume (en m3)	Valeur (FCFA)	Volume (en m3)	Valeur (FCFA)
Phosphate	328 445	217 867	1 200 000	486 823	243 670 746
Total	328 445	217 867	1 200 000	486 823	243 670 746

Source : Service régional des mines et de la géologie de Matam

Chapitre XVII : COMMERCE ET ARTISANAT

XVII.1. INTRODUCTION

Le secteur du commerce dans la région de Matam offre plusieurs opportunités aux acteurs du milieu. Les opérateurs économiques sont originaires de Matam, de Saint Louis ou de Touba pour la plupart d'entre eux. Les produits sont diversifiés (denrées alimentaires, bétail, céréales, produits maraîchers, cosmétiques…). Jadis freiné par l'enclavement de son chef–lieu de région, Matam connait, aujourd'hui, un début de solution avec la réception de la route de Linguère qui la relie au Centre du pays et aussi de l'érection des trois (03) ponts à l'entrée de la Commune de Matam. Ces réalisations ont permis d'accroître les flux des échanges et la réalisation d'économies d'échelle pour les commerçants.

XVII.2. LES MARCHES

Au dernier recensement, la région compte 50 marchés permanents et 17 hebdomadaires. Les marchés permanents se localisent dans les centres urbains, tandis que les marchés hebdomadaires sont plus présents dans les villages, même si on en répertorie quelques-uns dans les villes. Les marchés hebdomadaires demeurent un lieu d'échanges très prisé par les populations locales du fait de leur proximité et des avantages en termes de coût. Avec la construction des nouvelles routes, beaucoup de localités sont devenues accessibles ; ce phénomène a rendu les marchés de ces secteurs visibles.

Tableau 17.XVII-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative en 2018

Circonscriptions administratives	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Kanel	20	5	25
Matam	23	5	28
Ranérou Ferlo	7	7	14
REGION	50	17	67

Source : Service Régional Commerce Matam

Le tableau montre que le département de Matam compte 28 marchés, suivi de Kanel avec 25 marchés et enfin Ranérou-Ferlo qui ne dispose que 14. Cette situation est la même depuis 2016.

XVII.3. LES COMMERÇANTS

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative. Ils sont généralement des demi-grossistes et des détaillants. Le nombre de commerçants a légèrement augmenté dans la région entre 2016 et 2018 (5708 en 2016, 5742 en 2017 et 6278 en 2018). Toutefois, le nombre de demi grossistes a drastiquement diminué, passant de 262 commerçants en 2016 à 38 en 2018, soit une diminution de 85,2%.

Tableau 17.XVII-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Kanel	2016	2	19	1 967	1988
	2017	2	19	1 988	2009
	2018	1	15	2015	2031
Matam	2016	6	17	2 576	2599
	2017	6	19	2 585	2610
	2018	6	20	3120	3146
Ranérou Ferlo	2016	-	8	1 113	1121
	2017	-	2	1 121	1123
	2018	-	3	1098	1101
REGION	2016	8	44	5 656	5702
	2017	8	44	5 694	5708
	2018	7	38	6 233	6278

Source : Service Régional Commerce Matam

XVII.4. LE COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES CONSOMMEES

XVII.4.1. LES STOCKS

Dans la région de Matam, les principales denrées consommées sont renseignées dans le tableau suivant avec leur quantité consommée selon le département.

Le tableau montre que parmi les produits alimentaires, le riz est le plus stocké. Il faut préciser que le riz brisé non parfumé est le plus stocké que les autres types de riz tant disque le riz parfumé le type de riz est le moins stocké par les commerçants.

Tableau 17.XVII-3 : Evolution des stocks (en tonnes) des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Riz brisé parfumé	150 t 200	80 t 800	40 t 500	91 t 300	100 t 250	198 t 200	05 t 600	04 t 200	03 t 200	112 t 100	185 t 250	241 t 900
Riz brisé non parf.	1585 t 350	1815 t 550	5245 t 600	2184 t 250	7650 t 550	14593 t 950	755 t 470	815 t 700	1200 t 200	4525 t 070	10281 t 800	21039 t 750
Riz local	569 t 250	872t 300	750t 600	1169 t 330	2130 t 650	3175 t 123	201 t 470	260 t 350	280 t 500	1940 t 050	3263 t 300	4206 t 223
Sucre Morceaux	60t 130	52 t 000	73 t 050	121 t 432	115 t 100	215 t 150	66 t 000	45 t 600	35 t 600	247 t 562	212t 700	323t 800
Sucre Cristallisé	320 t 050	275 t 200	210 t 500	354 t 600	330 t 800	280 t 300	15 t 520	115 t 800	90 t 800	690 t 170	721 t 800	581 t 600
Lait en Poudre	125 t 360	135 t 400	203 t 350	284 t 990	312 t 200	515 t 800	16 t 800	22 t 500	48 t 250	427 t 150	470 t 100	767 t 400
Huile	115 t 250	105 t 300	260 t 275	210 t 800	280 t 600	1062 t 375	37 t 080	78 t 450	96 t 350	363 t 130	464 t 350	1419 t 000
Ciment SOCOCIM	716 t 300	825 t 700	1140 t 300	1015 t 115	1125 t 500	1670 t 250	324 t 800	315 t 000	675 t 150	2056 t 215	2266t 200	3485t 700
Ciment DANGOTE	975 t 200	795 t 100	945 t 100	655 t 550	735 t 000	1345 t 600	266 t 650	220 t 850	425 t 750	1897 t 600	1750 t 950	2716 t 450
Gaz Butane x 6 kg	315 t 600	345 t 000	186 t 000	354 t 000	412 t 300	390 t 000	98 t 700	112 t 300	90 t 000	768 t 300	869 t 600	666 t 000
Gaz Butane 2,7 kg	73 t 251	66 t 800	62 t 100	72 t 627	84 t 000	143 t 100	55 t 651	45 t 100	25 t 650	201 t 529	195 t 900	131 t 850
Total	4978 t 191	5369 t 150	9117 t 375	6628 t 994	13276 t 950	23589 t 848	1872 t 182	2035 t 850	2971 t 450	13469 t 367	20681t950	35579t673

Source : Service Régional Commerce Matam

XVII.5. LES PRIX

L'information sur le prix d'un produit ou d'un service est primordiale pour le consommateur qui doit pouvoir choisir en toute connaissance de cause et faire jouer la concurrence. Le prix est exprimé en F CFA.

Suivant les prix des produits *au niveau régional, le ciment et le gaz butane sont les plus chers.*

Tableau 17.XVII-4 : Evolution des prix (en FCFA) des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative :

Produits	Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Riz brisé Parf.(f/kg)	425	425	450	450	450	450	450	450	450	400	400	450
Riz brisé non Parfumé(f/kg)	275	275	275	275	275	275	275	275	275	275	275	275
Riz local(f/kg)	275	275	300	275	275	300	300	300	300	275	275	300
Sucre morceaux(f/kg)	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700
Sucre Cristallisé(f/kg)	600	600	600	590	590	590	590	590	590	590	590	590
Lait en Poudre(f/kg)	3000	3000	3000	2750	2750	2750	2750	2750	2750	2750	2750	2750
Huile en fût (f/litre)	925	925	925	920	920	920	925	925	925	920	920	920
Ciment par Tonne	69 000	68000	63000	68000	67000	63000	68000	67000	63000	68000	68 000	63 000f
Gaz bonbonne 6 kg	3370	3370	3370	3370f	3370	3370	3370	3370	3370	3370	3 370	3 370
Gaz bonb. x 2,7 kg	1520	1520	1520	1520	1520	1520	1520	1520	1520	1520	1 520	1 520

Source : Service Régional Commerce Matam

Hormis le riz brisé non parfumé, le sucre en morceaux ou cristallisé et la bonbonne de gaz de 6 kg dont le prix reste invariable dans toute la région, le prix des produits

varie selon le département et est généralement moins cher à Matam et plus cher à Kanel à l'exception des produits comme le riz local et riz brisé plus cher à Matam.

XVII.6. LA VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE LA QUALITE DES PRODUITS

Les agents du Service Régional du Commerce de Matam font régulièrement et périodiquement les visites de terrain pour la vérification des instruments de mesure et de la qualité des produits.

XVII.6.1. LA VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE

Le tableau suivant présente l'évolution des résultats de la vérification des instruments de mesure. Ces résultats montrent que les distributeurs de lubrifiants et de carburant sont en règle par rapport aux instruments de mesure. Cependant, pour certains commerçants, leurs instruments de mesure comme les balances, les bascules, les poids présentent des défauts de confection.

Tableau 17.XVII-5 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure

Instruments de mesure	2016			2017			2018		
	Présentés	Admis	Refusés	Présentés	Admis	Refusés	Présentés	Admis	Refusés
- Balances (1/20 et 1/34)	1490	927	563	1598	1222	376	1104	837	267
- Bascules (1/26)	10	9	1	10	7	3	15	13	2
-Distributeurs d'huile Comestible (1/64)	72	47	25	100	64	36	136	119	17
-Distributeurs lubrifiants (1/64)	05	5	-	5	5	-	-	-	-
-Distributeurs de carburant (1/72)	42	42	-	42	42	-	44	44	-
Totaux	1 619	1 030	589	1 755	1 340	415	1 299	1 013	286

Source : Service Régional Commerce Matam

Les balances et les poids sont les plus vérifiés et présentent plus de défaut. En effet, en 2018, le Service Régional du Commerce de Matam a refusé 267 balances et 17distributeurs d'huiles comestibles contre 376 balances et 36distributeurs d'huiles comestibles en 2017.

XV.1.5.2 Le contrôle de la qualité des produits

Le sel iodé est un sel de table mélangé avec une faible quantité de sel d'iode, de façon à diminuer les risques de déficiences en iode dans l'organisme, déficiences qui sont à l'origine de problèmes au niveau de la glande thyroïdienne. Son contrôle revêt une importance capitale.

Le Tableau 6 présente l'évolution des résultats du contrôle de la qualité des produits.

Tableau XVII-6 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité du sel iodé

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de tests effectués	Résultats positifs		Résultats négatifs
			Nb	Proportion / nb de tests effectués %	
Kanel	**2017**	351	316	90,02	35
	2018	268	227	84,70	41
Matam	**2017**	814	758	93,12	56
	2018	442	385	87,10	57
Ranérou Ferlo	**2017**	363	321	88,42	42
	2018	328	272	82,92	56
Région	**2017**	1528	1395	91,29	133
	2018	1038	884	85,16	154
	Variation %	-32,07	-36,63		15,79

Source : Service Régional Commerce Matam, 2018

Les résultats de contrôle sont assez significatifs. En effet, ils montrent 85,2% de résultats positifs en 2018 contre 91,3% en 2017 pour la région. Autrement dit, la région est bien approvisionnée en sel iodé, malgré cette légère baisse.

XVII.7. ARTISANAT

XVII.7.1. LES INFRASTRUCTURES

Il n'existe pas de village artisanal implanté dans la région de Matam.

XVII.7.2. LES ARTISANS INSCRITS A LA CHAMBRE DE METIERS

En 2018, dans la région de Matam, 4 007 artisans se sont inscrits à la Chambre de métiers dont 1961entreprises dans la production, 539évoluant dans les services et 1507 s'activant dans l'art.

La Chambre de métiers de Matam pourrait enregistrer plus de participants dans ses registres. En effet, au niveau de la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Matam, des milliers d'entreprises industrielles et des centaines de personnes morales (GIE, SUARL, SARL, ONG…) sont répertoriées.

Tableau XVII-7 : Nombre d'artisans inscrits à la Chambre de métiers en 2018 selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Section	Total
Ranérou	**Production**	45
	Service	3
	Art	22
Kanel	**Production**	261
	Service	40
	Art	362
Matam	**Production**	1 655
	Service	497
	Art	1 123
Total	**Production**	1 961
	Service	540
	Art	1 507

Source : Chambre de Métiers de Matam, 2018

XVII.8. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVII.8.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

XVII.7.1.1 En matière de commerce

La région de Matam dispose de beaucoup d'atouts et de potentialités sur le plan commercial. Ces atouts et potentialités se résument en une position géographique stratégique, des ressources en terres fertiles et abondantes, un important domaine forestier, des ressources en eaux abondantes, un potentiel minier de qualité, un secteur artisanal dynamique, un « hub » commercial constitué par «Ourossogui» et les localités connexes, une zone de transit sous régional, des flux commerciaux transfrontaliers importants, des prestation de services, des transactions commerciales élevées entre les opérateurs économiques.

XVII.7.1.2 En matière d'artisanat

La région de Matam garde une longue tradition dans le domaine de l'Artisanat et dispose d'atouts qui peuvent être résumés comme suit :

- diversité des corps de métiers ;
- qualité des produits offerts ;
- position géographique (proximité du Mali et de la Mauritanie) ;
- existence d'une chambre des métiers ;
- disponibilité des ressources agro-pastorales.

XVII.8.2. CONTRAINTES

XVII.7.2.1En matière de commerce

Le commerce à Matam est confronté à beaucoup de contraintes. Ces dernières qui sont à la fois structurelles et conjoncturelles, limitent la compétitivité du secteur. Parmi ces contraintes, on note l'enclavement de la région de Matam, des localités distendues des grands centres urbains, la faiblesse du pouvoir d'achat de la population, la porosité de la frontière qui facilite l'entrée de produits frauduleux, l'absence d'unités de transformations des produits locaux, l'absence de magasins de stockage et d'infrastructures modernes en matière de commerce.

Tableau XVII-8 : En matière d'artisanat

DIFFICULTES RENCONTREES	SOLUTIONS ENVISAGEES
- Faible accès des artisans aux marchés publics	-Aider les artisans à se formaliser et à obtenir toutes les pièces juridiques nécessaires
-Faible niveau d'alphabétisation des artisans	-Reprendre le programme d'alphabétisation fonctionnelle
-Insuffisance des sessions de renforcement de capacités des artisans et des élus	-Augmenter le renforcement des capacités des artisans
- Insuffisance des infrastructures d'accueil (villages artisanaux, centres de formation spécialisés, centrales d'achat etc.)	-Construire des infrastructures d'accueil
- Le non achèvement de la construction du village artisanal (blocs ateliers et hall d'expositions)	-Achever la construction du village artisanal.
- L'absence d'une ligne de crédit pour appuyer la production, la commercialisation, la participation aux foires, etc.	-Renouveler la ligne BOAD pour l'Artisanat
-Absence de partenaires extérieurs dans le cadre de la coopération décentralisée	-Rechercher en relation avec le Conseil Régional et la Tutelle des partenaires extérieurs

XVII.8.3. PERSPECTIVES

XVII.8.3.1. En matière de commerce

L'apport des institutions financières, qui s'implantent de plus en plus dans la région surtout à Ourossogui, serait d'un apport considérable pour le secteur du commerce. Ce qui permettra aux commerçants surtout détaillants de pouvoir accéder au crédit bancaire.

La réorganisation du secteur et sa modernisation qui passe par la création de grandes surfaces mais aussi par l'aménagement de marchés structurés, serait d'un grand apport pour le développement du commerce dans la région.

Avec la construction de pistes de production sur l'ensemble du territoire régional et les autres investissements que l'Etat du Sénégal est entrain de consentir dans la région de Matam, nous sommes en droit d'affirmer que l'enclavement de certaines localités sera réduit. Et cette situation aura pour conséquence le développement du commerce dans ces zones qui pourront s'approvisionner plus facilement au niveau des centres urbains mais aussi y aller vendre leurs produits.

XVII.8.3.2. En matière d'artisanat

En termes de perspectives, la CMM souhaite la finition de la construction du village artisanal, qui a été financé depuis 2004 et dont les travaux commencés depuis 2006 ne sont pas encore terminés.

- Une meilleure rentabilisation de l'ARO par un démarrage de son projet d'unité d'application.
- La recherche de partenaires pour la mise en place d'une mutuelle de santé pour les artisans de la Région qui sont confrontés à de sérieux problèmes dans leur couverture sanitaire.
- Accroitre les ressources financières par la recherche de partenaires techniques et financiers pour une meilleure prise en charge des préoccupations des artisans.
- L'accompagnement de nos artisans pour participer aux foires nationales et internationales.
- Multiplier les tournées d'informations et de sensibilisation pour amener les artisans à s'immatriculer dans les registres de la Chambre de Métiers.
- Accélérer l'organisation des artisans par filière.

Chapitre XVIII : JEUNESSE ET SPORTS

XVIII.1. INTRODUCTION

Le Ministère de la Jeunesse a pour mission de :

- assurer la promotion sociale et économique des jeunes et de leurs groupements
- apporter un soutien et veiller au développement des activités socio-éducatives pour la jeunesse
- participer à la formation des jeunes dans tous les domaines et contribuer à leur préparation afin qu'ils assument leurs responsabilités citoyennes
- participer au renforcement de la culture patriotique. A ce titre, il initie des actions, en relation avec toutes les forces vives, afin de faire de la citoyenneté un moteur du développement national. Il est chargé du service civique national
- concourir à la promotion du développement du volontariat.

Les services déconcentrés de la jeunesse sont les services régionaux, départementaux (CDEPS), les espaces jeunes et les centres conseil pour adolescents. Ils constituent le niveau opérationnel de l'exécution des politiques de jeunesse, définies par le département ministériel.

Malgré leurs moyens limités, les services déconcentrés de la jeunesse sont au cœur du dispositif de l'exécutif régional des politiques de jeunesse et jouent un rôle primordial dans l'atteinte des objectifs de développement. Ces services interviennent dans le domaine de la santé de la reproduction des jeunes et des adolescents, de la lutte contre le VIH sida et les IST, l'animation, de l'insertion des jeunes, de la promotion de l'entreprenariat, de la promotion de la citoyenneté active et des valeurs civiques et morales, etc.

Le service régional joue un rôle de coordination, et de supervision des activités menés au niveau départemental.

XVIII.2. JEUNESSE

XVIII.2.1. LES INFRASTRUCTURES DE JEUNESSE

Le nombre d'infrastructures de jeunes dans la région de Matam est insuffisant pour répondre aux objectifs juvéniles fixés. Ces infrastructures sont sous équipées et leur état de vétusté fait qu'elles sont rarement fréquentées.

Pour toute la région, on compte trois CDEPS, un CCA et un espace de jeunes. Il n'existe pas de CSE, ni de foyer de jeunes dans la région.

Tableau XVIII-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	CDEPS[8]	CSE[9]	EJ[10]	FJ[11]	CCA[12]	Total
Ranérou	2016	1					
	2017	1					1
	2018	1					1
Kanel	2016	1					1
	2017	1					1
	2018	1					1
Matam	2016	1		1		1	3
	2017	1		1		1	3
	2018	1		1		1	3
Région	2016	3		1		1	5
	2017	3		1		1	5
	2018	3		1		1	5
	Variation %						

Source : SRJ Matam, 2018

Il faut aussi préciser que sur les trois années (2016, 2017, 2018) aucune infrastructure de jeunes n'a été construite dans la région de Matam.

XVIII.2.2. LES ASSOCIATIONS DE JEUNES

Les associations de jeunes dans la région de Matam sont au nombre de 490 en 2017 contre 469 en 2016, soit une hausse relative de 4,48%. Ces associations sont des mouvements de jeunes à caractère national, des associations affiliés au mouvement navétane et d'autres types d'associations. Sur les 490 associations, les 329 ne sont

[8] CDEPS = Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
[99] CSE = Centre Socio-Educatif
[10] EJ = Espace Jeunes
[11] FJ = Foyer de Jeunes
[12] CCA = Centre Conseil Adolescents

pas déclarées et ce nombre a connu une hausse de 7,87% comparé à 2016. S'agissant des associations affiliées au mouvement navétane, une baisse de 1,92% est notée entre 2016 et 2017 mais le nombre de mouvements de jeunes à caractère national reste inchangé ; il s'élève à08 entre les deux années. Il faut noter que c'est dans le département de Kanel que l'on trouve le plus d'associations de jeunes(267), suivi du département de Matam (179) et enfin du département de Ranérou-Ferlo(44).

Tableau XVIII-2 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement « navétane [13]»	Autres associations déclarées	Total
Ranérou	**2016**	01	12	26	39
	2017	01	09	34	44
	2018				
Kanel	**2016**	03	84	180	267
	2017	03	84	180	267
	2018				
Matam	**2016**	04	60	99	154
	2017	04	60	115	179
	2018				
Région	**2016**	08	156	305	469
	2017	08	153	329	490
	2018				
	Variation %	0	-1,92	7,87	4,48

Source : SRJ Matam, 2018

Sur la période 2016-2017, le département de Kanel n'a enregistré aucune création d'associations de jeunes. En outre, le département de Ranérou-Ferlo a enregistré 5 associations de plus tandis que celui de Matam compte 21 associations de plus par rapport à 2016.

XVIII.3. SPORTS

XVIII.3.1. LES DISCIPLINES SPORTIVES PRATIQUEES

Le sport occupe une place importante dans les activités juvéniles. Les types de disciplines sportives pratiquées dans la région sont nombreux et sont gérées soit par

la ligue régionale, ou un comité d'exception ou encore par des clubs. Presque toutes les disciplines sportives sont gérées par la ligue régionale sauf pour le Viet Vo Dao, les randonnées pédestres, les courses hippiques, les sports de vacances et le sport scolaire.

[13]Navétane : championnat de football populaire organisé pendant les grandes vacances scolaires.

Tableau XVIII-3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nombre de clubs	Nb de licenciés (dont nb de filles)	Observations
Athlétisme	**Ligue régionale**	06	167 dont 59 filles	
Football	**Ligue régionale**	11	368 pas de filles	
Basketball	**Ligue régionale**	06	Pas de licences	Ligue non affiliée
Handball	**Ligue régionale**	01	Pas de licence	Ligue non affiliée
Volleyball	**Ligue régionale**	03	154 dont 79 filles	
Karaté	**Ligue régionale**	-	-	-
Taekwondo	**Ligue régionale**	06	32 dont 02 filles	
Viet Vo Dao	**Comité d'exception**	-	-	-
Jeux de Dames	**Ligue régionale**	-	-	-
Scrabble	**Ligue régionale**	01	-	
Echec	**Ligue régionale**	-	-	
Natation	**Ligue régionale**	-	-	
Randonnée pédestre	**Comité d'exception**	-	-	
Sport Boules	**Ligue régionale**	-	-	
Sport travailliste	**Ligue régionale**	01	-	Ligue créée en mai 2019
Courses hippiques	**CNG[14]**	07	-	
Sports de vacances	**ORCAV[15]**	249	6225 pas de filles	
Sport scolaire	**UASSU[16]**	156 (établissement scolaires)	9214 dont 3489 filles	Pour la saison 2018-2019, les phases régionales ont été tenues conformément au calendrier national.
Total	***///***	**447**	**16160** dont **3629** filles	///

Source : Service régional des sports de Matam, 2018

Les sportifs qui détiennent une licence sont généralement répertoriés dans les types de disciplines sportives gérées par la ligue régionale (Taekwondo, Football, et basketball). Le football est la discipline sportive la plus pratiquée avec 368 licenciés répartis entre 11 clubs. Il n y a pas de football féminin dans la région.

Le tableau ci-dessus montre également que le sport de vacances et le sport scolaire délivrent le plus grand nombre de licences, respectivement 6225et 9214 pour l'année 2018. Pour certaines disciplines sportives, les filles sont bien représentées ; il s'agit de l'athlétisme et du volleyball.

[14] CNG = Comité National de Gestion
[15] ORCAV = Organisation Régionale de Coordination des Activités de Vacances
[16] UASSU = Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires

XVIII.3.2. LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Les jeunes représentent plus de 50 % de la population régionale. Sur le plan sportif, la région accuse un déficit en infrastructures. Celles-ci sont essentiellement localisées dans les communes de Matam, Ourossogui, Thilogne, Kanel et SinthiouGarba. Les autres communes et localités rurales sont dépourvues d'infrastructures sportives.

Tableau XVIII-4 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative

Type	Ranérou				Kanel				Matam				Région			
	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %
Stade et terrain clôturés	1	1	1		6	6	6		12	12	12		19	19	19	
Plateau multifonctionnel	3	3	3		9	9	9		12	12	12		24	24	24	
Terrain de football	12	12	12		17	17	18		22	22	22		51	51	52	
Terrain de basketball	3	3	3		9	9	9		12	12	12		24	24	24	
Terrain de handball	3	3	3		9	9	9		12	12	12		24	24	24	
Terrain de volleyball	1	1	1		1	1	1		3	3	4		5	5	6	
Terrain vague		-	-			-	-			-	-			-	-	
Arène de lutte		-	-			-	-			-	-			-	-	
Dojo		-	-			0	1		5	5	9		5	5	10	
Hippodrome		-	-			-	-		4	4	4		4	4	4	
Boulodrome		-	-			-	-			-	-			-	-	
Piscine flottante		-	-		2	2	2		4	4	5		6	6	7	
Gymnase	1	1	1		4	4	4		8	8	7		13	13	12	
Total	24	24	24		57	57	59		94	94	99		175	175	182	

Source : Service régional des sports de Matam, 2018

La région de Matam compte 12 stades et terrains clôturés dont 01 stade régional et 06 stades municipaux. Le stade régional et les 04 stades municipaux se trouvent dans le département de Matam. Les 02 autres stades municipaux sont localisés dans le département de Kanel.

XVIII.3.3. LES ASSOCIATIONS ET CENTRES DE FORMATION SPORTIVE

Les ASC ont fortement augmenté, elles s'élèvent à 136 en 2017 contre 249 en 2018 ; soit une hausse de 83%. Le département de Matam compte le plus grand nombre d'ASC (141), suivi du département de Kanel (89).

Ces regroupements de jeunes sont des structures formelles mais ne sont fonctionnelles que pendant les vacances scolaires. Leurs activités gravitent essentiellement autour du sport (football) et de la culture (théâtre).

Les centres de formation sportive existants sont sous équipés et ne répondent pas aux attentes des populations.

En milieu rural, le sous–emploi, le chômage et l'absence d'infrastructures d'épanouissement fonctionnelles constituent des facteurs favorisant l'exode vers les zones urbaines où une occupation économique est espérée.

Tableau XVIII-5 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

Type	Ranérou				Kanel				Matam				Région			
	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %
ASC[17]	19	19	19	0	30	30	89		87	87	141	62,07	136	136	249	83,09
Equipe de football	0	0	0	-	2	2	2	0	12	9	9	0	14	11	11	0
Equipe de basketball	0	0	1	-		0	0	-	3	4	5	25,00	3	5	6	20,00
Equipe de handball		0	0	-		0	0	-		0	1	-		0	1	-
Equipe de volleyball	0	0	0	-	1	1	1	0	2	2	3	50,00	3	3	4	33,33
Ecurie de lutte		0	0	-		0	0	-	2	2	2	0	2	2	2	0
Club de judo		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Club de karaté		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Club de Taekwondo		0	0	-		0	0	-		6	6	0		6	6	0
Club de boxe		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Club d'Athlétisme	1	1	1	0	1	1	1	-	4	4	4	0	6	6	6	0
Club de Sports boules		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Club de Viet vodao		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Club de Natation		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Club de Gymnastique		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Association de jeux de dame		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Autres associations jeux de l'esprit (scrabble, échec)		0	0	-		0	0	-		1	1	49,57		1	1	0
Total	20	20	21		34	34	93		106	115	172		164	170	286	68,24

Source : Service régional des sports de Matam, 2018

Il préciser que la région ne compte pas de club de judo, de boxe, de Viet vo dao, de gymnastique, de jeux de dame, de boule et de karaté.

XVIII.3.4. LES PRATIQUANTS

En 2018, le football est de loin la discipline sportive la plus pratiquée (368) suivi de l'athlétisme (167) et du volleyball (154). Les femmes ne pratiquent pas le football, mais s'adonnent majoritairement aux disciplines sportives suivantes : l'athlétisme et le volleyball. En effet, le nombre de femmes qui pratique l'athlétisme a fortement augmenté, il passe de 147 en 2017 à 167 en 2018 ; soit une hausse de 43,90%.

[17] ASC = Association Sportive et Culturelle

Tableau XVIII-6 : Evolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe

Disciplines sportives	2017			2018			Variation en %		
	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés
Athlétisme	106	41	147	108	59	167	1,89	43,90	13,61
Football	355	0	355	368	0	368	3,66		3,66
Volleyball	86	63	149	75	79	154	-12,79	25,40	3,36
Taekwondo	25	2	27	30	2	32	20,00	0,0	18,52
Sports de vacances	6 023	-	6 023	6 225	0	6 225	3,35		3,35
Sport scolaire	5 131	3 225	8 356	5 725	3 489	9 214	11,58	8,19	10,27
Total	11 726	3 331	15 057	12 531	3 629	16 160	6,87	8,95	7,33

Source : Service régional des sports de Matam, 2018

Le sports de vacances et le sport scolaire sont fortement pratiqués et ils octroient à eux deux plus de 95% des licences totales délivrées dans la région de Matam.

XVIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVIII.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

XVIII.3.1.1 En Matière de jeunesse :

- ✓ Potentialités naturelles propices au financement de programmes structurants de fermes intégrées et de projets de commercialisation et de la transformation des produits agricoles ;
- ✓ Existence d'un CCA dans la commune de Matam construit et équipé grâce à la coopération luxembourgeoise ;
- ✓ Existence d'un espace jeune à Ourossogui ;
- ✓ Existence de partenariat avec les collectivités locales ;
- ✓ Implication et engagement des acteurs locaux ;
- ✓ Equipements de pointe mis en place au CCA.

XVIII.3.1.2 En matière de sport

La région de Matam a une population très jeune qui s'intéresse de plus en plus aux disciplines sportives.

Cet intérêt des jeunes au sport, avec l'accompagnement des adultes encadreurs, fait que Matam présente des atouts non négligeables pour un développement harmonieux des disciplines sportives pratiquées.

Avec la construction du stade régional, l'avenir des disciplines telles que le basketball, l'athlétisme, le volleyball et le handball apparait plus prometteur.

Et on remarque aussi que de plus en plus de filles s'intéressent au sport comme l'ont montré les statistiques ci-dessus.

XVIII.4.2. CONTRAINTES

XVIII.3.2.1 En matière de jeunesse

- ✓ Absence notoire de structures régionales de financements de projets de jeunes, telles que le **PAPEJ/F** et le **FONGIP**. Les jeunes porteurs de projets dans la région de Matam n'ont aucune structure pour déposer leurs projets et obtenir un financement, alors que dans les autres régions, ces structures de financements ont des points focaux ;
- ✓ Absence des mouvements à foulards dans la région, en dehors des EEDS et de la Croix rouge,
- ✓ Absence de moyens logistiques des services départementaux ;
- ✓ Absence de locaux propres aux CDEPS de Kanel et Ranérou ; ils sont en location ;
- ✓ Insuffisance de personnel d'encadrement dans les CDEPS ;
- ✓ Absence de statut clairement défini à travers un acte réglementaire pour les Espaces Jeunes ;
- ✓ Absence de budget de fonctionnement de l'Espace Jeunes ;
- ✓ Absence de budgets propres aux CCA (financement aléatoire des partenaires)
- ✓ Manque de personnel dans les CCA (assistant social, technicien IEC)
- ✓ Insuffisance de ressource pour le financement des activités de sensibilisation des jeunes aux problèmes de santé de la reproduction ;
- ✓ Non-respect des engagements pris par les collectivités locales ;
- ✓ Absence d'offre de formation qualifiante dans la région ;
- ✓ Absence d'esprit d'entreprenariat au niveau des jeunes.

XVIII.3.2.2 En matière de sport

Parmi les contraintes majeures qui plombent le développement du sport dans la Matam, on peut citer :

-les conditions climatiques ;

-le manque d'infrastructures appropriées dans les zones reculées ;

-l'absence de formation sportive ;

-certaines croyances traditionnelles contraires au développement du sport ;

-le manque des matériels et d'équipement sportif indispensable à certaines disciplines ;

-l'absence de pratiquants pour les disciplines telles que le Viet vo dao, le karaté (qui a complétement disparu) les sports de boules, la natation, etc. ;

-l'absence d'un soutien conséquent de la part des collectivités locales au mouvement sportif, etc.

XVIII.4.3. PERSPECTIVES

XVIII.3.3.1 En matière de jeunesse :

- ✓ Doter les CDEPS et l'espace jeunes de Motos ;
- ✓ Faire un plaidoyer au niveau des collectivités locales pour le versement des fonds de dotation alloués aux CDEPS ;
- ✓ Construire des locaux pour les CDEPS de Kanel et Ranérou ;
- ✓ Doter de personnel qualifié le service régional et les CDEPS ;
- ✓ Définir le statut des espaces jeunes ;
- ✓ Doter les espaces jeunes et le CCA de crédits de fonctionnement ;
- ✓ Construire des foyers des jeunes dans les communes qui n'en n'ont pas ;
- ✓ Appuyer le renforcement, l'amélioration et la diversification des activités de jeunesse grâce à un encadrement approprié ;
- ✓ Renforcer la fonctionnalité des CDEPS pour répondre aux préoccupations des jeunes ;
- ✓ Développer et renforcer les infrastructures socio-éducatives notamment des foyers des jeunes fonctionnels qui répondent aux normes ;
- ✓ Rendre disponible et à temps les subventions des collectivités locales qui permettent d'exécuter le PTA régional de la jeunesse ;
- ✓ Créer des centres d'incubation fonctionnels dans les communes et chefs-lieux de département de la région pour accompagner les jeunes porteurs de projets ;
- ✓ Faciliter l'accès au financement et aux moyens de production pour les porteurs de projets rentables ;
- ✓ Appuyer le développement des PME/PMI portées par les jeunes ;
- ✓ Appuyer la mise en place de bureaux régionaux des agences et structures nationales de promotion de l'emploi des jeunes ;
- ✓ Affecter des agents à l'IRJ et aux CDEPS (Matam, Kanel, Ranérou), au espace jeunes et au CCA ;
- ✓ Affecter des lignes de crédit au CCA ;
- ✓ Détacher des sages-femmes dans les CCA afin de les employer à temps plein ;
- ✓ Diversifier les offres de services en y intégrant d'autres types de formation ;
- ✓ développer des mesures incitatives pour l'affectation des terres cultivables aux jeunes des collectivités locales concernées ;

Equiper tous les CDEPS d'une connexion internet haut débit pour faciliter la gestion des données relatives à l'emploi.

XVIII.3.3.2 En matière de sport

- ✓ Malgré toutes ces difficultés, il existe un engouement sans faille des populations au sport.
- ✓ En effet, il est nécessaire que les collectivités locales appuient davantage les mouvements sportifs de Matam car, rappelons-le, le sport est une compétence transférée.
- ✓ Il est ainsi nécessaire que l'Etat du Sénégal à travers le Ministère des sports procède à la rénovation des stades municipaux de Kanel et Ranérou et à la construction de plateaux multi fonctionnels dans les zones reculées de la région.
- ✓ Une implication des fédérations sportives est aussi indispensable dans l'optique de mieux outiller les techniciens et autres dirigeants du mouvement sportif.
- ✓ Enfin, le service régional des sports doit être appuyé davantage en matériel logistique.

Chapitre XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

XIX.1. INTRODUCTION

La région de Matam est l'une des plus vastes Régions du Sénégal avec une superficie de 29.445 Km², soit plus de 350 fois la Région de Dakar, et une densité de 30Hbts/Km². Elle compte trois départements : Matam, Ranérou-Ferlo et Kanel.

Sur le plan touristique, la région de Matam compte quatre forêts classées d'une superficie de 12.280 ha, des réserves de faune, et des aires sylvo-pastoralesqui font d'elle zone de prédilection pour le Tourisme écologique et cynégétique. La région dispose également des vestiges et sites religieux, culturels et artistiques qui témoignent son ancrage religieux, culturel et ethnique. Il faut noter que l'artisanat, très développé dans la région, peut également attirer les touristes.

Pour mieux appréhender le secteur touristique, nous allons d'abord étudier la cartographie touristique de la région, ensuite montrer ses aspects culturels, ludiques et enfin exposer ses riches patrimoines matériels et immatériels.

XIX.2. TOURISME

XIX.2.1. SITUATION DES RECEPTIFS

Il faut noter que la cartographie touristique de la Région de Matam est relativement faible avec 07 réceptifs qui comptent 133 chambres et 200 lits.

Les plus grands hôtels en termes de capacité d'accueil sont l'hôtel SOGUI et l'hôtel HAYOO; ils comptent respectivement 37 chambres pour 48 lits et 40 chambres pour 40 lits.

Tableau 19.1 : Liste des établissements d'hébergement touristiques de la région de Matam

N°	Etablissements hôteliers	Chambres	Lits	Téléphone	Région	Communes
1	RESIDENCE DU FLEUVE	10	20		Matam	Matam
2	HOTEL SOGUI	37	48	33 966 15 36	Matam	Ourossogui
3	AUBERGE OASIS DU FOUTA	11	22	33 966 12 94	Matam	Ourossogui
4	Belel Dieeri Dande Lenol	20	40	33 966 19 48	Matam	Ourossogui
5	Résidence Belel Djery	10	20	33 896 26 56	Matam	Ourossogui
6	Auberge Dial Sade	05	10	70 300 80 12	Matam	Ourossogui
7	HOTEL HAAYOO	40	40	33 966 37 30	Matam	Ogo
TOTAL		133	200			

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2018

C'est la Commune de Ourossogui qui concentre le plus de réceptifs, sa situation de carrefour et de pôle d'échanges de la région justifient cette concentration touristique.

XIX.2.2. LES ENTREES DE TOURISTES

Ilfaut noter que pour l'indicateur des entrés touristiques, l'enregistrement se fait au niveau des postes frontières (Air-Mer et Terre) et au niveau des hôtels d'accueil.

Le taux d'occupation des réceptifs est faible, le flux touristique n'est pas assez important et les populations locales n'ont ni la culture ni les moyens de faire du Tourisme Intérieur.

XIX.3. CULTURE ET LOISIRS

On peut répertorier différentes activités culturelles et ludiques parmi lesquelles on peut citer le Festival de Thilogne, inscrit dans l'Agenda culturel de Saint-Louis (il convient de signaler que Matam est gérée dans l'agenda de Saint Louis), et le Festival Culturel de Ourossogui.

XIX.3.1. INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Les infrastructures culturelles ne sont pas trop développées dans la région de Matam. En effet, on compte seulement 82 structures composées de centre culturel, de foyers de jeunes, etc. Il faut noter que les troupes théâtrales et les troupes folkloriques sont plus nombreuses dans la région avec respectivement 28 et 18 troupes. Dans la région, il n'existe qu'un seul centre culturel, deux théâtres de verdure et deux orchestres.

S'agissant des salles de spectacle et des bibliothèques, on en décompte 04 et 05 respectivement. Les foyers de jeunes sont au nombre de 08. Il faut noter que le département de Kanel compte plus de structures culturelles avec 41, suivi du département de Matam (37) unités et seulement 04 structures culturelles pour le département de Ranérou-Ferlo. De ce fait, l'essentiel des infrastructures et structures culturelles sont localisées dans les départements de Matam et Kanel.

Tableau 19.2 : Répartition des structures culturelles par circonscription administrative

Structures	Matam	Kanel	Ranerou-ferlo	Région
Centre culturel	1	0	0	1
Foyer de jeunes	8	0	0	8
Site et monuments historiques	4	9	1	14
Théâtre de verdure	1	1	0	2
Orchestre	2	0	0	2
Troupes folkloriques	5	11	2	18
Troupe de théâtre	12	15	1	28
Salle de spectacle	2	2	0	4
Bibliothèque	2	3	0	5
Galerie d'art	0	0	0	0
Ensemble	37	41	4	82

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2018

XIX.3.2. PATRIMOINE CULTUREL

XIX.2.2.1 Patrimoine matériel

Le patrimoine matériel du secteur culturel de la région comprend deux sites historiques et culturels. Le premier est la Mosquée de Séno Palèle qui constituait un point de convergence des guerriers d'El Hadji Omar pour discuter des stratégies de guerre. Le second est la mosquée d'Abdel Kader Kane construite avant El Hadj Oumar Tall.

Tableau XIX-1 : Liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites historiques	Observations
Kanel	Mosquée de Séno Palèle	Point de convergence des guerriers de El Hadji Omar pour discuter des stratégies de guerre
Matam	Mosquée d'Abdel Kader Kane	Construite avant El hadji Omar Tall

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2018

Ces deux sites sont localisés dans les départements de Matam et Kanel.

XIX.2.2.2 Patrimoine immatériel

Le patrimoine culturel immatériel est composé de festivités religieuses (Ziar et Gamou). Le Ziar de El Hadji Thierno Samassa a fait de Matam un point de convergence des fidèles venant de toutes les localités du pays et de la sous-région (Mali, Gambie et les deux Guinées). Le Gamou de Cheikh Moussa Kamara draine également des milliers de fidèles venant de tous les horizons. En plus de ces deux évènements phares, d'autres ziars et gamous d'envergure moindre sont organisés régulièrement dans la plupart des localités de la région.

Tableau XIX-2 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Observations
Gamou El Hadji Thierno Samassa	Point de convergence de toutes les localités mais également la sous-région y prend part : Mali, Gambie Guinées Conakry et Bissau
GamouCheikhMoussa Kamara	Point de Convergence

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2018

Ces évènements religieux ont, durant cette période de l'année, un impact économique réel sur les populations grâce au développement du commerce et de certains services.

XIX.2.2.3 Activités culturelles

La richesse culturelle de la région est valorisée par l'organisation de deux festivals. Le premier est celui de Thilogne qui se tient tous les deux ans et le second celui de Ourossogui qui regroupe tous les villages castés, spécialisés dans une production artistique.

Tableau XIX-3 : Répertoire des activités culturelles de la région en 2016

Dates	Activités	Localitésoulieux	Observations
20-22 Décembre	Festival de Thilogne	Thilogne	Faire sa promotion
	Festival culturel d'Ourossogui	Ourossogui	Faire sa Promotion et le mettre dans l'Agenda culturel

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2018

Ces activités culturelles sont méconnues dans les autres régions du Sénégal. Il faut faire la promotion à travers une bonne politique de communication, afin d'augmenter fortement l'affluence.

XIX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIX.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. Végétation diversifiée qui favorise le Tourisme (Ecologique, Cynégétique) Les rites, les sites, et les festivals (Tourisme Culturel Religieux) etLe Fleuve (Tourisme Transfrontalier)

2. Brassage culturel, dialogue ethnique, bon voisinage entre les pays frontaliers.

XIX.4.2. CONTRAINTES

1. Eloignement, la température qui oscille entre 45-48 degrés et la faible politique de Développement Touristique constituent des goulots d'étranglement qui plombent l'effervescence touristique de la Région de Matam.
2. Faible Politique de Vulgarisation et de Promotion des Patrimoines matériel et immatériel

XIX.4.3. PERSPECTIVES

1. Promouvoir le Tourisme dans la zone
2. Avoir son propre Agenda Culturel
3. Réhabiliter l'Aéroport d'Ourossogui pour booster le secteur touristique
4. Promouvoir une foire sous Régionale avec le Sénégal et la Mauritanie (Matam-Boghé) pour mieux raffermir les relations économiques entre les deux pays.

Chapitre XX : POSTE ET SFD

XX.1. INTRODUCTION

Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) sont des structures qui offrent des produits financiers (épargne et crédit) à des populations qui ne sont pas souvent bancarisées. Au niveau de la région de Matam, on compte sept (07) Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) inscrits qui sont composés de deux (02) SFD affiliés et cinq (05) Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et Crédit IMCEC isolées. Ces Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) de par leur activité d'octroi de crédit et de collecte de l'épargne contribuent à l'amélioration de l'activité économique dans la région et par ricochet du niveau de revenu des populations. Un meilleur accès aux services fournis par les SFD devrait permettre aux populations de la région de satisfaire les besoins essentiels.

Dans la suite, l'étude des Systèmes Financiers Décentralisés sera réalisée (partie XX.2) en insistant d'abord sur la couverture en SFD de la région, ensuite sur l'évolution des services (épargne et crédit) offerts et enfin l'objet et le secteur d'activité bénéficiaire de ces services. Egalement un diagnostic du secteur sera effectué (partie XX.3) en identifiant ses atouts, potentialités et contraintes et en dégageant des perspectives.

XX.2. POSTE

XX.2.1. COUVERTURE EN BUREAU DE POSTE DE LA REGION

La région de Matam compte plusieurs bureaux de poste qui sont répartis dans les trois départements. Des boites postales ont été installées dans ces bureaux de poste mais moins de moitié seulement a été attribuée à des clients.

Tableau XX-1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de poste	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées
Matam	2016	9	1 750	718
	2017	10	1 750	741
	2018	11	1 900	138
Kanel	2016	11	1 050	488
	2017	11	1 150	506
	2018	11	1 100	363
RanerouFerlo	2016	1	NEANT	NEANT
	2017	1	NEANT	NEANT
	2018	01	0	0
Ensemble	2016	21	2 800	1 206
	2017	22	2 900	1 247
	2018	23	3 000	501
	Variation %	4,55	3,45	-59,82

Source :Etats bureaux DRP Matam

Il existe 23 bureaux de poste opérationnels dans la région de Matam en 2018 contre 22 en 2017 et 21 en 2016, Les département de Kanel et Matam ont chacun 11 bureaux de postes. Il existe un seul bureau dans le département de Ranérou-Ferlo. En ce qui concerne les boites postales, en 2018, plus de la moitié (63,33%) se trouve dans le département de Matam. Les 36,67% restantes sont installées dans le département de Kanel. Le nombre de boites postales installées a augmenté de 3,45% sur la période 2017-2018.

XX.2.2. MANDAT EMIS ET STRUCTURE DE TRANSFERT D'ARGENT

De nombreux mandats sont émis par le groupe La Poste de la région de Matam via différents canaux de transmission. Tous les départements de la région sont concernés par ces émissions et le montant total est de 5 520 232 335CFA, en 2017.

Tableau XX-2 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Matam				Kanel				Ranerou-ferlo				Ensemble			
	2016	2017	2018	Variation (%)	2016	2017	2018	Variation (%)	2016	2017	2018	Variation (%)	2016	2017	2018	Variation (%)
Poste-One[1]	304257865	298710640		-1,82	552373579	525258150		-5	19279384	10323145		-46,46	875910828	834291935		-4,75
Versement sur compte CCP[2]	105282432 5	105536 5640		0,24	130164 8216	175621 5910		35	84051069	77429000		-7,88	243852 3610	288901 0550		18,47
CNE[3]	380409724	402577 913		5,83	536700 933	505442 336		-6	66571073	51545096		-22,57	983681 730	959565 345		-2,45
WESTERN UNION	95516720	132975 034		39,22	370511 877	358132 465		-3	6474710	5872558		-9,30	472503 307	496980 057		5,18
POSTE CASH	38216615	415816 00		8,81	262158 20	329221 20		26	2638725	2922050		10,74	670711 60	774257 70		15,44
SENELEC ……	65495500	732950 00		11,91	174381 000	183926 000		5	5090168	5737678		12,72	244966 668	262958 678		7,34
Total	193672074 9	200450 5827		3,50	296183 1425	336189 6981		14	184105 129	153829 527		-16,44	508265 7303	552023 2335		8,61

Source :Etats bureaux DRP Matam

L'analyse du tableau montre qu'en 2016 et 2017, les versements sur compte sont les moyens de transfert d'argent les plus utilisés pour émettre des mandats tandis que les transactions via Poste cash sont moins utilisées.

Sur la période 2016-2017, le montant des mandats émis par la poste a augmenté pour toutes les structures de transfert d'argent sauf pour Poste One et CNE. Elles ont enregistré respectivement des baisses de 4,75% et 2,75%

En 2017, sur le total des mandats émis dans la région de Matam (5520232 335 FCFA), le département de Kanel arrive en tête avec 3 361 896 981 FCFA suivi du département de Matam avec 2 004 505 827 FCFA. Le département de Ranérou-Ferlo arrive en dernière position avec 153 829 527 FCFA.

L'analyse du tableau ci-dessous montre qu'en 2016 et 2017, Ria et Western Union sont les moyens de transfert d'argent les plus utilisés par la poste pour payer des mandats tandis que les transactions via Poste cash sont moins utilisées.

Sur la période 2016-2017, les montants des mandats payés par la poste via Poste-One, WESTERN UNION, RIA, SMALL WORLD, BRED, IFS/IMO, TRANS FAST, BOURSES SECURITE FAMILIALE ont tous augmenté ; cette augmentation est forte pour les mandats payés par Ria (48,15%). Cependant, les mandats payés via ENIM, SIGUE, POSTECASH, CCP, CNE ont baissé sur la même période. Cette baisse est de 23,46% pour les mandats SIGUE.

En 2017, sur le total des mandats payés dans la région de Matam (27 191 218 144 FCFA), le département de Kanel arrive en tête avec 16 642 999 624 FCFA, suivi du département de Matam avec 10 130 500 749 FCFA. Le département de Ranérou-Ferlo arrive en dernière position avec 417 717 771 FCFA.

Tableau XX-3 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

	Matam			Kanel			Ranerou-ferlo			Ensemble		
	2016	2017	Variation (%)	2016	2017	Variation (%)	2016	2017	Variation (%)	2016	2017	Variation (%)
Poste-One	422231287	416235733	-1,42	493991449	518451325	4,95	61233755	43981500	-28,17	977456491	978668543	0,12
CCP	994080960	963951487	-3,03	1087774895	1062392485	-2,33	77676050	54962828	-29,24	2159531905	2080306800	-3,67
CNE	430913686	322985608	-25,05	437870012	405542796	-7,38	37820510	52416476	38,59	906604208	780944880	-13,86
WESTERN UNION	1239620664	1888906938	52,38	4575530805	482762238	-89,45	55457152	48847492	-11,92	5870608621	6765376810	15,24
RIA	1929384317	2857612104	48,11	2638943092	3922940330	48,66	38857617	44996504	15,80	4607185026	6825548938	48,15
SMALL WORLD	673449688	705832982	4,81	739173835	882207729	19,35	54495238	59648256	9,46	1467118761	1647688967	12,31
BRED	264983244	287897804	8,65	1878875283	1919719976	2,17	****	****	****	2143858527	2207617780	2,97
IFS/IMO	454853581	574211021	26,24	456292437	412047051	-9,70	100000	100000	0,00	911246018	986358072	8,24
ENIM	30539868	23586964	-22,77	589675520	536575548	-9,00	***	***	***	620215388	560162512	-9,68
TRANS FAST	764509432	797117956	4,27	739542874	858215591	16,05	8192427	11115219	35,68	1512244733	1666448766	10,20
BOURSES SECURITE FAMILIALE	756300000	808351000	6,88	752825000	793480000	5,40	74950000	81550000	8,81	1584685000	1683381000	6,23
SIGUE	583211452	450709852	-22,72	638545735	485301293	-24,00	23602847	17212346	-27,08	1245360034	953223491	-23,46
POSTECASH	26326500	33101300	25,73	31189150	18503120	-40,67	1118300	2887150	158,17	58633950	54491570	-7,06
TOTAL	8570404679	10130500749	18,20	15060230087	16642999624	10,51	433503896	417717771	-3,64	2464138662	27191218144	12,99

Source :Etats bureaux DRP Matam

Le tableau 20.7 montre que les mandats émis et payés par la Poste sont en grande partie destinés aux personnes résidant au Sénégal. En 2017, sur un montant total de 25 050 780 299 FCFA, les résidents ont bénéficié de 22 480 780 299 FCFA. Si on analyse les mandats émis et payés selon la provenance, on remarque qu'en 2017, sur un montant total de 25 050 780 299FCFA, 18 503 634 045 FCFA proviennent du reste du monde.

Tableau XX-4 : Evolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative

Désignation		Matam			Kanel			Ranerou ferlo			Ensemble		
		2016	2017	Variation (%)	2016	2017	Variation (%)	2016	2017	Variation (%)	2016	2017	Variation (%)
Provenance	Sénégal	1973124204	2714864753	37,59%	2741110430	3645891255	33,01	161911163	216390246	33,65	4876145797	6577146254	34,88
	Restedumonde	6404171776	8897181910	38,93	10776328232	9345216800	-13,28	190416202	261235335	37,19	17370916210	18503634045	6,52
	Total	8377295980	11612046663	38,61	13517438662	12991108055	-3,89	352327365	447625581	27,05	22247062007	25050780299	12,60
Destination	Sénégal	6967697709	**10614719249**	52,34	11551215688	11574234902	0,20	190525802	291826148	53,17	18709439199	22480780299	20,16
	Restedumonde	1409598271	997327414	-29,25	1966222974	1416873153	-27,94	161801563	155799433	-3,71	3537622808	2570000000	-27,35
	Total	8377295980	11612046663	38,61	13517438662	12991108055	-3,89	352327365	447625581	27,05	22247062007	25050780299	12,60

Source :Etats bureaux DRP Matam

Le trafic postal dans la région de Matam comprend les Dépêches, les Lettres Recommandées, le Paquet Recommandé, les VD, les Colis et les EMS. Seuls les paquets recommandés reçus et les colis expédiés ont augmenté sur la période 2016-2017.

En effet, pour le premier, la hausse est de 3,20% et pour le deuxième 50% (2% en 2016 et 3% en 2017). Hormis ces deux, toutes les autres catégories de trafic postal ont baissé. Il faut noter que le trafic postal est plus intense dans le département de Matam : sur les 410 trafics postaux enregistrés dans la région, le département de Matam en compte 341 en 2017.

Tableau XX-5 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative

Désignation	Matam			Kanel			Ranerou-ferlo			Ensemble		
	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %
Dépêches Expédiées	1601	1483	-7,37	718	771	7,38	62	53	-14,52	2381	2307	-3,11
Dépêches Reçues	1624	1208	-25,62	681	703	3,23	55	48	-12,73	2360	1959	-16,99
Lettres Recommandées Expédiées	7622	6392	-16,14	6179	6448	4,35	90	63	-30,00	13891	12903	-7,11
Lettres Recommandées Reçues	7301	6733	-7,78	7876	7533	-4,36	72	69	-4,17	15249	14335	-5,99
Paquet Recommandé Expédié	219	201	-8,22	61	38	-37,70	3	1	-66,67	283	240	-15,19
Paquet Recommandé Reçu	211	232	9,95	53	46	-13,21	17	12	-29,41	281	290	3,20
V.D. Expédiées	210	193	-8,10	101	116	14,85	43	38	-11,63	354	347	-1,98
V.D. Reçues	184	181	-1,63	24	29	20,83	5	0	-100,00	213	210	-1,41
Colis Expédiés	2	3	50,00	0	0		0	0		2	3	50,00
Colis Reçus	138	89	-35,51	20	13	-35,00	2	2	0,00	160	104	-35,00
E.M.S. Expédiés	222	204	-8,11	98	103	5,10	0	0		320	307	-4,06
E.M.S. Reçus	347	341	-1,73	76	63	-17,11	3	6	100,00	426	410	-3,76

Source : Etats bureaux DRP Matam

XX.3. SFD

XX.3.1. COUVERTURE EN SFD DE LA REGION

La région de Matam compte 07 systèmes financiers décentralisés inscrits qui sont majoritairement composés d'IMCEC isolées qui sont au nombre de 05. Il existe aussi 02 SFD affiliés. Sur la période 2017-2018, la couverture en SFD inscrit de la région n'a pas changée.

Tableau XX-6 : Evolution du nombre de SFD dans la région

	2017	**2018**
Faitière	0	0
Sfd affiliés	2	2
IMCEC isolées	5	5
Sociétés commerciales	0	0
Association	0	0
SFD inscrits	**7**	**7**
Sociétariat	**29 814**	**28 051**

Source : ANSD

Il n'existe pas dans la région les catégories de SFD inscrits (Faitière, Sociétés commerciales, Association). Cependant, il existe plusieurs Sociétariats. Ils sont au nombre de 29 814 en 2017 et 28 051 en 2018 ; soit une disparition de 1 763 Sociétariats.

XX.3.2. EVOLUTION DES ENCOURS D'EPARGNE ET DE CREDITS DANS LA REGION

Les encours de crédit ont passé de 4 052 838 184 à 4 495 674 814 sur la période 2017-2018, soit une hausse de 10,93%. Ces encours sont composés des crédits à moyen terme (64,29%) et des crédits à court terme (26,61%). En effet, les crédits à moyen terme ont augmenté de 10,23% sur la période 2017-2018 tandis que les crédits à court terme ont progressé de 17,81% sur la même période.

Tableau XX-7 : Evolution des encours de crédits et d'épargne dans la région

Indicateurs	**2017**	**2018**
Encours de crédit	**4 052 838 184**	**4 495 674 814**
Court terme	1 078 568 502	1 270 613 994
Moyen terme	2 605 743 024	2 872 324 143
Long terme	80 502 338	72 455 262
Crédits en souffrances	288 024 321	280 281 415
Encours d'épargne	**2 440 031 019**	**2 427 400 612**
Dépôts à vue	1 554 546 100	1 611 652 590
Dépôts à terme	374 403 175	302 088 993
Autres dépôts	511 081 744	513 659 029
Emprunts	**961 087 477**	**755 030 217**
Court terme	0	0
Moyen et long terme	931 371 340	706 9 473

Source : Ansd

Les encours d'épargne, composés des « Dépôts à vue », des « Dépôts à terme » et des « Autres dépôts » ont baissé de 0,52% sur la période 2017-2018. Les encours d'épargne sont essentiellement composés des « Dépôts à vue » qui représentent 66,39% en 2018.

Le tableau ci-dessous montre que les épargnants sont plus nombreux que les épargnantes pour les années 2017 et 2018. En 2018, 14 718 hommes ont épargné contre 10 540 femmes. Concernant, les montants de l'épargne collectée, ils ont baissé de 0,52% sur la période 2017-2018. Le montant épargné par les hommes dépasse largement celui des femmes. En effet, les hommes épargnent deux fois plus que les femmes

Tableau XX-8 : Répartition des encours (en FCFA) selon le type de bénéficiaires

Indicateurs	**2017**	**2018**
Montant de l'épargne collectée au cours de l'année	**2 440 031 019**	**2 427 400 612**
Hommes	1 508 060 539	1 505 129 124
Femmes	568 016 857	564 477 413
Personnes morales	363 953 623	357 794 075
Nombre d'épargnants au cours de l'année	**29 231**	**28 409**
Hommes	15 044	14 718
Femmes	11 154	10 540
Personnes morales	3 034	3 152
Montant des crédits accordés	**10 554 298 537**	**11 587 926 999**
Hommes	7 136 188 176	7 806 313 727
Femmes	1 876 712 253	2 264 985 621
Personnes morales	1 541 398 107	1 516 627 651
Nombre de crédits accordés	**6 720**	**335**
Hommes	2 662	194
Femmes	3 373	115
Personnes morales	685	26

Source : Ansd

Le tableau ci-dessus montre qu'en 2017 les femmes bénéficient beaucoup plus des crédits que les hommes, 3373 femmes contre 2662 hommes. Cependant, le contraire a été noté en 2018, avec 115 femmes contre 194 hommes.

Le nombre de bénéficiaire de crédit a fortement baissé sur la période 2017-2018, il passe de 6720 à 335 ; soit une baisse de 95,01% mais le montant des crédits octroyés a augmenté de 9,79% sur la même période. En effet, le montant de crédit accordé aux hommes dépasse largement ceux accordés aux femmes; 7 136 188 176 pour les hommes contre 1 876 712 253 pour les femmes en 2017, 7 806 313 727 pour les hommes contre 2 264 985 621 pour les femmes en 2018.

L'analyse du tableau ci-dessus montre que les crédits accordés sont en majorité les crédits d'équipement et les crédits de trésorerie. Ils représentent respectivement 10,62%, 87,35% du montant des crédits accordés.

Tableau XX-9 : Répartition de la production de crédit selon l'objet et le secteur d'activités

Désignation	2017	2018
Montant des crédits accordés par objet	**10 554 298 537**	**10 554 298 537**
Crédits immobiliers	46 869 750	46 869 750
Crédits d'équipement	1 121 045 495	1 121 045 495
Crédits à la consommation	151 815 841	151 815 841
Crédits de trésorerie	9 219 307 924	9 219 307 924
Autres	15 259 526	15 259 526
Montant des crédits accordés par secteur d'activités	**10 554 298 537**	**10 554 298 537**
Agriculture, sylviculture et pêche	566 324 116	566 324 116
Industries extractives	1 991 991	1 991 991
Industries manufacturées	893 130 697	893 130 697
Bâtiment et travaux publics	187 785 427	187 785 427
Commerce, restaurants, hôtels	8 360 108 633	8 360 108 633
Électricité, gaz, eau	626 661	626 661
Transports, entrepôts et communications	243 621 399	243 621 399
Assurances, services aux entreprises	2 970 698	2 970 698
Immobilier	107 713 322	107 713 322
Services divers	190 025 592	190 025 592

Source : Ansd

Il faut noter qu'en 2018, les secteurs du « Commerce, restaurants, hôtels » et des « Industries manufacturées » bénéficie respectivement de 79,21% et 8,46% du montant des crédits accordés.

XX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XX.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Accessibilité pour les populations rurales, financement de l'investissement et du développement en milieu rurale.

XX.4.2. CONTRAINTES

- Les crédits non remboursés, surtout en milieu rural ;
- La faible densité de population en milieu rural ;
- Les infrastructures de base (routes, électricité, etc.) absentes dans certains villages.

XX.4.3. PERSPECTIVES

- Encourager l'entreprenariat féminin en octroyant plus de crédit aux femmes ;
- Encourager l'entreprenariat des jeunes en leur octroyant davantage de crédit ;
- Participer davantage au développement rural en octroyant davantage de crédit aux agriculteurs et éleveurs.

Chapitre XXI : CONCLUSION GENERALE

Les taux d'accroissement moyen annuel de la population de la région de Matam sont relativement élevés, comparés aux taux obtenus au niveau national. De plus, Matam est une région jeune avec une très faible proportion de personnes âgées.

On peut également retenir qu'il naît plus de garçons que de filles dans la région et qu'on retrouve plus de garçons que de filles dans le groupe d'âges 0-20 ans. Mais au-delà de 20 ans, on note une supériorité numérique en faveur des femmes.

Par ailleurs, la région est aussi caractérisée par un taux de dépendance très élevé. A cela, s'ajoute l'immensité de son territoire qui est très faiblement habité.

La couverture en infrastructures sanitaires de la région de Matam est acceptable même si par ailleurs, certaines populations notamment dans le département de Ranérou sont confrontées à des difficultés d'accès aux postes de santé qui sont pour l'essentiel dépourvus de maternités ou sont dans un état de dégradation. Il est aussi souhaitable de construire de nouveaux centres de santé dans les nouveaux districts sanitaires de la région pour une nette amélioration de la carte sanitaire.

La campagne agricole 2015/2016 a été marquée par l'irrégularité des pluies et leur mauvaise répartition spatiale ainsi que son arrêt précoce mais aussi par un retard dans la mise en place des intrants et même parfois une absence de mise en place dans certaines collectivités.

D'une manière générale, les résultats de 2016 sont meilleurs que ceux de 2015. Il s'avère nécessaire de signaler que la région de Matam a un potentiel énorme dans la culture du mil qui peut être un levier national pour l'atteinte de l'autosuffisance en riz.

La région de Matam a un faible potentiel de pêche. Ce qui fait qu'elle est toujours dépendante des apports extérieurs pour combler les gaps en produits halieutiques. Même si la production globale de la région a connu une hausse entre 2015 et 2016 sur le tonnage des mises à terre, ce n'est pas le cas pour la valeur commerciale des captures. Il est urgent de développer l'aquaculture pour une autosuffisance de la région de Matam en poisson dans les toutes prochaines années. Cela passera nécessairement par l'augmentation des moyens de production et l'édification d'infrastructures de conservation dans la mouvance des réalisations intervenues en

2016 avec l'appui des partenaires au développement et de l'Etat et la mise en œuvre des activités du Projet régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO).

Vaste de sa superficie, la région de Matam est menacée par la désertification due à la coupe des arbres laquelle menace considérablement la forêt. Conscient de ces enjeux, les services des eaux et forêts misent sur le reboisement. En parfaite collaboration avec les populations, l'année 2016 a enregistré une mise en place de plusieurs types de plantation mais aussi de pépinière. La lutte contre les feux de brousses est aussi un défi de tailles pour les agents mais force est de reconnaitre que les moyens font défaut surtout quand il s'agit de la lutte préventive.

Le secteur formel est marqué par la présence d'unités industrielles minières et agricoles. Il y a également des entreprises de service constituées par des établissements bancaires, de micro-finance, des ONG et projets, des pharmacies, des stations-service, etc. Le secteur informel est très présent dans la région mais il n'est pas créateur d'emplois rémunérés. Ce secteur est dominé par le sous-secteur du commerce qui se distingue par des initiatives individuelles. Dans ce secteur, on constate que les personnes qui s'y activent n'ont pas de contrat de travail et par conséquent pas de protection sociale. La difficulté réside dans le fait de les convaincre à se formaliser ou au moins, à passer des contrats de travail pour les personnes qu'elles occupent.

En perspectives, les projets qui vont démarrer bientôt permettront la création d'emplois qui pourront résorber un nombre important de chômeurs.

Le commerce et l'artisanat ont toujours été des pourvoyeurs d'emploi au Sénégal en général et la région de Matam en particulier. Des renseignements tirés de ce chapitre ont permis de mettre en évidence l'importance de ces secteurs dans la région. Il ressort que le commerce de détail surtout s'est développé dans la région et que des stocks de marchandise sont disponibles avec des prix acceptables dont la variation est maitrisée. Les vérifications sur le matériel utilisé par les commerçants ont montré parfois un problème au niveau de la conformité par rapport aux règlements de mesures des biens et services vendus. Quant à l'artisanat, la région de Matam s'est dotée d'un village artisanat qui va permettre aux artisans de mieux pratiquer leurs métiers. Ces métiers sont, entre autres, dans la production, les services et l'art.